



ANNEES

1979 et 1980



ACADÉMIE
DE
VILLEFRANCHE en BEAUJOLAIS

Érigée en ACADÉMIE ROYALE par lettres patentes
de Sa Majesté LOUIS XIV en 1695.

Association régie par la loi de 1901.

BULLETIN 1979-1980

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs, à l'exclusion
formelle de celle de l'Académie.

*Iconographie
et
Mise en Page
de
FREDERIC SPEE
membre de l'Académie*

COMITE

Président : Robert PINET. Ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Villefranche.

Vice-Président : Henri HOURS. Conservateur des Archives de la ville de Lyon. Ancien président de l'Académie de Lyon.

Secrétaire perpétuel : Frédéric SPEE. Propriétaire-récoltant en Beaujolais. Membre titulaire de l'Académie de Mâcon.

Trésorier : Louis MANGER. Cadre administratif à Villefranche.

Secrétaire archiviste : Vte ENGUERRAND de BIZEMONT. Négociateur en immobilier à Villefranche.

Chargé des Relations Publiques : Jean-Jacques PIGNARD. Agrégé de l'Université, professeur.

Membres : Mme M.-L.-A. ODIN. Présidente des « Amis du musée Marius Audin de Beaujeu ».

Pierre BOUCHARD. Avocat à Villefranche.

Robert CARRON. Architecte-urbaniste à Villefranche.

Pierre DUBUIS. Docteur en médecine à Villefranche.

Jean DUPOND. Propriétaire-négociant en vins à Villefranche. Ancien président de l'Union Superprofessionnelle des vins du Beaujolais.

Charles PONS. Docteur en pharmacie. Pharmacien-biologiste à Villefranche.

Secrétaire perpétuel honoraire :

Justin DUTRAIVE. Propriétaire-récoltant en Beaujolais.

LE MOT DU PRESIDENT

Mes chers Confrères,

Notre bulletin paraît grâce au dévouement de notre secrétaire perpétuel, M. Frédéric Spée. Je sais d'avance qu'il aura votre approbation.

Il est le symbole de la vitalité de notre, toujours jeune, Académie qui voit régulièrement s'accroître le nombre des personnes qui assistent à ses séances. Nous en sommes enchantés mais, si je peux faire un vœu, ce serait que le nombre de nos membres cotisants suive cette progression, ce qui nous permettrait d'avoir notre indépendance financière et d'être certains de pouvoir publier notre bulletin tous les ans.

Notre sortie, sous la conduite de notre distingué collègue M. Mathieu Méras, a été un succès et deux grands cars suffisaient à peine à transporter les participants.

Qu'il me soit également permis de souligner combien nous avons été heureux d'installer M. de Varax, en qualité de membre titulaire, dans le fauteuil de notre regretté collègue le D^r Edouard. M. de Varax est un érudit originaire de Dombes qui est passionné d'histoire, tout comme le D^r Edouard dont l'érudition était légendaire. Il était tout désigné pour succéder à l'Historien de Châtillon et, en sa personne, l'Académie a une recrue de choix.

Qu'il me soit enfin permis de remercier tous ceux qui, par leur travail et leur dévouement, permettent à notre Compagnie de prospérer et tous ceux qui, par leur générosité, nous permettent de continuer notre tâche.

R. Pinet
Président de l'Académie

TABLE DES MATIERES

Comité	2
Le mot du président	3
A propos de la langue française	
1 ^{re} partie : Où en est la Langue Française <i>Frédéric Spée</i>	5
2 ^e partie : Apprendre le français de demain <i>Marcel Vitte</i>	12
3 ^e partie : Le français en Autriche : faits et perspectives <i>Siegbert Himmelsbach</i>	15
Apologie du vin <i>Docteur Victor Edouard</i>	17
La chapelle Saint-Paul à Lacenas <i>Frédéric Spée</i>	23
Les peintures murales de la chapelle Saint-Paul <i>Mathieu Méras</i>	28
La réfection de Notre-Dame des Marais au siècle dernier <i>Jean-Jacques Pignard</i>	33
Un homme du siècle des lumières : Nicolas-Jacques Conté et sa descendance caladoise <i>Général (C.R.) de Broch d'Hotelans</i>	38
De quelques patronymes de Villefranche et du Beaujolais <i>Marguerite Gonon</i>	45
Coutume populaire et haine de classes : la « Charpille » à Villefranche en 1731 <i>Henri Hours</i>	47
Le voyage de Riche Dupin aux Etats-Unis <i>Robert Pinet</i>	51
Le coin des poètes <i>Marie-Louise Manus</i>	60
Histoire des gens sans histoire ou la vie quotidienne dans un village du Beaujolais : Propières au début du XV ^e siècle <i>Mathieu Méras</i>	61
Le tumultueux procès d'Edouard II de Beaujeu <i>Mathieu Méras</i>	69
Le rayonnement des nombreux membres de la maison ducale de Bourbon aux XV ^e et XVI ^e siècles. Présence de plusieurs d'entre eux dans notre région <i>Mme M.-L.-A. Odin</i>	73
Henry de la Roche-Nully : un Beaujolais de Saint-Domingue <i>Mme M.-L.-A. Odin</i>	79
Comment on vivait au début du siècle dernier, selon le journal intime de la mère de Lamartine <i>Michel Domange</i>	81
Laurent Mourguet, créateur de Guignol <i>Louis Ludin</i>	87

A PROPOS DE LA LANGUE FRANÇAISE

1^{re} PARTIE

OU EN EST LA LANGUE FRANÇAISE (?)

Il y a peu de temps, vous vous le rappelez, quatre des grands du monde se sont assis autour d'une table ronde, à la Guadeloupe, pour aborder ensemble, de la façon la plus décontractée possible, les grandes questions de l'heure.

Fait rarissime : il n'y avait qu'eux quatre, sans ministres, sans conseillers, sans même, et ceci est exceptionnel, sans interprètes. Il se faisait que les représentants de l'Amérique et de l'Angleterre parlant leur langue, ceux de la France et de l'Allemagne la connaissaient si parfaitement qu'ils pouvaient l'employer à l'occasion d'un tel sommet. S'il y avait eu un Soviétique ou peut-être même un Italien, le problème se serait posé. Pour eux quatre, c'était tout naturellement l'anglais !

S'il y a deux siècles, les grands du monde de l'époque, l'empereur de toutes les Russies, l'empereur d'Autriche, le roi de France, d'Angleterre, d'Espagne et même le roi de Prusse qui venait d'entrer dans le cercle des puissants, se seraient réunis, eux aussi, seuls autour d'une table, la question de la langue ne se serait même pas posée : tous parlaient le français tous les jours dans leur cour.

Alors ? Qu'est-il donc arrivé à la langue française ?

Elie Faure a écrit quelque part : « *Le héros français, ce n'est pas Jeanne d'Arc, ce n'est pas Napoléon, c'est la cathédrale...* » Quant à moi, je proclamerais plutôt : le héros français, c'est la langue française. « *Cette belle langue de France* » comme l'écrivait, en français, Charles Dickens à son ami John Foster en 1850.

La langue française. Après avoir brossé rapidement ses origines et sa formation, puis ses succès et son apogée, nous serons amenés à ausculter son état de santé actuel : les attaques qu'elle subit, comment elle se défend et nous concluerons en essayant de cerner sa place dans le monde d'aujourd'hui, et surtout dans celui de demain.

Née du **latin populaire** parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain, influencée davantage — et c'est à remarquer —, par les idiomes des envahisseurs que par son fonds gaulois dont il reste peu de choses, sauf pour **Henri Vincenot** ! —, la langue française va chercher à se perfectionner à partir du IX^e siècle, en faisant de larges emprunts au latin, non plus populaire, — celui-là a été assimilé, modelé, digéré — mais au latin ecclésiastique et scientifique ; puis, sous l'influence de l'humanisme érudit, elle va puiser dans le grec, langue de médecins, de philosophes et de poètes, et, enfin, dans l'arabe, le bysantin, en conséquence non seulement du développement des relations commerciales et maritimes avec l'Orient, mais aussi, un peu plus tard, en raison des vastes expéditions constituées par les Croisades.

Notre vocabulaire va, au gré des influences culturelles, économiques, voire politiques, **s'enrichir** de mots étrangers. C'est le phénomène constant des échanges linguistiques

qui n'est pas à proscrire parce qu'il constitue un profit.

La langue française va acquérir mais aussi donner et, dans notre époque essentiellement échangiste, ce phénomène naturel va prendre des allures envahissantes.

Mais, pour le moment, nous sortons du Moyen-Age : le français va puiser dans l'italien, les guerres d'Italie, les arts italiens et la musique, la Renaissance, la vie mondaine, les princesses italiennes, les Médicis et leurs suites — en arrivant à Lyon, en 1600, pour épouser Henri IV, Marie de Médicis avait avec elle 2 000 florentins — même le commerce, la banca italienne installée à Lyon, nous donne la banque.

Le français va puiser dans l'espagnol, apport normal de nos relations de tous ordres avec la péninsule mais qui va s'amplifier lors de l'importation de produits exotiques (le mot chocolat est d'origine aztèque).

C'est aussi l'allemand mais en moindre importance et, coïncidence bizarre, le vocabulaire emprunté touche le plus souvent l'art militaire.

J'arrêterai cette courte visite aux voisins en donnant un coup de chapeau à l'anglais qui reste provisoirement discret...

Dernière remarque : outre les langues étrangères, les parlers régionaux ont évidemment leur part d'influence, notamment le provençal et le wallon, sans oublier — plus près de notre temps — les divers argots.

Ce langage si intéressant des galvaudeux, des vagabonds qui est aussi imagé qu'imaginatif, souvent pittoresque et toujours affranchi dans le cheminement de ses vocables et le tour de ses expressions typiques.

Ainsi nanti, le français après quelques décennies de brassage, de corrections, d'érosion et de recherches entame sa période de mise au point.

François I^{er} signe, en 1539, son ordonnance de Villers-Cotterets dont l'article 111 prescrit : « **de prononcer et d'expédier tous actes de justice**, non plus en latin mais en français, afin que les arrêts soient faits et écrits si clairement qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté, ni — retenez bien ceci : ni lieu à demander **interprétation**. »

Nous en reparlerons.

Dix ans après, en 1549, Joachim du Bellay qui n'a que 27 ans partage la ferveur humaniste de Ronsard qu'il a rencontré et appelle l'attention du public sur les poésies qu'allait publier la Pléiade : « *Défense et illustration de la langue française* ». Défense contre les latinisants : encore une fois le latin, mais c'est la dernière, il faut couper le cordon... à une condition : **illustration** de la langue : il est indispensable de l'illustrer par des néologismes et par le

PIÈCES DIVERSES.

XXVIII.

FABLE D'ÉSOPE.

LE BUCHERON ET LA MORT.

Le dos chargé de bois, et le corps tout en eau,
Un pauvre bûcheron, dans l'extrême vieillesse,
Marchoit en haletant de peine et de détresse.
Enfin, las de souffrir, jetant là son fardeau,
Plutôt que de s'en voir accablé de nouveau,
Il souhaite la Mort, et cent fois il l'appelle.
La Mort vint à la fin : Que veux-tu ? cria-t-elle.
Qui ? moi ! dit-il alors prompt à se corriger :
Que tu m'aides à me charger.

XXIX.

IMPROMPTU A UNE DAME QUI DEMANDOIT A L'AUTEUR
UN QUATRAIN SUR LA PRISE DE MONS (1691).

Mons étoit, disoit-on, pucelle,
Qu'un roi gardoit avec le dernier soin.
Louis-le-Grand en eut besoin :
Mons se rendit, vous auriez fait comme elle.

Une page de Boileau parmi tant d'autres

rajeunissement des mots anciens. Il est intéressant de noter que cette nécessité — souvent contestée aujourd'hui à cause de ses débordements — est érigée en principe de vie pour notre langue, par l'un de nos humanistes les plus éminents d'il y a plus de 400 ans.

60 ans plus tard, Malherbe édicte les règles de la forme de la poésie et de la langue : il est soutenu par le roi Henri IV puis par Louis XIII, et celui-ci va donner ses Lettres Patentes en 1635 à l'Académie française, dont l'une des missions sera de fixer la langue.

Peu après, en 1647, Vaugelas — qui est né à Meximieux — et qui dirige les travaux de l'Académie, publie « *Remarques sur la langue française* ». Il prône le bon goût dans la langue...

Meximieux devrait nous donner un nouveau Vaugelas !

Puis c'est l'éclatement de la grande époque classique qui devait être déterminante : Corneille, Racine, Molière, La Fontaine...

Je voudrais faire une halte en 1674 — il y a 300 ans — ce qui prouve la solidité de la charpente de notre langue, pas un mot n'est à changer dans cet « art poétique » où Boileau nous légue ses formules éternelles et admirables : « *Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.*

Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.
Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,
Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage
20 fois sur le métier, remettez votre ouvrage
Polissez-le sans cesse et le repolissez...

Ah ! Nous sommes encore loin de la structuration polycentrique, des syndromes de la mausolisation du super-doué, des pulsions d'un sur-mâle hyper-sexué ou de la téléonomie de la gesticue... Ce parler prête à rire à première vue mais il constitue la résultante de cette illustration, de cet enrichissement de la langue par un vocabulaire sans cesse en procréation ou en gestation : ne lisions-nous pas, ces jours derniers, Michel de Saint-Pierre se demander s'il existait ou non une « vaticanologie » marxiste ?

Revenons au XVIII^e siècle.

Les discours, les écrits, les livrets, les plaquettes se multiplient partout, proclamant que la langue française s'est élevée au-dessus d'elle-même.

En 1703, Lionnières fait paraître un livret : « *Le sort de la langue française* » dans lequel il écrit :

« *Le français est aujourd'hui dans la bouche de toutes les nations. Les plus belles cours de l'Europe le parlent communément et s'en servent toujours lorsqu'elles veulent s'expliquer plus poliment et plus noblement qu'à l'ordinaire.* »

François Roux, appelé en 1711 à l'Université d'Éna pour y enseigner le français, dit dans son discours d'entrée :

« *La langue française est assurément dans un très haut point d'estime chez presque toutes les nations ; la plupart des savants en font une habitude, les grands leurs plus chers délices et les courtisans une nécessité.* »

L'abbé Cherrier, en 1766, constate que « *les jalousies nationales ont élevé leur voix pour empêcher que notre langue, employée dans les traités de paix qui se sont faits depuis un siècle, ne conservât cette illustre prérogative ; mais malgré ces plaintes et clamours, elle a été préférée à toutes les autres* » et il ajoute en guise de justification : « *La langue allemande est énergique mais rude, particulièrement par ses aspirations finales ; l'anglaise est abondante mais elle n'est pas assez châtiée et régulière ; l'espagnole est grasse et pompeuse mais elle est trop enflée et a quelques articulations dures ; l'italienne est délicate mais elle est molle et souvent languissante. La langue française est tout ensemble douce et forte, exacte et abondante, simple et majestueuse, molle et délicate.* »

Cet extrait me rappelle une boutade que l'on a mis dans la bouche de Charles-Quint, ce Habsbourg qui régna, au XVI^e siècle, sur l'un des plus vastes empires de l'histoire et qui, soit observé en passant, n'a jamais dit, malgré les apparences : « *Le soleil ne se couche pas sur mon Empire.* » Cette déclaration que l'on trouve dans Claude, Virgile et Tibulle est d'Alexandre-le-Grand, du IV^e siècle, avant Jésus-Christ.

Charles-Quint, né à Gand, se retira 2 ans avant sa mort, au monastère de Juste, dans l'Estrémadure. Il parlait évidemment les langues de son empire et comme on lui en demandait les usages, il aurait répondu :

« *L'allemand, je l'emploie avec mes chevaux, le flamand avec mes domestiques et l'espagnol, avec Dieu. Et le français ? le français, c'est la langue que je parle dans les salons avec les femmes.* »

Deuxième moitié du XVIII^e siècle : partout est reconnu le caractère universel de la langue française. Les esprits curieux s'emploient non plus à le proclamer, c'est été enfoncer une porte ouverte, mais à l'expliquer.

D'Alembert est étonnant à ce propos, après avoir évoqué les deux facteurs principaux de cette prééminence, à savoir la grandeur de l'influence royale et le goût supérieur de nos écrivains, il ajoute : « *Et peut-être aussi cette destinée quelquefois bizarre qui décide de la fortune des langues comme de celles des hommes...* » Curieuse et bien faible explication de la part d'un encyclopédiste, n'est-il pas vrai ?

Nous voici arrivés au sommet.

L'Académie de Berlin, reconstituée par Frédéric II, avait fondé depuis quelque temps un prix annuel qui consistait en une médaille d'or de 50 ducats.

Or, le 6 juin 1782, le sujet du prix va être le suivant : « *Qu'est-ce qui a fait de la langue française, la langue universelle de l'Europe ? Par où mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la conserve ?* »

La question est donc enfin posée : mais à Berlin, comment cela se fait-il ? De nombreux auteurs y ont vu l'influence de Maupertuis, membre de l'Académie française, qui fut président de l'Académie de Berlin, quarante ans auparavant et qui avait alors déclaré qu'à défaut de former une langue pour permettre aux savants de communiquer entre eux, il fallait choisir un langage susceptible de remplir ce but : le latin étant langue morte, ce sera le français.

C'est à un Suisse alémanique, Merian, que nous devons la proposition du concours. Il était né à Bâle et avait appris et apprécié le français alors qu'il était bibliothécaire à Lausanne.

Le jury eut à examiner vingt-deux mémoires dont seize existent aujourd'hui encore à l'Académie de Berlin. Il y en eut deux — raconte Thiebault, lecteur de Frédéric et membre du jury — qui fixèrent les suffrages : une pièce française de vingt pages in-quarto et l'autre allemande, de cent pages in-folio. Bien que la préférence allât à cette dernière, les deux ouvrages furent couronnés.

L'allemand est de Schwab (1743-1821), un Wurtembourgeois qui avait appris notre parler et notre littérature lors d'un séjour de 14 ans en Suisse. Il était professeur de philosophie à Stuttgart. Sa dissertation a été traduite par un chanoine de Dijon, Denis Robelot, émigré en Westphalie après un refus de serment et qui la publia en 1803, lors de son retour en France. Elle se résume peut-être en quelques mots :

« Les causes intrinsèques et extrinsèques de la propagation d'une langue dépendent de la nature même de celle-ci et des qualités du peuple qui la parle ; elles se réunissent en faveur de la langue française. »

En ce qui concerne la troisième question, celle de savoir si le français conservera sa prérogative, Schwab énumère les chances des autres et il en accorde beaucoup à l'anglais parce qu'il est facile et que la puissance de l'Angleterre se développe. Et puis, regard lumineux sur le futur, il dit : *« En Amérique (l'Amérique qui vient à peine de conquérir son indépendance... elle est encore dans les langes), la langue anglaise peut, en suivant le rapport des accroissements de la population, y acquérir un empire prodigieux... »* mais il va se tromper dans sa conclusion : *« L'anglais n'a pas la fermeté du français ; il ne sera jamais aussi employé que lui tant il est vrai qu'il est bien difficile de déposséder les langues en usage. »*

Le deuxième ouvrage couronné est, vous le savez, celui de Rivarol, né en 1753, fils d'un aubergiste du Gard d'origine italienne. Jeune, il monte à l'assaut des salons de Paris, prend une particule, un titre comtal et s'y révèle d'emblée très brillant.

Son discours, très court, je vous le rappelle — une vingtaine de pages in-quarto — qu'il composa à l'âge de trente ans, lui valut, à juste titre, un énorme succès.

Nous y retrouvons la critique des autres langues : l'allemand, on nous l'avait dit, est trop riche et trop rude ; l'espagnol tombe dans l'enflure. Pour l'italien — son père était italien — il est intéressant : il fait remarquer que toutes les lettres se prononcent roulant toujours sur des sons pleins de telle sorte que la langue se traîne avec un éclat qui devient paradoxalement monotone et que chaque mot veut conserver son harmonie.

Il fait une remarque d'où va découler sa conclusion : *« L'homme qui parle est un être qui pense tout haut ; si on peut le juger par ses paroles, on peut aussi juger une nation par son langage : une nation parle d'après son génie. »*

Rivarol nous dit de la France : *« Sa capitale est enfoncée dans les terres et n'a point connu, comme les villes maritimes, l'affluence des peuples et, pour cette raison, elle a mieux senti l'influence de son propre génie, le goût de son*

terroir. C'est de la politesse des hommes et de la coquetterie des femmes qu'est née cette galanterie qui donne, même à la corruption, des formes si brillantes et si aimables.

« Sans avoir la subtilité que l'on reproche aux peuples du Midi et l'excessive simplicité — pour ne pas dire froideur — du Nord, la France a la politesse et la grâce, elle en fournit les modèles dans ses mœurs, ses manières, et même ses parures.

« Le goût que l'on a, dans l'Europe, pour les Français est inséparable de celui que l'on a pour la langue.

« La syntaxe française est incorruptible et fait son admirable clarté : ce qui n'est pas clair n'est pas français. »

∴

Le XVIII^e siècle aboutit à la Révolution.

L'abbé Grégoire constate, dans son fameux rapport du 16 Prairial de l'an II à la Convention Nationale qu'au moins 6 millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale, que 6 autres millions sont à peu près incapables de soutenir une conversation suivie, que finalement ceux qui la parlent habituellement ne sont guère plus de 3 millions et moins encore ceux qui l'écrivent correctement.

**EPHEMERIDES
DU CITOYEN,
OU
BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE
DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.**

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE.



A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Rue Christine.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

1767 - Diderot 1774 - Le règne de Louis XV.



Madame de Genlis à 25 ans

N.D.R.L. - Plutôt que de tracer ici le portrait attendu de l'un des « grands » de notre littérature, nous avons choisi celui d'un amateur connu mais moins célèbre afin de souligner l'étendue du rayonnement de nos écrivains. Mme de Genlis (1746-1830) en est un exemple tant par le nombre de ses ouvrages que par la diversité de ceux-ci... et l'évolution de ses idées qui suivirent les soubresauts de l'histoire de son temps, passant de J.-J. Rousseau et la Révolution, à l'émigration, puis à l'Empire et, enfin, à la Restauration.

Que va faire la Convention ?

Elle édicte : « *Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui dressera, écrira dans l'exercice de ses fonctions des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal et condamné à 6 mois de prison et destitué.* »

Défense de la langue ? Non.

Cet arrêt n'est pas du même esprit que celui de François I^{er}. En réalité, il fallait que les ruraux qui restaient attachés à leurs traditions, à leurs prêtres, à leurs châtelains par leurs patois locaux, puissent recevoir et comprendre les messages de l'Etat. Le vrai but n'est pas linguistique mais politique.

Poursuivons l'Histoire...

Ainsi que l'avaient fait les rois, Napoléon impose la France comme puissance dominante et la langue française reste victorieuse, oh paradoxe !, au traité de Vienne de 1815.

Mais... deux traumatismes vont l'ébranler par la suite.

D'abord, la défaite de 1871 : une consolation cependant, la France va se créer un empire colonial, de futurs francophones, c'est important.

Puis la guerre 14-18 : la France va en porter la plus grande partie du poids, mais injustice de la dernière heure, c'est le monde anglo-saxon qui domine le traité de paix de Versailles, et le français devra partager avec l'anglais.

Ah l'anglais ! C'est un dangereux adversaire. Schwab nous avait prévenus.

D'abord, il est d'accès facile dans une époque où il faut faire vite, on est plus rapidement capable de bien s'exprimer en anglais qu'en français.

Et puis il compte 347 000 mots, alors que le français n'en comporte qu'un peu plus de 100 000.

L'anglais a le mot propre, le français ne l'a pas toujours.

Mais cette infériorité numérique va donner à notre langue toute sa superbe : le mot a plusieurs acceptions, elles seront précisées par le contexte, par l'agilité d'esprit, par la grande puissance de la création analogique. Le français est tout de finesse, subtilités, inventions, nuances. On parlera anglais parce qu'il le faut bien dans le monde économique et scientifique actuel, mais on va apprendre le français – ceci est l'essentiel de ma thèse – rien que pour le plaisir, le plaisir de l'esprit, de l'intelligence, de la culture et du bien écrire – si on le peut ! –

Voulez-vous un exemple ?

C'est ce choix extraordinairement nuancé que le français offre à l'homme pour s'adresser à la femme qu'il aime : il lui dit : tu... ou vous. Un simple pronom pour lui donner le vrai sens de son amour. Dans les autres langues, c'est un singulier ou un pluriel. Dans les langues du nord de l'Europe, le tutoiement est réservé à Dieu. En français, c'est tout autre chose, c'est une option, c'est une nuance qui est éloquente dans sa simplicité.

✱

Hélas, la défaite de 40 sera aussi la défaite de la langue, le monde va se retourner vers l'Amérique, la nation non seulement la plus puissante sur le plan économique, donc financier, mais aussi, cela en découle, la nation la plus avancée sur le plan scientifique, donc technique : les prix Nobel scientifiques attribués aux Américains ne se comptent plus.

Alors, le monde va oublier le rayonnement de l'art classique et se laisser éblouir par l'éclat du dollar et les cours de la bourse de New York !

Oui, Wall-Street effacera Versailles et la N.A.S.A. remplacera la Sorbonne...

✱

C'est l'Amérique qui va créer et lancer les principales nouveautés de technicité et elle va leur donner, bien évidemment, un nom de sa facture.

Mais nous, lorsque nous adoptons cette nouveauté, nous ne sommes pas obligés d'introduire son nom anglais dans notre vocabulaire, nous pouvons lui trouver un mot français soit à assimiler, soit à créer.

Cette notion, parfaitement logique, est très importante dans le système de défense d'une langue.

Voici un exemple très récent de notre incroyable mollesse : vous savez que les ministres des finances de l'Europe – l'Amérique n'y est donc pas pour une fois – ont convenu de créer, il y a peu, une unité monétaire européenne qu'ils ont appelé l'Ecu. Vous pensez peut-être qu'il s'agit d'évoquer nos bons vieux écus. Détrompez-vous.

Nous avons adopté le sigle d'une appellation anglaise : European Current Unity (E.C.U.) et ce qu'il y a de paradoxal en l'occurrence, c'est que le seul pays de la Communauté qui tarde à y souscrire... c'est l'Angleterre !

Ceci est, à l'exemple de la naïveté de nos grands-parents qui, par... pose – j'allais dire par snobisme (notez que snob nous est venu de l'Université de Cambridge en 1857) – disons, si vous le voulez « par désir de se singulariser » employaient un terme anglais qui ne s'imposait pas du tout pour remplacer le mot français qui convenait parfaitement !

C'est ainsi que Madame de Staël, en 1807, suggérait le home pour la maison et c'est peut-être à cause d'elle et de cela que le très joli « maisonnée » français n'a pas percé pour grouper non seulement l'ensemble de ceux qui habitent la même maison, mais pour marquer aussi l'idée d'ambiance, d'esprit familial...

Quant à notre génial Balzac, il s'était mis à appeler darling, un chéri !..

Il y a des retours dans l'autre sens, même dans le langage du sport qui est, à 85 %, britannique ; le mot « tennis » vient du français « tenez » que le lanceur clamait pour annoncer qu'il servait la balle au jeu de paume.

Jean d'Ormesson a évoqué, récemment, la question de l'anglomanie dans la « *Revue hebdomadaire du Figaro* » qui a d'ailleurs été appelée commercialement *Figaro-Magazine*.

« Je veux m'expliquer, écrit-il, sur le nationalisme linguistique. Par tempérament, je serais plutôt tolérant, voire laxiste en matière de langage et lorsque j'étais en week-end à l'Hôtel des Neiges, il ne me serait pas venu à l'idée d'y passer une fin de semaine et encore moins une vacance. Je crois le français assez fort pour absorber par phagocytose – c'est-à-dire en les détruisant – une foule de microbes étrangers : je ne vois aucun inconvénient à opéra (italien), smoking (anglais), choucroute (allemand), ou abricot (pris au catalan au XVI^e siècle), mais il y a une limite au libéralisme. »

Il a raison, mais nous ne l'avons pas attendu pour engager le combat parce qu'en perdant la suprématie économique et politique, nous perdions aussi celle de la culture et là, nous devons réagir et établir un barrage.

Notre vieux français élégant, gracieux, délicat, spirituel, est descendu de son ciel éthéré pour combattre dans l'arène.

Combat de défense : lever le siège, nous l'avons vu, qui étouffe le vocabulaire français.

Combat offensif : retrouver l'esprit des humanistes de la Pléiade exploitant toutes les virtualités de la langue française pour l'enrichir dans tous les domaines d'action.

Or, nous avons, dans notre camp même, un ennemi important à bousculer, le purisme immobile de nos linguistes qui redoutent par instinct de conservatisme, les néologismes alors que le nouveau purisme est essentiellement évolutif et se doit, comme nous l'avons expliqué, de créer lui-même des mots nouveaux.

Cette campagne est beaucoup plus intense que vous ne le pensez. En voici les plus récentes étapes :

31 mars 1966. – Création du Haut-Comité de la Langue française. C'est le haut état-major. Sa mission : étudier les mesures de défense de la langue ; établir les liaisons francophones ; encourager les initiatives.

1967. – Pour mieux établir les liaisons dans la Communauté francophone, est fondé le Conseil international de la Langue française réunissant, sous le contrôle de l'Académie française, les spécialistes du langage des pays francophones.

Association reconnue d'utilité publique, dont le siège social est rue de Lille à Paris, le président d'honneur Maurice Genevoix, le président en exercice Joseph Hanse, professeur à l'Université de Louvain et de nationalité belge. Dans le Conseil, je signale René de Chantal, vice-recteur de l'Université de Montréal, Tahar Guiga, directeur du Centre culturel international de Hammamet en Tunisie, Emmanuel Soundjock, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université du Cameroun.

Ce comité a, entre autres travaux, proposé une liste de modifications orthographiques à l'Académie française. Il importe, en effet, sinon de simplifier l'orthographe, au

moins de la faire logique si l'on veut la rendre plus accessible aux étrangers ; c'est un système de défense qui est primordial. L'Académie française est, en la matière, très prudente.

Elle estime qu'une normalisation systématique de l'orthographe introduirait plus de désordre qu'elle n'en éliminerait.

Elle a cependant donné quelques satisfactions aux souhaits du dit Comité, peut-être pour le ménager. Voici quelques exemples de rectifications introduites dans le 9^e dictionnaire de l'Académie : *oignon* s'écrira *ognon*, le *i* est supprimé. Certains dérivés ou composés retrouveront l'orthographe du mot simple dont ils sont issus. Exemples : *bonhomie* prendra dorénavant deux *m* : *charrier*, avec deux *r*, donnait logiquement *charroi*, *charretier*, *charrette* et il n'y avait que le pauvre chariot qui n'avait qu'un *r*. Dorénavant, il en aura deux comme ses frères et sœurs.

Un autre exemple : les mots *fonds* et *tréfonds*, tous deux avec un *s* au singulier, le perdront quand ils ne seront pas au pluriel.

Ce Conseil international a constitué d'autre part une équipe, dite de la « Clé des Mots » qui doit prendre parti au sujet des néologismes qui apparaissent sans cesse dans notre vocabulaire, surtout dans le domaine scientifique et économique. C'est le but de la revue de terminologie appelée *Banque des Mots* qui paraît deux fois par an.

A ce sujet, l'Etat prend une décision importante :

Décret du 7 janvier 1972

Une commission de terminologie est créée dans chaque ministère intéressé pour inventorier les lacunes du vocabulaire français et proposer les termes nécessaires aux nouveautés à baptiser.

C'est ainsi que plusieurs ministères font publier en janvier 73, au *Journal officiel*, deux listes d'un aspect inconnu.

La première contient les mots français remplaçant **obligatoirement** les mots étrangers qui doivent disparaître.

La deuxième propose des mots ou des expressions recommandés mais non obligatoires.

Voici quelques exemples : *cameraman* = *cadreur* ; *standing* = *classe*.

Eh bien oui, pourquoi dire un appartement à grand *standing* quand il est de grande classe ?

Planning = *programme* ; *royalty* = *redevance* ; *living-room* = *salle de séjour* ; *kitchenette* = *cuisinette*. Et le bon gros *bulldozer* ? L'Académie en avait pris peur et s'était contentée de le franciser : *bouledozer*.

La loi n'a pas osé proscrire ce mot inélegant compte tenu de sa paternité mais elle préconise « *bouteur* » ; cela nous rappelle Jeanne, la bonne Lorraine, qui boutait dehors les Anglais.. C'est bien le cas de le dire.

Vous connaissez, dans les aéroports internationaux, les magasins de produits hors-taxes, les *free-shops*. Maintenant, chez nous, ce sont les « *boutiques franches* », comme il y avait jadis les « *villes franches* » pour des raisons similaires.

Voici un petit chef-d'œuvre de traduction pour le « *fading* », vous savez, cette diminution d'intensité dans la réception d'une onde à la radio, au point où elle semble s'estomper, jusqu'à disparaître.

Comment traduire cet accès de faiblesse ? Eh bien, il faudra dire « *évanouissement* »... Et si le « *fading* » se produit dans l'image, à la télévision ou à toute autre projection, on dira **obligatoirement** « *le fondu* ».

En technique spatiale, j'ai cherché le mot « alunissage ». J'avais écrit, il y a quelques années, un article dans lequel je prônais ce mot de toute évidence contre « atterrissage » ou « amerissage ». J'avais tort. Le ministère compétent proscribit « alunissage » et indique « atterrissage », tout simplement parce qu'il voit loin : « atterrissage » désigne toute opération consistant à se poser sur la surface solide d'un astre. On risquait le « marsissage » et, un jeu de mot fameux : le « vénussissage ».

Je pense que vous l'avez remarqué, dans sa réponse à Alain Peyrefitte, lors de sa réception sous la coupole, l'académicien Claude Lévi-Strauss a dit, en évoquant les gros tirages des deux derniers livres du récipiendaire : « *Je dirai, au lieu de l'expression anglaise que vous attendez, qu'ils sont des « succès publics »* »

L'exemple vient de haut.

Loi du 31 décembre 1975. Celle-ci stipule l'obligation d'employer la langue française dans la désignation, l'offre, la présentation, la publicité, l'offre d'emploi, les conditions de garantie d'un bien ou d'un service. Le recours à un terme étranger est prohibé lorsqu'existe un mot ou une expression française pour le désigner, et ce, sous peine d'une amende, depuis le 1^{er} janvier 1977, de 80 F à 160 F par mot étranger utilisé, et, en cas de récidive, de 90 F à 5 000 F. Il s'agit, en l'occurrence, de protéger le consommateur, le client qui a droit à un langage clair et explicite.

François 1^{er} ne nous avait-il pas dit : « *Afin qu'il n'y ait cause de doute sur l'intelligence* » des arrêts de justice incriminés.

Enfin, s'inspirant certes de ce précédent, notre Garde des Sceaux a adressé une circulaire, le 15 septembre 1977, prescrivant aux magistrats de bannir ou de simplifier des mots et des expressions anciennes et souvent latines afin « *de faciliter la compréhension par les justiciables du langage employé à leur sujet par les praticiens du droit.* »

*De cujus : ce sera le défunt
In bonis : maître de ses biens
Ad nutum : au gré de... etc.*

Le public français est touché par la question.

Une association générale des usagers de la langue française - A.G.U.L.F. - s'est constituée pour intéresser le public à ce combat. Elle comprend plus de 1 500 membres et publie un bulletin et des tracts.

Il faut que vous sachiez, à ce propos, qu'il existe actuellement dans le monde plus d'une centaine de sociétés, groupements, fédérations qui n'ont d'objet que la langue française.

Ces organismes se répartissent en plusieurs groupes selon qu'ils assument des fonctions linguistiques, pédagogiques, de liaison, d'animation ou de coordination. Ils sont nés, pour la plupart, après 1945.

Fonction linguistique

Ils ont pour objet l'inventaire, la codification, la normalisation de la langue. C'est le rôle historique des académies, c'est celui, depuis 1967, du Conseil international de la Langue française. Mais, dès 1966, sous l'impulsion de Georges Pompidou, avait été créée l'A.B.U.F.A., « l'Association pour le bon usage du français dans l'Administration », c'est-à-dire chez les agents de la fonction publique.

Au Canada, entre autres, la Régie de la Langue française à Québec et à Montréal ; la banque de terminologie de l'Université de Montréal.

En Belgique, l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises au Palais des Académies, à Bruxelles.

L'Office du bon langage à Bruxelles, qui, comme son nom l'indique, s'attaque aux belgicisms.

En Suisse, le Fichier français de Berne.

Fonction pédagogique

Au premier rang : l'Alliance française avec son école à Paris, boulevard Raspail, qu'ont fréquentée plus de 1 million d'élèves depuis trente ans, avec ses 300 écoles en pays étrangers, ses 2 500 professeurs et ses nombreuses publications.

Il y a, dans ce même groupe pédagogique, des centres de recherches, de formation, des associations d'enseignements dont je ne citerai, par souci de concision, qu'un seul organisme parce qu'il est très cher à mon cœur, c'est le vaillant Comité d'Entente Culturelle Alpine, le C.O.D.E.C.A., dont le siège est à Lyon et qui a pour but principal de maintenir la connaissance de la langue française dans le Val d'Aoste où 94 stagiaires enseignants éprouvés renforcent le levain francophone (70 000 habitants sur 100 000).

Fonction de coordination

Quelques titres entre autres :

- Agence de Coopération culturelle et technique, fondée à Niamey en 1970, qui comprend 26 états membres ;
- Association des Universités entièrement ou partiellement de langue française. Siège social à Montréal, bureau à Paris. L'ancien recteur Louis, conseiller d'Etat, fut le président de la Commission de la Langue française de cette association :

- Comité international pour le français, langue européenne, Paris. Président international : le brillant archiduc Otto de Habsbourg, 27 comités répartis en Europe ;

- Association internationale de solidarité francophone à Paris ;

- Association internationale des Parlementaires de langue française, très active, dans un domaine primordial ;

- Union culturelle et technique de Langue française à Paris, créée dès 1954 et qui décerne tous les deux ans le prix Léopold Sedar Senghor et le prix Jean Mermoz ; etc.

- Association internationale des Journalistes de Langue française ;

- Communauté des Télévisions de Langue française à Genève ;

- Organisation culturelle des Amériques francophones ;

- l'importante Union mondiale des Voix françaises avec son bulletin de liaison : Via Vox Contact ;

- enfin, la récente Association internationale des grandes villes de langue française.

♦♦

Après cette longue énumération qui témoigne de l'ardeur au combat et à la résistance de notre français, abordons les chiffres : quelles sont les langues les plus employées dans le monde et par combien d'usagers ?

Ce seront des chiffres brutaux parce qu'il ne s'agit pas de classement des langues parlées par une élite mais d'un nombre que le poids de la population va écraser de sa masse (Réf. : Quid, 1978).

La langue la plus répandue est le chinois mandarin, avec ses 660 millions, sans compter le cantonnais, le Wu et le Min ; 2^e l'anglais, 368 millions ; 3^e le russe, 240 millions ; 4^e l'espagnol, 220 millions ; 5^e l'hindi-ourdou, 213 millions ; 6^e l'arabe et le portugais, respectivement 130 millions ; 8^e l'allemand, 120 millions ; 9^e le bengali du Bangladesh, 116 millions ; 10^e le japonais, 112 millions ; 11^e le malais et bahasa, 98 millions ; 12^e le français, 92 millions ; 13^e l'italien, 60 millions.

Ces 92 millions constituent ce qu'il est convenu d'appeler la francophonie.

La francophonie, et ceci est essentiel, c'est donc l'aire linguistique du français, c'est le champ d'action où nous devons donner le meilleur de nous-même, c'est là que nous n'avons pas le droit de trahir ceux qui attendent le bienfait de notre culture, c'est là aussi que nous n'avons pas le droit

de nous tromper de culture, c'est là que nous ne pouvons pas reculer et où nous devons, au contraire, progresser sans cesse.

Il y a trois sortes de francophonie. La première est celle des pays dont le français est la langue maternelle : la France (n'en déplaise à quelques autonomistes), la Belgique dans sa partie wallonne et aussi à Bruxelles qui veut imposer le français sur une terre flamande, la Suisse romane, le Québec, le Luxembourg, Haïti et quelques autres groupes plus restreints. La deuxième sorte de francophonie est celle des pays pour qui le français est la langue officielle. Il s'agit d'abord des pays d'Afrique Noire où coexiste une multitude d'ethnies et de dialectes et où le français — un français souvent de haut niveau — constitue, en tant qu'adopté comme langue nationale, l'élément d'unification.

A mon avis, c'est dans ces pays d'Afrique Noire que se joue la plus importante partie de l'avenir de la francophonie. A ce sujet, est en voie de création, actuellement, à Dakar, à l'initiative de l'ancien président Senghor, une véritable « communauté organique francophone ».

Il faut comprendre aussi, dans ce deuxième groupe, les pays arabophones où le français a façonné une classe intellectuelle importante et déterminante : le Maghreb, le Liban, les îles Maurice, Rodrigues... soit un ensemble de 34 pays.

Il y a enfin un troisième groupe de francophonie essentiellement mouvant, celui des gens qui, en pays non francophones, apprennent volontairement le français parce qu'il leur apparaît propre à véhiculer leurs raisonnements, leurs idées d'une façon plus intéressante qu'une autre langue.

Ce qui importe, en somme, ce n'est pas que le troupeau de quelques millions bêle en quelque langue, mais que l'un des bergers parle le français.

Je tiens à vous rappeler à ce propos que la seule langue diplomatique du Vatican est restée le français ; c'est là une source importante de documents, études, livres, diffusés en français de par le monde.

Diverses institutions internationales l'utilisent encore de façon prépondérante, la Croix-Rouge, l'Union postale universelle, la Cour internationale de Justice.

Le dernier congrès de l'Union postale universelle qui s'est déroulé à Rio de Janeiro en 1979, a réuni 1 000 délégués représentant 159 nations ; seule langue officielle, le français.

Le 50^e congrès de l'Association des professeurs américains de français tenu à l'Institut d'Etudes politiques à Paris, groupaient 800 professeurs qui s'étaient déplacés.

Par contre, les déceptions ne manquent pas. Voici un exemple de la brutalité avec laquelle s'impose l'anglais : à l'O.N.U., à New York comme à Genève, il avait été fixé par principe l'égalité de droit dans l'emploi des deux langues.

Or, aujourd'hui, plus de 80 % des documents sont établis en anglais, même à Genève où le personnel est francophone.



Deux remarques avant de conclure :

1^o En août 1979, Pierre Emmanuel a lancé l'idée de la création d'une académie internationale du français qui grouperait savants, artistes, écrivains exerçant une influence certaine ou des responsabilités dans leurs pays respectifs. Il citait notamment le Président de la République grecque et Madame Tsatsos, l'un philosophe, l'autre poète de premier rang qui avaient donné, lors de leur visite officielle en France, l'exemple d'une maîtrise de notre langue à en faire pâlir de jalousie certains de ceux qui les recevaient.

2^o Puisque nous vivons dans une époque où la communication se développe au maximum, où les échanges culturels, scientifiques et autres se multiplient entre nations, j'estimerai logique que tout homme cultivé, que tout intellectuel connaisse au moins deux langues étrangères. La première, inévitablement, c'est l'anglais, mais la deuxième sera précisément celle qu'on a choisi pour la culture, l'intérêt, l'enrichissement qu'elle présente.

Dans l'ordre actuel des observations au moins européennes, il s'agit du français, puis, à rang égal, de l'espagnol qui rattrape l'allemand.

En formulant ce souhait, il ne m'échappe pas que cet enseignement de deux langues vivantes, même s'il est obligatoire, sera le plus souvent contesté. On y arrivera petit à petit.

CONCLUSION

Faut-il s'acharner à défendre le français ?

Oui. Incontestablement oui, parce qu'il est un outil de communication exceptionnel reconnu, en plus, par d'autres que nous. Mais j'y mets trois conditions :

— La première, c'est qu'il faut que nous, Français, nous apprenions la langue des autres pour avoir le droit de les engager à se servir de la nôtre ;

— La deuxième, c'est que notre production culturelle, nos écrits, nos films, notre théâtre, nos chansons, toutes les œuvres que nous diffusons soient dignes de nous représenter ; pensons à tous les francophones du monde et respectons-les. Une remarque à ce propos, lors d'une toute récente émission de télévision, la question de savoir si les prix littéraires devaient être maintenus, M. Amouroux qui y participait activement et représentait le Renaudot, a été le premier à répondre affirmativement et à justifier son avis. Il s'agit bien, dans le monde entier, de diriger, de braquer le plus souvent possible le projecteur sur les lettres françaises. Encore faut-il, évidemment, qu'elles en valent la peine.

— Et la troisième condition découlera de cette remarque. Il faut que, par une attention très simple de tous les jours, chacun de nous, chez lui, devant ses enfants, chez les autres, devant ses amis, s'exprime avec une tenue moins dépenaillée.

Il faut que notre français soit un vrai français, que nous nous corrigions de ces lâchetés grammaticales — ce « facile » qui apparaît maintenant tout nu dans une phrase — de nos abandons, de nos exagérations, de l'inflation de certains mots. Il n'y a plus de points ou de questions à résoudre, de difficultés, d'imbroglios, de complications, d'enchevêtrements, non, il n'y a plus que des problèmes. Problème, ce mot sur-gonflé ! Il n'y a plus de limites, de communautés, de groupes, de quartiers ; non, il n'y a plus que des ghettos : le ghetto du cinéma, de l'athlétisme... et même le ghetto des enfants !...

Une chanson n'est plus jolie, charmante, mélodieuse, voire câline ou fleur bleue... Oh non ! Elle est « terrible » et, demain, elle sera terrifiante à force de douceur ou d'amour.

Corrigez, de temps en temps, les jeunes dans leurs erreurs. Laissez-leur dire « *Il y en a ras le bol* » parce que c'est la mode et qu'il ne comporte pas de faute, mais un jour, quand vous en aurez l'occasion, dites-leur que nous aussi, nous avons une expression pour évoquer cette goutte qui fait déborder le vase, nous disions... « *la coupe est pleine* ». Chaque génération a son ustensile !

Pour conclure, un souhait ardent : Que la langue française soit toujours digne de l'esprit français !

Frédéric SPEE

Secrétaire perpétuel de l'Académie
de Villefranche et du Beaujolais
Membre titulaire
de l'Académie de Micon

II^e PARTIE

APPRENDRE LE FRANÇAIS DE DEMAIN



*Vostre tres humble & obéissant serviteur
Corneille.*

* ...les regrets nostalgiques ne manquent pas... les récita-
tions disparaissent, les bons auteurs sont délaissés...*

S'agissant du recul de l'influence ou plus simplement de la pratique du français dans le monde, je parlerai d'un des facteurs essentiels de cette évolution : quel français enseigne-t-on et comment l'enseigne-t-on dans nos écoles ?

Ici, les critiques et les regrets nostalgiques ne manquent pas : on y parle de plus en plus mal notre langue, on ne fait plus de dictées, l'écriture devient illisible, les récita-
tions disparaissent, les bons auteurs sont délaissés pour des

textes modernes hasardeux, les bibliothèques sont désertées. Ainsi, le français est menacé dès la base, si l'on peut dire.

Certes, les facteurs de rayonnement économique et technologique ne sont plus avec nous. Et notre prestige national d'une langue qui fut européenne au XVIII^e siècle et diplomatique jusqu'en 1918 a bien pâli. Mais si, en plus, se dissout dans le médiocre cet apprentissage du bon langage et des belles-lettres que le monde entier nous enviait, si nos enseignants sont parfois récusés par certains lycées étrangers, où allons-nous ?

Sans doute, l'instruction publique a-t-elle sa part dans ce lent effacement du français hors de nos frontières. Mais, pas plus que l'ensemble des corps sociaux, pas plus que les politiciens, les économistes, les artistes... Car l'école n'est, en vérité, que le reflet d'une société et ne peut, au mieux, que suivre une évolution qui la dépasse, tout en essayant de tenir le cap vers des lendemains incertains.

LE FRANÇAIS ACTUEL ET LA JEUNESSE

Fixons d'abord la référence pour éclairer la réflexion.

Le français que l'on regrette ici est la langue achevée, telle que fixée dans sa structure, son orthographe, sa phonétique, sa musique de la phrase pour la Cour et les beaux esprits du siècle de Louis XIV, telle que polie et raffinée par les philosophes et les libertins du XVIII^e siècle. C'est cet outil artisanal de culture humaniste et de conversation distinguée que l'aristocratie de nom et de fortune se piquait de connaître et de pratiquer partout dans le monde, jusqu'à la Grande Guerre et même encore largement jusqu'en 1939, du moins en Europe.

En vérité, cet instrument parfait n'était vraiment maîtrisé et utilisé que par des minorités, même en France. Mais c'est encore l'image traditionnelle, à peine ternie par l'époque actuelle technicienne, marchande et internationaliste, que nous avons tous plus ou moins en tête, lorsque nous parlons du français dans le monde et du français des études.

Or, aujourd'hui, nous ne pouvons plus viser ce français-là comme objectif d'apprentissage.

D'abord parce que les élèves et leurs familles ont bien changé depuis trente ans, et que nous devons partir d'un matériau brut difficile à polir à cet égard. Autrefois, on parlait, en famille : on écoutait la grand-mère qui savait si bien écrire sans fautes et réciter sans erreurs. Aujourd'hui, on regarde la télé, la mère travaille et la grand-mère est à l'hospice. L'enfant, l'adolescent, sont livrés à eux-mêmes avec les groupes, les bandes de leur âge, dans les quartiers, au club, dans les boîtes et les cercles.

Autrefois, les parents avaient le temps et bien souvent les connaissances de base pour guider les études primaires et même secondaires de leurs enfants. Aujourd'hui, les rythmes de vie, l'exiguïté relative des logements, les nouveaux programmes, les nouvelles techniques d'enseignement, laissent les parents bien désarmés pour surveiller le langage et les progrès de leurs enfants. Ces enfants attirés par les modèles multiples de la rue, des médias, des idoles du rock ou du sport, qui ne sont pas tous des modèles de beau langage. Enfin, bien souvent et de plus en plus, surtout dans les classes publiques urbaines, les enfants des travailleurs immigrés et de familles du quart monde atteignent des taux qui rendent difficile l'apprentissage précoce de la subtile langue française.

Le matériel-élève a donc bien changé. Mais l'outil pédagogique aussi. L'école, comme la nostalgie du beau français, n'est plus ce qu'elle était. De gré ou de force, les maîtres et leurs méthodes ont dû s'adapter. Les responsables de l'Education Nationale ont bien senti cette nécessité, surtout pour le français. Le poète Pierre Emmanuel a précisé, de 1970 à 1972, la Commission ministérielle de réforme de l'enseignement du français dans le second degré, mon regretté collègue Rouchette, la commission parallèle pour les écoles primaires. Les conclusions de ces deux commissions de linguistes et de pédagogues, déposées en 1972, ont servi de base et de référence pour la rédaction de nouvelles instructions officielles aux enseignants de notre langue, de 6 à 16 ans.

Elles recommandent de prendre en compte d'abord le langage parlé couramment par l'élève, de favoriser la parole spontanée au moins autant que l'écrit, d'inciter les maîtres puis les professeurs de toutes les disciplines à faire constamment observer une pratique correcte et aisée de la langue française commune, tout en procédant à l'initiation au langage technique de leur spécialité, le cas échéant. Ainsi, on abandonne l'ambition, envisagée comme illusoire et peu motivante, d'aborder le modèle, considéré comme bourgeois et dépassé, de la langue telle que nous l'avons connue et subie, il y a 50 ans. Choix pédagogique autant que social et même politique.

En effet, la prolongation de la scolarité à 16 ans, puis les C.E.S. et maintenant le collège unique ont fait entrer dans les classes de 6^e et de 5^e, et encore largement dans celles de 4^e et de 3^e, la quasi totalité des enfants d'une classe d'âge de toutes les origines sociales. Finies les bonnes classes où l'on rassemblait les forts en thème. Fini aussi le niveau « normal » en français qu'on cherchait à atteindre, lorsque un dixième seulement des écoliers entraient en 6^e de lycée. Quantité et qualité ne peuvent, pour le moment, coexister à ce niveau hétérogène. Par ailleurs, la pratique de la classe de français a changé. De moins en moins, l'instituteur ou le professeur apportent leur propre savoir sous forme de leçons ou de cours dogmatiques, modèles parfois, de belles phrases et de bonne intonation. Les méthodes actives, le travail en groupe, les sorties et les enquêtes dans le milieu extérieur sont privilégiés. Après l'école du silence, celle du verbe, mais au risque de favoriser, si l'on n'y veille, le bavardage, l'incorrection, le laisser-aller oral, voire l'onomatopée et le geste qui remplacent l'effort d'articuler clairement une pensée encore incertaine. Il faudrait que le maître soit exigeant et compétent.

Car il est bien difficile de concilier spontanéité et rigueur, bavardage prétentieux et expression signifiante. Or, durant vingt ans, nous avons dû, forcés par la conjoncture : classes d'élèves nombreuses, classes d'âge d'étudiants réduites, recruter à un niveau moyen de culture et surtout des femmes. Où sont alors les maîtres solides, rigides et sévères d'autrefois, défenseurs de la tenue, celle du corps, du vêtement et du langage aussi, considérée comme passeport pour réussir dans la vie.

Mais cette image passéiste serait incompatible avec la nouvelle société dans laquelle se forme au langage, le jeune Français d'aujourd'hui. Et l'école ne peut l'ignorer, d'autant qu'on la pousse à s'ouvrir de plus en plus sur le monde extérieur. Il faudrait une instruction vue de sirius pour envisager aujourd'hui le maintien du français classique à l'école. Pourquoi se forcer à en étudier les finesses et les contraintes devant le langage plus pratique et plus aisé des digests, des sigles, des idéogrammes, des panneaux, de l'audio-visuel, voire des grognements et des gestes. Pourquoi se singulariser devant l'acceptation générale, sinon le snobisme d'une langue orale pauvre, rapide, argotique, ou encore corporative, technique voire ésotérique, d'initiés fanatiques de disco, de formule 1, d'énarchie ou de discours politique ?

Pis encore, car plus insidieux et redoutable à terme, nous souffrons aujourd'hui d'une véritable maladie de la communication. D'un côté, la logomachie incantatoire des responsables nationaux de tous ordres, la logorrhée des bateleurs des ondes, des étranges lucarnes ou des gazettes et des new magazines, la logologie prétentieuse et obscure des clercs et des nouveaux penseurs. Et de l'autre, bien souvent, la majorité silencieuse qui regarde et qui écoute, passive, muette et comblée. Je pense et je parle pour vous !

On peut craindre que l'an 2000, en Occident évolué, soit partagé entre les bouches et les oreilles, que fabriquer du discours soit devenu le privilège d'une nouvelle caste sociale, et en subir, le lot du plus grand nombre. Et quel discours d'ailleurs ! D'autant que déjà, en français, l'écrit est dévalué. L'oral, l'interview, l'allocation devant des millions de téléspectateurs, c'est l'influence, le pouvoir, le prestige, exemple attirant pour les jeunes.

Ainsi donc, bien des facteurs concourent à la dégradation continue du français de qualité dès l'apprentissage scolaire. Et il nous apparaît impossible, pour les mêmes raisons, de s'opposer à cette dérive. Faut-il donc se désespérer et se replier frileusement sur nos promontoires de sociétés savantes, gardiennes courageuses mais bien désarmées, des traditions et des pratiques du bon français ?

VERS UN NOUVEAU FRANÇAIS

Nous ne le pensons pas. Ce serait laisser l'avenir aux nouveaux barbares. Il faut, au contraire, accepter cette évolution, en essayant de la diriger, en sauvant l'essentiel, l'esprit de notre langue, et en soutenant toutes les actions réalistes en ce sens, dans le monde qui nous attend. Nous nous attacherons à quelques aspects de cette situation et aux conséquences à prendre en compte dans nos écoles.

Valéry disait, voici déjà 50 ans : « *Le temps du monde fini commence.* » Nous pouvons bien dire, aujourd'hui, s'agissant de notre propos, que le temps du nouveau français est commencé. Il faut en prendre son parti et ne plus nous replier sur une élite intellectuelle internationale, distillant parcimonieusement un français culturel à des minorités en peau de chagrin.

D'abord, se persuader que l'Europe occidentale de cette fin de siècle, sauf cataclysme, évoluera vers des échanges inter-états de plus en plus nombreux. La libre circulation des personnes et des biens, inscrite aujourd'hui dans les vœux, sera demain dans les faits. Une immigration de qualité, ingénieurs, cadres, techniciens, chercheurs, viendra augmenter, par le haut de la pyramide socio-économique, le nombre élevé des travailleurs et manœuvres du bas, déjà installés et dont il sera difficile de se priver totalement. Déjà plus d'un Français sur dix (5 millions, en réalité, sur les 53 millions, I.N.S.E.E.) n'est pas francophone sur notre propre sol. Les projections démogra-

phiques, donc socio-culturelles, tenant compte des natalités relatives et de l'hypothèse de la double immigration évoquée tout à l'heure, prévoient, dans les vingt années à venir, que 18 à 20 % des habitants de la France seront des étrangers, de langue et de culture. Comment imaginer qu'avec deux millions d'élèves non francophones sur les dix ou onze de nos classes, nous pourrions continuer à enseigner, comme autrefois, la belle et pure langue de nos aïeux ? C'est à une école multiraciale donc que nous devons nous préparer, et non à des écoles réservées et préservées, vite insoutenables. Comment envisager que, dans la vie quotidienne, nous pourrions ignorer ces hôtes dont nous avons besoin ? Mais faudra-t-il se résigner aussi à des écoles multilingues comme le préfigurent déjà des écoles, collèges et lycées internationaux installés en France, dont le plus proche de nous, à Ferney-Voltaire, accueille, avec les petits Français, tous les enfants des ingénieurs et chercheurs européens travaillant au C.E.R.N. voisin ?

Des situations analogues se développant dans les autres Etats de l'Europe, le multilinguisme, ou tout au moins le bilinguisme, sera devenu courant et nécessaire à tous les niveaux de la société occidentale. Certains pays le pratiquent déjà naturellement depuis longtemps, la Suisse, la Belgique, les pays scandinaves, l'Allemagne dans une moindre mesure. La France sera sans doute la dernière à se soumettre, car la pilule est amère pour un peuple qui pense encore que son parler est le meilleur du monde, et qui proclame qu'il n'a pas le don des langues, tout comme il ignore la géographie.

Mais beaucoup de raisons, historiques, culturelles, et même proprement linguistiques, devraient faire de notre pays le moteur et l'exemple d'une politique de vrai bilinguisme concerté en Europe d'abord, dans le monde ensuite. Or, notre politique à cet égard est mauvaise, voire incohérente. Nous proposons, nous légiférons contre le franglais envahissant, mais nous acceptons de privilégier la langue anglo-américaine dans nos lycées où, déjà, 85 % des élèves la choisissent en première langue. Attitude naïve et sans réalisme. Car ceci n'empêchera pas cela, et nous arriverons à ce stade en l'an 2000, que nos enfants ne puissent plus communiquer qu'en anglais avec leurs voisins allemands, espagnols et italiens. Le bilinguisme simpliste de notre système scolaire nous paraît être à courte vue et prendre en compte surtout les objectifs économiques, où notre langue est mal aimée.

Or, parallèlement à la technique et à la banque, l'outil d'une langue va se révéler de plus en plus sollicité dans d'autres domaines. La civilisation qui émerge des crises actuelles et qui sera celle des gamins de la maternelle d'aujourd'hui, n'aura plus besoin seulement de pain. Il lui faudra aussi les jeux et la communication. Les voyages, les media, les discussions élargiront singulièrement le besoin de se comprendre entre hommes et femmes de milieux, d'âges, de continents différents.

Cette soif de communication, déjà sensible dans ses débuts, se manifestera sur trois plans et nous demanderons à nos langues d'assurer trois fonctions : l'intimité, la société, l'humanité. Qu'est-ce à dire ? A la fonction d'intimité, correspond la langue maternelle, parfois des dialectes sauvés ou reconstitués et pratiqués comme des racines de la vie profonde sur son sol : flamand, corse, occitan, wallon, yiddish... A la fonction de société, une langue centrale, moyenne et utilitaire, fortement marquée par les termes techniques et influencée par l'imprimé, pour nous un français moyen homogène pour les quelque 80 millions de l'aire francophone. A la fonction d'humanité et de grandes relations intellectuelles et commerciales mondiales, correspondra une des six ou huit langues planétaires retenues pour des raisons historiques, politiques, économiques : anglais, français, espagnol, portugais, mais aussi

russe, chinois, arabe. Avec des expressions diverses qui tendront à une sorte d'esperanto de fait.

Dans ce français à trois niveaux, nous pourrions nous employer, pour le niveau maternel du moins, à défendre nos traditions, certes, mais avec le risque de nous couper peu à peu du corps vivant de notre langue, celui du travail et des idées nouvelles, celui de l'espace francophone et de l'équilibre linguistique mondial, où la radio et la télévision par satellites seront les facteurs décisifs de l'évolution des grandes langues vers une norme parlée moyenne. Le risque donc que le français ne devienne comme un latin de bas-empire, dans une Europe multilingue. On peut se replier sur cette hypothèse qui préservera l'essentiel culturel et sentimental.

Mais parallèlement, pour le français central, des tendances à la diversification se feront jour. Personne, au XXI^e siècle, ne pourra plus maîtriser la totalité de sa langue de société quotidienne. Les vocabulaires, les syntaxes et même les intonations techniques vont se multiplier. Nos élèves apprendront et maîtriseront par nécessité commune un français de base, celui des concepts et des termes communs nécessaires à tout le corps social pour sa survie. En plus, un ou plusieurs techno-langages aux constructions simples, mais au vocabulaire spécifique très élaboré. Ces lexiques de la médecine, de la psychologie, de l'information, de l'éducation, de l'économie... seront évolutifs et largement internationalisés. Ils seront en constante actualisation.

Inversement, l'apprentissage de la totalité d'une langue étrangère ne sera plus l'ambition souvent déçue du système scolaire actuel. Nous accepterons de n'apprendre d'une langue que les mécanismes fondamentaux et le techno-langage nécessaire à une profession, à un moment et dans un pays donné. Ainsi, déjà, des ingénieurs et des cadres supérieurs français avec l'arabe des émirats du Golfe Persique. Ainsi, naguère, des commandos-suicide américains largués dans la jungle malaise. Nous aurons donc le choix entre la connaissance parfaite d'une langue étrangère avec ses nuances, son histoire, sa littérature voire sa culture, et la possibilité de suivre, dans plusieurs langues, les travaux qui nous intéressent. On accédera en moins de 200 heures au russe de la physique, à l'allemand de la chimie organique, au japonais de l'informatique.



Le champ du possible est largement ouvert pour notre langue. Mais il faut être bien conscient que le risque d'effacement, voire d'extinction, est grand, compte tenu de la diminution relative des parlants français dans le monde. Le capital attractif de notre littérature classique et même contemporaine se renouvelle mal. Il vieillit et peine à rester dans le courant des grandes influences planétaires.

Nous devons accepter l'évolution rapide qui commence, aussi bien chez nous dans nos écoles, que demain dans le monde, et qui touche d'ailleurs toutes les grandes langues historiques de culture et de civilisation. Souhaitons d'être assez lucides et assez courageux pour nous saisir de ce vaste problème avec le réalisme et la sensibilité nécessaires. Car, bien entendu, nous sommes tous foncièrement attachés à la défense de l'avenir de notre langue pour nos enfants. Mais les voies et les moyens sont divers selon les analyses qu'on retient des causes et des constats de la situation actuelle. Souhaitons, dans cette véritable bataille de survie d'une belle langue vivante universelle, ne pas nous trouver là encore, en retard d'une guerre. Rester fiers de notre passé linguistique pour être dignes de son avenir.

Marcel VITTE
*Inspecteur général
de l'Éducation Nationale
Ancien président
de l'Académie de Maastricht*

III^e PARTIE

LE FRANÇAIS EN AUTRICHE : FAITS ET PERSPECTIVES

L'Autriche est un pays qui, mis à part l'épisode napoléonien, n'a jamais été sous l'influence politique de la France et qui a donc pu toujours déterminer sa position vis-à-vis de la culture, et surtout de la langue française. Certes nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que le français a beaucoup perdu de son autorité première, mais ceci justement, peut-être parce que l'ascendant que cette langue exerçait autrefois était particulièrement important. N'oublions pas qu'au XVIII^e siècle, le français occupait une place privilégiée à la cour de Vienne et jouissait du plus grand prestige auprès de toute l'aristocratie de l'empire, un empire qui offrait pourtant déjà un très large éventail linguistique. Ainsi nous pouvons voir encore de nos jours, exposées à la Hofburg, les lettres que l'impératrice Marie-Thérèse écrivait en français à sa fille Marie-Antoinette. Mozart lui-même correspondait parfois dans cette langue avec sa sœur et composa un opéra dont le sujet était emprunté à l'œuvre de Beaumarchais. Mais la littérature n'était pas la seule à exercer son influence, certaines idées trouvèrent un écho favorable, comme le jansénisme par exemple.

Au XIX^e siècle, cet engouement pour le français atteignit la bourgeoisie, et à travers elle, il laissa même son empreinte dans le vocabulaire des couches les plus modestes de la population. Un grand nombre de mots français que les maîtres utilisaient avec leurs domestiques ont ainsi pénétré dans notre langue et y sont encore présents, mais souvent méconnaissables, ayant subi différentes déformations phonétiques et sémantiques. Je ne citerai pour exemple que le [en phon] des ménagères viennoises, simple cuvette, trouvant son origine dans le « lavoir » français.

La chute de l'Empire a entraîné la fin du règne absolu du français. Cependant, si 1918 a apporté, en politique, la démocratie, il n'a fait, en matière de langues, que remplacer la suprématie incontestée du français par une emprise toujours grandissante de l'anglais. Le français gardait encore un certain prestige culturel, mais celui-ci était dorénavant lié à la nostalgie des temps monarchiques révolus et de la société aristocratique de l'avant-guerre. Certes, la bonne société faisait toujours apprendre le français à ses enfants (aux filles surtout), mais l'anglais avait désormais la réputation d'être le véhicule des idées nouvelles, d'être la langue qui ouvrait une fenêtre sur le monde, tandis que le français revêtait un caractère réactionnaire, passait pour être lié à la « vieille Europe ».

Cette tendance ne fit que se renforcer à la suite de la dernière guerre et grâce à l'hégémonie tant politique que « culturelle » des Etats-Unis. Tout comme la France (et les autres pays occidentaux), l'Autriche fut victime d'une américanisation qui s'empara de presque tous les domaines de la vie matérielle, et en partie aussi de la vie culturelle. A cela s'ajouta l'emprise directe dans les zones d'occupation américaine et anglaise où, pendant dix ans, l'enseignement de l'anglais fut amplement favorisé.

Nous en voici donc au temps présent, et ce point de départ est tout autre qu'encourageant pour une analyse de la situation actuelle qui dépend pour une part essentielle du rôle des langues modernes dans l'enseignement. Quoi qu'il en soit, le français est présent à tous les niveaux.

Dans l'éducation préscolaire il est représenté dans quelques écoles maternelles privées. Dans l'enseignement primaire, il fait avec l'anglais l'objet de projets-pilotes pour les élèves âgés de huit à dix ans.

Au niveau de l'enseignement secondaire nous rencontrons une grande variété de types scolaires et par là de nombreuses possibilités d'apprendre le français, soit dans l'enseignement secondaire général (c'est-à-dire dans les collèges et lycées), soit dans les écoles professionnelles. J'aimerais personnellement me limiter à l'exemple des lycées.

Là, l'importance des langues étrangères est plus ou moins grande selon les options, mais il existe presque toujours la possibilité d'un choix entre l'anglais et le français comme première langue vivante, en théorie du moins. Ceux qui optent pour l'anglais ont encore la possibilité d'apprendre le français en deuxième langue, soit pendant quatre ans. Quoiqu'il s'y trouve concurrencé par l'italien, l'espagnol et le russe, le français l'emporte largement.

Au niveau universitaire, les études de français sont possibles dans cinq universités réunissant huit chaires de littérature et cinq de linguistique. Ces études aboutissent dans la plupart des cas à la maîtrise d'enseignement ou à l'interprétariat, et plus rarement à un doctorat de troisième cycle. Ajoutons ici que le professorat attire un nombre grandissant d'étudiants, et que cette tendance persiste en dépit de débouchés de plus en plus restreints.

A ces possibilités offertes par l'enseignement public, s'ajoutent celles que proposent les organismes d'éducation pour adultes, comme les universités populaires, mais aussi les Instituts Français entretenus par l'Etat français dans cinq villes autrichiennes. L'affluence à ces cours reflète, semble-t-il, un besoin croissant de la connaissance du français dans la vie professionnelle, et c'est peut-être aussi la conséquence de la position inférieure du français par rapport à l'anglais dans l'enseignement scolaire.

En effet, malgré sa présence très importante, le français se trouve généralement relégué au second rang des langues étrangères, largement « battu » par l'anglais. Cet état de fait tient pourtant moins qu'on ne le croirait à un important décalage de prestige plutôt qu'à la réputation d'être plus difficile à apprendre que l'anglais. Beaucoup de parents avouent que le français leur semble plus mélodieux et plus élégant que l'anglais, mais ils choisiront pour leurs enfants la voie la plus facile. N'oublions pas que l'anglais est aussi une langue germanique dont la grammaire est en outre fort simple.

Si je devais maintenant répondre à la question qui nous préoccupe, à savoir : « La langue française survivra-t-elle ? », je dirais que oui et j'ajouterais même que, si elle n'arrivera probablement pas à contester la première place à l'anglais, elle a pourtant de fortes chances de regagner du terrain sur sa rivale. Voici qui me fait sortir du cadre strictement autrichien, mais il va de soi qu'un nouvel essor ne peut être un phénomène limité à un seul pays. Permettez-moi donc d'appuyer cette affirmation par les faits suivants.

Comme nulle autre langue moderne, le français reflète un passé culturel glorieux. Depuis le Moyen Âge et avec de rares interruptions, cette langue a été le véhicule de chefs-d'œuvre intellectuels et littéraires dont l'importance est essentielle pour la culture occidentale. Toute étude un peu plus approfondie serait donc impensable sans la connaissance du français, qui hérite ainsi en quelque sorte, du rôle joué jusqu'alors par le latin. Certes, l'intérêt pour la culture occidentale a été éclipsé pendant un certain temps par une foi immense en l'avenir et, par là, en le triomphe des sciences, dominées à leur tour par la technologie américaine ; mais sur ce plan, les dernières années ont amorcé un mouvement de repli sur les valeurs culturelles et sur le passé. Ne pensons qu'à l'attrait grandissant exercé par l'histoire et les personnages historiques, qu'il s'agisse de Louis XI et Napoléon III ou de Marie-Thérèse et François-Joseph.

Ce repli apportera probablement une recrudescence des tendances régionalistes (et donc, en France, une importance plus grande des langues et des parlers régionaux au détriment du français « centraliste »), mais il sera sans doute accompagné d'un renforcement de l'idée de l'Europe et de sa culture, ce qui ne pourra qu'accentuer, du moins sur le plan européen, l'importance de l'apport français.

J'alléguerais une autre raison en faveur du français, plus « technique » celle-ci et plus liée à l'Autriche : l'anglais devait aussi son essor, en partie, à la généralisation de l'enseignement des langues à l'école. Or, il y a peu de temps encore (en Autriche jusqu'à la réforme de l'enseignement en 1962), la connaissance d'une seule langue étrangère semblait suffisante, d'où l'alternative nécessaire entre l'anglais et le français, surtout au niveau de la scolarité obligatoire. Dans la perspective de généraliser l'enseignement d'une seconde langue étrangère, il s'agira donc de moins en moins du dilemme : anglais *ou* français ? mais, dans une mesure croissante, de la combinaison : anglais *et* français.

En Autriche, cette tendance a commencé à porter ses premiers fruits il y a dix ans environ : depuis, une

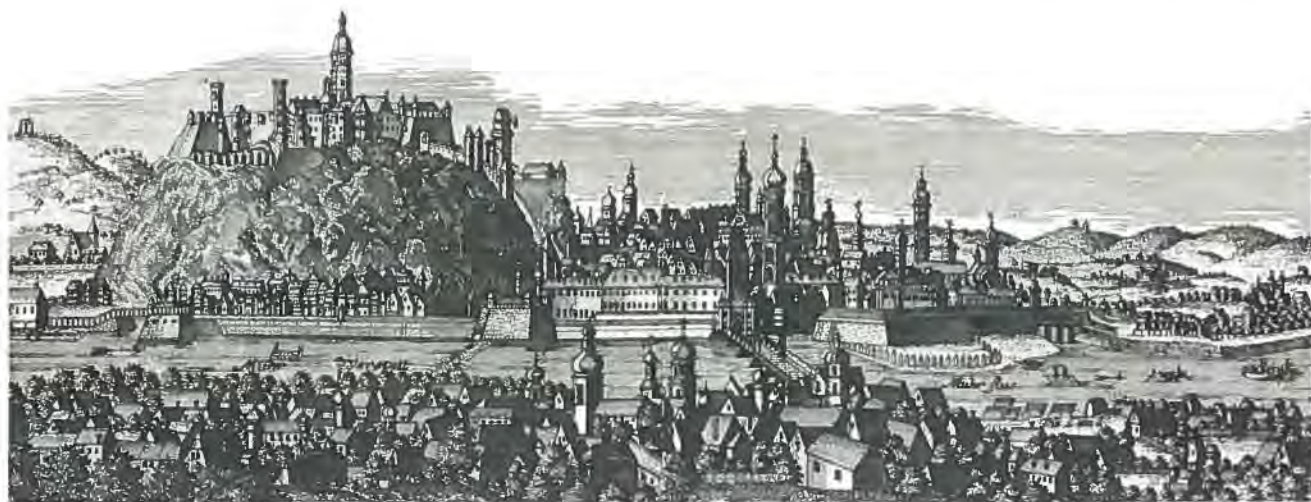
affluence toujours grandissante à l'étude du français se fait sentir, ce qui a eu pour effet, par exemple, que dans mon université le nombre des étudiants a à peu près décuplé en dix ans. Les études d'anglais, quoique toujours très recherchées, n'ont pas connu la même expansion.

Qu'il me soit permis de m'attarder encore un instant dans le domaine universitaire : à Graz, mais certainement aussi ailleurs, l'accroissement de l'intérêt dont je viens de parler, est, à mon avis, surtout significatif d'un changement qui s'opère en faveur de ce que j'appellerais « l'image de marque » du français. Car on ne peut guère supposer que tous les jeunes de dix-huit à vingt ans voulant faire du français le but de leur vie professionnelle ne se sentent attirés que par le passé glorieux de cette langue. Tout grand qu'il soit, ce prestige ne suffirait sans doute à justifier, à lui seul, le grand intérêt, s'il n'était accompagné d'un attrait plus nouveau. En effet, ces jeunes choisissent le français parce qu'ils se sentent avant tout attirés par un aspect moderne et dynamique de la France et de sa culture — et, il faut le dire aussi, ils sont parfois étonnés de constater que leurs études les confrontent surtout avec une grammaire exigeante, une subtilité stylistique insoupçonnée et une littérature au passé infiniment riche. Mais même si l'organisation des études ne correspond pas tout à fait à leur attente, ils voient dans le français avant tout un moyen d'approcher un mode de vie particulier ayant l'avantage, entre autres, de se distinguer nettement du style « à l'américaine », tel qu'il s'était emparé de l'Europe depuis la dernière guerre. Pour cette jeunesse, choisir le français signifie donc, en quelque sorte, s'affirmer d'un esprit plus européen, mais en même temps cette langue lui ouvre aussi des vues sur un monde nouveau, plein d'avenir. Le Canada, les jeunes Etats de l'Afrique francophone et leur littérature offrent à ses yeux un aspect inaccoutumé. Ceci constituera peut-être un jour une certaine concurrence à la culture française proprement dite, je crois pourtant qu'il s'agira là non seulement d'un élargissement inévitable de l'horizon culturel français, mais aussi d'une chance non négligeable pour cette langue dont le centre restera toujours la France.

Parvenu au terme de ces quelques réflexions, je crois pouvoir me permettre d'affirmer que la survie de la langue française ne doit nullement être mise en doute, à une condition pourtant : qu'elle garde son propre caractère et qu'elle sache défendre son individualité si fascinante, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences.

Siegbert HIMMELSBACH

*Assistant-Professeur
de l'Université de Graz (Autriche)*



APOLOGIE DU VIN

par le docteur Victor EDOUARD
de Châtillon-sur-Chalaronne

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici cette apologie célèbre que le docteur Edouard, dans l'un de ces moments de malice dont il avait le secret, avait prononcée en mars 1969 en guise de discours de réception à l'Académie de Mâcon. Plutôt que de se livrer à une étude historique où tout le monde aurait apprécié son savoir, il préfère présenter un morceau d'imagination plein d'humour, de poésie et d'imprévu... sur le vin.

Après avoir ainsi évoqué le souvenir de M. Desvignes, je dois selon la coutume, faire une communication à l'Académie ; mais au lieu de risquer de vous faire bailler, je préfère essayer de vous faire sourire. Je ne l'aurais pas osé, par respect pour l'Académie, si notre révérend confrère, M. le Chanoine Fargeton, n'en avait déjà donné l'exemple ; sans avoir son talent, je m'abrite derrière son autorité.

Je vous parlerai donc d'une de vos célébrités de réputation mondiale, du vin, et de son rôle essentiel dans notre civilisation.

Pendant longtemps, la Saône a été une frontière, souvent ensanglantée, entre le Royaume de France et l'Empire germanique ; durant des siècles, ce souvenir a ralenti les échanges entre le côté « Riauxme » et le côté « Empi ». Aujourd'hui encore, il faut moins longtemps pour venir en auto depuis le fond de la Bresse jusqu'à Saint-Laurent, que pour aller de Saint-Laurent à Mâcon, en traversant un pont dont les embouteillages sont les derniers vestiges des barrages que les Mâconnais avaient dressés pour arrêter les invasions bressanes.

M. Desvignes s'était partagé entre les deux rives, et aujourd'hui, en m'accueillant parmi vous, vous confirmez encore ce rapprochement, rendu indispensable non seulement par des intérêts économiques, mais aussi par une sympathie réciproque.

Cette collaboration, où chacun apporte ce qu'il a de meilleur, a déjà donné un merveilleux résultat, le coq au vin, qui est un régal gastronomique, et aussi un symbole de fraternité entre la Bourgogne et la Bresse, entre le vin de France et le coq gaulois.

Mais on frémit en pensant à ce qui aurait pu arriver !

Car, avant la croix de Savoie, nos pays d'Empire auraient pu avoir l'Aigle pour emblème, et si Victor Hugo avait eu l'idée de mettre du vin rouge dans la « marmite infâme » où Ruy Blas voit bouillir « le pauvre oiseau plumé qui fut l'Aigle impérial », le coq au vin en eût été discrédité à jamais ! Heureusement, la Bresse a remplacé ce rapace incommestible par ses volailles, moins glorieuses mais plus délectables.

Je laisse à un confrère mâconnais le soin de parler de notre coq gallican, perché sur tous les clochers de France au-dessus de la Croix, en faisant toujours tête à l'orage, comme une girouette contestataire, et je ne parlerai que du vin.

C'est un élément essentiel de notre vie : il n'y a pas de cérémonie gaie ou triste, baptême, mariage ou enterrement, où l'on ne fasse en famille les libations traditionnelles. Pas de réunion, pas de banquet politique ou autre, où l'on ne prononce au dessert un discours, le verre en main ; on boit au bonheur des jeunes époux, à la longue vie des parents, à la santé des hôtes, comme au triomphe de la Démocratie !

Quand on reçoit une autorité quelconque, on lui offre un vin d'honneur, et quand on désire obtenir des faveurs imméritées par un cadeau agréable, on l'appelle un pot de vin.

Et que seraient nos élections si les convictions politiques souvent incertaines n'étaient éclairées et réchauffées par quelques canons de vin rouge ? La Bastille eut-elle été prise sans l'aide de ces canons-là ?

C'est la survivance d'un rite païen, les libations que les Anciens faisaient à leurs dieux, et sans lesquelles leurs prières n'avaient aucune chance d'être exaucées.

Mais le vin a encore bien d'autres vertus. Qu'y a-t-il de plus agréable que de passer une soirée entre amis, après un dîner fin, mais pas trop copieux, arrosé sans excès d'excellents vins ? Le vin délivre des complexes, et tel magistrat austère, tel prêtre vénérable, oublie les contraintes de leurs dignités, et se révèlent les plus joyeux convives : faut-il rappeler ici le banquet annuel de notre Académie ? Vous y avez déjà tous pensé ; les heures passent si rapidement qu'on ne s'en aperçoit pas : on ne vieillit ni à table, ni à messe dit un vieux proverbe. C'est aussi ce qu'exprimait le bon poète Racan :

*« C'est lui (le vin) qui fait que les années
Nous durent moins que les journées ;
C'est lui qui nous fait rajeunir
Et qui bannit de nos pensées
Le regret des choses passées
Et la crainte de l'avenir... »*

« Un soir, l'âme du vin chantait dans les bouteilles » écrivait Baudelaire, sans se rendre compte que si le vin restait dans la bouteille, son âme ne pouvait ni chanter, ni faire chanter !



« Le Vieux Pressoir », dessin de Daniel Chantereau
extrait de *Visages du Beaujolais*

Homère disait déjà dans l'Odyssee : « *Il n'y a pas de moment plus agréable dans la vie que lorsque les convives dans une maison, prêtent l'oreille à un chanteur, tandis qu'autour d'une table bien servie, puisant le vin dans l'amphore, l'échanson le porte et le verse dans les coupes à la ronde.* »

Ovide exprime une opinion analogue : « *Le vin ranime les esprits ; il rend le cœur prompt à s'enflammer... Le vin bannit et dissipe toutes les inquiétudes... alors viennent les Ris, alors l'âme s'ouvre toute entière et la franchise, si rare de nos jours, prend la place de la dissimulation bannie par le vin...* »

En cela, il se rencontre avec Jean-Jacques Rousseau, qui écrit dans ses *Confessions* : « *J'ai toujours remarqué que les gens faux sont sobres et que la grande réserve à table annonce souvent des mœurs feintes et des âmes doubles...* »

In vino veritas ! Le vin est le véritable sérum de vérité, dont, dit un proverbe, l'efficacité a toujours été reconnue : « *Vin et confession découvrent tout !* » Et pour Montaigne, « *l'ivresse fait desborder les intimes secrets* ». Alors on se demande pourquoi, à notre époque, on emploie encore le « passage à tabac » pour l'interrogatoire des délinquants.

Malheureusement, ces bonnes soirées deviennent rares et difficiles maintenant, car il faut songer au retour en auto et à l'agent qui vous fera peut-être souffler dans un alcool-test. Les Suédois ont tourné la difficulté : chacun se dévoue à tour de rôle pour ne boire que de l'eau, afin de pouvoir prendre le volant et ramener les autres convives. Seulement, cela le prive de la délicieuse excitation de l'esprit qui rend ces soirées si passionnantes, et il est triste de rester seul sérieux quand tous les autres rient et s'amuse.

On voit ainsi le rôle essentiel du vin dans notre vie familiale et sociale...

Il faut maintenant montrer son action, primordiale mais moins connue, dans l'Histoire du Monde, de la religion et de la civilisation.

En remontant aux origines de l'humanité, on peut dire que son évolution a été influencée par trois découvertes qui déterminent trois âges :

- la découverte du feu : l'homme est un chasseur nomade et fait griller son gibier. C'est ce qui le distingue des autres animaux ;
- la découverte des céréales : l'homme, devenu sédentaire, sème, récolte et se construit une maison ;
- et enfin la découverte du vin qui marque un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité : l'avènement du superflu. L'homme, qui a maintenant son existence assurée, cherche à l'améliorer et à la rendre plus agréable ; peu à peu, ce superflu va devenir aussi essentiel que le nécessaire et va permettre l'épanouissement des Arts et de la Culture. C'est l'âge du vin. On arrivera ainsi à la civilisation des loisirs ; mais que seraient ces loisirs sans le vin ?

Ces précieuses inventions furent naturellement attribuées à des héros légendaires ou à des dieux : Prométhée apporta le feu, Cérès le blé et Bacchus le vin.

Mais le professeur Monod, prix Nobel, a bien montré qu'elles n'étaient dues qu'au seul hasard, comme tout l'univers. Dans le cas du vin, ce fut un hasard vraiment providentiel.

Aux époques reculées où l'histoire n'était pas encore dégagée de la légende, le mythe de la conquête pacifique de l'Inde par Bacchus est le symbole de la pénétration en Asie du commerce et de la pensée grecque. Le vin a toujours été un précieux auxiliaire pour les trafiquants de tout genre : après avoir fait boire les indigènes pour les mettre en bonne condition, ils troquaient leurs marchandises de pacotille contre de l'or, de la soie ou des esclaves. Le vin de Bacchus a ouvert le chemin au commerce grec et en même temps à la sagesse de Minos et aux poèmes d'Homère.

Pour les chrétiens, ce fut le patriarche Noé qui prit la première cuite enregistrée par l'histoire. Mais, à côté du texte de la Genèse, une légende se développa vite, favorisée par l'antithèse entre l'eau du Déluge et le vin de l'ivresse ; on représente Noé débarquant de l'Arche, tirant une bordée comme tout marin après une longue traversée, et s'enivrant avec le vin que le Seigneur venait de lui donner. Le médecin Guy Patin affirmera au XVII^e siècle que : « *Le Saint Patriarche Noé, rempli de l'esprit de Dieu, inventa et suscita le vin après le Déluge, afin d'augmenter les forces de l'homme, qui étaient fort affaiblies et diminuées.* » Ainsi, lorsque Noé sortit de l'Arche avec sa famille, comme des cosmonautes de leur capsule, après avoir été ballotés sur la mer pendant des mois, ils étaient éreintés par le travail de la navigation et de l'entretien de leur ménagerie flottante. Ils avaient bien besoin d'un réconfortant, et Dieu leur donna tout de suite du vin, sans attendre la première vendange, ce qui est un miracle auquel on n'avait pas pensé.

Flavius Josèphe raconte ainsi cet événement mémorable : « *Noé planta la vigne, en offrit les prémices à Dieu, but du vin qu'il en recueillit, et, n'étant pas habitué à un breuvage aussi fort et aussi délicieux tout ensemble, il en but trop et s'enivra.* »

Cependant, le texte de la Genèse est bref et formel :

« *Noé, qui était agriculteur, se mit à cultiver la terre et planta une vigne.*

Et ayant but du vin, il s'enivra. »

Donc Noé ne put boire de vin qu'après la première vendange de la vigne plantée sur les pentes du mont Ararat après le débarquement, c'est-à-dire au minimum au bout d'un an ; il n'avait alors plus besoin de réconfort.

La Genèse relate l'ivresse comme un événement très important ; s'il s'était agi d'une simple indigestion, elle n'en aurait pas parlé.

On peut donc parfaitement penser que les hommes anté-diluviens ne connaissaient pas le vin et se contentaient de boire du jus de raisin. Le thème décoratif de la belle jeune fille qui presse de ses mains blanches une grappe de raisin dans une coupe est extrêmement ancien ; aujourd'hui, ce sont des hommes qui foulent le raisin avec leurs pieds, ce qui est beaucoup moins poétique.

Il est donc parfaitement possible que des grappes écrasées fermentèrent au fond d'une jarre oubliée, que Noé goûta ce jus au lieu de le jeter, et le trouva bon. Il a pu ainsi être surpris par l'effet de l'alcool que l'on ne connaissait encore pas ; d'autant plus qu'il avait alors 600 ans, et qu'à cet âge il pouvait bien ne plus avoir la tête très solide.

Ce serait tout à fait conforme à la théorie du professeur Monod sur le rôle du hasard dans la Création, et ce serait aussi une preuve de plus de la véracité des Ecritures.

En tout cas, cet exemple apprend aux hommes qu'il ne faut pas abuser des bienfaits de Dieu.

L'Ecriture Sainte fait constamment l'éloge du vin « *qui est la joie de l'âme et du corps* ».

Joseph, expliquant un rêve au grand Echanson de Pharaon, déclare : « *...Dieu a donné au fruit de la vigne une grande vertu, il confirme l'amitié entre les hommes, leur fait oublier leurs iniquités, et transforme leur tristesse en joie...* »

Dans l'Écclésiaste, on lit : « *Il n'y a rien sous le soleil de meilleur à l'homme que de manger, de boire, et de se réjouir. Va donc, mange ton pain avec joie et bois gaiement ton vin, puisque Dieu a déjà tes œuvres pour agréables.* »

Le Cantiques des Cantiques exalte le vin en images d'une poésie ardente et passionnée : « *Tes caresses, dit le fiancé, sont plus douces que le vin... Que tes seins soient pour moi les grappes de la vigne, ta bouche un vin exquis qui coule doucement et humecte les lèvres de l'amant assoupi.* »

Salomon disait aussi : « *Donnez du vin à celui qui est dans l'amertume du cœur, afin qu'il oublie sa misère et ne se soucie plus de sa peine.* »

Même le Talmud déclare : « *Le vin est excellent pour l'intelligence des vieillards, il est pour eux ce qu'est le lait pour les enfants.* »

Dans l'Évangile, tout le monde connaît le miracle des Noces de Cana, où notre Seigneur transforma l'eau en vin, préfiguration de ce qui se passe aujourd'hui, dit-on, dans les caves de Bercy...

On y lit également : « *Jean est venu, qui ne mangeait ni ne buvait, vous avez dit : c'est un fou. Le Fils de l'Homme est venu, vivant comme tout le monde, et vous avez dit : c'est un buveur de vin, un ami des publicains et des pêcheurs* » Ainsi, Jésus buvait du vin ; alors que pouvons-nous faire de mieux, nous autres chrétiens, que de suivre l'exemple de Notre Seigneur ?

Et quand il a dit : « *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* », il a rendu le pain et le vin indispensables à la religion chrétienne ; sans le vin, il aurait fallu modifier l'Eucharistie.

Enfin, toujours pendant la Cène, il dit : « *Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'au jour où je le boirai de nouveau avec vous dans le Royaume de mon Père.* » Ce qui prouve que les élus boivent du vin au Paradis, et que les vignes du Seigneur ne sont pas une simple allégorie.

Passons maintenant, non pas au Déluge, puisque nous en venons, mais au monde antique grec et romain.

La Grèce fut, avec l'Égypte, un des premiers pays à cultiver la vigne. Ses vins étaient réputés dans tout le monde ancien ; pourtant, ils étaient noirs, épais, et on y faisait macérer toutes sortes d'herbes aromatiques, fenouil, myrrhe, aloès, thym, etc. Peut-être était-ce nécessaire à sa conservation dans des amphores ou dans des outres de cuir enduites de résine et de poix ? Ceux d'entre nous qui sont allés en Grèce ont pu y goûter encore des vins analogues, que l'on ne peut pas avaler sans faire la grimace ; il paraît pourtant que l'on s'y habitue...

Les Spartiates, dit-on, forçaient les pauvres Ilotes à s'enivrer avec ces mixtures pour en dégoûter leurs enfants. On peut penser que s'ils avaient connu le Beaujolais, le Mâconnais et le Bourgogne, tous les Lacédémoniens eussent été volontaires pour l'expérience et que personne ne s'en serait dégoûté.

Il faut aussi remarquer que dans toute l'histoire grecque ancienne, on ne parle qu'une seule fois d'un tonneau ; il ne contenait pas de vin, mais servait de niche au philosophe Diogène, qui espérait sans doute ainsi s'améliorer en vieillissant, comme le vin ?

Les Romains étaient également de grands amateurs de vin bien qu'ils continuassent à le sophistiquer comme les Grecs, et plus encore, puisqu'on y mêlait de l'encens, du miel, de la résine, des oignons crus et de la poix. Le vin de Massique ainsi préparé était exposé longtemps au soleil, jusqu'à ce qu'il devienne une espèce de gâteau de miel coagulé. Pour le boire, il fallait le faire fondre dans de l'eau. Et on osait encore appeler cela du vin !

Dioscoride donne différentes recettes de bonification (?) du vin, en particulier par l'eau de mer ; Pline raconte que ce dernier procédé avait été inventé par un esclave qui buvait en cachette le vin de son maître, et en rétablissait ainsi le niveau. Le maître, surpris de constater que son vin s'améliorait de jour en jour, fit une enquête et obtint l'aveu du coupable, mais au lieu de le punir, il le récompensa.

Naturellement, le vin ainsi traité permettait toutes les fraudes ; Pline s'élève avec indignation contre Caton l'Ancien, qui deux siècles plus tôt, avait indiqué le moyen de truquer le pinard romain pour le vendre comme du vin de Chio.

On pouvait conserver très longtemps ce genre de vin : Pétrone parle d'un vin de 100 feuilles, c'est-à-dire de 100 ans, et Pline d'un vin de 200 feuilles !

Il est encore inutile de dire que ces Romains n'étaient pas des dégustateurs, malgré leurs prétentions ; leur idéal était de boire le plus possible, avant d'être terrassés par l'ivresse, quittes à passer plusieurs fois par le vomitorium...

Il faut arriver à Horace et à Ovide pour trouver de véritables appréciateurs de vins. Horace écrit : « *Je veux du vin qui ait du corps sans avoir rien de rude, qui coulant dans mes veines, bannisse les soucis de mon esprit, porte dans mon cœur les plus riches espérances et mette sur ma langue les grâces de la parole.* »

Le grand essor du vin date de la conquête de la Gaule ; c'est chez nous que la vigne a trouvé son terroir le plus favorable. Les Gaulois abandonnèrent vite la cervoise et l'hydromel pour le jus de la treille qu'ils perfectionnèrent en inventant le tonneau de bois cerclé ; bien mieux que l'amphore de terre cuite, le fût permettait au vin de se conserver, de vieillir et de s'affiner. C'est cette invention géniale qui permit les grandes cuvées millésimées.

Les vins de la Gaule firent bientôt prime sur le marché au détriment des vins d'Italie, à tel point qu'au premier siècle de notre ère, l'Empereur Domitien fit arracher par ses légions tous les vignobles de Gaule, supprimant ainsi toute concurrence.

Pendant 200 ans, les Gaulois ne cultivèrent leurs vignes que clandestinement, pour boire leur vin en famille, et les Romains durent se contenter de leur Falerne ou de leur Massique. Cependant, la prohibition ne dut pas être appliquée strictement pendant bien longtemps car les empereurs préférèrent bientôt persécuter les chrétiens, et les légions eurent d'autres soucis : repousser les Barbares, réprimer les révoltes, et s'amuser à faire et à défaire une bonne vingtaine d'empereurs. Comme toutes les prohibitions, celle de Domitien engendra un mécontentement croissant, qui aboutira, sous Dioclétien, à la révolte des Bagaudes.

Cependant, l'empereur Probus, effrayé, avait déjà essayé, en 281, d'apaiser les Gaulois en leur promettant de replanter leurs vignobles, et en leur donnant pour cela la main-d'œuvre militaire des légions.

Pour remercier l'empereur, la Burgondie décida de lui envoyer tous les ans, en cadeau, quelques pièces de son meilleur vin qui en a conservé le nom de « Romanée ». Et pour rappeler cet événement, Probus fit frapper une médaille avec son effigie d'un côté, et de l'autre une feuille de vigne ; l'Histoire ne dit pas si on lui attribuait déjà un sens symbolique.

L'Empire romain était entouré d'ennemis qui convoitaient ses richesses, entre autres son fameux vin. Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'Italie et la Gaule envahies par des hordes de Barbares assoiffés ; c'était la première fois et ce ne sera pas la dernière ! Ces invasions ont anéanti la brillante civilisation latine. Seuls, les moines, repliés derrière les murailles de leurs

couvents, avaient pu conserver quelques manuscrits. Mais pourquoi ont-ils été relativement respectés ? Peut-être bien parce qu'ils étaient les plus importants des vigneron, et que les Barbares ont préféré boire leur vin plutôt que de brûler les vigneronnages avec les églises...

Saint-Rémy, archevêque de Reims, était le plus grand propriétaire de vignobles de la Gaule ; une tapisserie de Reims rappelle un de ses miracles : « *Il arrive à l'improvisiste chez une de ses parentes qui se lamente parce qu'elle n'a plus de vin. Qu'à cela ne tienne, dit le bon archevêque, et il imposa les mains sur la futaille qui se remplit aussitôt de bon vin bouillonnant* » dit la légende. Voilà un miracle bien digne d'un archevêque de Reims, d'autant plus que le champagne n'était pas encore inventé !

Il est permis de penser que l'excellence de ses crus est venue puissamment en aide aux vertus de la Reine Clothilde pour amener la conversion de Clovis et de ses Francs ! Mais on ne peut s'empêcher de sourire un peu en imaginant ces conversions massives de plusieurs milliers d'hommes auxquels il ne fallait pas moins qu'une rivière pour fonts baptismaux. Et l'on se souvient de la fameuse description, par Sidoine Apollinaire, des Burgondes convertis : « Ces colosses débonnaire, aux cheveux enduits de beurre rance, rotant l'ail et l'oignon, et beuglant d'une voix fausse des cantiques auxquels ils ne comprenaient rien. »

Ainsi, le vin de Gaule avait été l'âme de la résistance, à l'oppresser romain comme à l'envahisseur barbare. Il avait sauvé la civilisation et converti ses ennemis !

Cependant, le vin et l'humanisme latin devaient courir encore un grand danger.

Quelque part au fond de l'Arabie était né un nommé Mahomet ; les mauvaises langues de l'époque prétendaient qu'il était de tempérament épileptique et que lorsqu'il avait bu du vin, il prenait de violentes crises, tandis que lorsqu'il avait, à maintes reprises, rendu hommage au sexe faible, le potentiel de son écorce cérébrale était ramené à zéro, et il était guéri quelque temps. C'est pourquoi, dans la religion qu'il créa, il a prohibé le vin et conseillé la polygamie. On peut regretter que ce traitement préventif de l'épilepsie soit tombé en désuétude, il remplacerait agréablement le bromure et le gardénal.

Il est écrit dans le Coran : « *Qu'une seule goutte de vin soit maudite* ». Le musulman moyen ne boit donc que de l'eau, mais quelques malins ont trouvé un moyen de satisfaire leur gourmandise en respectant scrupuleusement le texte sacré : ils trempent un doigt dans leur verre, secouent la goutte et la jettent à terre en disant : « *Qu'une seule goutte de vin soit maudite* ». Après quoi ils peuvent boire dévotement le reste. De même, les boissons gazeuses étaient permises mais comme on ne connaissait pas le champagne, on peut discuter aujourd'hui pour savoir s'il est vin ou « gazous ».

Un autre message indique bien que Mahomet ne considérait la femme que comme un pis-aller : « *Tu seras interrogé sur le vin et la femme : réponds que dans l'un comme dans l'autre, il y a des avantages et des inconvénients, mais que le mal l'emporte.* » Ces buveurs d'eau ne sont vraiment pas galants, mais ils ont tout de même préféré la femme à la bouteille.

Bref, quand Charles Martel arrêta l'invasion de l'Islam à Poitiers, ses leudes combattirent avec d'autant plus de courage que leur défaite les aurait condamnés au régime sec à perpétuité. S'il n'y avait eu que la polygamie, on peut se demander ce qui serait arrivé ?

Dans toute l'histoire de notre pays, la vigne et le vin jouent un rôle de premier plan.

Pourquoi, pendant la gurrre de Cent Ans, les Anglais se cramponnèrent-ils tant à l'Aquitaine et à la Guyenne, si ce n'est pour les vins de Bordeaux qu'ils achetaient en quantité ?

Plus tard, pendant la Révolution, pourquoi les armées de Brunswick battirent-elles en retraite ? Lisez dans *La Campagne de France* de Goethe, l'effet désastreux des raisins verts et de la pluie sur les entrailles ennemies ; on pouvait suivre la marche des colonnes par les traces qu'elles laissaient sur les bords des chemins. Le raisin de Champagne a probablement sauvé la Révolution et la République.

Il ne faut pas oublier non plus le tonnelet de la Vivandière du Premier Empire, ni le bidon de pinard du Poilu de Verdun.

On sait également que les principaux éléments du succès de Talleyrand au Congrès de Vienne ont été son fameux cuisinier Carême et sa cave bien garnie. Il est dommage que l'on n'ait pas appliqué la même méthode au moment du Traité de Versailles, car si le Président Wilson avait bu du champagne au lieu de s'en tenir au jus de tomate, nous n'aurions peut-être pas été obligé de « remettre ça » en 1939.

Car il faut rappeler ici un mot du Prince de Ligne ; il sortait d'un dîner à Paris avec un de ses compatriotes, le baron de Poelnitz, qui lui dit : « *Ah Monseigneur, comme ces Français sont agréables et spirituels ! Bien sûr, répondit le Prince, comment pourrait-il en être autrement avec de pareils vins ?* »

On voit donc encore le rôle primordial du vin : sans lui, il n'y aurait peut-être pas de France, pas de civilisation, et pas d'Eucharistie.

En examinant une carte, on découvre autour des rivages nord de la Méditerranée une région bénie où s'est épanouie une des plus belles civilisations du monde, et dont le « Limes » romain forme la frontière. Mais c'est aussi la limite nord de la culture de la vigne !

Est-ce une simple coïncidence ? Est-ce qu'on ne trouve pas dans le vin toute la force emmagasinée de l'ardent soleil qui a mûri la grappe ?

Au-delà de cette limite, on trouve une espèce de No Mans Land où l'on boit de la bière, et plus loin, des pays barbares où l'on boit de l'eau-de-vie de grain, et même du lait de jument fermenté, sans oublier ceux d'un autre hémisphère où l'on s'abreuve de coca-cola...

Le professeur Dieulafé déclarait qu'un litre de vin contient 1/10 de la ration alimentaire de l'homme et 9/10 de sa bonne humeur. Après 2 000 ans de ce régime, comment le caractère et l'intelligence de la race n'en auraient-ils pas été influencés ?

Un peu partout, en Crimée comme en Californie, on s'efforce en vain d'obtenir des vins semblables aux nôtres. Le jour où ceux qui les boivent sauront apprécier la différence, et où ceux qui les fabriquent pourront nous égaler, il y aura un grand pas de fait vers la compréhension réciproque des peuples. Un vieux dicton paysan déclare : « *Le moyen qu'y soyont d'accord, quand y buvont jamais ensemble ?...* » « *A égalité de litres, tous les électeurs se valent* » disait le Bouif de La Fouchardière.

Cette apologie ne serait pas complète si l'on ne disait pas quelques mots du vin dans la littérature française ; il a inspiré plus ou moins tous les poètes, tous les écrivains, tous les chansonniers depuis Villon et Rabelais jusqu'à Pierre Dupont, Raoul Ponchon et Jean Richepin ; pour les citer tous, il faudrait une encyclopédie.

On peut cependant s'amuser à relever au passage quelques protestations véhémentes contre les fraudeurs de toutes les époques. Voici celle de Villon :

*« Et crever puissent par force de venin,
Ces faux larrons maudits et déloyaux,
Les taverniers qui brouillent notre vin. »*

Et une autre du début du siècle :

*« Pourquoi faut-il que l'on punisse
Les voleurs et les assassins,
Pour ne pas faire justice
Des empoisonneurs du vin... »*

Mais puisque nous sommes à Mâcon, nous devons saluer tout particulièrement le grand poète vigneron, Lamartine. Certainement, il aimait le vin et il savait l'apprécier ; cependant, il en a peu parlé dans ses vers.

C'est qu'il était plus poète que vigneron ; ses vignes étaient des Pampres, il en admirait le feuillage d'or et de pourpre, rutilant sous le soleil d'automne, ou délicatement voilé au réveil par la gaze légère des brumes matinales.

Polymnie, muse de la poésie lyrique, comme chacun sait, ne se rafraîchit qu'avec l'onde cristalline de la fontaine Castalie ; ses lèvres pâles ne se tendent que pour déposer un baiser ineffable sur le front d'un poète porteur de luth et secoué de sanglots. Ce serait un sacrilège d'imaginer qu'elles pourraient s'entr'ouvrir pour une gorgée de vin !

Ah ! Si le vin, âme de la vigne, pouvait se humer comme le parfum, âme de la fleur ! Quels chants divins n'aurait-il pas inspirés !

Mais nous, qui ne sommes que de pauvres humains, nous ne pouvons pas nous contenter pour vivre, d'un rayon de soleil et d'une goutte de rosée, il nous faut des nourritures terrestres plus substantielles, et nous n'avons pas honte d'avouer que nous y prenons volontiers plaisir. Un proverbe corse déclare : *« Les hommes sont comme les sacs, ils ne tiennent debout que s'ils ont le ventre plein. »*

Certains ont voulu contester cet éloge du vin ; ils n'admettent la nourriture que comme une triste nécessité, et la rendraient volontiers mauvaise par désir de mortification. Ils brandissent deux arguments-massues : le péché de gourmandise et le danger de l'alcoolisme. Mais ce ne sont que des massues de papier !

Pour la gourmandise, un vieux curé de campagne m'a donné la réponse : *« Docteur, me disait-il, le Bon Dieu nous a défendu de boire et de manger trop bon, mais il ne nous a jamais défendu de boire et de manger meilleur ; s'il m'envoie une coupe d'amertume, je me prosternerai humblement devant sa divine volonté, je boirai le calice... Mais j'essaierai d'y mettre un morceau de sucre. »*

Si Dieu a mis de bonnes choses sur terre, ce n'est pas pour le plaisir des seuls mécréants et pour la tentation des chrétiens auxquels elles seraient défendues ! Le gourmet au contraire montre qu'il sait apprécier comme ils le méritent les bienfaits du Créateur. Quel est le pécheur, celui qui avale un verre de vin sans savoir ce qu'il boit, ou celui qui en déguste une gorgée et s'écrie : Ah ! Le merveilleux Chambertin ? Son cri n'est pas l'aveu d'un péché, c'est un hymne d'action de grâce !

D'ailleurs, Emile Augier l'avait déjà dit :

*« Le vin est nécessaire
Dieu ne le défend pas.
Il aurait fait la vigne amère
S'il eut voulu qu'on n'en but pas. »*

Quant à l'alcoolisme, qu'il serait trop long d'étudier aujourd'hui, on peut simplement faire remarquer que depuis toujours, les hommes ont usé et abusé du vin autant qu'ils l'ont pu. Les moines d'une abbaye d'un pays de vignobles avaient une ration quotidienne de 4 bouteilles de vin ordinaire, et les jours de fête carillonnée, d'un vin de qualité supérieure qu'ils appelaient le vin de cloches. Mais c'étaient des vins légers et fruités, comme on en trouvait encore au siècle dernier.

Les paysans de Dombes ne buvaient probablement pas beaucoup de vin, sauf les jours de marché, mais les bourgeois et les artisans de Châtillon les remplaçaient bien, car les remparts ont été construits en grande partie avec le produit d'une taxe sur le vin. Et pourtant, on ne parlait pas d'alcoolisme, tout au plus d'ivrognerie. Il a fallu pour cela l'avènement, au XIX^e siècle, de la société industrielle qui a créé le prolétariat urbain ; l'alcoolisme est né d'un besoin d'oubli et d'illusion, dans un environnement hostile ; c'est une maladie sociale, comme la drogue.

Ainsi, on sait aujourd'hui guérir l'alcoolique, mais il est très difficile d'empêcher les rechutes lorsqu'il rentre chez lui et se retrouve dans les mêmes conditions qu'avant.

Un de mes amis, psychiatre, me racontait un jour : *« Lorsque j'ai guéri un alcoolique, avant de le renvoyer chez lui, je convoque sa femme : c'est parfois une commère délurée, qui n'est probablement pas sans reproches, mais qui comprend, et je peux espérer que la guérison sera durable. Mais, trop souvent, je vois entrer une espèce de dromadaire vertueux et obtus, qui confirme la cause de la maladie et apporte la certitude d'une rechute à bref délai. »*

Déjà, Le Houx, magistrat à Viré et poète, s'était trouvé dans le même cas :

*« Pour guérir ma soif maline,
Et l'ennui que me fait ma femme à la maison,
J'ai recours au bon vin comme à ma médecine... »*

Mais il n'était pas devenu alcoolique !

La prophylaxie de ce fléau n'est ni dans la prohibition ni dans la médecine, mais dans une meilleure organisation sociale, et dans l'éducation individuelle.

Enfin, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas à des Mâconnais que j'apprendrai les vertus du vin mais j'espère vous avoir convaincus de ce que vous pouvez en user sans crainte ni remords.

Et pour terminer, je regrette de ne pas avoir devant moi un verre de bon vin, mais je lève une main malheureusement vide, pour boire symboliquement au jour où les délégués de l'O.N.U. se réuniront, non plus pour se disputer, mais pour comparer autour d'une table les mérites des vins de leurs pays respectifs.

Et ce jour-là, les hommes de bonne volonté pourront trouver sur la Terre cette paix qui leur a été promise par le Créateur du vin.

Docteur Victor EDOUARD
*des Académies de Maçon
et de Villefranche-en-Beaujolais*

LA CHAPELLE SAINT-PAUL A LACENAS

Dans le Répertoire des Paroisses du diocèse de Lyon de 1899, par l'abbé Vachet, nous lisons :

« Saint-Paul : village, autrefois paroisse, la chapelle N.-D. du Sou était même l'église mère de la paroisse de Lacenas. »

Dans le dictionnaire des communes du Rhône, de Rolland et Clouzet de 1901, nous trouvons la confirmation de cette assertion : (je cite) « En outre de l'église paroissiale, Lacenas possédait une chapelle qui avait été autrefois le sanctuaire de la commune : on en voit encore les restes ; placé sous le vocable de Saint-Paul, il est situé près du château du Sou... »

Dans le Bulletin du 1^{er} trimestre 1909 de notre Académie, feu notre confrère Morel de Voleine citait une supplique des habitants de Saint-Paul, qu'il datait de 1781, à Antoine Mignot de Bussy, seigneur – entre autres titres – du Sou, supplique dont j'extrais quelques passages :

« Les habitants de l'hameau de Morgon et de la chapelle, faisant la partie la plus considérable de la paroisse, ont l'honneur de vous représenter de nouveau combien il a été affligeant et douloureux pour eux de voir, à leur porte, l'église N.-D. du Sou ou de Saint-Paul (les 2 vocables sont donc valables) privée de l'office divin... Bien plus, voilà bientôt 3 ans que l'on n'y confesse ni communie plus. M. Germain, notre curé (il avait été nommé curé de Lacenas en 1778, donc 3 ans avant), a fermé les clefs du tabernacle dans son tiroir et a déclaré que le saint Sacrement n'y reposait plus et qu'il n'était pas nécessaire de laisser la lampe éclairée, ce qui nous a exposé à mourir sans sacrements à cause de la distance des églises. Tout cela nous porte à faire des démarches auprès de M. de Besanceuil, ancien curé primitif qui nous a dit qu'il était réduit à une pension et qu'il ne se mêlait plus de rien... etc. Les seigneurs de Gaspard ont leur tombeau dans cette église, les fonts baptismaux (nous en reparlerons) annoncent son antiquité, le bruit commun et les anciens disent tous que c'était la primitive église de la paroisse... »

Je rappelle que les habitants signant cette pétition s'étaient déclarés « faisant la partie la plus considérable de la paroisse ».

Si cette formule n'avait pas été dictée par le seul souci de faire impression, on devrait croire que les hameaux de Saint-Paul et du Sou constituaient, encore au XVIII^e siècle, une masse au moins comparable à celle du bourg de Lacenas et, qu'en conséquence, la vieille chapelle qui nous occupe avait peut-être été le sanctuaire primitif de la commune, malgré les apparences contraires actuelles.

Quoiqu'il en soit, ayant été dernièrement mis en possession, par M. de Belleruche, de la photocopie d'un curieux cahier manuscrit sur Lacenas qui n'a jamais été exploré que je sache, je voudrais le consulter avec vous.

Son auteur est l'abbé Just Blanc, né à Lacenas le 21 décembre 1847, qui fut vicaire à Saint-Georges-de-Reneins, puis à Jarnosse dans la Loire et enfin aumônier du Phénix à Roanne.

Il nous explique dans son avant-propos, qu'étant curieux des choses de son village natal, il avait pu fouiller des liasses de parchemins de famille à lui confiées, des registres paroissiaux, des archives, tous papiers qu'il qualifie de « vénérables ». Il avait commencé son travail en 1873, grâce, dit-il, à un long repos forcé.

Ce n'est certes pas un historien, mais un homme de bonne foi : « C'est le résumé de toutes ces longues et patientes recherches que je vous offre aujourd'hui : puissiez-vous y trouver quelque plaisir et y puiser sinon l'admiration, du moins le respect pour un passé dont nous avons conservé presque tous les abus sans en retenir toujours, dans la même proportion, les qualités solides et les saines traditions. »

D'abord, il a connu l'ancienne église du bourg, dont la nef, le chœur et le clocher étaient, comme Saint-Paul, du XI^e siècle, ce qui n'éclaircit pas les choses : toutes les époques gothique, renaissance, XVIII^e siècle, y avaient accroché un élément. L'abbé Blanc précise « son sol et celui du cimetière qui l'entourait sont devenus « la place neuve » au milieu de laquelle je voudrais une grande croix pour rappeler les nombreuses générations d'ancêtres qui y furent ensevelies.

Cette église n'était pourtant pas la première, elle en avait remplacé une autre, plus ancienne. En effet, par acte passé du 11 juillet 969 au 10 juillet 970, Ailmodis donne à l'abbé de Cluny trois églises dont celle de Saint-Jean à Lacenas. »

Il s'agit bien, en effet, de la charte n° 1272 signée par Ailmodis luxor Wichardi, l'épouse de Guichard, l'un des fils de Bérard, 1^{er} sire de Beaujeu : 3 églises : Oratorias, probablement Ouroux, Sancti Joannio in villa Lazeniaco, l'église Saint-Jean-Baptiste à Lacenas, et Liergo, Liergues. L'acte a été passé au cours de la 33^e année du règne de Chonrado, roi de Bourgogne, ce qui explique cet interstice tout à fait exact donné par notre abbé, d'un juillet à l'autre.

Il ajoute « Cet acte va vous paraître étrange, vous vous étonnerez de voir une femme disposer d'églises et de presbytères, mais n'oubliez pas que nous nous approchons de l'an mil, avec lequel, selon la croyance générale,

doit finir le monde. Petits et grands mettent ordre à leur conscience. Or, par un abus assez ordinaire au cours des deux siècles précédents, princes et seigneurs laïques détiennent la plupart des églises, prieurés et chapelles pour les avoir défendus contre les envahisseurs, ou les avoir retirés de leurs mains, ou les avoir fondés, dotés, ou les avoir usurpés comme biens abandonnés, ou encore les avoir acquis par échange ou obtenus à fief sous certaines conditions. Maintenant poussés par le remord, ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu. » (Je précise que dans cet acte, la malheureuse grande dame de Beaujeu, en proie à l'inquiétude, exagère ses torts. Elle s'écrie, en latin, « considérant l'énormité de mes crimes, mes innombrables offenses, et afin que je puisse échapper aux flammes de l'enfer, je donne... »)

Le bénéficiaire de l'acte est l'abbaye de Cluny, fondée 60 ans auparavant : Cluny essaime, comme vous le savez, à Salles peu après : cette donation ne serait-elle pas à l'origine de l'installation de quelques-uns de ses moines à Salles, proche de Lacenas ? La question est intéressante et n'a pas été posée jusqu'ici que je sache : en tout cas le prieur de Salles va bénéficier des dîmes de la paroisse de Lacenas et y nommer le curé jusqu'en 1789.

Si l'on observe aussi que dans la donation, seule l'église de Lacenas est désignée sous son vocable propre, Saint-Jean-Baptiste, c'est peut-être parce qu'il y a une autre église sur place.

Et l'abbé Blanc note lui aussi : « Je ne vois aucune difficulté à admettre l'authenticité de la notice que lui conserve l'almanach de la ville de Lyon pour 1779 : (je cite) Saint-Paul ou N.-D. du Sou, village et ancienne église qui était paroissiale et qui est aujourd'hui seulement succursale de Lacenas.

En 1580, date la plus ancienne de nos registres, dès les premières pages, nous trouvons les deux chapelles, toutes deux tombeaux de famille et sièges de prébendes, et aussi sépultures pour leur curés » : c'est à partir de cette date que Saint-Paul apparaît comme succursale de l'église paroissiale de Lacenas et prend le nom de N.-D. du Sou, fief du seigneur protecteur.

Voici sa description dans le cahier : elle remonte donc à une centaine d'années : « Son architecture dénote une construction du XI^e siècle qui a même été très peu modifiée depuis. A part la porte d'entrée gothique substituée à l'ancienne au XIV^e ou XV^e siècle, l'auvent, certainement moderne dans sa forme actuelle et la sacristie sous laquelle se trouve le caveau servant de sépulture aux Gaspard, seigneurs du Sou, tout jusqu'à l'absence de voûtes à la nef, est bien de l'époque romane. Elle offre même cette particularité que l'on retrouve dans les anciennes églises du temps, un étage à meurtrières élevé au-dessus de la nef qui en faisait, pendant les guerres du Moyen Age, une place fortifiée et un lieu de refuge pour les habitants obligés de quitter leurs demeures. Mais tout cela s'effrite, se disjoint et tombe peu à peu en ruines. C'est pourtant un vrai monument historique pour notre pays qu'il ne faudrait pas laisser disparaître » (étonnante prémonition...).

Je ne saurais dire par qui ni pour qui elle fut construite ; en tous cas, les seigneurs du Sou en deviennent, dès le XIV^e siècle, les bienfaiteurs et les protecteurs. Ce sont successivement les Thelis-L'Espinasse, du XIV^e au XVI^e siècle, les Gaspard, du XVI^e au XVIII^e siècle, et les Mignot de Bussy, à partir de 1778.

Le massacre des Innocents

Cliché inventaire general J.-M. REFFLE





La chapelle Saint-Paul
(Dessin inédit de Luc Barbier)

Voici un acte de baptême transcrit le 28 juin 1587 dans le registre de la chapelle qualifiée en l'occurrence d'annexe de l'église paroissiale du dit Lacenas : il s'agit de Philibert, fils de noble Claude Gaspard, seigneur du Sou et du Bruel. Chapelle annexe veut spécifier que si l'on y célèbre encore des offices dits casuels, baptêmes, mariages, enterrements, ils sont réservés exceptionnellement à des privilégiés, notamment les seigneurs du lieu ; en tout cas leurs inscriptions sont reprises sur les registres de la paroisse principale.

9 mars 1657 : visite de Mgr Camille de Neufville, archevêque de Lyon. Il note dans son rapport d'abord l'église de Lacenas dédiée à Saint-Jean-Baptiste puis « la chapelle du Sou », annexe du dit Lacenas. Cette appellation aurait risqué de prêter à confusion parce qu'il existait dans le corps du château du Sou un oratoire particulier dont la voûte était ornée de l'écu des Gaspard, si Mgr ne s'était pas repris en précisant qu'elle était dédiée à N.-D.

« Sur le maître-autel, dit-il, un vieux tabernacle de pierre de taille peint et dans celui-ci un petit ciboire d'argent où nous avons trouvé le Saint-Sacrement fort déceint tenu. Les saintes huiles gardées dans un coffret d'étain assez proprement et les fonts baptismaux – nous en reparlerons – en bon état ainsi que les meubles. Dans la nef, sont deux autels, un sous le vocable de Saint-Pierre (nous allons trouver dans les fresques une belle tête de saint Pierre), l'autre de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Etienne. Le luminaire est entretenu par le seigneur du Sou. Le chœur supporte une voûte en bon état (heureusement !), la nef est bien boisée et le clocher garni de deux cloches.

Les paroissiens sont compris au nombre de l'église principale. Nous avons trouvé dans la dite chapelle, messire Emé... illisible, prêtre approuvé ainsi qu'il nous a fait voir son approbation, ses lettres de prêtrise et... le livre baptistaire. » Donc encore toujours un prêtre présent et un registre que j'appellerais « provisoire ».

« De longue date, nous dit le cahier, saint Paul a été le but du double pèlerinage (25 janvier et 3 février) qui, chaque année, y attire comme aujourd'hui encore (fin du XIX^e siècle) de nombreux fidèles. Ce qui me le fait croire, c'est qu'en 1684, eut lieu la « rebénédiction » d'une statue de saint Blaize dont on avait oté la poussière. Or, d'après la tradition, le pain et le sel bénis le jour de la fête de saint Blaize avaient la vertu de guérir enfants et bestiaux. Le pèlerinage à Saint-Paul semble devoir son origine à l'une de ces onomatopées pieuses si fréquentes au Moyen Age. Nos ancêtres n'ayant dans leur patois qu'un seul mot – convarchon – pour exprimer l'idée de conversion et celle de convulsion, assimilèrent naïvement l'une et l'autre à saint Paul, à cause de sa conversion miraculeuse qui devint, pour eux, le protecteur de leurs enfants contre les convulsions du premier âge. »

Le 27 septembre 1683 est bénie la cloche qui a pour parrain messire Laurent de Gaspard, abbé de Saint-Rigaud en Saône-et-Loire, et pour marraine dame Claudine Meslin, femme de noble Ponthus Bessié de Montauzan.

Une autre cloche fut bénie le 5 septembre 1689 et l'une de celles-ci fut remplacée en 1779 par une « grosse cloche », dont le parrain était le chevalier Antoine-François de Mignot de Bussy, seigneur du Sou. Ce dernier était colonel de dragons en 1789 puis inquiet et même, dit le cahier, « persécuté par les révolutionnaires », il finit par émigrer en Autriche en 1792, étant sans famille. Ses

biens, dont le château du Sou, furent confisqués puis vendus comme biens nationaux : ils furent dispersés par les acquéreurs qui avaient été nombreux.

N.-D. du Sou fut fermée aussi en 1792, comme les autres églises de France. Dans la suite, elle n'a plus été qu'une chapelle rurale, un simple oratoire, et ne s'est plus ouverte aux fidèles qu'aux deux jours de pèlerinage, le 25 janvier pour la conversion de saint Paul et le 3 février pour saint Blaize.

Ce cahier d'il y a 100 ans, termine ainsi le chapitre de saint Paul : « Tout autour, son cimetière, aujourd'hui propriété communale, ne conserve de son ancienne destination que quelques débris de pierre et d'inscriptions funéraires. Quelques noyers plantés dans son sol prêtent leur ombre triste aux murs de la pauvre vieille église que huit siècles n'ont pu abattre et qui rappellent tant de souvenirs. »

En 1908, Morel de Voleine décrit, dans notre Bulletin, l'état de la chapelle :

« Au nord du château, la vieille fontaine, puis plus haut, Saint-Paul ou N.-D. du Sou, sanctuaire précédé jadis de son porche en galonnière dont on regrette la disparition (c'était l'un des apports non romans qu'avait signalé le cahier), l'intérieur assez bien entretenu renferme un beau baptistère du X^e ou XI^e siècle, de curieuses sculptures mutilées dans l'abside ; un ravissant rétable en bois doré. Il faut rendre justice aux habitants de l'endroit : ils tiennent à leur chapelle, gardent le souvenir qu'elle fut quelque chose dans les temps anciens et l'ont dotée d'une belle cloche neuve remplaçant celle qui était fêlée et discordante. »

En 1942, les monuments historiques classent les fonts baptismaux – dont nous avons souvent entendu parler – décorés d'une torsade, de crochets et de masques ; ils remontent au XIII^e siècle. Cette marque d'égard va-t-elle sauver l'église de l'impitoyable usure du temps ? Elle semble être abandonnée.

A Lyon, le 15 novembre 1976, sous l'égide du Ministère de la culture, l'Inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France met en place la commission régionale d'inventaire Rhône-Alpes, dont le secrétaire régional, M. Marc Pabois, est venu nous entretenir, vous vous le rappelez, en juin 1979.

En bref, il s'agit de rechercher, peut-être même de déterminer, d'étudier, d'identifier et enfin faire protéger les richesses artistiques constituant, portant, même chez un particulier, notre patrimoine régional.

Mme Lavigne va constituer et animer une équipe dite du « Pré-inventaire », composée de correspondants bénévoles, des chercheurs, des découvreurs.

Pour Lacenas, ce sera Mme Peyrelongue de Neyron, près de Miribel, qui acceptera la charge du secteur de Villefranche – campagne. Lors de son enquête à Lacenas, elle examine en détail la chapelle Saint-Paul et en scrutant les murs elle aperçoit des traces de couleur, noyées dans l'enduit blanc qui les recouvre. Elle sent, elle pressent qu'il y a matière à explorer, l'équipe du Pré-inventaire organise une exposition de photos, en avril 1979, résumant les recherches faites à Lacenas. Au-dessus de la photo de la chapelle Saint-Paul, un panneau avec un gros titre « A restaurer. Traces de peinture sur la voûte de l'abside ».

Conseil pris auprès de M. Méras, Mme Peyrelongue se dirige vers le propriétaire légal des lieux, la commune, et elle obtient de la municipalité hautement compréhensive



A l'entrée du chœur
Cliche inventaire général J.-M. REFFLE

en l'occurrence, le vote d'un crédit pour faire effectuer un premier sondage par le spécialiste attaché aux monuments historiques, M. Fanti, qui vient de Luynes en Provence.

Juillet 1979 : donc peu après la communication de M. Pabois à l'Académie et comme pour illustrer ses dires, M. Fanti pénètre dans la chapelle pour interroger ses murs. Le moment est émouvant... ces murs badigeonnés cachent-ils vraiment quelque chose ?... Très vite, M. Fanti va mettre au jour une tête à l'entrée du chœur, puis, un peu plus loin, un Saint-Joseph. La réalité est révélée... c'est la découverte de fresques. Mme Peyrelongue partage sa joie avec celle de M. Méras venu sur les lieux.

Notre confrère et ami, M. Mathieu Méras, auquel je demande pardon de bousculer, pour une fois, l'humilité, ce conservateur en chef qui a su réveiller les archives départementales somnolant au haut de l'ancien couvent des Carmes déchaussés à Lyon, qui est aussi conservateur pour le Rhône, des antiquités et objets d'art, tâche dans laquelle il est efficacement secondé par son adjointe, Mme Lavirotte, et qui est enfin vice-président de la Commission Régionale d'Inventaire. M. Méras va s'occuper, sans relâche, comme il l'a fait tant de fois dans notre région caladoise, et dernièrement encore, pour faire restaurer les peintures murales de la salle capitulaire de Salles, il va s'occuper dis-je, de cette étonnante découverte.

Le maire et le conseil municipal de Lacenas, dans la ligne logique de leur première décision, s'honorent – je le souligne – en acceptant de participer à 50 % aux frais de dégagement des peintures murales. M. Méras présente un rapport – solide – à la commission des objets mobiliers présidée par le préfet, et, le conseil général du Rhône, conscient du caractère exceptionnel de cet enrichissement artistique en puissance, décide de prendre 50 % des frais de travaux à sa charge.

A peine quelque mois après, ce qui est un record administratif, en mars 1980, M. Fanti revient à Lacenas et se met au travail. Nous l'avons rencontré sur place, lors de notre journée d'excursion commentée de juin 1980, et ceux qui y ont participé ont pu juger de l'étendue et de la valeur des fresques mises au jour.

La commission régionale d'inventaire a bien voulu nous confier la série de ses diapositives, c'est la documentation officielle qui va donc être projetée sur cet écran, commentée par M. Méras.

Qu'il me soit permis, en cette fin de l'année du Patrimoine, de féliciter et de remercier, au nom de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais, tous ceux, personnes privées ou organismes, que j'ai cités ou non, qui ont, à Saint-Paul, remporté un succès dont l'ampleur artistique et régionale est considérable, une victoire qui justifie la confiance et l'espérance qui avaient été mises en eux.

Il n'empêche que cette vieille petite église, recroquevillée sur ses murs mal badigeonnés, avait bien failli nous cacher à jamais le secret qu'elle couvait depuis des siècles, comme pour se venger ou se moquer des hommes qui l'avaient abandonnée...

Frédéric SPEE
Secrétaire Perpétuel
de l'Académie de Villefranche et du Beaujolais
Membre titulaire
de l'Académie de Mucron

LES PEINTURES MURALES DE LA CHAPELLE SAINT-PAUL

COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS

La chapelle Saint-Paul (1) domine la vallée du Morgon et le château du Sou. Elle était surtout connue jusqu'à ces derniers temps par une belle cuve baptismale du XIII^e siècle (2).

L'histoire de cet édifice est mal connue. En effet, on ne peut le confondre avec l'église léguée à Cluny vers 969-970 par Ailmodis, femme de Guichard, « in villa Lazeniaco », l'église citée est dédiée à saint Jean « in honore Sancti Johannis » (3), alors que notre chapelle, au moins à la fin de l'ancien régime était vouée à la Vierge et se nommait N.-D. du Sou (4) ou la « chapelle du Sou » (5).

La chapelle Saint-Paul remonte pourtant à l'époque romane, on peut la dater de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle. Son plan est celui, classique, des petites églises romanes beaujolaises : une abside semi-circulaire éclairée par une petite baie axiale voûtée en cul de four et couverte d'un toit en lauses, un chœur voûté en berceau sur lequel s'élève le clocher barlong. La nef est couverte d'une charpente comme un grand nombre d'églises romanes beaujolaises (6).

Un premier remaniement apparaît dans la seconde moitié du XIII^e siècle. C'est alors qu'on reconstruit ou qu'on restaure fortement les baies du clocher qu'ornent de petits masques humains, très proches de ceux qui figurent sur la cuve baptismale.

Un troisième et avant dernier remaniement se produit à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Le portail flamboyant à l'ouest est alors construit (7), une baie gothique à meneaux est percée dans la muraille sud de la nef. Dans l'abside, une console au décor sculpté composé de petits personnages acroupis supporte des statues aujourd'hui disparues. C'est sans doute lors de ce troisième remaniement que les peintures récemment découvertes furent cachées par un enduit, car la console les entaille dans la partie basse.

La sacristie située au nord du chœur paraît avoir été construite à la fin du XVIII^e ou au début du siècle

dernier. La porte qui la relie au chœur a endommagé la partie basse des peintures murales. Une peinture représentant saint Blaize est peut-être contemporaine de cet ultime remaniement (8).

Il est permis de se demander si la chapelle Saint-Paul n'était pas un édifice castral. En effet, il existait un château à Lacenas, mentionné en 1401 (9). L'existence d'un château situé sur la colline dominant le Sou, expliquerait le nom de ce dernier château, qui implique un château supérieur, ce nom signifiant le château du dessous.

Mais il ne s'agit que d'une hypothèse qu'il faut accueillir avec prudence, bien qu'on retrouve de nombreux exemples de telles chapelles castrales en Lyonnais et en Beaujolais (10). Ajoutons toutefois à l'appui de notre cause qu'une baie fortifiée se trouve dans le mur sud de la nef.



C'est grâce à l'intuition d'une correspondante du Pré-inventaire, Mme Peyrelongue, que les peintures de Lacenas furent découvertes. Elle me demanda de faire effectuer des sondages par M. Fanti, au dernier trimestre de 1979. Ils permirent de mettre au jour la tête de saint Luc à l'entrée du chœur, celle de saint Joseph dans l'abside et sur le mur sud du chœur celle de la Vierge.

Le 6 décembre 1979, je demandai l'inscription des peintures à l'inventaire supplémentaire, inscription qui fut accordée le 17 janvier 1980 (11). Dès mai 1980, M. Fanti se mettait à l'ouvrage, grâce à un crédit attribué par le département et la commune de Lacenas. A la fin du même mois, l'ensemble des peintures était dégagé.

(7) Il était précédé d'un porche ou « galonnière », aujourd'hui disparu (Morel de Voleine, *Le Château du Sou*, Bull. des sc. arts du Beaujolais, n° 35, 1908, p. 218. Le portail ou un des portails romans était dans le côté N de la nef, surmonté d'un linteau en bâtière. On en voit encore des traces.

(8) Morel de Voleine, *op. cit.* B.S.A.B., n° 35, 1909, p. 218, parle de ce « remiage » (pèlerinage) à Saint-Blaize le 2 février, il existait encore à cette date.

(9) Mainlevée de la saisie des châteaux de Belleruche, et Lacenas appartenant à Jean de Marzé. (1401, 9 mai. Arch. Nat. 1388 (3), c. 139.)

(10) Saint-Gérald à Givors, Saint-Georges à Thizy, la chapelle ruinée du château de Montmelas, fief des Beaujeu, celle de Châtillon-d'Azergues. Les exemples foisonnent, on le voit de ces chapelles castrales dans notre région.

(11) Arrêté préfectoral du 17 janvier 1980.

(1) Commune de Lacenas, canton de Villefranche.
(2) Datée du XII^e siècle par L. Begule, *Antiquités et richesses d'art du Rhône*, p. 95. la cuve baptismale malgré son apparent archaïsme est une œuvre gothique. Sur l'église, cf. M. Méras, *Itinéraires romans en Lyonnais et en Beaujolais*, 1978, p. 23.
(3) Bruel, *Chartes de Cluny*, II, n° 1272, pp. 351-353.
(4) Archives du Rhône, E suppl. 571, pp. 374-375.
(5) Louvet, *Hist. du Beaujolais*, éd. L. Galle, I, p. 203.
(6) Saint-Nicolas de Beaujeu, Salles, Avenas.

Le décor peint ainsi découvert constitue l'ensemble de peintures murales médiévales beaujolaises le plus important par son ampleur et son état de conservation (12).

Les thèmes iconographiques sont les suivants : l'Enfance du Christ, le Jugement dernier, et, dans des médaillons, des têtes d'apôtres. Dans le cul de four de l'abside, le Christ, dans une mandorle, était entouré des quatre symboles des Évangélistes, mais seule subsiste la partie inférieure de la composition.

Les scènes de l'Enfance du Christ se lisent de gauche à droite dans le chœur et dans l'abside. A l'angle du chœur et de l'arc triomphal, l'Annonciation, ensuite la Nativité, l'Adoration des bergers, l'Adoration des Mages assez endommagée. En bien meilleur état, la toilette de l'Enfant, le massacre des Innocents, la Fuite en Égypte complètent ce cycle iconographique qui s'arrête à l'Enfance du Christ (13).

Au revers de l'arc triomphal, le Christ, la Vierge et saint Jean président au Jugement dernier. A la voûte du chœur, des Anges jouent de la trompette ou tiennent des couronnes, thèmes empruntés à l'Apocalypse.

Dans l'embrasure d'une baie ouverte avant l'exécution des peintures, sans doute pour les éclairer, on voit les

(12) Saint-Christophe-la-Montagne possède des peintures peut-être contemporaines dans son abside, en très mauvais état, et une Annonciation de la fin du XV^e siècle dans une baie de l'abside. On connaît depuis l'ouvrage d'E. Méhu, *Salles-en-Beaujolais*, p. 20, pl. IX, les peintures de la salle capitulaire de Salles, récemment restaurées grâce à l'initiative de M. Prévost-Marcilhacy, inspecteur principal des M.H. à qui notre patrimoine beaujolais doit beaucoup.

(13) On retrouve ce thème iconographique à un chapiteau d'un des pilastres de la cathédrale Saint-Jean à Lyon (fin du XII^e siècle).

effigies de saint Pierre et de sainte Marguerite sortant du dragon.

Sous les scènes de l'Enfance du Christ des médaillons représentent des apôtres. Seuls subsistent saint Luc, au nord, à l'arc triomphal, saint Paul dans l'abside, saint Jean l'Évangéliste au côté sud de l'arc triomphal, face à saint Luc. Les autres médaillons qui ornaient l'abside ont disparu lors de la construction de la console sculptée à la fin du XV^e siècle.

La quasi totalité des peintures du cul de four de l'abside a disparu malheureusement. Elles représentaient comme à Ternand et à Saint-Christophe-la-Montagne, le Christ en majesté dans une mandorle, entouré des quatre symboles des Évangélistes. Actuellement, seule subsiste la partie inférieure, on distingue, au sud, un ange thuriféraire agenouillé et un phylactère portant le nom de saint Luc « S. Lucas ». Au nord, un autre phylactère porte le nom de saint Marc « S. Marcus », et comme au sud, on note un ange thuriféraire.

Comme dans la voûte du chœur, ces peintures du cul de four de l'abside sont traitées dans des tons clairs, alors que les ocres triomphent dans les scènes de la vie du Christ. Un souffle naïf, puissant ou gracieux anime ces peintures. L'Ange de l'Annonciation est un frère rustique de ceux qui ornaient alors les grandes cathédrales gothiques. Un vase d'où jaillit un lis le sépare de la Vierge.

La Nativité est pleine d'une paisible bonhomie, non dépourvue de majesté. Une courtine pend au-dessus du lit de la Vierge, très simple, à peine équarri. La Vierge est étendue sur le lit conformément à une iconographie encore archaisante. L'âne et le bœuf aux grands yeux extasiés sont d'amusantes figures d'animaux. Dans sa chaire, saint Joseph offre un type de paysan débonnaire.

M. Fanti au travail

(Photo Faure)





Saint-Joseph

(Photo Faure)

L'Adoration des Mages, malgré sa dégradation, affirme la même verve populaire dans le traitement des chevaux qu'amène un écuyer aux chausses rayées.

Le bain de l'Enfant Jésus présente une touchante scène familiale, l'enfant est baigné dans une sorte de tonneau, entouré par saint Joseph, la Vierge et un ange. Avec sa barbe raide, saint Joseph a la mine honnête et bonne d'un brave paysan et la Vierge, le visage rond et avenant, d'une placide beaujolaise.

Le Massacre des Innocents est décrit avec une naïve cruauté : un enfant est littéralement découpé en petits morceaux par un des soldats d'Hérode.

Avec la fuite en Egypte, on retrouve l'idylle paysanne. La Vierge sur son âne et saint Joseph en courte tunique, portant son baluchon au bout d'un bâton, doivent ressembler aux modestes pèlerins qui allaient en « romiage » (14), comme on disait naguère en Beaujolais.

La végétation apparaît, très stylisée : un arbre est un tronc d'où jaillit un mince bouquet de feuilles. Notons l'habileté avec laquelle l'artiste a peint un arbre dans un angle de l'abside et du chœur, sur un surplomb.

Même vigueur rustique dans les scènes du Jugement dernier. Les morts, surgis du tombeau, ont l'air étonné de bonnes gens qui comprennent assez mal leur étrange aventure. Chacun est parfaitement typé bien que les visages ronds, un peu massifs, dominant.

Notre peintre est également un animalier plein de verve. L'âne et le bœuf de la Nativité sont fortement typés, presque caricaturaux et rappellent la force expressionniste de l'art roman.

Conteur naïf et plaisant, même dans la grande et terrible scène du Jugement dernier, l'artiste ne retrouve un peu de gravité que dans les médaillons au caractère plus hiératique représentant saint Luc, saint Paul et saint

(14) Déformation patoise de « romiage », le pèlerinage par excellence, celui de Rome, cf. note 8.

Jean. Ici le dessin se fait plus raffiné, plus souple. Alors que les ocres et des teintes plus foncées dominent dans ces médaillons et dans les scènes de l'Enfance du Christ, les blancs éclatent dans le Jugement dernier, Ciel blanc semé d'étoiles où des anges blonds jouent de la trompette et tiennent des couronnes devant le Souverain Juge.

Par l'épigraphie, par les costumes que portent les personnages de l'Enfance du Christ, ainsi que par le style, ces peintures semblent pouvoir être datées de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle.

Leur intérêt historique n'est d'ailleurs pas moins grand que leur intérêt artistique. En effet, on possède peu de témoignages figurés sur les costumes en Beaujolais à cette époque, en dehors des sceaux seigneuriaux qui sont bien connus (15). Désormais, on bénéficiera de précieux témoignages sur le costume militaire : les soldats d'Hérode portent cotes de mailles et casques ronds. Le costume paysan est également bien représenté avec ceux, très simples de Marie et de Joseph dans la fuite en Egypte.

Le mobilier est également présent avec la chaire et le lit orné d'une courtine. On peut utilement comparer le lit roman aux pieds tournés du chapiteau de Montmelas avec le lit robuste, simplement équarri de la Nativité de Lacenas (16).

La technique de ces peintures n'est pas celle de la fresque, mais celle de la détrempe, le médium employé étant peut-être du lait, technique fréquente à la fin du Moyen Age (17). D'où une extrême fragilité qui rend d'autant plus indispensable une prompte restauration.

Diverses inscriptions permettent d'identifier les personnages. Dans le médaillon nord de l'arc triomphal, on lit (S.LU)CAS, saint Luc, dans celui de l'abside S.PAU(LUS), saint Paul. Dans des phylactères que tiennent des anges au bas du cul de four, à gauche S.MARCUS et à droite S.LUCAS, saint Marc et saint Luc. Elles accompagnaient le lion de saint Marc et le bœuf de saint Luc.

Dans la baie, ouverte sans doute pour éclairer les peintures, on lit SANCT (TUS) PETRUS et S.MARGARITA (18).

Le farouche Hérode pourtant aisément reconnaissable est désigné par l'inscription REX HERODES, le roi Hérode.

Saint Jean l'Évangéliste qui tient une croix, comme saint Paul et saint Luc, est muni également d'une inscription. S.JOHANNES (19).

L'ange de l'Annonciation porte un phylactère sur lequel on peut lire AVE GRATIA PLENA. Salut, pleine de grâce.

(15) Cf. M. Méras, *Le Beaujolais au Moyen Age*, pp. 44-76. Une miniature de la charte de Villefranche reproduit également une effigie équestre de Guichard V (Arch. mun. de Villefranche, AAI), mais ces effigies, à la différence des peintures de Lacenas, ne montrent pas le visage des personnages représentés. Les seigneurs sont coiffés d'un haume et le visage d'Isabelle de Hainaut, découvert, trop fruste, ne permet pas de deviner ses traits.

(16) Il semble que ce chapiteau déposé qui se trouve au château de Montmelas provienne de la chapelle castrale, actuellement en ruines (cf. M. Méras, *Itinéraires romans en Lyonnais et en Beaujolais*, 1978, p. 26).

(17) Employée en Quercy à la fin du XIV^e siècle pour les peintures de l'église de Saux (commune de Montpezat de Quercy, T. et G.). Cf. M. Nicaud, *La restauration des peintures murales de Saux*, Bull. de la soc. arch. de T. et G., 1958, p. 63.

(18) Dans cette baie un lavabo a été placé sans doute à l'époque où elle a été ouverte, époque contemporaine des peintures murales.

(19) Comme il est imberbe, il doit s'agir de l'Évangéliste et nom du Baptiste.

L'épigraphie de ces inscriptions semble de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle (20).

Dans l'ensemble des trop rares peintures murales du Lyonnais et du Beaujolais, la découverte de Lacenas forme un maillon fort intéressant.

Jusqu'alors, la peinture murale du XII^e siècle était représentée dans la région par les décors de Ternand (21) qu'on peut dater, au moins en partie, du début du XII^e siècle et par ceux de la chapelle de l'Île-Barbe, étudiés par Mme Cottinet-Bouquet, qui remontent à la fin du XII^e siècle (22).

Pour la fin du XIV^e ou le début du XV^e siècle, nous pouvions citer les peintures de l'église de Saint-Symphorien-sur-Coise.

La fin du XV^e siècle est représentée par les peintures de l'abside de Saint-Christophe-la-Montagne, découvertes vers 1958, celles, bien connues, de la salle capitulaire de Salles-en-Beaujolais et le décor peint de l'abside de Montanay.

Le XIII^e siècle manquait dans cette séquence. Grâce à la récente découverte de Lacenas, un maillon de la chaîne est retrouvé, et l'on pourra désormais mieux suivre dans sa continuité l'évolution de la peinture médiévale en Lyonnais et en Beaujolais.

(20) Elle rappelle celle de l'inscription funéraire d'Humbert de Buenc (1280), conservée actuellement à l'église d'Hautecourt (Ain). Les inscriptions médiévales sont rares en Beaujolais en dehors de la fameuse inscription d'Avenas et de celle du lion de Pommiers, découverte par Mme Cottinet-Bouquet (*Le lion de Pommiers sur Anse*, bull. mon., 1973, t. 131, pp. 362-365).

(21) Cf. les opinions divergentes de J. Hubert et de P. Deschamp au sujet de la date de ces peintures résumées dans *Itinéraires romans en Lyonnais et en Beaujolais*, 1978, n° 37.

(22) Ce travail doit paraître prochainement dans le Bulletin archéologique du comité des travaux historiques.

Au terme de cette étude, il convient de signaler les nombreux articles de presse qui ont fait connaître au grand public la découverte des peintures de Lacenas : O. Cimetière, *Le secret de la chapelle Saint-Paul à Lacenas : des peintures gothiques* (Le Progrès, 10/01/1980). *Peintures gothiques mises au jour à Lacenas* (Ibid. 6/04/1980). *Lacenas : des fresques du XIII^e siècle dans la chapelle Saint-Paul* (Le Journal, 7/05/1980).



Les scènes de l'Enfance du Christ

(Photo Faure)

Verve malicieuse, nuancée d'un certain mysticisme, tel apparaît l'art du peintre inconnu de Lacenas qui nous permet de ressusciter une page vivante et alerte du Beaujolais médiéval.

Mathieu MERAS

de l'Académie de Villefranche
Conservateur en chef des Archives
de la région Rhône-Alpes



La « Rue Nat » à Villefranche

(Dessin de H. Grisot)

LA REFECTION DE NOTRE-DAME DES MARAIS... AU SIECLE DERNIER

Si la construction de Notre-Dame des Marais n'entre pas dans le sujet de mon propos, il n'est pas inutile d'en rappeler les principales étapes. Notre église fut édifiée du XIII^e au XVI^e siècle et les libéralités de Pierre et Anne de Beaujeu en permirent l'achèvement. A la nef centrale et au clocher primitif surmontant le chœur, aux nefs latérales et aux bas-côtés du XIV^e siècle, s'ajoutèrent alors la façade flamboyante et le grand clocher occidental couronné d'une flèche qui faisait l'orgueil des Caladois. Hélas, un incendie, sans doute accidentel, la détruisit totalement le 23 avril 1566. Mais le souvenir des exactions du baron des Adrets, quatre ans auparavant, était tellement présent dans les esprits que les soupçons se portèrent sur un malheureux maçon protestant, envoyé prestement au gibet pour expier un crime qu'il n'avait vraisemblablement pas commis.

Il fut bien question de remplacer cette flèche mais les échevins, ayant d'autres soucis dans l'immédiat, se contentèrent de coiffer provisoirement le clocher d'un toit plat à quatre pans en tuiles romaines. Le provisoire devait durer trois siècles.

Jusqu'en 1789, l'église subit peu de modifications sinon dans son mobilier : installation, au XVII^e, de la chaire et des stalles imposées par la présence d'un chapitre et, au XVIII^e, des fonds baptismaux en marbre de Préty.

Mais la Révolution devait porter de rudes coups à notre collégiale, transformée quelques temps en temple de la raison. Les profanations successives entraînèrent la décapitation des statues du portail, la lacération des portes où s'inscrivaient fièrement la devise et les armes de Beaujeu, la destruction des vitraux. Quand l'orage fut passé et Notre-Dame rendue à sa destination initiale, elle offrait les stigmates de sa pénible aventure.

Les curés de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de juillet – parmi lesquels Genevey et surtout Donnet dont je reparlerai – n'eurent ni le goût ni les moyens de rendre à l'édifice son ancienne splendeur. Il faut dire, à leur décharge, que le climat s'y prêtait mal. L'Eglise catholique restait trop associée à la réaction monarchique pour que toute la population se sentit concernée par ses infortunes. Le souvenir proche de la Révolution empêchait tout consensus et l'art médiéval attendait encore sa réhabilitation. A Villefranche, comme ailleurs, la municipalité s'attachait surtout à détruire les derniers vestiges du Moyen Age, notamment les remparts qui gênaient considérablement l'extension de la ville.

Peut-être même se résignait-on à l'idée qu'un jour l'église serait appelée à disparaître au profit d'un nouveau sanctuaire, mieux adapté aux temps nouveaux et à l'accroissement de la population locale.

Toujours est-il qu'aux déprédations du temps et du fanatisme, s'ajoutaient celles commises en toute impunité par des individus peu scrupuleux. On trouve dans les

archives de la ville, cette lettre fameuse de Chanrion, maire, à M. de Sermezy, propriétaire à Charentay :

« Il paraît qu'il y a quelques années, M. Carraud, marchand de bas à Lyon, ainsi que vous, Monsieur, auriez, du consentement sans doute de M. le Curé de cette ville, fait prendre dans l'église divers vitraux coloriés qui en faisaient l'un des principaux ornements et que vous auriez fait remplacer par des verres blancs.

M. Carraud, qui a senti que ces vitraux ne lui avaient pas été régulièrement concédés, M. le Curé n'étant pas maître d'en disposer, s'est empressé de rendre ceux qu'il avait en sa possession sur la simple invitation qui lui en a été faite.

D'un autre côté, M. le Sous-Préfet me signale que vous êtes possesseur de plusieurs vitraux qui ont été détachés par vous des croisées de cette église par le nommé Janin, vitrier en cette ville et autres ouvriers. Il m'engage à vous inviter à les faire rapporter. »

On ignore la suite donnée à cette réclamation. Elle illustre en tous cas la légèreté avec laquelle on traitait le patrimoine public avant que le législateur en assure la protection, en créant la notion de « monument historique ».

Le climat change cependant à Villefranche avec l'arrivée, en 1846, d'un nouveau curé, l'abbé Vanel. Il a 46 ans et une réputation de fermeté alliée d'ailleurs à une grande bonté.

C'est un homme d'action qui se donne aussitôt pour but de restaurer son église. Il arrive à son heure et va bénéficier de circonstances extérieures positives.

Après la brève tourmente de 1848, le parti de l'ordre, qui domine les assemblées de la seconde république, et le prince-président, devenu Napoléon III au lendemain du 2 décembre, pratiquent une politique favorable aux cléricaux. La loi Falloux, de 1850, en témoigne. Par ailleurs, le Moyen Age, méconnu et méprisé depuis la Renaissance, suscite un nouvel intérêt auquel la nomination de Prosper Mérimée à l'Inspection générale des monuments historiques et l'œuvre esquissée de Viollet-Leduc ne sont pas étrangères. Enfin, Villefranche connaît, sous la direction de son maire Boiron, une étonnante métamorphose dont je vous ai rendu compte ici-même, il y a deux ans. Bref, Vanel sent bien que l'ambiance générale favorise ses desseins.

Dès les premières années de son ministère, Vanel avait convaincu son conseil de fabrique, chargé de l'entretien de l'église, de l'urgence des réparations. L'architecte diocésain Tony Desjardin, requis par le Conseil, avait confirmé dans un rapport copieux cette nécessité. Des démarches furent alors entreprises par le Conseil auprès de la commune, du département et de l'état, pour l'obtention de secours.

En 1850, le Sous-Préfet arrache du Ministère de l'intérieur une subvention de 4 000 F à laquelle devraient s'ajouter celles du Ministère des cultes et du département. Il en informe aussitôt le maire par une lettre qu'il lit à ses conseillers municipaux lors de la séance du 24 avril 1850.

Le premier magistrat de Villefranche — qui n'est pas encore Boiron — rappelle « que l'église paroissiale se trouve par suite de vétusté avoir besoin de réparations d'une urgence telle que la sûreté des fidèles pourrait être compromise si on en diffère plus longtemps l'exécution. Un ouvrier appelé à des travaux de détail, n'a pas osé appuyer une échelle légère contre les meneaux et les nervures d'une fenêtre ! » Dans sa conclusion, par une formule savoureuse, le maire invite son conseil à « se préoccuper plutôt de l'intérêt de la vie des citoyens que du mauvais état financier de la ville ».

La municipalité qui ne pouvait faire moins que le Conseil de fabrique, lequel avait débloqué une somme de 2 000 F, vote une subvention analogue et demande aux paroisses voisines de Béligny et d'Ouille de faire aussi un geste.

Ces premiers concours financiers vont permettre d'entreprendre, dès 1851, des travaux de gros œuvre : consolidation des piliers, de 10 arcs-boutants et des 13 fenêtres de la grande nef.

A fenêtres nouvelles, nouveaux vitraux. Vanel ne manqua pas de le rappeler. Nous savons déjà la série d'infortunes qu'avaient connue les verrières. Pour quelques-unes, épargnées miraculeusement — comme celles de la chapelle des princes — la plupart des autres avait beaucoup souffert. Une restauration intelligente aurait pu limiter les dégâts mais là où il eût fallu un artiste il n'y avait qu'un architecte. En parfait homme de son temps, Desjardin ne portait au vitrail médiéval qu'une considération relative. Ne s'agissait-il pas de verres coloriés — comme le disait Chanrion — et d'autres verres coloriés contemporains ne feraient-ils pas le même usage. Il suffirait de remplacer les vitraux trop endommagés par des vitraux modernes et de rassembler les débris récupérés dans les verrières des chapelles Saint-Martin et Saint-Nicolas, à gauche et à droite de l'abside... ce qui fut fait, mais de façon informelle comme on peut s'en apercevoir aujourd'hui encore.

Les Caladois de l'époque ne s'en formalisèrent pas le moins du monde. En revanche, ils commentèrent avec

passion la pose, en octobre 1853, des trois vitraux du chœur, œuvre de M. Thibaud de Clermont. Ces trois baies, objet de tous les regards puisque situées au-dessus de l'autel, étaient depuis des années garnies de verres blancs dissimulés par des rideaux cramoisis. Et voici qu'on leur substituait une Annonciation, une Sainte Famille et un Couronnement de la Vierge avec, en médaille et en prime, les armes de la ville et celles du cardinal Donnet. Une seule critique nuança l'admiration unanime : l'ange de l'Annonciation avait les cheveux trop longs.

Dans les années qui suivirent et jusque sous la III^e République, les chapelles reçurent de nouveaux vitraux. Seules les fenêtres de la nef centrale gardèrent leurs verres blancs.

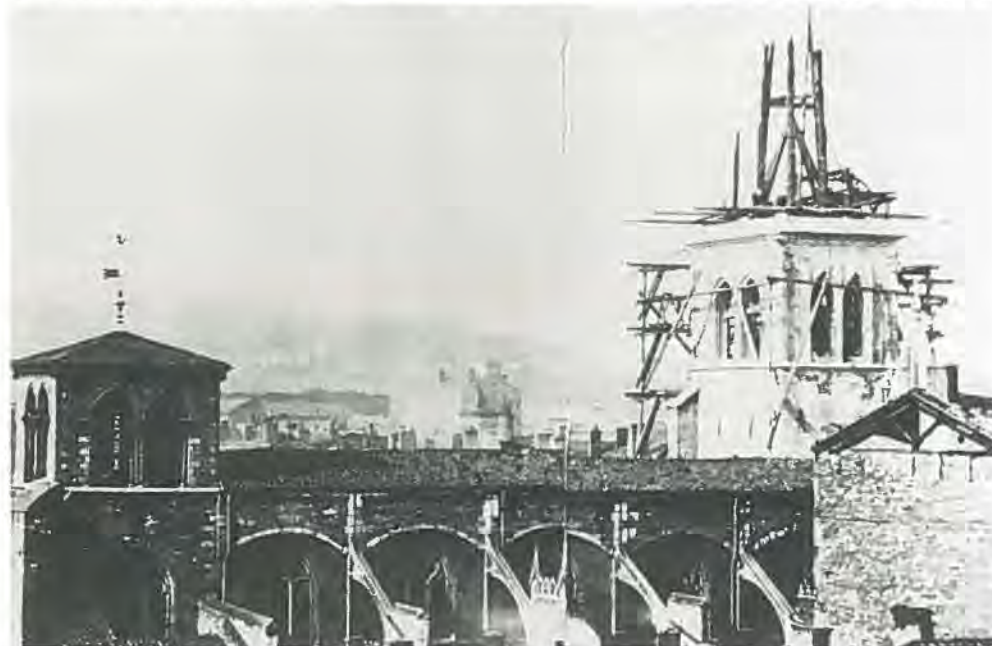
L'acquisition de tableaux contribuait aussi à enrichir la décoration de l'église et parmi eux, celui de Cornu, exposé au salon de Paris en 1857 et destiné par l'Etat à Notre-Dame. En fait, dès 1846, le gouvernement avait proposé à Villefranche une première toile dont les proportions colossales ne permirent pas de lui trouver une place dans l'église. Pour apaiser le dépit des Caladois, les pouvoirs publics demandèrent alors au jeune élève talentueux d'Ingres, Cornu de travailler à « une invention de la statue de Notre-Dame » évoquant la légende des bœufs s'agenouillant dans le marais et désignant ainsi la présence d'une statue miraculeuse. Les événements de 1848 et, sans doute, pour l'artiste des projets plus rémunérateurs allongèrent les délais d'exécution. Enfin, en 1857, après son passage au salon, l'œuvre attendue put prendre le chemin de Villefranche où elle fut accueillie avec beaucoup d'égards et où elle ne suscite plus aujourd'hui qu'une totale indifférence, confinée dans un recoin de la chapelle Notre-Dame.

Quant aux fresques de Chatigny, saluées à leur inauguration, en novembre 1860, par la « Gazette de Lyon », « Le Courrier de Lyon » et même la « France littéraire » dans un long article, elles ont pratiquement disparu aujourd'hui. Peintes sur les murs de la chapelle des fonds baptismaux, elles représentaient en toute logique le baptême de Clovis.

Terminons ce paragraphe consacré aux décorations intérieures en indiquant que le sculpteur Fabisch de Lyon, sévit un peu partout et notamment dans la chapelle Notre-Dame qu'il garnit d'un retable massif faisant face au tableau de Cornu.

La réfection de Notre-Dame-des-Marais au siècle dernier

(Photo collection Berthier-Geoffroy)





La réfection de Notre-Dame-des-Marais au siècle dernier

(Photo collection Berthier-Geoffroy)

Si ces aménagements aiguisaient la curiosité des Caladois, d'autres transformations, ô combien plus spectaculaires, sollicitaient simultanément leur attention.

Les travaux de consolidation entrepris en 1851 n'avaient pas concerné, faute de crédits suffisants, ni la façade ni le clocher pourtant dans un état de dégradation avancé et menaçant de ruine. Encouragé par l'accueil réservé à ses précédentes démarches, Vanel mit la question à l'ordre du jour et le Conseil municipal s'en saisit le 10 mai 1852. Desjardin estimait à 14 655,68 F le devis nécessaire aux réparations les plus urgentes. Les crédits ordinaires de la ville étaient épuisés. Boiron convoqua à la mairie les citoyens les plus imposés de la ville et, après en avoir délibéré avec eux, fit voter un impôt extraordinaire de 3 000 F ; dans le même temps, le Conseil de fabrique s'adressait au ministre d'Etat pour obtenir une subvention sur le fond des monuments historiques. Mais le 15 mars 1853, celui-ci répondait « qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de nouveaux secours vu le peu d'importance de l'édifice ». Le Préfet fait savoir de son côté que son intervention auprès du ministre des Cultes était restée sans réponse. De toute évidence, l'affaire s'engageait mal.

Le 3 juillet 1853, le Conseil de fabrique supplie le Préfet et le Sous-Préfet d'entreprendre de nouvelles démarches. Le Conseil municipal se prononce à son tour en septembre... Puisque l'administration parisienne ne paraît pas convaincue de l'importance de Notre-Dame des Marais, Boiron, piqué au vif, fait accepter cette motion :

« Considérant que l'église paroissiale de Villefranche est un monument remarquable, qu'elle présente des faisceaux d'élégantes colonnettes, de belles moulures, des sculptures d'une grande délicatesse, de belles galeries, des dentelures, des feuillages, des arabesques formant une broderie de pierre artistement découpée, que les contreforts sont d'une grande richesse d'ornementation et les arcs-boutants jetés hardiment au-dessus des basses nefs, que la voûte de la grande nef est très élevée et présente un des plus beaux morceaux d'architecture religieuse du Moyen Age... que des travaux ont déjà été effectués à grands frais en 1851 et qu'on ne peut achever cette restauration faute de ressources... le Conseil municipal supplie... etc. ». Cette supplique n'ébranle pas le ministre d'Etat mais elle attendrit cependant son collègue de l'Instruction publique et des Cultes qui accorde, le 21 mars 1854, 2 000 F en trois annuités, la première de 1 000 F, les deux autres de 500 F.

Cette somme jointe à l'impôt extraordinaire de 3 000 F, à 2 000 F du Conseil de fabrique, à d'anciennes subventions de Béligny et Oully, rattachées depuis à Villefranche, et à 2 000 F nouveaux pris sur les fonds libres du budget 1854 de Villefranche, ne permettait pas, il s'en faut, de couvrir le devis de Desjardin. Le ciel – c'est-à-dire une

souscription – pourvoirait au reste de la dépense. Onze dames se mirent en quête dans toutes les maisons de la ville.

En août 1854, on installe les échafaudages sur la façade. Ils y sont encore le 8 décembre, quand Villefranche, à l'instar de Lyon, illumine et pavoise en l'honneur de la Vierge. Les édifices publics brillent de mille feux mais pas Notre-Dame, et pour cause ; les badauds se consolent en allant à la chapelle des Ursulines entendre les chants angéliques des religieuses invisibles ou s'apitoient sur les bonnes sœurs de l'hôpital luttant contre le vent qui menace leurs lumignons. « L'imagination se reporte aux antiques vestales entretenant le feu sacré », note avec son emphase Nicolas Nairac, le chroniqueur local.

Un an plus tard, en revanche, la foule se presse pour admirer la façade rajeunie, débarrassée de ses bois depuis le mois de juillet et pour assister à l'inauguration de la statue de Notre-Dame et de deux autres, dues aux ciseaux de Fabisch, « la Vierge Marie » et « Jésus Docteur ». Vanel avait en effet habilement suggéré qu'on replaçât dans leurs niches quelques copies de statues détruites. On se résignait à la disparition de saints mineurs mais certainement pas à celle de la Vierge, de saint Pierre et de saint Paul. Quant au Père Eternel, qui trônait sur un pinacle de la façade jusqu'en 1846, il s'était effondré, un jour de grand vent, avec tant de fracas que les esprits forts y avaient vu alors un présage et que les autres avaient renoncé à son rétablissement de crainte qu'une nouvelle chute ne ruinât complètement son crédit. Mais foin de pessimistes. En ce 8 décembre 1855, on célébrait les trois statues de Fabisch. La cérémonie était réhaussée par le sermon d'un père jésuite, les chœurs des demoiselles, la musique des frères et même par un ballon lâché du collège de Mongré, qui traversait la ville à l'approche de la nuit.

Les restaurations continuent. Le 13 août 1856, les portes envoyées à Lyon dans l'atelier d'un menuisier d'art, reviennent après un an de réparations minutieuses. Tout le monde s'accorde à louer la perfection du travail accompli. Les armes des sires de Beaujeu et celles de la ville de Villefranche, paraissent fraîchement façonnées et toute trace de mutilation a disparue.

Fin septembre, saint Pierre et saint Paul, saint Etienne et saint Laurent, sainte Catherine et sainte Agathe, reprennent leur place sur la façade. Nairac écrit dans le journal de Villefranche : « L'isolement de Notre-Dame sur son pignon triangulaire a cessé, elle est vraiment reine des apôtres, des martyrs et des vierges »... Mais il ajoute aussitôt : « Il se trouve encore bien des vides dans les voussures à la base des contreforts et aux angles de l'édifice. Absents, sainte Marie-Madeleine, première patronne de Villefranche, saint Antoine dont le culte fut solennellement consacré, en 1358, par les sires de Beaujeu, saint Roch à qui la ville se voua

après la peste de 1564, sainte Anne, invoquée depuis le début de ce siècle comme patronne de l'industrie beaujolaise. » Ces vides ne seront jamais comblés.

Le 7 décembre 1856, à 18 h, Vanel, homme pratique, combine l'inauguration des dernières statues avec celle de la nouvelle pompe à incendie que la municipalité venait d'ajouter aux deux existantes. On entend de nouveau les voix angéliques des chanteuses et la musique des frères. En chaire, le curé rappelle l'époque déplorable où, « dans un funeste égarement, des mains sacrilèges avaient mutilé les statues ». Devant les pompiers en grande tenue, portant des torches allumées, les statues et la pompe sont rejointes dans une commune bénédiction. Nairac conclut : « C'était un jour de triomphe de l'esprit du bien sur l'esprit du mal. »

Entre temps, le Conseil municipal s'était réuni le 13 août pour faire de nouveau le point. Certes, la façade avait été restaurée mais, Desjardin s'étant montré trop modeste dans ses estimations, le clocher n'avait pu être consolidé. Or, il présentait plus que jamais un réel danger pour la sûreté publique. La voûte supportant le beffroi ne s'était-elle pas abaissée d'un centimètre !

Les conseillers prennent connaissance du dossier en même temps que d'un vœu de la fabrique suggérant le rétablissement de la flèche. Le devis, cette fois-ci, s'élève à 49 860 F, sans compter les majorations inévitables que Desjardin distille avec une habileté consommée. Or, la ville accepte sans sourciller. Il faut dire que la situation budgétaire de Villefranche avait profondément évolué. L'annexion des faubourgs et l'instauration de l'octroi avaient donné une relative aisance aux finances locales. Par ailleurs, d'autres vastes travaux s'imposaient à la ville : la couverture du Morgon, le percement des boulevards, l'aménagement d'un nouveau cimetière, et il fut décidé d'inclure pour 25 000 F la réfection du clocher dans l'enveloppe globale de 220 000 F que le Conseil s'appropriait à voter, sous la forme d'un emprunt émis auprès des Caladois.

L'Etat, sollicité pour les autres 25 000 F, fait une nouvelle fois la sourde oreille. Une souscription de 10 000 F est lancée, la fabrique donne 8 000 F. On compte que la Providence trouvera bien quelque moyen ingénieux pour subvenir au solde de la dépense. Elle commence fort opportunément pour la fabrique mais fort prématurément pour lui d'expédier dans la tombe le banquier Bourgeot dont le testament lègue 4 000 F à la paroisse.

Aux mois de juin et juillet 1858, après avoir déjà, en mai, démonté l'horloge du clocher, on enlève les persiennes des fenêtres du couchant, on transporte les cloches, on prépare les échafaudages et on descend le coq que 213 ans de position verticale et ventée avaient passablement oxydé.

Ces nouveaux travaux vont consister à reconstruire partiellement le beffroi pour lui permettre d'accueillir la flèche conçue par le maître charpentier Neaud et réalisée dans ses ateliers de Vaise. Ils sont conduits conjointement avec ceux entrepris sur le Morgon, ce qui confère au centre de Villefranche, une animation peu commune et déjà d'importants embouteillages. En ville, c'est l'objet de toutes les conversations. Le 17 août, la foudre tombe sur l'échafaudage, sans trop de dégâts. En octobre, la rupture d'un boulon entraîne la chute d'une plateforme, sans qu'il y ait de victime. Mais le 2 avril 1859, un jeune ouvrier de 23 ans fait une chute mortelle.

A la fin de l'année 1860, les travaux ne sont toujours pas achevés. Les Caladois s'impatientent et au premier chef l'abbé Vanel qui attend avec ferveur le couronnement de son œuvre. Hélas, le ciel qui ne lui avait pas jusque là marchandé ses faveurs, en décide autrement. Au début de mars 1861, le curé de Notre-Dame s'alite et voit rapidement son état s'aggraver. Lucide, il demande les derniers sacrements et Nairac révèle aux lecteurs de son journal les derniers moments de ce « vénérable malade ».

« Les larmes coulaient de tous les yeux et les sanglots couvrirent sa voix quand il se souleva de sa couche, et, tenant enlacé le prêtre qui venait de lui offrir la victime céleste, il lui dit : M. l'Aumônier, j'embrasse avec vous toute ma paroisse. Dites-lui que je l'ai bien aimée et que je ne l'oublierai pas. Exprimez à mes paroissiens toute ma reconnaissance pour les bons sentiments qu'ils m'ont toujours témoignés. »

Un chemin de croix, organisé le 12 mars pour la guérison de Vanel, n'empêche pas sa mort le lendemain matin. L'imposant cortège des funérailles se fraie un passage sous les échafaudages. Vanel n'aura jamais vu sa flèche.

Boiron, lui, espère bien l'admirer. En attendant, elle lui procure des sueurs froides. Dès le 20 novembre 1860, il avait annoncé à son conseil la révision en hausse du devis Desjardin : 80 202 F au lieu de 49 860 F primitifs et non compris l'horloge. Il faut donc recourir à un nouvel emprunt de 135 000 F, le premier ayant été couvert dans un temps record.



La flèche en réfection en 1980
(Photo Le Progrès)

Mais le 11 novembre 1861, Desjardin récidive en présentant une nouvelle majoration de 27 050 F. Le Conseil, blasé, vote alors une surtaxe de l'octroi du 1^{er} juillet 1863 au 31 décembre 1864... 1 F de plus par hl de vin et 4 F par hl d'alcool, et compte obtenir des ouvriers monteurs de la flèche, un moratoire de deux ans pour le paiement de leur salaire, bonifié d'un intérêt de 5 %.

Les nombreuses modifications du devis expliquent le retard des travaux. Mais les Caladois n'en ont cure. Avec l'abbé Tamain, successeur de Vanel, venu de Givors, ils en viennent jusqu'à douter de l'existence de la flèche. Pourtant, elle existe et certains l'ont même rencontrée en allant visiter les chantiers de Vaise. Ils rapportent que les bois employés à sa construction sont de première qualité. Qu'une fois posée, elle aura une élévation de 31 m, non compris la croix de 3 m et que ses nervures bien arquées, ses clochetons bien dessinés et sculptés, témoignent de la parfaite maîtrise de l'artiste. Pour une fois réaliste, Nairac bougonne : « *Espérons que notre admiration ne sera pas trompée et que nous n'aurons rien perdu pour avoir si longtemps attendu.* »

Tamain, pour sa part, en est déjà à concevoir l'inauguration. Le nouveau curé mesurant l'importance que Villefranche accorde à l'événement, contacte le cardinal Donnet qui accepte aussitôt. Prince de l'Eglise, archevêque de Bordeaux, sénateur d'Empire, ce prélat, copieusement mitré, restait pour les Caladois le petit abbé Donnet, curé de Notre-Dame autour de 1830, qui avait su acquérir une immense popularité en organisant la première compagnie de sapeurs-pompiers de la ville et en retroussant les manches de sa soutane pour porter secours aux victimes des inondations du Morgon. Pas fier, ce cardinal, qu'on le disait à Villefranche et qui n'avait pas son pareil pour envoyer, chaque année, aux pompiers du bon vin de Bordeaux à l'occasion de leur banquet de la Sainte-Agathe. Villefranche lui savait gré de cette fidélité et le moindre de ses mandements figurait en bonne place dans les colonnes du journal, beaucoup plus discret sur ceux de l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald. On se réjouissait donc de l'accueillir le 15 mai 1862, date fixée pour l'inauguration.

Mais à la fin du mois d'avril, la flèche, qui devait faire son entrée solennelle le 22, n'est toujours pas là... Prudent, Nairac annonce la cérémonie en ces termes : « *Le cardinal bénira la pierre où doit être posée la flèche.* »

Enfin, celle qu'on n'attendait plus finit par arriver. Mais malgré leur zèle et leur célérité, les ouvriers ne parviennent à en poser qu'une partie avant le jour solennel.

Est-ce pour cette raison que le Sous-Préfet se trouve opportunément un conseil de révision à présider, évitant ainsi d'avoir des explications à fournir au cardinal. On peut aussi penser que le remarquable silence opposé par l'Etat aux demandes de subvention pour l'édification de la flèche, le gênait quelque peu. Qu'importe cependant si, en ce jour mémorable, le Sous-Préfet est aux champs, les Caladois, eux, sont au rendez-vous, un peu déçus de n'avoir encore qu'un bout de flèche mais si contents d'avoir leur Donnet tout entier. Ils lui réservent un accueil chaleureux. Les pompiers vont en cortège le chercher à la cure, à 18 h, pour le conduire sur l'estrade dressée en face de l'église et sur laquelle l'attendent le maire Boiron, le président du Tribunal et tous les corps constitués.

Alors, l'évêque s'adresse à ses « chers fils et filles » :

« *L'absence d'un clocher dans des proportions convenables, c'est comme une absence de Dieu même qu'on ne voit point régner par sa grandeur au-dessus des habitations de l'homme.*

Qu'elle prenne donc sa place dans les airs cette flèche hardie dont le couronnement est encore soustrait à nos regards, elle va servir de palais à ces cloches destinées à porter nos esprits et nos cœurs vers le Ciel.

Que ces grandes voix sonnent la gloire et la prospérité de la France. Sonnez l'union, la concorde et la paix des familles, sonnez les bons exemples des pères, la vigilance des mères, la docilité des enfants. Sonnez pour les malades la santé, pour ceux qui pleurent des consolations, pour les exilés le retour. Sonnez pour nos belles campagnes la cessation de tous les fléaux. Sonnez pour tous l'amour de la patrie, le respect de l'autorité, la pratique du devoir et toutes les vertus qui font les peuples grands et heureux.

En fait, les cloches doivent attendre quelques mois encore avant de sonner. Début juin, une fois la charpente entièrement posée, on place la jolie croix de fer doré et le coq. Les badauds montent dans le clocher pour apprécier le panorama. Le 1^{er} juillet, à la suite d'un pari, des jeunes gens veulent même aller toucher le coq. Prévenus à temps, les autorités municipales, s'opposent à cette imprudence et placent un écriteau interdisant désormais l'accès du clocher. Les ouvriers recouvrent en août la charpente de plaques de plomb. Cette fois, on touche au but.



Les restaurations de Notre-Dame auront donc duré 12 ans et encore vont-elles se prolonger au-delà, mais sur un mode mineur.

Villefranche a une dette de reconnaissance envers les Caladois du Second Empire. Sans eux, Notre-Dame n'existerait sans doute plus et nous aurions peut-être aujourd'hui, au centre de notre ville, une banale église de la fin du XIX^e siècle, analogue à celles de tant de villages du Beaujolais qui les ont substituées aux édifices romans primitifs.

La tentation est grande de faire un parallèle avec la situation présente. Avec votre permission, j'y succomberai. Certes, il y a de notables différences entre notre époque et le Second Empire. L'Eglise catholique a gommé depuis le Concile son aspect triomphant, la loi de séparation de 1905 préside désormais à ses relations avec l'Etat. Le Conseil municipal, lui, n'a plus à sa disposition les ressources de l'octroi ou le recours à l'emprunt direct auprès de la population. L'Etat, si j'en juge par son engagement actuel dans les travaux en cours, semble moins indifférent au sort de notre église et M. le Maire le rappelait ce matin encore en d'autres lieux, les surprises des devis proviennent désormais de leur diminution et non de leur augmentation.

Mais il y a aussi des similitudes. Villefranche, depuis 20 ans, se transforme à une vitesse rapide comme sous le Second Empire. Un nouveau quartier s'esquisse autour de la collégiale. Sera-t-elle la seule oubliée de cette rénovation ? Notre ville n'a que trois monuments publics qui la rattachent à son passé : l'ancien hôtel de ville, l'hôpital et l'église Notre-Dame. Le premier est en cours de restauration. Le second pose des problèmes complexes qu'il ne convient pas d'évoquer ce soir. Reste Notre-Dame.

C'est l'affaire de tous, des élus comme de la population locale mais aussi de l'Etat qui peut, en cette circonstance, se racheter de sa regrettable apathie d'il y a un siècle.

Le débat n'est pas entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. Il est entre ceux qui se résignent à la civilisation amnésique qu'on nous prépare en supprimant l'histoire des programmes scolaires ou son patrimoine de nos cités et ceux qui ne s'y résignent pas, persuadés que les témoins d'hier ont leur place dans la ville d'aujourd'hui, comme le souvenir des morts dans le cœur des vivants.

Jean-Jacques PIGNARD

*de l'Académie de Villefranche-en-Beaujolais
Agrégé d'Histoire
Président de l'Office du Tourisme
et du Syndicat d'Initiative de Villefranche*

UN HOMME DU SIECLE DES LUMIERES NICOLAS-JACQUES CONTE ET SA DESCENDANCE CALADOISE

Je vous dois des explications sur le titre de cette étude.

J'imagine que le nom de Nicolas-Jacques Conté vous est pratiquement inconnu.

Peut-être certains d'entre vous ont-ils utilisé des crayons Conté sans savoir de qui il s'agissait ?

Peut-être aussi vous est-il arrivé de traverser la petite ville de Rigny, dans la Loire, et avez-vous été surpris de lire sur la place du lycée, un panneau portant l'inscription : « C.E.S. N.-J. Conté » vous demandant la raison de cette dénomination.

Pour ma part, j'ai retenu trois raisons d'évoquer devant vous la vie de N.-J. Conté et de ses descendants.

En premier lieu, ma femme est une descendante directe de Conté et, au début de mon mariage, en 1945, cela m'irritait de n'avoir que de très vagues renseignements sur cet aïeul et de constater que son buste avait été relégué à l'extrémité sombre d'un couloir. Depuis – soyez en assurés – Conté a repris à la maison la place très glorieuse qui lui revient de droit.

En outre, Conté a fait souche dans votre région, essentiellement à Villefranche-sur-Saône et dans les environs de Chalon-sur-Saône. J'ai donc pensé qu'il pourrait vous intéresser de connaître les liens familiaux qui attachent cet homme à votre bonne ville, d'autant que ses descendants directs, également peu connus, mériteraient, sans nul doute, un sort meilleur dans la mémoire de leurs concitoyens.

Enfin – et cette remarque justifiera l'expression employée : « Un homme du siècle des lumières » qui ne veut avoir aucune prétention littéraire – la destinée de N.-J. Conté m'a prouvé combien la fin du XVIII^e siècle avait vu le foisonnement des idées dans tous les domaines et l'éclosion quasi spontanée de véritables génies.

Vous me permettez ici une réflexion personnelle.

Mon enfance a été fortement marquée par la personnalité de mon grand-père paternel. C'était un homme de vieille souche provinciale (nous sommes originaires de Franche-Comté), fort intelligent et cultivé, mais figé dans des traditions, certes estimables, mais dépassées et marqué par une fidélité à des principes d'un autre âge.

Pour lui, la vie active s'était volontairement arrêtée en 1873 lorsque, obéissant aux consignes de son maître le comte de Chambord, dont il avait été un des secrétaires particuliers de 1871 à 1873, il s'était imposé de faire « l'émigration à l'intérieur ». Cette décision avait été, sans

conteste, très douloureuse pour ce jeune homme de 24 ans, ambitieux, autoritaire et, disait-on, promis aux plus hautes fonctions.

Quand j'étais petit garçon, mon grand-père s'efforçait de meubler mon jeune cerveau.

Avec lui, les physiocrates : Quenay, Mirabeau père (l'Ami des hommes), Trudaine, et même Turgot et Malesherbes avaient mauvaise presse.

Les encyclopédistes, Helvétius, Diderot, d'Alembert étaient manifestement à l'index.

Quant à Voltaire, il sentait le souffre ! Je crois même qu'une des premières chansons qu'il m'ait apprises avait pour refrain : « Et tout cela, c'est la faute à Voltaire ».

Certes, la vie s'est chargée d'élargir cette vision trop étroite de l'histoire. Mais aussi, bien plus tard, la vie de N.-J. Conté m'a donné un nouvel exemple de l'« ouverture sociale » qui s'est affirmée à la fin du XVIII^e siècle, permettant à certains êtres de qualité de donner toute leur mesure, de passer de leurs « capacités » à leurs « aptitudes » ou, mieux encore, selon l'admirable pensée de Pascal, d'être « de leur propre branche, la fleur ».

Il aurait été, sans conteste, préférable de faire l'économie de la partie sanglante de la Révolution, mais force est bien de reconnaître que la société exagérément figée de Louis XVI ne répondait plus aux exigences de l'époque.

A cet égard, la vie de N.-J. Conté est exemplaire dans tous les domaines, aussi bien dans le cadre de sa vie publique que dans celui de sa vie privée. Conté est, sans aucun doute, un homme du siècle des lumières et avec lui l'expression n'est pas une simple clause de style, mais une réalité concrète.

Il ne serait pas honnête de vous faire croire que j'ai dû me livrer à de difficiles recherches pour connaître la vie et les œuvres de cet aïeul. S'il est trop peu connu, il a néanmoins intéressé quelques historiens sérieux. En particulier, j'ai été grandement aidé par une excellente biographie de Conté, publiée en 1955, par un de ses descendants, François Cornu-Thenard.



Nicolas-Jacques Conté naquit à Saint-Cenery, dans l'Orne, près de la ville de Sees, le 4 août 1755. Il appartenait à une famille qui compte six enfants :

- un fils aîné, qui continuera l'exploitation agricole de la famille ;
- Nicolas-Jacques, qui est le sujet de cette causerie ;
- deux filles, qui seront religieuses ;

- une fille célibataire, qui demeura auprès de sa mère :
 - un dernier fils, Louis, pour lequel Nicolas-Jacques fera enregistrer un de ses brevets d'invention et qui en exploitera la mise en production.

Les Conté étaient propriétaires de leurs petites terres depuis 250 ans ; l'établissement des Conté, dans l'Orne, est donc antérieure au XVI^e siècle, preuve de l'ancienneté de cette solide race de paysans.

Dès sa prime jeunesse, Nicolas-Jacques manifeste une très vive intelligence ; c'était un enfant agile, adroit, éminemment observateur. A l'âge de 6 ans, sa mère notait qu'il avait remarqué que les bulles de gaz – le gaz des marais – qui s'échappaient des mares avoisinant la ferme, étaient inflammables, et il s'ingéniait à les récolter. Avec du charbon de bois, il s'amusait à reproduire la silhouette des animaux familiers et même celle de son père qui, en dépit de la ressemblance, lui avait reproché ce manque de respect. Avec l'aide de son couteau de poche, il avait fabriqué un petit violon, d'une qualité telle qu'un musicien de la ville de Sees l'avait utilisé lors d'un concert (1).

Toutes les notices de N.-J. Conté font ainsi état de la précocité de ses dons dans tous les domaines.

Consciente des possibilités de son fils, sa mère aurait voulu lui faire donner une instruction plus poussée que celle de son entourage. Mais Conté, le père, rude cultivateur, ne pouvait concevoir d'autre métier que celui de la terre, et estimait inutilement coûteux, sinon pernicieux, d'envoyer un enfant à l'école.

Néanmoins, Mme Conté, avec l'aide d'un de ses cousins, prêtre et curé d'une paroisse voisine, parvint à faire donner à Nicolas-Jacques les rudiments d'une instruction très élémentaire : écrire, lire, quelques notions d'arithmétique.

C'est une grave maladie, contractée en 1767 (Nicolas-Jacques avait 12 ans) qui donne à l'enfant sa première chance.

Il fut alors envoyé à l'Hôtel-Dieu de la ville de Sees, tenu par des religieuses, dont la mère supérieure, Mme de Premesle, connaissait et estimait la famille Conté.

Mme de Premesle s'intéressa et s'attacha à Nicolas-Jacques ; elle obtint que l'enfant, une fois guéri, puisse rester à l'hôpital où il serait employé comme aide jardinier. De toutes façons, la ferme des Conté était trop petite pour employer un homme adulte et deux garçons. Le père fut obligé d'en convenir.

Pendant de nombreux mois, Nicolas-Jacques profita de l'entourage dans lequel il vivait désormais. Il serait plus exact de dire qu'il s'instruisait lui-même quêtant de droite et de gauche des éléments d'information qu'il recherchait au gré de ses curiosités.

Vers l'année 1769 – Nicolas-Jacques avait 14 ans – la Mère supérieure décida de faire repeindre les panneaux de sa chapelle et les toiles du maître autel. La communauté disposant de quelques subsides, elle fit appel à un célèbre peintre de Paris, M. Couin.

Pour l'aider dans son travail, Mme de Premesle lui adjoignit le petit Conté qui aurait pour tâche de broyer les couleurs, nettoyer les pinceaux et déplacer les tréteaux.

Couin se mit à l'œuvre et le jeune garçon observait fidèlement les gestes et les techniques de l'artiste. L'histoire rapporte même que, certains soirs, Nicolas-Jacques se hasardait à retoucher le travail accompli et que le lendemain le grand Couin se glorifiait de la qualité de son travail de la veille !

(1) Ce violon a été conservé : il est déposé, à Paris, au Conservatoire des Arts et Métiers.

Alors qu'il n'avait pas achevé le deuxième panneau, Couin tomba malade, et, peu après mourut. Mme de Premesle, au désespoir de voir son œuvre inachevée, songea à faire appel à un autre peintre. A la stupéfaction de tous, le petit Conté, timide et rougissant, osa dire qu'il se proposait pour terminer le travail à peine ébauché. Il avait bien regardé comment s'y prenait M. Couin et cela ne lui semblait pas très difficile.

Mme de Premesle et toutes les religieuses, surprises de cette audace, le raillèrent de sa témérité qui confinait à l'impudence ; mais l'enfant ne se tint pas pour battu et insista pour qu'on lui confie un panneau affirmant : « Permettez-moi que j'essaie ; si je ne réussis pas, j'en serai quitte pour effacer. » Pour en terminer avec ce qu'elle considérait comme une gaminerie, Mme de Premesle finit par consentir.

Nicolas-Jacques fit un panneau, puis deux, puis vingt à la suite... se perfectionnant toujours.

Le couvent émerveillé, cria au miracle. La campagne en parla, la ville de Sees, puis Paris, puis la Cour, enfin le grand Greuze lui-même, furent mis au courant du prodige (2). Greuze persuadé d'avoir découvert un génie, demanda que Nicolas-Jacques lui fut confié comme élève. Mais Mme de Premesle et les parents Conté lui firent comprendre que l'enfant n'ayant encore que 14 ans, la chose était impossible. Greuze répondit qu'il attendrait et depuis lors correspondait avec la Mère supérieure et le jeune garçon.

Pendant six ans le jeune Conté demeura à l'Hôtel-Dieu de Sees, se consacrant désormais à la peinture et tout spécialement au portrait.

Bientôt les commandes affluèrent. Il devint de bon ton d'aller admirer le « miracle artistique » du jeune prodige. Noblesse et bourgeoisie de Normandie veulent se faire peindre par celui que, désormais, on appelle le peintre Conté.

A vingt ans, en 1775, Nicolas-Jacques se rendit à Paris où il devint l'élève de Greuze, alors à l'apogée de sa gloire. Très vite une profonde amitié lia le grand peintre et son jeune élève. Pendant les dix-huit mois de ce premier séjour parisien de N.-J. Conté, il est reconnu que presque tous les portraits de Greuze sont des Conté, terminés et signés par Greuze.

Pendant cette période, Nicolas-Jacques, sur le conseil de Greuze, s'orienta également vers la miniature qui devenait alors très à la mode. Dans ce domaine, il prit pour maître le miniaturiste suédois Peder-Adolf Hall qui résidait alors à Paris. Ce dernier exerça sans conteste une grande influence sur l'œuvre de Conté. C'est avec lui qu'il étudia également le travail des émaux ; en faisant cuire ses terres, il s'intéressa de nouveau à la physique et à la chimie qu'il avait négligées depuis son arrivée à Paris.

De 1777 à 1785, N.-J. Conté se fixa à nouveau à Sees. Célèbre dans toute la Normandie, il connut enfin la gloire et son atelier ne désemptait pas. De nombreuses toiles datent de cette période, portraits tant à l'huile qu'au pastel, à la façon de Greuze et d'innombrables miniatures, à la façon de Hall et d'Isabey (3).

(2) « Ces panneaux aujourd'hui assombris par le temps, révèlent tout de même les grandes qualités du futur peintre. On se demande comment cet enfant qui ignorait tout de l'art de peindre, à qui jamais personne n'avait même enseigné les rudiments de la perspective, a pu juxtaposer ses personnages avec autant de justesse et donner à chacun des expressions qui leur sont propres.

Il a tout su deviner par lui-même, le dessin, les coloris, l'expression des visages et celle de la nature » (Jommard, membre de l'Institut, Nicolas-Jacques Conté, 1851).

(3) Ayant donné à restaurer, il y a quelques années, des miniatures anonymes retrouvées à la maison, nous fûmes étonnés de voir le restaurateur parisien s'extasier sur leur qualité. Il nous déclara que c'était assurément des Isabey. Il est plus vraisemblable que ce sont des Conté.



Nicolas-Jacques Conté (1755-1805)

Pendant ce séjour à Sees, Nicolas-Jacques l'esprit toujours en alerte, se prit de passion pour l'aérostatique et suivit avec attention les essais des frères Montgolfier, sur la place d'Annonay, en février 1783. Un jour du haut de la cathédrale de Sees, il lança un grand ballon de papier qui vint tomber près de son village natal de Saint-Cenery faisant « grand peur aux hommes et aux animaux ».

Conscient de ce que la ville de Sees et la Normandie ne lui permettaient pas de s'épanouir pleinement, Conté revint à Paris en 1785.

La réputation du jeune peintre ne cessa dès lors de s'étendre. Greuze avait beaucoup vieilli et la mode se détournait de lui. En revanche, Nicolas-Jacques connut un grand succès à la Cour où il fit de nombreux portraits de la famille royale, en particulier pour la branche Orléans (4).

Dans le même temps, son attirance pour les sciences ne se démentait pas et il entretenait des relations suivies avec de nombreux savants de l'époque : Fourcroy, Vauquelin, Vendermonde, le docteur Charles (5).

En 1789, la Révolution ruina ou dispersa ses clients recrutés dans l'aristocratie et la haute bourgeoisie.

Mon histoire de N.-J. Conté pourrait s'arrêter là. Il serait déjà étonnant et glorieux de compter dans les ancêtres d'une branche de sa famille un homme de cette trempe

(4) C'est pourquoi on trouve de nombreux portraits à l'huile de Conté au musée Condé à Chantilly.

(5) Le docteur Charles nous rapproche déjà du Beaujolais. La femme du docteur Charles, née Julie Bouchaud des Herettes fut la tendre « Elvire » de Lamartine, l'inspiratrice du Lac.

« Un soir, l'en souvenir-il, nous voguions en silence... »

devenu un grand peintre, sans études ni préparation ou étapes intermédiaires.

Mais il n'en fut rien.

Alors que pendant vingt ans (1769-1789), N.-J. Conté, selon ses propres paroles, avait consacré « ses journées à l'art et quelques soirées aux sciences », il décida soudain de modifier radicalement le cours de son existence. Désormais, « il serait un scientifique le jour et ne retournerait, si possible, à ses pinceaux que le soir venu ».

Le plus extraordinaire est bien que cet homme, parce qu'il avait reçu en partage des dons géniaux, réussit parfaitement dans son entreprise et en quelques années devint l'égal des plus grands : Monge, Berthollet, Gay-Lussac...

Tel est donc le deuxième volet de cette vie exceptionnelle.

..

Les travaux scientifiques de N.-J. Conté furent d'abord dirigés par le docteur Charles. C'est donc à l'aérostation qu'il s'intéressa initialement. Il perfectionna le baromètre, le système de combustion pour chauffer l'air... l'imperméabilité des toiles à ballon.

Dès cette époque, il convient de noter que les multiples travaux auxquels se livre Conté ne le portent pas vers les sujets de technique pure – nous dirions actuellement de recherche fondamentale – qui préoccupent un Berthollet ou un Monge. Ce qui intéresse Nicolas-Jacques avant tout, ce sont les questions d'applications pratiques des sciences à la vie quotidienne et à la formation d'hommes aptes à travailler de leurs mains autant que de leur cerveau.

Son génie créatif se fit jour dans toutes les directions.

En 1791, il prit part au concours ouvert par l'Assemblée Constituante en vue de remplacer la vieille machine de Marly, construite en 1683 et que la vétusté rendait inutilisable. La simplicité et l'ingéniosité de la maquette présentée par Nicolas-Jacques la firent adopter ; les événements empêchèrent sa mise en place. Le modèle réduit qu'il avait construit lui-même resta donc en place dans le laboratoire de Charles et, curieux raccourci de l'Histoire, c'est Humblot, futur genre de Conté, qui fut chargé de la faire fonctionner au cours des démonstrations.

Un autre exemple me paraît caractéristique de l'étonnante démarche intellectuelle et pratique de Conté.

Au début de 1792, le Comité des Monnaies tentait vainement de faire frapper une médaille commémorative. Après plusieurs essais infructueux un Normand, M. Belzays de Commenil proposa, en désespoir de cause, d'avoir recours à l'ingéniosité de son compatriote.

« Je ne suis pas surpris, dit Conté lorsqu'il fut dans l'atelier, que vous ne réussissiez pas, il vous manque un outil » ?

– Lequel ?

« Je n'en sais rien encore, répondit-il, tout ce que je vois en ce moment, c'est qu'un outil vous manque. » On lui demanda alors de trouver cet outil de toute urgence. La nuit suivante, il l'exécuta de sa main et l'apporta le lendemain. L'histoire rapporte que la médaille fut alors frappée sans difficulté.

Ce fait, auquel bien d'autres devraient être ajoutées, ne fait qu'illustrer le travail en profondeur auquel se livre Nicolas-Jacques à cette époque. Ses premiers contacts avec l'industrie lui avait montré combien la France était techniquement en retard sur les autres pays. Il estimait que pour redresser cette situation, il fallait « éduquer » les industriels en leur mettant sous les yeux les maquettes de toutes les machines existantes, afin qu'ils puissent s'en inspirer dans leurs propres ateliers. Déjà, il concevait la création

d'un « Conservatoire des Arts et Métiers » dont il sera, quelques années plus tard, le fondateur.

En 1793, Conté fut nommé membre de la commission chargée de « rechercher et fabriquer tous les objets utiles aux arts industriels » et co-directeur, avec Coutelle, du laboratoire de Meudon, dont la mission était de mettre au point des aérostats retenus captifs par des cordes et dans lesquels des observateurs « placés comme des sentinelles perdues en haut des airs, pourraient voir les mouvements de l'ennemi ».

De mois en mois, la notoriété et le génie inventif de Conté s'affirmèrent dans les milieux savants de l'époque et auprès du gouvernement.

C'est ainsi qu'en mars 1794, en pleine terreur, Carnot, membre du Comité de Salut Public, convoque Conté et le met en demeure de trouver « immédiatement » une matière propre à remplacer la plombagine naturelle dont le blocus anglais nous privait, pour fabriquer des crayons.

Carnot lui donna huit jours pour exécuter cet ordre avec l'interdiction de rentrer chez lui et l'obligation de ne pas quitter son laboratoire de Meudon avant d'avoir réussi (6).

Au jour dit Conté présenta au Comité de Salut Public le crayon à mine de graphite insérée entre deux planchettes, tel qu'il est encore fabriqué de nos jours (7).

Selon l'expression d'Arago, lorsqu'il apprit le succès de Conté « l'ordre de faire une découverte fut exécuté sans retard ».

En 1794, toutefois, c'est à l'aérostation qu'il consacrait la majeure partie de ses travaux. Le Musée de l'Air, à Paris, a conservé l'original, agrémenté d'une série d'aquarelles, du cours qu'il professait à Meudon pour former le personnel de la première compagnie d'aérostats qui venait d'être créée et qui s'illustra à Maubeuge, Charleroi et surtout à Fleurus.

Le 23 juin 1794, Conté fut nommé commandant de la 2^e Compagnie d'Aérostats qui venait d'être affectée à l'Armée de Sambre et Meuse, et peu après il fut chargé de créer le « Conservatoire des Arts et Métiers » dont il fut le premier directeur.

Le grave accident qui lui fit perdre un œil en 1795, lors de l'explosion d'un matras, dans son laboratoire de Meudon, ne ralentit pas son activité et si, dans l'immédiat, il ne put prendre part aux opérations militaires où furent utilisés ses ballons, il n'en fut pas moins nommé chef de brigade d'infanterie le 16 juin 1795 et commandant les « Etablissements aérostatiques de la République ».

En 1798, Nicolas-Jacques Conté fut désigné avec sa compagnie d'aérostats pour faire partie de l'expédition d'Égypte qui sera commandée par Bonaparte.

Pendant les quatre années de son séjour en Égypte, Conté ne cesse de faire preuve de son génie créateur universel.

Nommé par Bonaparte vice-président de l'Institut du Caire avec Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, il exerça ses activités et fit des inventions dans les branches les plus diverses.

- Armement : mise au point du bronzage des armes pour éviter la rouille ;
- Habillement : procédés de tissage et de teinture ;
- Substances : conservation des aliments ;
- Fortifications ;

(6) En cette terrible période de la Terreur, Conté comprenait parfaitement les raisons de cette mise en demeure et les risques qu'il courait en cas d'échec. En effet, à cette époque, Conté et sa femme, fervents catholiques, cachaient un prêtre non jureur à leur domicile.

(7) Conté accepta exceptionnellement de prendre un brevet pour cette invention, afin de donner un métier à son dernier frère, Louis, qui pendant toute sa vie exploita la première usine de crayon à mine de graphite.

- Transmissions : invention et réalisation d'un télégraphe entre Aboukir et le quartier général de Kléber au Caire ;

- Étude du pays et de ses habitants : de nombreux croquis et aquarelles de Conté à cette époque ont été conservés.

On ne peut, je le crois, trouver meilleure illustration du génie déployé par Conté en Égypte, qu'en citant trois des plus illustres membres de cette expédition.

Berthollet : « *Conté est la colonne de base de l'expédition d'Égypte et l'âme de la colonie* ».

Monge : « *Conté a toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans les mains* ».

Napoléon, enfin qui, dans le Mémorial de Sainte-Hélène, écrit : « *Conté qui était en Égypte à la tête des aérostats ; homme universel, ayant le goût, les connaissances et le génie des arts, précieux dans un pays éloigné, bon à tout, capable de recréer les arts et les sciences de la France au milieu des déserts de l'Arabie.* »

Que pourrait-on ajouter pour souligner les services rendus par Conté en Égypte, si ce n'est qu'en disant qu'après la révolte du Caire, à la stupéfaction de tous, le savant fit, en quelques semaines, refaire tous les outils et rouvrir tous les ateliers.

En août 1801, Conté rentre en France couvert de gloire.

Le Premier Consul voulut le récompenser d'une « insigne manière », mais il est manifeste que Nicolas-Jacques voulut prendre du recul vis-à-vis de son ancien chef, dont il ne semblait pas approuver pleinement les visées politiques.

Conté demanda donc à rentrer dans la vie civile. Toujours directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, il fut également chargé des travaux de gravure et d'impression de l'Histoire du Corps expéditionnaire d'Égypte qu'il illustra de nombreuses aquarelles (8) et pour laquelle il inventa — une fois encore —, un nouveau procédé d'impression dont il refusa, malgré d'instantes pressions familiales, de prendre le brevet (9).

La mort de sa femme, en 1803 et l'évolution des aspirations politiques de Bonaparte éloignèrent définitivement Conté de la vie publique.

En 1803 et 1804, il orienta ses travaux vers la recherche pure, en collaboration avec Gay Lussac, et nous possédons un texte de Gay Lussac affirmant : « *Il y a trente ans que j'étudie ces problèmes et suis bien loin de les maîtriser. En quelques semaines Conté m'a rejoint et je serai tenté de le dire, me dépasse souvent* ».

Le 14 février 1805, N.-J. Conté eut la suprême joie de présenter au Pape Pie VII, présent à Paris à l'occasion du sacre de Napoléon, son Conservatoire des Arts et Métiers. Ce fut là son dernier acte officiel. Nous savons par les notes qu'il a léguées qu'il en conçut une très grande fierté en harmonie avec les sentiments qu'il avait manifestés pendant toute sa vie.

En novembre 1805, Conté mourait à 50 ans, n'ayant pas donné toute sa mesure en dépit des exploits qu'il avait réalisés aussi bien dans le domaine des arts que dans celui des sciences.

Rendant hommage à sa mémoire, son ami et collègue de l'Institut du Caire, Jommard, membre de l'Institut, termine en ces termes le livre qu'il lui consacrait en 1849.

« *Ferme et intrépide dans le danger autant qu'actif, persévérant et infatigable dans ses opérations et ses recherches scientifiques, Nicolas-Jacques Conté a réuni toutes les*

(8) Qui ont été conservées.

(9) Cette « machine pour la gravure » existe toujours. Elle a été utilisée non seulement pour la gravure des dessins artistiques mais aussi pour la fabrication et l'impression d'étoffe et toiles peintes.



Hélène Conté (1779-1854)

qualités, toutes les vertus privées et publiques qui font l'esprit éminent, le génie supérieur et l'homme complet. »

« Son bonheur fut d'échapper à l'envie, grâce à sa réputation d'équité, d'impartialité et de désintéressement, jointe à une science profonde. »

« Cet homme qui semblait tout savoir, sans avoir rien appris, aurait mérité une plus longue vie. La mort impitoyable l'a frappé dans la force de l'âge et du talent. »

« Trop souvent, hélas, la vie est tranchée de bonne heure chez les êtres organisés d'une manière exceptionnelle. »

Tels sont bien les sentiments que m'ont laissé l'examen et l'étude approfondie des documents que j'ai pu recueillir sur cet illustre aïeul, trop généralement méconnu, voire inconnu, même dans sa propre famille.



L'existence de Nicolas-Jacques Conté ne présenterait pas le même caractère d'unité si sa vie privée n'était pas à la mesure de ses activités scientifiques et publiques.

Ici, le romanesque préfigure le romantisme. Je me souviens en effet, que le grand-père dont j'ai fait mention au début de cette causerie avait coutume de dire, en parlant de ses parents émigrés au début de la Révolution : *« Ils partirent romanesques, ils revinrent romantiques »*.

Emigration mise à part, le propos s'applique parfaitement à Nicolas-Jacques.

En 1775 – il avait 20 ans – le jeune Conté, alors au début de sa jeune gloire de peintre, fit la connaissance, à Sees, d'une jeune veuve de 21 ans, Victorine de Chomprey, mariée à 16 ans à Guillaume de Patys, et restée veuve sans enfant à 17 ans.

Très vite, les jeunes gens devinrent éperdument amoureux l'un de l'autre.

Mais malgré l'évolution des mœurs et l'« âge des lumières », les préventions sociales demeuraient très vives. Le marquis de Chomprey, père de Victorine, s'opposa au mariage.

Les jeunes gens se confièrent à Mme de Premesle, l'abbesse du couvent qui conseilla à Nicolas-Jacques de se

rendre à Paris, chez Greuze et d'y acquérir la célébrité qui le rendrait sans nul doute, digne de celle qu'il aimait. C'est ce que fit Conté, ainsi que nous en avons déjà fait état.

Dix-huit mois plus tard, le grand peintre Conté revint à Sees, auréolé de sa jeune gloire et toujours aussi épris de Victorine.

Comme M. de Chomprey faisait toujours obstruction au mariage pour les mêmes raisons de mésalliance inacceptable, Mme de Chomprey née Mlle de Brossard, fit observer à son mari qu'elle était, si on peut dire, mieux née que lui et que personnellement elle estimait que Nicolas-Jacques serait un mari parfait pour sa fille (10). En conséquence de quoi, M. de Chomprey consentit à l'union, sous réserve qu'il fut mentionné que Nicolas-Jacques Conté épousait Mlle Victorine de Brossard, tradition qui a été conservée dans la famille, pour erronée qu'elle soit.

Je m'excuse de vous avoir importunés avec ces détails très personnels, mais il m'apparaît qu'ils illustrent bien l'aspect « romanesque » du mariage de Nicolas-Jacques Conté.

De cette union parfaitement heureuse naquit, en 1778, une fille Hélène qui restera unique.

En octobre 1795, Hélène Conté, qui n'avait pas encore 17 ans, épouse Arnould Humblot, âgé de 19 ans.



A ce point, nous rejoignons Villefranche-sur-Saône et j'aborde la deuxième partie du titre de cette communication : *« La descendance caladoise de Nicolas-Jacques Conté. »*

C'est en effet le 7 novembre 1776, que naquit Arnould Humblot, à Villefranche-sur-Saône. La famille Humblot se serait implantée en Beaujolais au XVI^e siècle.

Selon des traditions familiales, dignes de foi, le premier « Humbolt », venu des Pays-Bas, aurait été un officier hollandais des armées de Charles Quint, fait prisonnier par François 1^{er}.

Il se serait fixé en France, à Beaujeu, où il aurait fait venir sa famille et aurait francisé son nom en Humblot.

Aux XVI^e et XVII^e siècles on trouve des Humblot à Langres, Talmay, Beaujeu, Villefranche.

En compulsant les documents familiaux, d'abord pour mon instruction personnelle, puis pour préparer cette communication j'ai eu le sentiment de revivre l'histoire de votre ville aux XVII^e et XVIII^e siècles et souvent aussi de dérouler une fresque de la « kermesse héroïque » avec ses échevins, ses maires, ses chanoines, ses chevaliers (et roi) de l'Arc et de l'Arquebuse.

Comment à la lecture de ces textes ne pas évoquer la milice bourgeoise ou le « pennonage » de Villefranche, instituée dès 1614, d'abord en douze puis en huit compagnies dont la couleur des revers de l'uniforme distinguait les quartiers de votre ville : quartier blanc, quartier bleu, quartier vert, quartier rouge, quartier jaune, quartier aurore, quartier gris de lin et quartier violet ?

Comment en retraçant la vie de Charles Humblot, ne pas faire revivre les fastes de votre éminente Académie, où ce digne chanoine de votre ville fut élu en 1752. J'ai lu, en effet, dans les pages qui lui sont réservées que *« en décembre 1695, Monsieur, frère unique de Louis XIV, qui*

(10) Les Brossard, descendant de Philippe, comte de Valois, petit-fils du roi Saint-Louis et portent les armes de France : « D'azur à trois fleurs de lys d'or et une bande d'argent brochant sur le tout ». Ce privilège a été reconnu à différentes époques et, en particulier, en date du 15 septembre 1786, par un arrêt du Conseil du Roi.

avait succédé à Mlle de Montpensier dans la Baronnie du Beaujolais, s'intéressant au succès de ce nouvel établissement, obtint des lettres patentes qui l'érigèrent en titre d'Académie royale, sous sa protection. » Depuis, ces lettres ont été confirmées par celle du roi régnant, au mois de mars 1728, enregistrées au Parlement, qui accordent à cette Académie le titre d'Académie royale des Sciences, Belles Lettres et Arts, avec les mêmes honneurs et privilèges dont jouit l'Académie Française à Paris. Sa devise est un rose de diamant avec cette légende « *Muto clarescimus igne* ».

Jugez de ma confusion à cette lecture ! Je n'aurai jamais osé accepter de parler devant vous, si j'avais eu pleine conscience de cette illustre histoire de votre éminente Académie.

J'ai donc, au travers des Humblot, déroulé le « livre d'or » de votre ville entre le XVI^e et le XIX^e siècles.

– Aux XVI^e et XVII^e, les Humblot sont connus et notés comme de riches négociants « canebessiers » (11) de Villefranche-sur-Saône.

– En 1703, je trouve Jean Chrysostome Humblot, échevin de Villefranche.

– En 1704, le même conseiller du roi et échevin perpétuel.

– En 1752, Charles Humblot, chanoine titulaire du chapitre collégiale de Villefranche et académicien ordinaire de l'Académie royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Villefranche, comme je l'ai mentionné plus haut.

– En 1761, Jean-Baptiste, Humblot, roi des Chevaliers de l'Arc et de l'Arquebuse.

– En 1787, Jean-Baptiste Humblot, député à l'Assemblée provinciale (répartition et assiette de toutes les impositions).

– En 1789, le même, député aux Etats Généraux pour le Tiers-Etat et la Sénéchaussée du Beaujolais.

– En 1803, Pierre Humblot, juge au Tribunal de Commerce de Villefranche.

– En 1808, le même, premier adjoint au maire de Villefranche.

– En 1840, le nom de Humblot est donné à une rue de votre ville, « la rue qui longe, à l'Orient, la maison habitée depuis près de deux siècles par les aînés de la famille Humblot ».

J'arrête ici cette longue et fastidieuse énumération, bien que limitative, qui avait pour seul objet de vous montrer comment la trame de cette famille avait été étroitement intégrée au tissu de votre vieille cité.

Arnould Humblot naquit donc à Villefranche le 7 novembre 1776 et épousa à Paris, en 1795, Héléne, fille unique de Nicolas-Jacques Conté et de Victorine de Chomprey de Brossard.

Fort intelligent, le jeune Arnould Humblot auquel la fortune familiale épargnait les soucis du gagne-pain quotidien s'intéressa très tôt aux sciences qu'il travailla avec Dupuytren. C'est vraisemblablement dans ce milieu de savants qu'il fit la connaissance des Conté.

Se tournant vers la politique, il achète en 1811 le château et l'important domaine de La Ferté-sur-Grosne, en Saône-et-Loire, dont il fut rapidement élu conseiller général.

En 1820, il fut élu à la Chambre des Députés, pour l'arrondissement de Charolles où il possédait également un gros domaine avec le château de La Brèche.

Grand ami de Royer Collard, le doctrinaire, il se fit

(11) Le mot canebessier vient sans doute du latin « cannabis » et répondait au mot toiliier. Le Dictionnaire de Trévoux ne donne pas le mot « canebessier », mais il définit « canebenette », étoffe dont il est fait mention dans le tarif de la douane de Lyon en 1632.

On dit actuellement que certains drogués fument du « cannabis » ou chanvre indien.



Arnould Humblot (1776-1845)

remarquer à la Chambre par la sagesse de ses opinions constitutionnelles et monarchistes.

En 1827, il fut élu député de l'arrondissement de Villefranche.

En 1832, il fut élevé à la Pairie et sera, à la Chambre des Pairs, le promoteur de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux, qui a couvert la France des bonnes routes dont nous avons utilisé les traces.

Arnould Humblot mourut, entouré d'honneurs, en janvier 1845. La lecture des articles de journaux de l'époque, relatant ses funérailles à La Ferté-sur-Grosne, donne la mesure de l'importance régionale et nationale de votre concitoyen.

De son mariage avec Héléne Conté, il avait eu deux filles :

– L'aînée, Jeanne Victoire, dite Torine, née en 1796, épousa en 1814 Jacques Thenard. Ici encore, dans l'histoire de cette étonnante famille, le destin semble se répéter en tous points.

Jacques Thenard, né le 4 mai 1777 – il n'a donc qu'un an de moins que son beau-père – à La Louptière près de Nogent-sur-Seine dans l'Aube – appelé maintenant La Louptière Thenard – était le fils d'un petit cultivateur.

A 14 ans, il vint à Paris, pratiquement illettré. Remarquablement doué, il s'intéressa aux sciences et travailla avec Vauquelin, Fourcroy, Dupuytren. C'est dans ce groupe que Humblot le remarqua et le distingua le faisant vivre dans son entourage.

En dépit de la différence de leurs âges, Jacques Thenard tombe amoureux de la fille aînée de son protecteur, Victoire. Arnould Humblot, se référant à la vie de son beau-père, ne put que dire à l'amoureux transi qu'il n'avait qu'à réussir pour « conquérir la main de sa belle ».

Jacques Thenard « réussit » au-delà de toutes les espérances. D'abord préparateur en chimie, il devint professeur et occupa en même temps, fait unique dans l'histoire

- de chimie française. les trois chaires de chimie de Paris :
- 1802 : professeur au Collège de France (il a 25 ans !).
 - 1806 : professeur à l'Ecole Polytechnique (avec Gay Lussac).
 - 1808 : professeur à la Faculté des Sciences de Paris, dont il devint doyen en 1821.
 - En 1810, il fut élu membre de l'Institut à 33 ans.
 - En 1825, créé baron, par Charles X, à l'occasion de son sacre.
 - En 1832, élevé à la Pairie.
 - En 1842, Grand Officier de la Légion d'honneur.

Jacques Thenard mourut en 1857 après avoir rendu d'éminents services à la science française.

La deuxième fille d'Arnould Humblot et d'Hélène Conté, Cécile Humblot, naquit en 1802.

Avec elle, nous reprendrons sans détours le chemin de Villefranche-sur-Saône.

En effet, en mai 1819, elle épouse Nicolas Laurens, né en 1788 à Villefranche-sur-Saône. La famille Laurens fait également partie du tissu de votre ville, mais je ne voudrais pas lasser votre attention en citant à nouveau, à travers des siècles, les divers Laurens qui s'illustrent à Villefranche comme échevin, maire, chanoine, curé...

Permettez-moi, néanmoins de nommer Nicolas Laurens qui complète l'illustration de cette famille en lui conférant la palme de martyr de sa foi.

Nicolas Laurens, âgé de 58 ans, fut en effet condamné et guillotiné le 4 février 1794, 16 pluviôse an II. Il avait été arrêté et incarcéré avec quatre autres chanoines de Villefranche, pour refus de « livraison de leurs lettres de prêtrises ».

Mais revenons à notre Nicolas Laurens, époux de Cécile Humblot. Sa réussite fut également exemplaire.

- A 18 ans, il est élu membre du Conseil Général du Rhône ;
- Pendant neuf années, il sera député du Rhône ;
- Pendant trois ans, il sera Pair de France. Il avait été érigé à la Pairie à la mort de son beau-père Arnould Humblot.

Il mourut en 1853, également chargé de gloire et d'honneur, expression qui semble perdre tout son sens dans cette famille où la réussite et le succès ne se démentent jamais.

Pour être complet dans la descendance caladoise de Nicolas-Jacques Conté je devrais parler des Desvernay, également de Villefranche (12).

Cette famille s'est également illustrée à Villefranche au cours des siècles.

Le dernier des Desvernay qui soit né à Villefranche, fut Maurice Desvernay, grand-père de mon épouse, qui fut un grand chimiste et contribua à l'amélioration du graphisme de couleur.

Mais je ne voudrais pas m'écarter du cadre que je m'étais initialement fixé et surtout fatiguer votre attention à laquelle je ne doute pas d'avoir demandé beaucoup d'effort !

..

- 1755, naissance de Nicolas-Jacques Conté.
- 1857, mort de Jacques Thenard.

Au cours de ces cent deux années, au cours de ce siècle, la famille dont je viens de vous entretenir, peut-être trop longuement n'a connu que quatre hommes :

- Nicolas-Jacques Conté,
- Arnould Humblot,
- Jacques Thenard,
- Nicolas Laurens.



Nicolas Laurens (1787-1853)

De ces quatre hommes, deux furent des génies incontestés, Conté et Thenard et deux des hommes, sinon exceptionnels, pour le moins éminents. Humblot et Laurens,

Trois furent députés, trois furent Pairs de France.

Tous les quatre demeurèrent, au milieu du succès et de la gloire, des hommes intègres, modestes et généreux.

Bilan exceptionnel pour cette famille et modèle bien haut placé pour ses descendants.

Aussi, puisque la destinée a voulu que je termine mon existence dans le domaine qui fut celui de Nicolas Laurens et lorsque je contemple les bustes ou portraits de ces grands aïeux de la lignée de mon épouse, il m'arrive bien souvent d'être envahi par le désarroi et le sentiment de mon impuissance.

Comment ne pas trouver que notre famille a désormais le souffle un peu court, en regard de ces géants ?

Alors la tentation me gagne de cesser mes efforts et de m'arrêter pour souffler un peu sur le bord de la route.

Mais, je ne veux pas laisser l'espoir s'éteindre en moi et je me reconforte en me redisant ces beaux vers d'un poète américain récemment disparu :

*« Les bois sont beaux, profonds et prêts à m'accueillir
Mais il reste tant et tant de promesses à tenir
Et de chemin à faire avant de m'endormir. »*

Pour ma part, en ce jour, où l'honneur me fut donné de prendre la parole devant votre éminente assemblée, mon seul vœu aura été de vous tenir éveillé... et d'avoir attiré votre attention sur des hommes qui furent liés à Villefranche-sur-Saône et méritent de ne pas être oubliés.

Général (C.R.) de BROCH D'HOTELANS

(12) La fille de Nicolas Laurens, Hélène Laurens, épousa Antonin Desvernay, née à Villefranche-sur-Saône

DE QUELQUES PATRONYMES DE VILLEFRANCHE ET DU BEAUJOLAIS

C'est après l'an mille, notre pays étant alors pacifique et sans menace de guerre, que le Beaujolais connut, comme les autres provinces, une surpopulation certaine, après des siècles de dépopulation. C'est alors qu'il apparut nécessaire de distinguer les six ou sept Jean qui habitaient dans chaque village.

Ceux qui ont la chance de vivre à la campagne savent bien comment nous nous y prenons encore : il y a « le Jean du bourg », « le Jean du Guste » (= dont le père est l'Auguste), « le Jean le Chapuis » (= le charpentier), « le Jean de l'Olagnière » (= du bois de noisetiers), et « le Jean le bigue » (= le boîteux). Autrement dit, nous donnons des surnoms, et il est amusant de voir subsister cette coutume à travers les avis de décès de nos journaux locaux.

C'est ainsi qu'on a procédé au Moyen Âge : prénom et surnom. Mais, comme Paysan est conservateur, le surnom passa de père à fils : c'est ainsi que sont nés nos noms de famille, nos patronymes si l'on veut paraître savant.

Tirés de *noms de lieux*, ces surnoms sont précédés, souvent, d'une particule : Jacques du Mas. La révolution française, estimant sans doute que la particule sentait furieusement le ci-devant, la supprima (familles Bourg, Mont, Rivière...) on l'agglutina (Dumas, Dupuy, Develay, Desvignes...). Mais en aucun cas la particule n'est signe de noblesse (1).

Voici quelques explications de noms actuels : Dépaigneux (Espagne), Crozet (crose : petit vallon), de Buttet (nom d'une terre, ajouté au nom patronymique), Molin (moulin), Collonge (de colonica, maison d'exploitation agricole), Clausel (> clos), Condamin (> bas lat. *condominium*, terre en coseigneurie), du Chaylard, Durieu (rieu : ruisseau), Lamour (= la moure, terre noire ou suie ou tourbe), de Gabory, Gey (lat. *jacere* > endroit où l'on peut dormir, gîte d'étape), Dutraive (= du trève, carrefour), Ducray (= du sommet), Durhône, Curis, Desparain (des parains : de paris, lieu abrité), Montray, Mulsant (vieux nom de lieu : ceint de murailles), Gourmoux (gourd = trou d'eau dans une rivière), Hours (fortification), Bottet (moulin à foulon), Gasquet (le petit Gascon), Chantereau (= petit coin de terre), Delacolonge, Develay, Dumontet, Bourgoin, Flachard (flache = très petite combe) viennent de noms de lieux.

(1) Noblesse régulière exige un acte reconnaissant émanant du roi ou de l'empereur. Hors cela, tout n'est que prétention.

Tirés de *prénoms*, le patronyme indique qu'un lointain ancêtre s'appelaient Barthélemy, Aymard, Fleury, Ponce, Nicolas, Reynaud, Crétin (= Chrétien). Mais bien souvent, au prénom on subsistue un diminutif ; tant et si bien que nous pouvons descendre d'un Berthaud ou d'un Bertholet ou d'un Bertholon : d'un Poncet ou d'un Poncetton ; d'un Berliet ou d'un Berlioz (diminutif d'Humbert ou d'Aubert) ; d'un Claudet, ou Daudet (diminutif de Claude) ; d'un Gonon (diminutif d'Hugues) à moins que ce ne fût Gonet ou Gonin, voire Goninet. Ancel, Odin, Merlin, Guilbert, Collomb, Bremond (ou Bermond), Jourdan, Pons, Odet sont des prénoms devenus patronymes. Giraudon (diminutif de Giraud ou Gérard, même prénom que Gérard), Perrin (de Pierre ; ainsi que Perret, Perrichon, Perrot, Perrotin, etc.), Cottin et Cottinet (de Jacques > Jacot > Cotin ; ainsi que Jacquemet, Jacquemin ; les pèlerins de Saint-Jacques étant, chez nous, les jacquaires ou jacquins), Thèvenin (d'Etienne ; ainsi que Thevenet, Thèvenon), Berthaud et Berthoud (de Barthélemy ; ainsi que Berthelon, Bertholet) ; Bellaton (d'Isabelle > Belle > Bellaton), Berchoud (d'Albert ou d'Isambert ou de Philibert), Guillemin (de Guillaume) ; Micollier (de Nicolas, qui se prononçait Micolas en franco-provençal) sont issus de diminutifs.

Nombreux furent les patronymes tirés de *noms de métiers* ou de *fonctions* : Archer, Boyer (= bouvier), Chapuis ou Chapuy (= charpentier), Escoffier (= savetier), Meunier Coquet (= cuisinier). Parfois, c'est le nom d'un outil qui est choisi : Ferret (= outil pour assouplir le chanvre), Goyet (= la serpe à tailler la vigne), Ganivet (= le petit couteau).

Parmi les patronymes de Villefranche issus de noms de métiers, citons : Cordier, Pignard (peigneur de chanvre ou de laine), Faure (forgeron ; ainsi que Favrot, qui est une forme française et non franco-provençale), Fournet (le responsable de l'entretien du four à pain), Bichonnier (celui qui fabrique – ou qui se sert, pour les mesurer – des bichets, ancienne mesure), Bouton (celui qui travaille dans un moulin à foulon), Vacherot (le petit vacher), Cateland (châtelain en langue d'oc), Fustier (celui qui travaille la fuste, le bois), Foillard (celui qui foule, en langue d'oc), Corgie (le nom du fouet en Franche-Comté) est un nom d'outil. Belicard (le service de la table) est peut-être nom de métier, ou surnom de qui employait cette dénomination, peu connue.

Les noms de famille venus du *nom d'une plante*, d'un fruit, d'un arbre sont fréquents : Besset (= le bois de



Vitrail de l'hôtel de la Bessée

(Photo C. Fiori. Archives départementales du Rhône)

bouleaux), Bost (= bois), Bouchard (= petit bois), Charpin (= charme), Chassain (= chêne), Roule, Rolly, Roure et Dérory (= nom du chêne, *robur* latin), Maillère ou Mayère (= le bois d'œuvre du chêne); il conviendrait d'ajouter Caurat qui désigne en franco-provençal le chêne étêté, Pinet (le petit pin, ou le bois de pins : l'orthographe des noms propre n'a aucune importance), Cadier (le genévrier, en provençal), Carron (le mèteil, en provençal), de Brosse (broussailles), Balloffet (la balle d'avoine), Fre-nay (la frênaie, en français), Teil (le tilleul) illustrent ce procédé bien courant.

Au contraire, rares sont les patronymes tirés d'un *nom d'animal* : au Moyen Age, l'Eglise ne permettait pas les comparaisons avec le monde des bêtes, et il a fallu, sans doute, une aventure enfantine (la capture d'un nid...) pour que les noms de Merle, Perdrix, Rossignol soient portés. Les noms d'animaux étaient considérés comme des injures : « chat » était l'équivalent de « gourmand » ; « loyre » (= la loutre) de « fainéant débauché ». Parfois, une appellation affectueuse donnée à un petit enfant subsistait : peut-être lui doit-on : Boucharlat (= la fauvette), Chabaut (le taureau, qui put être surnom d'un enfant aux cheveux frisés bas sur le front), Mellet (petit chat), Vermorel (vermisseau, en provençal), Vurpas (le renard).

Source inépuisable de surnoms, les *particularités physiques*, intellectuelles, de caractère, de naissance, de langage, ont donné bien des patronymes : Morel (= brun de peau et de cheveux), Roux, Bret (= celui qui bégai), Saby (= sage, dévot), Tatin (= paisible), Besson (= jumeau),

Hivert (= né un jour de neige). A l'aspect physique sont dus : Leblond (forme française ; en franco-provençal on eût dit Blond), Grisot (gris, en dialecte français), Brunet, Grandjean. A un trait de caractère : Ludin (qui se lève avec le jour, en provençal) ; à une manière de parler qui semblait curieuse, car il devait s'agir d'un « immigré » : Desthieux (= d'une autre manière, autrement, en provençal), Balandras (= manteau, en provençal), Mahinc (on écrivait Mayenc, au Moyen Age) est « né au mois de mai ».

Certains noms seraient peut-être explicables par des spécialités de dialectes français ou germaniques ou flamands : Delepoulz, Traub... Burnot peut être un Brunot et Rebut est sans doute terme provençal : à rebours. Manus : la main, surnom de « latiniste » ? Béné : Benoît, avec un accent sur le premier E pour éviter un jeu de mot désobligeant ?

En résumé, les noms du Beaujolais sont, en majorité, des surnoms d'origine franco-provençale ; ont cependant laissé leur trace plus de 8 % de mots d'origine occitane, ce qui indique une assez importante transplantation de Provençaux. Ce n'est pas surprenant car, par la Saône et le Rhône, les liaisons étaient fréquentes avec les provinces du sud. Plus rares sont les noms « du nord ». Mais ce qui est le plus remarquable c'est la survivance de ces patronymes : près de 70 % des noms connus aux XIV-XV^e siècles sont encore portés. Population stable : il devait déjà faire bon vivre alors en Beaujolais, puisque peu de familles ont émigré.

Marguerite GONON

Ingenieur au Centre National
de la Recherche Scientifique

COUTUME POPULAIRE ET HAINE DE CLASSES : LA « CHARPILLE » A VILLEFRANCHE EN 1731

Les Caladois devraient garder une certaine reconnaissance à l'intendant de Lyon François Lambert-d'Herbigny, pour la réputation après tout flatteuse qu'il leur a faite, d'enfants terribles et gaillards.

Dans le mémoire qu'il eut à rédiger en 1697, comme tous les intendants de France et de Navarre, pour présenter sa généralité au jeune duc de Bourgogne, il assurait en effet qu'« à Villefranche de Beaujolais, les esprits y sont plus vifs qu'en aucun autre lieu de la province ; mais cette vivacité n'ayant point d'occupations, et se trouvant jointe à la paresse et au goût des plaisirs, ne produit communément que des divisions et des mauvais procédés. Il semble que cette ville, dès son origine, ait été faite pour des esprits bizarres. » Dans tout le cours du XVIII^e siècle, les auteurs se repassèrent comme un cliché la vivacité de nos ancêtres.

Lambert-d'Herbigny, qui, comme tout administrateur, devait aimer les enfants sages, justifiait d'une part sa crainte méfiante par le célèbre article de la charte concédée à Villefranche en 1260, où le Sire de Beaujeu avait implicitement reconnu aux maris le droit de battre leurs femmes ; d'autre part, il invoquait la coutume originale qui fait l'objet de cette étude : « Il y a encore dans la banlieue autour de Villefranche un usage assez curieux pour la récolte des grains ; quand le petit peuple juge qu'ils sont mûrs, il entre dans le champ et, sans le congé du propriétaire, coupe le blé, le lie et se paye de la peine en emportant la dixième gerbe, cette manière de moissonner s'appelle la charpille ; elle déplait fort aux propriétaires car il y a beaucoup de dégâts, mais ils ont inutilement tenté de s'en défendre et, quand le petit peuple a vu prendre pour cela des mesures à quelqu'un, son champ aussitôt, en maturité ou non, s'est trouvé moissonné. » (1)

Pour définir en termes clairs cet usage curieux en effet, il s'agissait du droit coutumier qu'avaient les habitants de la ville, de s'imposer comme moissonneurs dans les fermes environnantes, en prenant le salaire normal du dixième de la récolte (2). On pourrait penser qu'au prix de quelques palabres, le système, après tout, pouvait fonctionner sans trop de mal. Mais en fait, on imagine sans peine quels dégâts pouvaient causer ces bandes incontrôlées, et combien largement la dixième gerbe se trouvait sans doute calculée. Le nom même de la coutume jette un jour inquiétant sur l'état des champs après ces moissons spontanées : « charpiller, nous dit Puistpelu, en patois lyonnais, c'est mettre en débris, déchiqüeter, dans un sens péjoratif » (3). Pauvres moissons ! Pauvres propriétaires !

Et il n'y avait rien à faire. Tout ce qu'on pouvait tenter, c'était d'endiguer le torrent, de régler un peu cette « charpille » ou droit « d'aller moissonner dans les granges. » Chaque année, à l'approche de la moisson, une ordonnance du gouverneur de la province, ou du commandant en Beaujolais, s'y employait. Le 30 juin 1730 par exemple, il fut précisé que, dans les trois jours, les habitants désireux d'exercer leur droit devaient se présenter « dans les granges (4) sujettes à la charpille comme l'année précédente. » Ceux qui n'avaient pas moissonné en 1729, ou qui n'avaient pas trouvé à s'employer, devaient se présenter (sans doute au baillage) « pour estre pourveu d'une plasse ». Après quoi, ils devaient se faire inscrire, avec mention de la grange « où ils auront été arrestés » auprès des capitaines des quartiers de la ville. Le 20 juin 1731, l'ordonnance fut renouvelée (5).

Le droit des habitants était donc formellement reconnu, à cela près que l'on soumettait son exercice à l'accord des propriétaires. C'est autour de cette condition que se noua le conflit qui fait l'occasion de cette étude. Il commença dans l'après-midi du 27 juin 1731, lorsque Benoît Jacquet, avocat au baillage, ancien échevin, voulut empêcher quatre vingt « paisans ou gens de la ville » de charpiller sur son domaine de Pontbichet, situé à deux pas des remparts (6). La brigade de maréchaussée était déjà occupée sur deux autres domaines. L'exempt vint pourtant, à l'appel de Jacquet, parlementer avec les charpilleurs. Ceux-ci protestèrent « qu'ils étaient dans un usage immémorial d'en agir ainsi » ; il y eut quelque bousculade au cours de laquelle Jacquet fut blessé au doigt d'un coup de « vollant » et où l'exempt eût une manche de chemise arrachée. Finalement, les moissonneurs se retirèrent « les uns après les autres, quoyqu'en murmurant et menassant. »

Le lendemain, Léonard d'Epinay, écuyer, venu de Lyon surveiller de plus près ses moissons, fut averti par ses gens que « la populasse » coupait ses blés et les avait menacés de leur couper le cou. Accompagné de la brigade de la maréchaussée, il s'y rendit et trouva là une soixantaine de moissonneurs à qui fut faite lecture des ordonnances. « Cette troupe mutinée répondit qu'elle ne s'embarassait pas dudit ordre et qu'elle continuerait de couper les bleds », ce qui fut fait. Impuissants, Epinay et les cavaliers se retirèrent.

La situation devenait grave. La population, persuadée de son bon droit, forte de sa masse, entraînait dans l'insoumission. Ce n'était pas la première fois que des

(1) Le mémoire de Lambert d'Herbigny a été publié par M. Chavannes. « Mémoire sur le gouvernement de Lyon (1697), par Lambert d'Herbigny » (*Rev. Hist. Lyon*, 1902, pp. 74-75).

(2) Ce mode de rémunération des moissonneurs était très général ; on appelait dans la région les gerbes ainsi prélevées en salaire, des affanures.

(3) Puistpelu (M. du), *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon 1887, p. 87.

(4) On sait que dans la région lyonnaise, la grange est un domaine rural : maison de maître, logement du granger (ou métayer), bâtiments d'exploitation, terres.

(5) A.D. Rhône. B., maréchaussée, 1731. Tous les renseignements sur cette affaire sont, sauf indication contraire, tirés de ce dossier.

(6) A l'est. Actuellement englobé dans la ville où le nom d'une rue conserve son souvenir. Sur Benoît Jacquet, voir Joseph Balloffet, *Les Jacquet, Villefranche*, C. Ruban, 1927, pp. 36-42.



La Porte de Belleville

charpilleurs se rebellaient (7), mais maintenant, l'insurrection était collective. Une fois de plus, l'autorité se heurtait à cette plaie de l'Ancien Régime : la contradiction entre l'organisation hiérarchique et autoritaire de la société, et l'insuffisance ridicule des moyens de maintien de l'ordre. Il y avait à Villefranche une milice bourgeoise, juste capable de quelques menues opérations de police à l'intérieur de la ville ; et pour le reste, ville et campagne, une brigade de maréchaussée : quatre cavaliers et un exempt. Aussi le 30 au matin, ce dernier courut-il chercher main forte à Lyon, où stationnait en permanence une réserve de deux brigades. Mais il était trop tard ; tandis qu'il galopait sur la route, à Villefranche l'irréparable se commettait.

Tôt dans la matinée, Benoît Jacquet vit revenir sur son domaine une foule de charpilleurs, et tenta de les repousser. Les événements des jours précédents avaient durci les positions, les esprits étaient tendus et, vite, s'échauffèrent. Que se passa-t-il exactement ? L'un des inculpés, à l'interrogatoire, déclara plus tard que Jacquet répondit à leurs propositions de service en tentant de les chasser « avec des termes obscènes ». Des mots, on passa aux actes, et sans doute Jacquet prit-il peur, puisque le même témoin le vit se réfugier chez lui, « armé de son fusil qu'il coucha en joue contre deux femmes qui lui jetaient des pierres. » Finalement, il tira et deux charpilleurs, les frères Alix, tombèrent morts.

Jacquet eut tout juste le temps d'abandonner son domaine, trop isolé, et de se réfugier en ville chez son cousin, l'échevin Louis Jacquet. La garde bourgeoise, aussitôt avertie, put placer à la porte un piquet suffisant. Déjà, la nouvelle avait fait le tour de la ville et, sur les

(7) Gabriel Déroche, marchand à Villefranche, dépose que l'année précédente, il avait rencontré un homme allant moissonner sans billet, malgré les ordres du gouverneur Villeroi, et du lieutenant du bailliage, Mignot de Bussy. L'autre lui avait répondu « qu'il se f. des ordres de M. de Villeroi et de ceux de M. de Mignot, et qu'il charpilleroit malgré qu'on en eut, où bon luy sembleroit, et qu'il alloit moissonner dans la terre du déposant malgré luy. »

lieux du drame ou devant la maison, la foule s'assemblait : plusieurs centaines de personnes disent les témoins, dont certaines armées de piques et de fusils.

La fureur populaire était à son comble, partout on réclamait le meurtrier pour le « hâcher sur le champ ». Quelques manifestants arrivèrent à pénétrer dans la maison en même temps que le lieutenant général de bailliage, Mignot de Bussy, quand il y perquisitionna pour le trouver, en vain d'ailleurs (bonne cachette ou recherche peu convaincue... ?). On enfonça alors la porte d'une maison voisine dont la propriétaire, veuve d'un marchand, fut bousculée et renversée. Toute la journée, la foule bloqua les abords. Certains voulurent sonner le tocsin à la collégiale Notre-Dame, mais le doyen leur barra le passage. Pendant ce temps, les groupes parcouraient les rues, menaçant d'un mauvais parti les artisans qui ne les suivaient pas, invectivant les bourgeois : Madame Mignot de Bussy se fit traiter de « guenillon ». Dans la nuit, l'agitation persista. On alla même jeter de gros pavés de trois livres dans les fenêtres de Gabriel Desroches, celui-là qui, l'an d'avant, avait eu déjà des ennuis avec les charpilleurs et, cette année même, avait réussi à se passer d'eux pour moissonner. A ce double titre, il s'était attiré la rancune populaire.

Le lendemain, dans les champs à l'entour, la charpille alla bon train. En ville, « les murmures et menaces continuaient », la bourgeoisie se tenait sur ses gardes. En fin de journée, arrivèrent les deux brigades de la maréchaussée de Lyon, commandées par le prévôt-général Bonnot de Mably et le lieutenant Tournus. Dès la nuit tombante, ils patrouillèrent dans les environs et firent rentrer quelques bandes de charpilleurs. Le 2 juillet, sur pied dès la première heure, ils dispersèrent sans coup férir, à la porte de Belleville, un attroupement d'environ cent cinquante hommes, se contentant d'arrêter quelques-uns, dont un excité qui criait au milieu de la rue « qu'il fallait tomber sur la maréchaussée ». Prenant en main l'action judiciaire (8), le prévôt général se mit d'une part à rechercher Jacquet, toujours invisible ; au bout d'une enquête sans conviction, il n'en fut plus question. D'autre part, on procéda, les 2 et 3 juillet, à l'arrestation de neuf individus accusés de sédition et d'émeute, et à l'audition de seize témoins. Le 4 juillet, les attroupements et plaintes ayant cessé, il ramena à Lyon les prisonniers dont l'interrogatoire était nécessaire pour poursuivre l'instruction. Comme un seul homme, ils déclarèrent ignorer tout de l'affaire, à laquelle ils étaient étrangers. Le 28, il rendit son arrêt : pour « discours séditieux tendant à émouvoir le peuple », le principal meneur, Jean Bouilloud fut condamné à l'exposition au carcan pendant trois heures à Villefranche, à l'amende de dix livres, et au bannissement hors du bailliage pendant neuf ans ; deux autres inculpés, à un blâme et une amende de trois livres ; trois autres remis à plus ample informe et libérés en attendant ; le reste, hors de cour. La maréchaussée s'était montrée, comme de coutume, rigoureuse mais juste.

Quant à Jacquet, les papiers de famille consultés jadis par J. Balloffet signalent qu'il aurait été emprisonné aux prisons de Villefranche. Donc, après le départ du prévôt-général, et hors de son information. Sans doute à la suite de la plainte déposée par les veuves des deux victimes. Plaidant la légitime défense, il aurait obtenu des lettres de grâce et l'élargissement, donc hors d'une procédure régulière (9).

L'agitation domptée, le ressentiment, à coup sûr, ne disparut pas de si tôt des cœurs populaires, ni l'inquiétude dans l'esprit des notables. Ces derniers profitèrent sans

(8) La maréchaussée était à la fois gendarmerie, police judiciaire et tribunal d'exception, ayant dans sa compétence les crimes et délits commis lors d'attroupements et émeutes, ou sur les grands chemins. Elle instruisait l'affaire et la jugeait, en premier et dernier ressort, sans appel.

(9) Balloffet, *op. cit.*, p. 37.

doute de l'occasion pour supprimer une bonne fois la cause de tous ces troubles. Dès l'année suivante, une ordonnance signée par le Roi à Compiègne, le 19 juin 1732, interdit « *aux artisans de Villefranche* » de moissonner sans l'accord des propriétaires dans les paroisses de Béligny, Limas, Ouilly, Gleizé et Arnas. L'affiche fut placardée sur les murs de la ville à partir du 25 juin (10). Il semble que, cette fois, l'interdiction fut efficace, et que la charpille disparut. Le Dictionnaire de Trévoux, dans son édition de 1752, la décrit correctement et assure qu'elle existe encore, en dépit des efforts des propriétaires (11). Mais les renseignements d'un dictionnaire manquent toujours de précision chronologique. Un mémoire anonyme, où de menues erreurs de copie n'empêchent pas de reconnaître l'exactitude de l'ensemble, affirmait vers le milieu du siècle que « *cet usage appelé « charpille » n'a cessé que par la mort de deux frères qui furent tués par le sieur S. (sic) dont ils voulaient moissonner le champ malgré lui. La connaissance de cet abus étant parvenue à M. le Chevalier (sic pour : chancelier) d'Aguesseau, il le fit abolir.* » (12). Quoi qu'il en soit, en 1770, Brisson décrivant la moisson en Beaujolais et les coutumes relatives au paiement des moissonneurs, passa la charpille sous silence. Vivant à Villefranche, et ayant certainement connu la coutume, il l'eût assurément signalée si elle avait encore existé au moment où il écrivait (13).

Le mémoire anonyme déjà cité signalait d'après les on-dit la coutume comme vivante à Tarare. Peut-être un jour, quelque document encore ignoré le confirmera-t-il. A Villefranche, dans tous les cas, elle disparut désormais dans l'oubli. D'où était-elle venue ? A la suite de quelles circonstances, de quelles habitudes, avait pu prendre naissance cette sorte de cliché en négatif de la corvée seigneuriale ? Le hasard d'une lecture apprend qu'à l'heure actuelle, à Java, « *lorsque le cultivateur annonce que son riz est mûr, il doit autoriser quiconque le désire à moissonner* » et à prendre pour salaire entre le quart et le douzième (en général le cinquième) de ce qu'il a coupé. Cet usage favoriserait, paraît-il, une meilleure répartition des récoltes, en assurant aux paysans sans terre devenus trop nombreux la possibilité de se procurer du riz (14). Faudrait-il voir alors dans la charpille la conséquence d'une augmentation de la population de Villefranche, émigrée des campagnes à la suite de mauvaises années ou pour tout autre cause, y trouvant difficilement à se procurer du grain ? D'après Lambert d'Herbigny, la ville aurait perdu 300 habitants sur 3 000 dans les dernières années du XVII^e siècle, mais de quand datait la charpille ? Que d'ignorances à combler pour tenter une explication !



Dans cette description de l'émeute du 30 juin 1731, le lecteur aura sans doute été frappé par un certain nombre de traits remarquables, propres à attirer l'attention sur l'aspect de conflit social que présente cet événement. L'insoumission répétée des charpilleurs, la soudaineté de la fureur populaire ; les insultes aux bourgeois et notables, la mention des artisans de Villefranche, la peur de Jacquet qui entraîna « *le malheur* », la solidarité des notables entre eux : autant d'éléments qui suggèrent une opposition sociale sur laquelle il convient de s'arrêter.

Il faut d'abord bien établir que la mauvaise volonté et l'insoumission répétée des charpilleurs, d'une part,

l'émeute consécutive au meurtre, d'autre part, n'étaient qu'un seul et même mouvement. Les autorités bourgeoises, qui ouvrirent l'action en justice sur les deux chefs confondus, en étaient bien convaincues. Les émeutiers, de leur côté, ne voyaient aucune différence entre les deux agitations. Il est significatif que la colère populaire, en même temps que Jacquet, ait visé, moins violemment il est vrai, Desroches : on se souvient des pavés qui brisèrent les vitres dans la nuit ; aux yeux du peuple, « *c'était lui qui avait commencé à faire deffendre la charpille* » (déposition Augros et Botton).

C'est lui aussi qui rapporta ce mot révélateur d'un émeutier : « *Nous allons trouver messieurs les officiers et si l'on ne nous rend pas justice, nous verrons ce qu'il en sera.* » En droit strict, c'était aux ayant-droit de la victime à réclamer justice, mais le peuple se préoccupait bien du droit strict ! Le coup de fusil de Jacquet, en même temps qu'il tuait l'un d'entre eux, portait également contre leur droit, leur bon droit de charpille qui ne faisait aucun doute. Car, jamais, un groupe humain bien constitué n'éprouve le moindre doute sur son droit, même dépourvu de toute justification objective ou morale. N'avaient-ils pas, d'ailleurs, pour eux la coutume, source de droit dans l'ancien temps, même si elle consacrait un abus ? Aussi, le meurtre, à leurs yeux, en même temps qu'un assassinat, était une menace contre leur droit, une injustice directement dirigée contre eux. Voilà pourquoi leur réaction naturelle, en même temps que les voies de fait et les actes de violence, était de s'adresser aux juges qui ne manqueraient pas de reconnaître un droit aussi évident : la déposition de Desroches nous le montrait plus haut, et c'est encore un tisseur de Villefranche, Antoine Bataillard, qui, rencontrant madame Mignot de Bussy, épouse du lieutenant général du bailliage, lui dit « *que son mary devait soutenir les habitants* ». Aussi, quelle stupeur, quelle indignation à constater que les magistrats ne reconnaissent pas leur droit : « *c'était une honte que de voir que les premiers de la ville qui devraient rendre la justice négligeaient les intérêts du peuple.* »

Cette incompréhension mutuelle entre les magistrats, gardiens du droit des juristes, des nobles et des bourgeois, et les émeutiers, pénétrés de leur droit populaire si juste à leurs yeux qu'il leur semble que tous, à commencer par les magistrats, doivent le reconnaître, cette incompréhension est classique dans les mouvements populaires du XVIII^e siècle, où l'expérience des luttes sociales n'avait pas encore appris aux humbles que l'on ne peut jamais compter que sur soi. Cette incompréhension, en outre, n'était qu'une manifestation supplémentaire de l'opposition des classes sociales, si rarement explicite, mais si constamment sensible, sous l'Ancien Régime.

Cette question de la lutte des classes avant la Révolution préoccupe depuis longtemps les historiens. Ils commencèrent à l'aborder par l'étude des théoriciens de la société au XVIII^e siècle (Bollingbroke, Holbach, Quesnay, Turgot, etc.) et parvinrent vite à se persuader que l'on avait alors pris conscience de l'opposition des classes. Mais ces enquêtes, privées du contact des documents de la pratique, aboutissaient à une vision partielle, voire fautive (15), de la réalité.

D'autre part, les analyses mettaient en lumière cette évidence qu'on ne peut parler, au XVIII^e siècle, de classe, encore moins de conscience de classe. Ceux pour

(10) Ordonnance imprimée à Lyon, P. Valfray, 1732 (Bibl. Mun. Lyon, 125.043).

(11) *Dictionnaire universel et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Libr. associés, 1752, t. II, vol. 680 (v^e charpille).

(12) Extrait cité par C.B. dans *Le Fureteur*, Lyon, 1942, p. 74.

(13) Brisson, *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolais*, Avignon, 1730, p. 137.

(14) Keyfitz (N.) « Développement économique et accroissement de population : un exemple actuel en Indonésie. *Population*, 1958, pp. 433-439, p. 435).

(15) Par exemple, R. Roux, « La Révolution française et l'idée de lutte de classes » (*Rev. d'Hist. écon. et soc.*, 1951, pp. 252-259). On y voit que, au XVIII^e siècle, l'idée de classes et de lutte des classes, « aperçue et approfondie par les philosophes et les économistes, ne sort guère des salons et des écrits ». Sans doute, le peuple n'avait pas élaboré de théorie semblable, mais il est très aventuré d'en conclure que cette idée, alors, « ne correspond à aucun sentiment populaire de lutte des classes », et extravagant d'affirmer tranquillement que « en 1789, aucune hostilité n'existe dans le peuple contre la bourgeoisie » (pp. 255 et 258).

qui il n'existe de classe que définie par la condition de patron ou de salarié, en tirent la conclusion qu'il n'en existait pas avant l'ère industrielle. Mais les historiens qui se contentent d'observer sans préjugé la réalité ont bien établi l'opposition qui dressait les classes populaires (urbaines ou rurales) contre les messieurs (bourgeois, notables ou nobles). Georges Lefebvre, en quelques études célèbres, a montré depuis longtemps combien profond plongeait les racines de ces haines, et avec quelle brusquerie elles pouvaient exploser (16). De même, on a signalé comment certaines catastrophes, les épidémies par exemple, pouvaient les faire apparaître au grand jour. Mais il est malgré tout rare de rencontrer dans les documents, hors de circonstances particulièrement graves, la trace d'une conscience nette, dans les milieux populaires, d'une opposition aux classes dominantes.

Vu sous cet angle, l'intérêt de notre dossier de « charpille » est précisément de fournir la preuve, en des termes dont la netteté ne souffre pas de discussion, que, le 30 juin 1731, se manifeste dans le petit peuple de Villefranche un sentiment de classe parfaitement conscient, lucide et chargé de haine à l'égard de la bourgeoisie.

« Petit peuple », comme dit Lambert-d'Herbigny, qu'est-ce à dire ? Sans doute, parmi les charpilleurs et les émeutiers, figuraient quelques habitants des villages voisins. L'un des inculpés était venu de Denicé avec plusieurs de ses amis. Mais il est bien évident qu'il ne pouvait s'agir de paysans exploitants, propriétaires ou métayers, opposés au premier chef à une coutume aussi ruineuse. Soit artisans, soit sans doute ouvriers agricoles, ils appartenaient au même monde que les charpilleurs proprement caladois, que les sources s'accordent à dire les plus nombreux. Bien plus, ces émeutiers, les mêmes documents nous disent à quelle classe d'habitants ils appartenaient. L'ordonnance royale du 29 juin 1732 parle des « artisans » de Villefranche : de fait, parmi les neufs inculpés, on compte six tisserands et trois cordonniers. Les notables appelés à témoigner précisent encore : Jean-François Cusin, avocat, Antoine Perrin, procureur, ont reconnu en eux des « artisans de la porte de Belleville ». De toute évidence, ce quartier a été le foyer de l'agitation : c'est à la porte de Belleville que François Turrin de Bélaïr, a entendu, le soir du 30 juin, des émeutiers menacer les bourgeois ; c'est là qu'au matin du 2 juillet, la maréchaussée dispersa un gros attroupement ; là encore que, le 15 juillet, Botton, tisserand traître à sa classe, se fit menacer de mort par un groupe de femmes pour avoir déposé en justice. Or, c'est dans ce quartier que logeaient et œuvraient pour les fabricants-commerçants de toiles, les tisserands, mi-artisans mi-salariés, comme les canuts lyonnais (17). S'y joignaient d'autres corps de métiers, menuisiers, cordonniers, etc. Mais c'était bien là le quartier proprement populaire ; là, certainement que se recrutèrent un demi-siècle plus tard, les sans-culottes de la ville. De nos jours encore, le seul aspect des façades qu'il expose sur la rue Nationale suffit à l'opposer au reste de la Calade, où logeaient les notables.

Ce petit peuple, ces artisans (surtout gardons-nous bien de les appeler « ouvriers ») avaient-ils le sentiment de constituer une classe ? Eh bien oui ! Non seulement, leur conscience était sur ce point fort nette, mais ils nourrissaient à l'égard de la bourgeoisie une haine qui, sans doute recuite et remâchée depuis longtemps, explosa au grand jour à l'occasion de notre émeute. Les simples faits, tels que nous les avons analysés, seraient assez

parlants à eux seuls. Mais les émeutiers ne se contentèrent pas de courir et s'attrouper. Ils parlèrent, ils crièrent et leurs cris, cette fois-ci, nous ont été gardés, car les bourgeois de la ville avaient bonne raison d'en conserver dans l'oreille les termes menaçants.

Antoine Perrin, procureur du bailliage, étant venu avec un ami, voir les cadavres des victimes, fut ainsi accueilli par la foule : « voilà des bougres de bourgeois qu'il faudrait assommer », ils se retirèrent « sans dire un mot ». Devant la maison de Louis Jacquet : « qu'on mette le feu chez ce gueux de Jacquet, ou pour mieux faire aux quatre coins du quartier, afin qu'ils ne puissent échapper, et brusler toute cette f... canaille. » Quand un bourgeois passait : « assommons tant celui-ci que les autres, car il les faudrait tous assommer ; courrez tous au clocher pour battre le tocsin ; nous les écharperons tous et nous irons mettre le feu à toutes ses (sic) granges. » (déposition de P. Dubost, lieutenant de la milice). François Turrin de Bélaïr, garde du corps, revenant le soir de sa promenade, passa par la porte de Belleville près d'un groupe où un homme, le fixant ostensiblement, dit tout haut « que ces messieurs étaient des coquins et de la canaille et qu'il fallait tous les tuer, qu'on avait qu'à lui donner main-forte et qu'il allait assommer ce Jean-f... qui passait. »

Réactions d'excités, isolés, inconscients de leur appartenance à une classe ? Il faudrait vraiment bonne volonté pour l'admettre, mais voilà mieux encore : le jeune François Bottu de Saint-Fonds, fils du lieutenant particulier au bailliage, entendit les émeutiers se plaindre que les magistrats « négligeaient les intérêts du peuple ». De même, Charles Bernard de la Serre, greffier en chef de l'élection, entendit, passant devant un cabaret, des menuisiers et cordonniers crier contre les magistrats qui « se soutenaient tous au préjudice des intérêts du peuple ». La solidarité des notables est en effet évidente. Eux non plus ne doutaient pas un instant de leur bon droit à défendre l'ordre social, et à éviter à Jacquet les conséquences de son acte.

Nous voici donc en présence d'un mouvement déclenché sans besoin économique urgent : les courbes du prix du pain ou de la mortalité ne connaissent dans la région, cette année-là, aucun mouvement violent et restent dans la moyenne. Il ne s'agit en aucun cas d'une émeute de la faim, de la misère, dont nous ne retrouvons ici aucune caractéristique. Le peuple manifeste seulement sa fureur de voir méconnu ce qu'il estime être un droit. Instant précieux où se révèle une mentalité qui a laissé d'elle si peu de traces propres.

La tension sociale qui se laisse pressentir durant tout l'ancien régime, ne nous est généralement connue que par la réaction de l'une des parties, la classe des notables, dont la peur permanente laisse bien supposer que son adversaire invisible, le peuple n'était pas un mythe. Autre chose est la déduction, autre chose l'observation directe. Cette dernière nous est permise ici avec assez de netteté pour pouvoir affirmer la réalité de cette haine de classe ; même en temps calme, il fallait peu de chose pour la réveiller et si elle ne se manifeste pas plus souvent, ce fut bien faute de pouvoir s'exprimer. Une précision toutefois, s'impose. Le réflexe des émeutiers de recourir aux autorités de justice, leur indignation scandalisée quand ils constatèrent que leur droit n'était pas reconnu, prouve que, s'ils avaient conscience de former une classe face aux bourgeois, ils ne concevaient pas cette classe hors de la société. Nuance, mais nuance capitale puisqu'elle établit toute la différence entre ce sentiment-là de classe, et celui qui s'est développée au cours du XIX^e siècle.

Henri HOURS

des Académies de Lyon
et de Villefranche
Conservateur des Archives
de la Ville de Lyon

(16) G. Lefebvre, « Foules révolutionnaires » (*Annales hist. de la Révolution française*, 1934, pp. 1-26) ; *La grande peur de 1789*, Paris, A. Colin, 1932, 272 p.

(17) Balloffet (J.), *Histoire de Villefranche*, Villefranche, Guilhaumet, 1932, p. 260. Magnolet (P.), *A travers les rues de la Calade*, Villefranche, Guilhaumet, s. d., pp. 188-189.

LE VOYAGE DE RICHE DUPIN AUX ETATS-UNIS

(suite et fin)

Vous vous souvenez peut-être de Riche Dupin, ce frère du baron de Prony, parti en 1790, aux Etats-Unis, pour y cultiver, sur les bords du Sciotto, une propriété qu'il avait acquise sur plan à Paris.

Arrivé là-bas, il est obligé de s'arrêter plusieurs mois à Buffalo Creek, sur l'Ohio, mais il ne peut aller plus loin à cause des Indiens qui scalpent allègrement les apprentis colons qui leur tombent sous la main.

Finalement il parvient à s'embarquer sur un bateau qui descend l'Ohio et qui l'amène à Gallipolis, cet établissement français, situé sur la rivière, et dans lequel il pense s'installer.

Je vous ai raconté ses projets de construction d'une maison de bois et de culture des quelques arpents de terre qui lui avaient été alloués.

Nous l'avons laissé là, et c'est une lettre du 25 septembre 1795 qui va nous éclairer sur la suite de ses aventures.

N'oubliez pas que l'Ohio est un affluent du Mississipi et que le mode de transport le plus sûr dans cette région, à cette époque, est la voie d'eau.

La lettre est adressée à son beau-frère Michallet et je vous en donne littéralement la teneur :

« Je profite, mon cher frère, avec empressement de la liberté que nous donne la paix entre l'Espagne et la France, pour vous faire parvenir de mes nouvelles.

Quoique je regarde comme chose fort douteuse que cette lettre puisse parvenir à destination à cause de la difficulté qui se trouve nécessairement à la correspondance dans des contrées aussi éloignées l'une de l'autre que le sont entre elles la Louisiane et la France.

C'est pour cette raison que je me dispenserai d'entrer dans de grands détails sur mon existence actuelle et ce qui l'a précédée.

J'habite actuellement le bord occidental du Mississipi, à quinze lieues au-dessous de l'embouchure de la belle rivière.

Vous verrez à cet endroit, sur la carte, un coude que les gens du pays appellent « l'Anse à la Graisse » et où il y a un établissement à peu près de 200 feux composés de Français, d'Américains, etc.

J'ai été forcé d'abandonner le Sciotto et Gallipolis parce qu'il n'y avait pas moyen de vivre, le peu de Français qui y sont restés, qui de 800 qui ont débarqué, se trouvent réduits à peu près à 40, y vivent fort misérablement, continuellement harcelés par les sauvages, anciens propriétaires de ces contrées.

Dans le pays que j'habite, nous sommes parfaitement en sûreté à cet égard.

Il est bordé par le Mississipi, fleuve majestueux qui a, devant l'établissement, 600 toises de large et qui offre, dans toute sa longueur, une navigation de 1 200 lieues.

Les forêts immenses, qui occupent tout le continent depuis les anciens établissements américains jusque dans la profondeur des terres, semblent s'ouvrir ici pour faire place à des prairies magnifiques, parsemées de bosquets, dont les différentes positions offrent à celui qui les parcourt, des perspectives toujours nouvelles et souvent d'une étendue qui enchante l'œil et l'imagination.

Cet établissement est situé au bord d'une plaine qui a plus de trente lieues d'étendue, tellement plate que l'œil

pourrait distinguer, si ce n'était l'obstacle des arbres et la hauteur des herbes, aussi loin que les astronomes l'ont déterminé, n'ayant égard qu'à la convexité de la terre ; il n'y a point de sources mais l'on trouve, dans différents endroits de la prairie, et en très grand nombre, des pièces d'eau qui ont une étendue considérable, quelques-unes ont plus de 3 ou 400 arpents de surface.

Ces eaux sont bonnes et extrêmement poissonneuses. C'est là où le gouvernement donne à chaque particulier 240 arpents de terre pour rien et d'avantage à proportion des bras que l'on peut occuper.

Malgré cette belle description, qui est cependant conforme à la vérité, je ne conseillerai jamais à un de mes amis de venir ici.

Ceux qui font de pareilles entreprises ne savent pas quel est le désagrément d'être isolé, éloigné de toute ressource, dans un pays au bout de l'univers où rien ne peut parvenir sans des frais immenses.

Ce sont ces inconvénients qui font que je vois toutes les personnes qui ont vécu en Europe maudire le plus beau pays du monde. Ce beau pays a encore un inconvénient pour moi, c'est que j'y suis extrêmement pauvre.

Heureusement, mes bras se sont endurcis au travail. Je m'occupe à couper du bois et à piocher, et par ce moyen, je fais venir un peu de maïs et de pommes de terre qui suffisent à grand peine pour me faire subsister moi et ma femme. A propos de ma femme, je vous dirai que je suis marié depuis deux ans, sans avoir encore d'enfants de mon mariage, circonstance dont je ne suis pas fâché.

Ma femme est française et même parisienne, et elle a ainsi que moi sa famille encore existante en France.

J'ai écrit à mon frère aîné en même temps que je vous écris. Mais comme j'ignore les dérangements qui sont arrivés dans ma famille et que je ne sais si cette lettre lui parviendra, je lui donne quelques adresses à Philadelphie et à Baltimore pour envoyer des lettres de change dans le cas où je pourrais encore espérer quelque chose sur la succession de mon père.

Je vous répéterai donc ces renseignements afin que vous lui en fassiez part en quelque lieu qu'il se trouve.

Je souhaite beaucoup que la présente lettre vous trouve en bonne santé et en prospérité, ainsi que ma sœur ; ma chère nièce devait un jour venir traire mes vaches au Sciotto, hélas ! La pauvre fille, je lui souhaite un meilleur sort que de venir partager le mien.

Elle doit avoir cru en beauté comme elle le faisait espérer. Elle doit rester dans l'ancien monde pour en faire l'ornement plutôt que de venir s'enterrer au milieu de nos forêts.

Vous voudrez bien s.v.p. me faire part de tout ce qui concerne ma famille par votre réponse. Vous voudrez bien écrire par deux envois à M. Dupin, habitant de la Nouvelle Madrid, sous le couvert de Monsieur de Luzière, habitant de Sainte-Genève, dans la Louisiane.

Le premier envoi vous l'adresserez à M. Andrew Clow et Cie, à Philadelphie, et l'autre à M. Sarpy, à la Nouvelle-Orléans.

Et suis avec le plus sincère attachement, votre frère

RICHE-DUPIN »

Cette lettre est du 25 septembre 1795, il y a près de six ans que notre héros est en Amérique.

Quelles ont été ses aventures et ses pérégrinations après son départ de Gallipolis ?

Il va nous le dire par un registre très sommaire, qu'il a tenu et qui a été soigneusement recopié par celui qui a voulu nous conserver le souvenir de ses pérégrinations.

Ce document nous indique que Riche Dupin est parti de Wilsburg pour Gallipolis le 10 avril 1791.

Le 17, il arrive à Gallipolis, après sept jours de navigation, et va y rester pendant un an et demi.

Comme il nous le dit dans la lettre adressée à sa sœur, il s'est rendu compte qu'il allait y végéter, aussi le 22 décembre 1792, il embarque sur un chaland qui lui appartient, avec d'autres compatriotes, et va se laisser glisser au fil de l'Ohio d'abord, puis du Mississippi ensuite, pour s'arrêter le 26 janvier 1793 à la Nouvelle Madrid, poste espagnol sur le grand fleuve.

Mais oui, vous m'avez bien entendu, la Nouvelle Madrid, qui se trouve en Louisiane, est en territoire espagnol en l'an de grâce 1793.

Vous pensez à la Louisiane possession française.

C'est exact, et je vais me permettre de vous retracer rapidement l'histoire de cette province, une des plus riches régions agricoles des Etats-Unis.

C'est sûrement un Espagnol qui a découvert le Mississippi, mais lequel ?

Est-ce Alonso Alvarez de Pineda en 1519 ? Rien n'est moins certain.

Est-ce à l'expédition de Panfilo de Narvaez que revient cet honneur ? Nous n'en avons aucune preuve.

Hernando de Soto est-il arrivé, en 1542, jusqu'au grand fleuve sur les bords duquel il serait inhumé ? C'est assez probable mais pas certain.

Ce qui est sûr, c'est que les survivants de son expédition ont descendu le Mississippi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique.

Ce sera en 1682 que Robert Cavalier de La Salle, qui a descendu le Mississippi depuis le Nord, va prendre possession d'un immense territoire et donnera le nom du roi de France à la nouvelle colonie.

En 1699, Pierre Le Moyne d'Iberville va construire deux forts, l'un, le fort Maurepas (près de la cité actuelle de Biloxi), l'autre, à 70 km environ au nord de l'embouchure du fleuve.

La colonie, incorporée à un moment à la fameuse Compagnie des Indes, connaîtra des fortunes diverses.

La culture du coton commencera en 1740. En 1751, les Jésuites introduiront la culture de la canne à sucre.

Mais des transactions diplomatiques vont aboutir, le 9 novembre 1762, au transfert de la « Louisiane » à l'Espagne, par un traité secret, et l'Espagne ne prendra pleine possession du territoire qu'en 1769.

Entre temps un deuxième traité va intervenir, en février 1763, entre la France et l'Espagne d'une part, le Portugal et la Grande-Bretagne d'autre part.

Ce traité va livrer à la Grande-Bretagne des territoires importants à l'Est du Mississippi.

Les colons n'apprendront la cession de la colonie qu'à l'arrivée du premier gouverneur espagnol, Antonio de Ulloa, en 1766.

Ils protesteront en vain, à Paris, et envisageront de se révolter pour proclamer l'indépendance du pays.

Les 5 552 habitants de 1766 sont renforcés par quelques centaines d'Acadiens, Français exilés de leur pays d'adoption.

Ulloa part en 1768 mais est remplacé, en juillet 1769, par Alexandro O'Reilly qui débarque à la Nouvelle-Orléans, avec 3 600 soldats.

Cinq meneurs sont exécutés, d'autres déportés et emprisonnés à La Havane.

Je ne m'étendrai pas sur la gestion espagnole de la Louisiane, qui va s'avérer bénéfique, ni sur l'aide apportée par le gouverneur espagnol, Bernardo de Galvez, à la révolution américaine au détriment des Anglais, mais je me permets d'attirer votre attention sur un véritable coup de théâtre.

En 1800, la Louisiane est rétrocédée à la France. Le gouverneur espagnol restera toutefois en fonction jusqu'au 30 novembre 1803, date à laquelle le pays sera définitivement remis à la République Française.

Les Etats-Unis avaient un besoin vital : le libre usage de la grande voie fluviale à la suite du peuplement rapide et du développement agricole de la région située au-delà des monts Alleghany.

En 1794, l'Espagne avait reconnu à son jeune voisin le libre usage et le libre passage sur le Mississippi.

Ce n'est pas sans appréhension que les Américains voient une nation dynamique et en plein essor militaire, s'installer à leur porte aux lieux et places d'un Etat qui n'a aucune velléité d'expansion.

Leur ambassadeur à Paris, Robert R. Livingston, reçoit comme instructions de tenter de s'opposer à la rétrocession et, au cas où cela s'avère impossible, de tenter d'acheter les Florides (au moins la Floride de l'Ouest) et, si possible, la Nouvelle-Orléans, pour donner aux Etats-Unis une position clé sur le Mississippi.

Livingston a en face de lui Talleyrand. Il effleure le sujet en suggérant que la cession de la Louisiane pourrait compenser les pertes subies par des marchands américains du fait des croisières et des corsaires français. Talleyrand sourit et... refuse.

Livingston demande alors que le gouvernement français s'engage solennellement à faire respecter la liberté de navigation sur le Mississippi. Napoléon prend l'engagement demandé.

A ce moment, des renseignements, en provenance de Londres, laissent entendre qu'une expédition britannique se prépare contre la Nouvelle-Orléans, anticipant sur la rupture imminente de la paix d'Amiens.

C'est également à cette époque que la politique coloniale américaine de Napoléon reçoit un coup d'arrêt avec la révolte de Saint-Domingue.

Le futur empereur, qui a besoin de toutes ses forces sur le vieux continent, sait qu'il n'est pas de taille à défendre la Louisiane contre les Anglais.

Brusquement, il charge Barbe-Marbois de proposer aux Etats-Unis la Louisiane tout entière, moyennant finance bien entendu.

Livingston, assisté de James Monroe, qui a été envoyé par le Congrès, va outrepasser de beaucoup les instructions qui lui ont été données.

Les délégués américains prennent sur eux d'acquiescer, le 30 avril 1803, au nom de leur pays, une région de mille mille carrés environ pour la somme de 60 000 000 de francs comptant en s'engageant à indemniser les réclamations des citoyens américains en sus du prix jusqu'à 20 000 000 de francs.

Les Etats-Unis ont fait une excellente affaire et, dans la province ainsi acquise, ils vont trouver le territoire de neuf états et la plus grande partie de quatre autres.

Riche Dupin est propriétaire et a sa famille sur les bords du Mississippi pendant toute cette période qui ne va pas sans heurts pour les habitants.

Cette petite rétrospective historique terminée, revenons donc à notre ami.

Donc, le 26 janvier 1793, notre ami arrive à la Nouvelle Madrid, dans la Louisiane, après une navigation de 36 jours sur l'Ohio et le Mississipi.

Le 7 février, son registre nous apprend qu'il a pris pension chez un sieur La Baume, fournissant sa farine.

Le 15 juin 1793, Riche Dupin écrit :

« Etant chez le Sr La Baume, je suis tombé malade. J'ai été alité 15 jours et j'ai eu une convalescence de près de quatre mois. Cette maladie, à laquelle peu ou point d'étrangers échappent, est causée par le climat du pays et elle est fatale à plusieurs. »

En l'absence de plus amples informations, il est difficile de diagnostiquer la nature de cette maladie que Riche Dupin a pu surmonter grâce à sa robuste constitution.

Il fallait être bâti à chaux et à sable pour résister à la fatigue et aux efforts nécessités par la vie dans ces régions peu civilisées, ainsi qu'aux mauvaises conditions sanitaires de l'époque.

Au mois d'août, il va s'embarquer sur une barge, ou bateau, appartenant à un monsieur de Luzière pour aller à Sainte-Geneviève, espérant y retrouver la santé et hâter sa guérison, mais il s'est lourdement trompé, aussi, dès septembre, va-t-il revenir à la Nouvelle Madrid.

Pour cela il emprunte une pirogue qui a un chargement de pommes.

La navigation va durer six jours mais, dès le début du voyage, sa santé s'améliore et il va aller de mieux en mieux.

Il nous fait remarquer *« que pendant tout ce voyage, nous avons reçu la pluie presque toujours, tant la nuit que le jour, et que je n'ai presque mangé que des pommes, le marin de la pirogue n'ayant embarqué que des vivres gâtés. »*

Fin octobre, il pourra reprendre ses occupations.

Avec la santé, il lui vient le désir de mener une vie normale.

A la Nouvelle Madrid, il a rencontré une jeune veuve, Jeanne Dimier, native de Paris, veuve d'un sieur François Beaudau.

En plus de ses charmes, elle va lui apporter deux vaches, ce qui ne gâte rien.

Le mariage a lieu en décembre et Negau et Bellote, les deux vaches, vont tenir une place importante dans la vie de notre héros.

Après son mariage, il quitte le sieur La Baume et va s'installer, fin janvier 1794, avec son épouse, dans sa maison nouvellement bâtie sur le terrain qui lui avait été concédé par le Roy (il s'agit du roi d'Espagne, bien sûr).

Les événements marquants de 1794 et 1795 sont avant tout les vélages.

Ce sont les seules notes que nous ayons sur sa vie d'après son journal.

Vous saurez donc que le 16 janvier 1794 (en cadeau de noces) Negau lui a fait une génisse baptisée Tronquette, et le 28 février 1795, un veau appelé Tardif-Veau.

Le 26 mars 1795, c'est Bellote qui va vèler, dont le veau s'appellera Frison.

Pour améliorer l'ordinaire, Riche Dupin nous indique, en juillet 1795, qu'il a été employé au fort, pour faire du biscuit, pour le compte du Roy à 30 piastres par mois.

C'est là un salaire intéressant, puisqu'une vache se vend ou s'achète pour 20 à 30 piastres, selon son état.

Son emploi va cesser le 8 septembre.



Étienne Brûlé fut le premier coureur de bois. Mais, après lui, bien d'autres quittèrent l'atmosphère étriquée et rigoriste de la colonie blanche pour les grands espaces. Ils seront les premiers à s'enfoncer profondément dans le cœur du continent, vers la « Mer de l'Ouest » (E. Brûlé à the mouth of the Humber, 1615, C.W. Jefferys; cf. archives publiques du Canada).

Le 18 janvier 1796, Negau, qui est une excellente vache, va encore lui donner une génisse appelée Rougette.

Enfin, le 15 mars 1796, notre ami va s'embarquer *« avec ma femme et mes vaches, sur un chaland appartenant à monsieur le Duc (qui était ce duc ?) pour aller aux Ecors à Margot, autrement dit le fort Saint-Fernando de Las Baxxancas. »*

Le 25 il est arrivé à destination et le commandant du poste va lui donner un emploi.

Pour un salaire de 30 piastres par mois plus la ration (la nourriture) il surveillera les ouvriers qui travaillent à la construction du fort.

Mais voilà que le 30 mars il apprend que M. Portell, commandant de la Nouvelle Madrid, l'a nommé sacristain de l'église de ce poste.

Il ne nous fait pas part des discussions qu'il a dû avoir avec sa femme et des motifs de sa décision, mais ils sont faciles à deviner.

Son emploi à Saint-Fernando prendra fin avec la finition du fort, son emploi de sacristain ne devrait prendre fin qu'avec la disparition de l'église de la Nouvelle Madrid, ce qui paraît bien improbable, donc c'est un emploi stable et c'est ce à quoi il aspire.

Aussi, dès le 2 mai 1796, il s'embarque sur le bâtiment de M. de La Suze, nouvellement nommé commandant de la Nouvelle Madrid, pour rejoindre cette localité le 16 mai, et il y prendra possession de son emploi de sacristain le même jour.

Je pense que sa femme a dû l'accompagner, mais il n'en parle pas.

Sa principale préoccupation semble être ses vaches, et son agenda nous tient scrupuleusement au courant de la vente des deux vaches, qu'il avait emmenées à Saint-Fernando, qui, avec leurs veaux, ont atteint le prix de 45 piastres et de l'achat fait, à M. Tardiveau, d'une vache dite « La vieille » avec son veau pour 30 piastres.

Entre deux achats ou naissances de veaux, on trouve des mentions lapidaires : *« 8bre 28 1796, à six heures du soir, ma femme est accouchée d'un garçon mort en naissant, enterré le lendemain »* ou *« le huit décembre (1797) ma femme est accouchée de Marguerite-Sophie, ma fille, qui a été baptisée le surlendemain. »*

Le 26 mai 1797, Riche Dupin sera nommé sous-lieutenant de la Milice du poste de la Nouvelle Madrid.

C'est le 1^{er} juillet 1797, qu'il recevra son brevet de sous-lieutenant de la 1^{re} compagnie de la Milice.

Ce brevet, rédigé en espagnol, langue officielle depuis 1769, lui a été délivré par le baron de Carondelet, Caballero de la religion de San Juan, Mariscal des Campo de los Reales exercitos, Gobernador Général, etc.

Vous avez pu constater et vous le constaterez encore que, pratiquement, tous les postes importants sont tenus par des Français.

L'année 1797 est sans histoire, marquée seulement par des ventes ou des achats de vaches et des naissances de veaux.

Le 27 février 1799, il aura un fils, Gaspard-Auguste, et le 31 mars 1800, il obtient une concession importante.

C'est une terre de 250 arpents, en bordure du lac dit Sainte-Marie, à 9 milles anglais de la Nouvelle Madrid, c'est-à-dire à une quinzaine de kilomètres de cette localité.

Il nous précise que cette terre est la 30^e concession sur cette ligne qui est la route des Illinois, à compter depuis le village, précédée immédiatement de celle de Louis Baby, et suivie de celle de Patterson.

Le même jour, il se lance dans l'élevage des truies.

Le 11 décembre 1801, il fait inoculer ses deux enfants. Il s'agit évidemment du vaccin contre ce terrible fléau de l'époque, qui s'appelait la variole ou petite vérole.

Son élevage semble prospère, il a trois vaches, plusieurs truies et c'est à ce moment qu'il part en France, sans sa femme qui va probablement veiller sur l'exploitation agricole.

Il lui faut quinze jours pour aller de la Nouvelle Madrid à la Nouvelle-Orléans.

Il est parti le 15 mai 1802 et arrive le 30 mai à la Nouvelle-Orléans.

Le 3 juin, il quitte cette ville pour aller à la Balise, d'où il part le 13.

Le 25 juin, il sort du canal de Floride et arrive à Cowes, dans l'île de Wight, le 29 juillet.

Sa traversée a duré un peu plus d'un mois.

Parti de Cowes le 31 juillet, il est le 1^{er} août au Havre, le 7 à Paris, et il va quitter cette ville le 14 frimaire an 11, soit le 6 novembre 1802, pour se retrouver en Beaujolais le 25 novembre.

Là, il est certain qu'il voit sa famille.

Avant de venir dans son pays natal, il a transigé avec son frère Gaspard-Clair-François-Marie-Riche Prony, de l'Institut National des Sciences et Arts, directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, demeurant à Paris, rue de Grenelle, n° 1426, au sujet du règlement de la succession paternelle.

Il reconnaît que Riche Prony lui a avancé, le 20 juin 1790, une somme de 8 000 livres et va recevoir, en complément, celle de 14 139 livres.

Il passe l'hiver en Hollande sans se douter que le 1^{er} novembre 1802 sa femme a mis au monde une fille prénommée Francine.

Voici la situation, vue par Riche Dupin, et exposée dans une lettre à sa sœur, du 12 prairial an 12 :

« Ma chère et bonne sœur,

Tu me crois sans doute bien loin et arrivé chez moi, eh bien ! point du tout. Je suis encore à Hellevoet Stuys. Il est vrai que je pars demain ou après-demain. Tout est détruit, tout est renversé, projets, espérances.

Après avoir passé ici l'hiver le plus désagréable, au printemps le gouvernement a eu l'air de s'occuper sérieusement de notre départ.

On a armé les vaisseaux, on a fait venir les troupes, enfin, on nous a donné l'ordre de nous rendre à bord.

On avait entassé dans ces bâtiments les hommes à peu près comme l'on presse des harengs dans un baril.

On nous a fait passer deux mois en rade dans cette situation désagréable et, définitivement, l'ordre est venu de désarmer, la guerre est déclarée et l'expédition manquée.

On dit qu'on nous a vendus aux Américains. Ainsi, avec tous les malheurs qui me sont arrivés, j'aurai encore celui de perdre mon mince emploi de sacristain, qui m'avait été d'une si grande ressource.

A tout cela il faut joindre l'argent que j'ai dépensé ici et celui que je suis obligé de payer pour un nouveau passage.

Après quoi tu conviendras que mes pressentiments étaient fondés. Voilà pour le commencement du voyage. J'espère que Dieu pourvoira au reste.

Cependant, toutes ces choses sont passées. Je n'y pense plus et à présent que je ne vols plus des mêmes yeux, je m'aperçois clairement que ce qui m'a le plus tourmenté est l'état d'incertitude que nous avons vécu pendant six mois. Ce qui prouve que la crainte du mal est pire que le mal même.

Je m'embarque sur un petit vaisseau américain qui va à Boston. Mon passage me coûte 18 louis. De là je m'acheminai vers mon village à travers les terres. C'est un petit voyage de 500 lieues. Mais c'est une route que j'ai déjà faite. J'espère être arrivé dans la fin de septembre ou dans le courant d'octobre.

Adieu, ma chère sœur, embrasse pour moi ton mari et ta famille. Je vous souhaite toutes sortes de prospérités et le bonheur que vous méritez.

Adieu pour longtemps. R. Dupin

Parti le 2 juin. »

Malgré tous ses avatars, Riche Dupin, parti le 3 juin 1803 de Hellevoet Stuys, va arriver à Boston le 28 juillet, après 2 mois de traversée.

Il quittera Boston pour Baltimore le 11 août, et, après un arrêt à Fort Pitt, qu'il a atteint le 16 octobre 1803, il arrivera à l'Anse de la Graisse le 2 janvier 1804.

La Nouvelle Madrid est américaine depuis six mois.

Les Américains ont pris possession du pays et, dès le 10 mars 1804, M. Amos Noddard, ou Naddard, va lui proposer le grade de capitaine dans la Milice de la Nouvelle Madrid.

M. Naddard s'intitule commandant de la Louisiane du Nord et, pour bien montrer que les Américains sont au courant des bonnes manières, il va terminer sa lettre par la formule de politesse classique « Votre très humble serviteur ».

Nous pourrions penser que les aventures de Riche Dupin sont terminées. Pas du tout dès février prochain, il va quitter la Nouvelle Madrid pour d'autres pérégrinations qui nous feront vivre un peu de l'histoire de la basse vallée du Mississippi.

Vous vous souvenez que c'est en mars 1803 que Napoléon a vendu la Louisiane aux Etats-Unis et, une note figurant au bas de la commission, qui fait de Riche Dupin un capitaine américain, indique que : « Cette commission a été envoyée au Sr R. Dupin après la prise de possession de la Nouvelle Madrid par les Etats-Unis. »

Il n'exercera pas très longtemps ses fonctions, le 28 février 1805, il s'embarque avec sa famille et s'abandonne au courant du grand fleuve.

Dans une lettre adressée à sa sœur, Mme Michallet, et datée du 18 novembre 1805, il lui explique les raisons de sa décision. Je le cite :

« J'ai quitté mon établissement de la Nouvelle Madrid. Il était peu convenable pour ma situation ; j'ai vécu dans ce pays pendant une dizaine d'années, aidé du travail de mes mains et d'un revenu de 15 piastres, environ 75 L, par mois que me rapportait un petit emploi que j'occupais ci-devant, lequel étant venu à me manquer, je me suis trouvé hors d'état de pouvoir subsister, si ce n'est par la vente de mes marchandises. Mais, tu sais, pour l'avoir appris de moi, que la Nouvelle Madrid, par la disette du numéraire, est un pays peu avantageux pour l'espèce de commerce que j'étais en état d'entreprendre et dénué d'ailleurs de toute ressource...

...Je me suis donc abandonné au courant du Mississippi. Après un mois de navigation, je me suis arrêté sur une portion de terre qui occupe, sur le fleuve, un espace de 10 à 12 lieues et tient du côté de l'Est à la Floride occidentale. Cette partie, sur la rive orientale du fleuve, n'est pas comprise dans la cession faite par la France aux Etats-Unis. Elle est encore sous la domination espagnole. Le village où je suis fixé s'appelle Bâton Rouge. C'est le chef-lieu de cette petite colonie. Celui qui y commande prend le titre de gouverneur de la Floride occidentale, etc. »

Riche Dupin va ensuite décrire à sa sœur le nouveau pays où il compte s'installer avec sa famille.

Je lui laisse la parole :

Cet endroit ci est situé à 40 lieues de la Nouvelle-Orléans et diffère un peu de toutes les autres terres situées sur le

Mississippi, lesquelles sont très basses et même en partie inondées dans les grandes crues ; les habitants sont obligés de faire des levées pour se préserver de l'inondation. Ici la côte est élevée de 25 ou 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau dans la crue la plus forte et, quelquefois, beaucoup plus, ce qui forme un plateau plus ou moins élevé qui s'étend dans la profondeur à une grande distance et vraisemblablement va rejoindre la chaîne de montagnes qui nous sépare de l'Océan Atlantique. Les productions naturelles sont aussi très différentes sur ces collines.

Dans les bas-fonds, on ne voit que des peupliers, des saules, des siccommores et autres arbres aquatiques. Sur les hauteurs, on trouve des chênes, des hêtres, des châtaigniers, des tulipiers, etc. Dans ce canton, particulièrement, on voit un grand nombre de lauriers qui sont énormes. Cet arbre est toujours vert ; dans le printemps, il se couronne d'un grand nombre de grosses fleurs blanches de trois ou quatre pouces de diamètre, composées de quatre grands pétales. Cette fleur a une odeur agréable, quoique un peu forte. Le haut pays est sillonné de ravins très profonds formés par les eaux courantes qui s'écoulent de ces hauteurs. Le fleuve pénètre, par ces canaux dans le temps de la crue, fort dans les terres, ce qui par la suite, pourra avoir son utilité, mais à présent, le grand nombre d'arbres, tant debout que renversés, qui les obstruent rend toute espèce de navigation impossible. »

Ce qui domine cette région, lui donne son caractère, c'est le fleuve qui la traverse, et grâce à lui, le commerce qui fait sa prospérité. Riche Dupin le dit à sa sœur :

« Le Mississippi a une crue annuelle qui commence dans le courant de janvier. Les eaux sont à leur plus grande hauteur en mars et en avril et diminuent progressivement jusqu'à la fin de juin. Les pluies partielles, quelques



Dans l'Ouest de l'Amérique, Blancs et Indiens ont conservé quelques traces du vocabulaire des « Français coureurs » qui baptisèrent beaucoup de tribus de noms faisant allusion à des caractéristiques physiques ou morales supposées : ainsi les Têtes Plates, les Coeurs d'Alène, les Gros Ventres, les Nez Percés... Les Américains conserveront ces noms, en les anglicisant. Le nom de Sioux, mot huron signifiant « ennemi », fut, lui aussi, donné par les coureurs à des tribus du centre-ouest du continent.

considérables qu'elles puissent être, ne produisent point un effet sensible sur les eaux de ce fleuve. On n'en sera pas surpris en considérant l'énorme quantité d'eau que contient son lit et l'étendue de son cours qui, joint aux rivières qui le prolongent, forment une navigation de 1 800 lieues. La crue du printemps est occasionnée par la fonte successive des neiges et des glaces, depuis les régions boréales où il prend sa source, jusqu'au 49^e degré où il débouche dans la mer.

Le pays est sain. Les maladies, et surtout les fièvres, y sont moins fréquentes que sur la terre basse. Jamais la fièvre jaune n'a pénétré jusqu'ici et sans doute elle n'y viendra pas ; dans tous les pays où cette maladie est connue il n'y a guère que les citadins qui soient sujets à ce fléau.

Ici l'argent circule. Il n'y a point d'autres moyens d'échange entre les habitants, ainsi l'on vend et l'on achète pour de l'argent comme dans notre pays. Les marchandises sont de 8 à 10 % plus chères qu'à la Nouvelle-Orléans ; les habitants de cette côte et ceux de la Louisiane envoient à la Nouvelle-Orléans une quantité énorme de coton (sic), ce qui les fait vivre et même les enrichit.

Cette ville est aussi le débouché commun de toutes leurs denrées et productions. Il se fait là un commerce très actif ; les marchandises y sont quelquefois fort chères, par exemple, 100 % de plus qu'en Europe. Quelquefois aussi, elle se vendent moitié et quelquefois moins du prix de fabrique.

Il y a toujours un encan ouvert où se vend de la marchandise que des négociants, pour leurs besoins ou leurs spéculations, y font porter pour se procurer de l'argent comptant. Toutes ces marchandises se vendent ordinairement à un prix très bas quoique, cependant, elles montent plus haut quelquefois que le prix des magasins en ville ; de là vient que quelques-uns m'accusent de timidité, je ne sais pas si je serai jamais plus hardi ; très décidément je ne retournerai pas que je ne possède un petit avoir capable de me faire vivre avec ma famille.

Les ressources en France sont trop difficiles et trop incertaines, ainsi, ma chère sœur, contentons-nous, puis-que le sort le veut, de nous souhaiter toutes sortes de biens et de nous le témoigner aussi souvent que les vents, la mer et les Anglais voudront le permettre. »

Le décor est planté. Riche Dupin, rêveur impénitent, espère trouver, sinon la fortune, du moins une bonne aisance dans ce pays où la nature est généreuse envers ceux qui la comprennent et savent ne lui demander que ce qu'elle peut donner.

Il fait figure d'homme lettré dans ce village où la population est composée en majorité d'analphabètes.

Il arrive à Bâton Rouge le 30 mars 1805. Le 15 septembre de la même année, il est nommé Syndic (sic) de Bâton Rouge par Don Carlos Luis Boucher de Grand Pré, colonel des Armées Royales, gouverneur civil et militaire de la place et juridiction de Bâton Rouge en la Floride occidentale, etc.

N'oubliez pas que Bâton Rouge est colonie espagnole et n'a pas été cédée aux Etats-Unis par le traité de 1803.

Mais quelles sont donc les prérogatives et les obligations du sous-lieutenant de milice Don Francisco R. Dupin qui vient d'être nommé syndic du village. Son brevet de nomination va nous l'apprendre :

« Ses obligations doivent être de veiller à la paix et tranquillité de cette place, ainsi que de faire observer les règlements relatifs aux cabarets qui doivent être fermés après la retraite battue, à quelle heure il est défendu de donner à boire et à jouer, exceptant pourtant les assemblées de personnes honnêtes et connues.

Le syndic veillera à ce qu'il ne soit point vendu de liqueurs fortes aux nègres sans une permission par écrit de

leur maître et aux Sauvages sous aucun prétexte. Il empêchera toutes querelles et voies de fait commises publiquement, fera arrêter les délinquants et au besoin pourra demander main forte à la garnison.

Il veillera à ce qu'il ne s'introduise dans le poste aucune personne suspecte et, dans ce cas, il en donnera avis immédiatement au gouvernement ainsi que de l'arrivée des bateaux ou bâtiments qui pourront mettre à terre dans ce port, dans le cas où il s'arrêterait des bâtiments portant des gens armés il leur ordonnera de rester à bord de leurs embarcations sans souffrir qu'aucuns puissent débarquer.

Par les présentes nous lui donnons le pouvoir de réunir et régler la milice de ce village. Il recevra à cet égard les ordres et les instructions de Don Antonio Cruzat, adjudant major de ladite milice.

Dans le cas où le besoin l'exigerait, il pourrait rassembler une armée, il formera une liste particulière de tous les miliciens et réglera par ordre ceux qui doivent faire chaque jour la patrouille, afin que cette fatigue soit également supportée par tous. Il veillera à ce que ce service se fasse très exactement sur le port, dans le village et aux environs du fort.

Dans le cas où viendrait à se donner le signal de deux coups de canon et de la Générale, auquel signal est ajouté pour la nuit un fanal allumé suspendu au mât du Pavillon, il usera de la plus grande diligence pour réunir au fort la milice du poste.

Dans le cas d'un incendie, il se présentera avec une partie de la milice pour maintenir l'ordre et empêcher les vols pendant que les autres seront occupés à éteindre le feu ; il ne permettra pas que l'on fasse du feu dans les rues, non plus que l'on y jette ou laisse aucuns immondices, encore moins des entrailles ou débris d'animaux.

Tous les animaux destinés à la boucherie devront être tués et préparés hors du village pour que la viande puisse être ensuite apportée et débitée à la boucherie ou autre endroit. Le syndic veillera à ce qu'aucune viande, soit de bœuf, vache ou porc ainsi que le pain, ne soit pas vendus plus d'un demi réal la livre, comme cela a été établi ci-devant... »

La fonction de syndic n'est donc pas une sinécure et ne semble pas avoir été rétribuée. En tout cas, Riche Dupin n'en parle pas et lui, si méticuleux sur ce point, n'aurait pas manqué de le faire si tel avait été le cas.

C'est donc un titre honorifique avec des obligations de commissaire de police.

A-t-il bien rempli ses fonctions ? Pas plus mal qu'un autre puisque, lorsqu'il déménage de l'autre côté du Bayou, en 1807, il est confirmé dans son titre par le même M. de Grand Pré.

Mais il faut vivre, aussi, le 2 septembre 1805, il ouvre une école. En 1806 il est arpenteur mais, en février 1807, une crise de rhumatisme au genou lui interdit cette profession.

En février 1808, il va tenter de trouver un emploi à la Nouvelle-Orléans, sans succès.

En octobre 1809, il « tient école » mais les élèves viennent par intermittence et, pendant ces vacances forcées, il fait des écritures et, en juin 1810, il tiendra les écritures de deux commerçants associés, MM. Sarrazin et Aubert, qui, en contrepartie, le logeront gratuitement.

Et puis arrive le 23 septembre 1810 qui sera, pour Riche Dupin et sa famille, le commencement de la fin de leur vie aventureuse au bord du Mississipi.

Mais que se passe-t-il donc ce jour-là ? Il va nous le dire :

« Le 23 septembre, à trois heures après minuit, j'ai été réveillé par des bruits confus et quelques coups de fusil. J'ai

prêté l'oreille. Pendant cet intervalle, ma femme s'est réveillée, jugeant tout de suite qu'il se passait quelque événement sinistre, elle s'est levée dans le plus grand effroi : mes enfants se sont aussi levés. Le trouble et la terreur se sont emparés de tous. J'ai ouvert une porte derrière la maison. J'ai entendu le bruit de la cavalerie dans la plaine et, en même temps, une femme mulâtresse qui descendait du fort et passait de l'autre côté, interrogée sur la cause de ce tapage a répondu seulement : « C'est un massacre, on se tue, on s'égorge dans le fort ». Cette nouvelle n'était pas rassurante.

En continuant à regarder par la porte de derrière, j'ai vu un homme que je connaissais fort bien, debout, à peu de distance et qui regardait tranquillement le mouvement qui se faisait autour du fort. Je lui ai demandé ce que signifiait tout cela et de quoi il s'agissait : « C'est, m'a-t-il répondu, les gens du Bayou Saruch qui prennent le fort ». Cette réponse m'a, sur le champ, rassuré, parce qu'il en était question depuis quelques temps et que je ne doutais pas qu'ils ne fussent venus avec des moyens suffisants pour réussir.

Ce n'est pourtant pas sans peine que j'ai pu faire rentrer ma femme et mes enfants et les persuader de se tenir tranquilles. Un moment après, nous avons entendu le cri des sentinelles anglaises « all well » – tout va bien. Ce qui m'a fait connaître que le danger était absolument passé et nous nous sommes recouchés.

Le matin, nous avons appris que 66 hommes de milices américaines, y compris quelques Français, s'étaient emparés du fort, munis de 22 pièces de canon en batterie et ayant 25 hommes de milice espagnole pour le garder avec quelques soldats et quelques canoniers.

Les Américains à cheval avaient profité d'un chemin couvert qui les a conduit à une portée de fusil du fort. Là, se développant dans la plaine, ils sont entrés au galop, franchissant le parapet en terre, qui était vieux et ruiné, et ils se sont trouvés dans le fort avant que les assiégés aient seulement pensé à se défendre.

A cette apparition soudaine, la plupart des Espagnols se sont enfuis ou cachés. L'officier commandant s'est réveillé, il s'est présenté à demi habillé devant sa porte, dans le trouble où il était, il a crié : « Fuego, fuego Espagnols ». Les Espagnols ont tiré une douzaine de coups de fusil qui n'ont fait de mal à personne. Mais les Américains ont riposté par une décharge. L'officier qui avait commandé de faire feu a reçu trois balles dans le ventre dont il est mort 24 heures après. Un lieutenant, son adjoint, a eu le bras cassé. Un soldat a été tué et 5 ou 6 autres ont été blessés assez légèrement.

Le gouverneur, qui avait eu l'imprévoyance de ne point se prémunir contre cet événement, dormait tranquillement chez lui. Ayant été réveillé par le bruit des décharges et par un officier qui est venu le chercher, il s'est acheminé du côté du fort. Dans le même temps, un détachement de cavalerie était allé le chercher, mais ne l'a pas rencontré, parce qu'ils avaient pris un autre chemin. Le gouverneur est entré dans le fort sans être reconnu à la faveur des ténèbres. Il s'est fait reconnaître par une imprudente bravade qui l'a mis en danger de perdre la vie.

Heureusement, le général des insurgés s'est trouvé là, qui s'est emparé de lui. On a eu quelques peines à le désarmer, mais pourtant deux officiers de la milice se sont saisis de lui et l'ont forcé de s'asseoir entre eux, sur la terre, à la même place jusqu'au jour. Il s'est alors reconnu prisonnier, quoiqu'avec assez de peine. Dans cette même nuit, les insurgés ont arrêté et constitué prisonniers tous ceux qui avaient quelque autorité.

Un de ceux-là, qui était secrétaire du gouvernement, s'est échappé, déguisé en femme. Il redoutait extrêmement

le compte qu'on lui aurait fait rendre, sachant très bien qu'il était chargé de l'animadversion publique.

Les insurgés se sont emparés de même des effets et de l'argent appartenant au gouvernement, du greffe, des papiers du gouverneur, ainsi que ceux qui appartenaient aux autres prisonniers.

Ils ont arboré un pavillon bleu avec une étoile blanche dans le milieu. Le lendemain, ils ont trainé dans la poussière le pavillon espagnol depuis le fort jusqu'à la maison de la Convention, nouvelle autorité qui a pris dès ce moment le gouvernement du pays. »

Mais quelles sont donc les causes de cet assaut ? Quelles en seront les conséquences pour la Floride et pour notre Riche Dupin ?

Celui-ci a pris la peine de nous laisser un petit résumé qui répond à ces questions et qu'il a intitulé « Révolution de la Floride » :

« Depuis le commencement de la guerre d'Espagne avec la France, tous les Français dans les colonies ont été singulièrement maltraités par les Espagnols. Ils ont été chassés de Cuba et sans doute ils auraient subi le même sort dans la Floride. Mais cette province, jadis colonie française, était peuplée en très grande partie de Français, et les Espagnols n'étaient qu'en petit nombre.

Ils composaient seulement les garnisons et la suite des officiers chargés du gouvernement. Très peu étaient cultivateurs. Le reste de la population était des Américains, avec quelques Irlandais et Ecossois. Mais si les Espagnols n'ont pu chasser les Français, en revanche autorisés par le gouvernement, ils leur ont fait souffrir toutes sortes d'insultes et d'avanies.

Le gouverneur du Bâton Rouge, quoique français de nation, secondait parfaitement leurs intentions, on ne rendait nulle justice aux individus de cette nation, et, lorsqu'ils allaient au gouvernement, ils étaient ordinairement reçus avec des injures et traités avec la dernière dureté.

Ce gouverneur, peu propre à la place qu'il occupait, s'est aliéné l'esprit des Français ainsi que des Américains, sans s'attirer la confiance des Espagnols qu'il favorisait, par la raison surtout qu'il était lui-même français, ce qui le rendait suspect, malgré tous les efforts qu'il faisait pour paraître patriote et bon espagnol.

Lorsque les affaires d'Espagne ont été en décadence, que l'on a appris que la plus grande partie du royaume avait été conquise, que déjà quelques colonies espagnoles avaient secoué le joug de la métropole, les officiers chargés du gouvernement dans la Floride, ont cru voir approcher le moment où leur pouvoir allait cesser.

Débarassés de la crainte de rendre des comptes en même temps qu'ils craignaient de voir cesser leurs appointements, ils ont voulu jouir de leur reste et tirer parti des circonstances. Il n'y a sorte d'exactions qui n'aient été commises pour extorquer de l'argent aux habitants. L'on vendait la justice ou plutôt les décrets du gouvernement qui, sans égard pour le juste ou l'injuste, étaient expédiés à celui qui offrait la plus forte somme.

Il est cependant bon d'observer que le gouverneur lui-même n'avait pas la plus forte part de ce commerce criminel, et peut-être n'en avait-il aucune ; mais il y a un certain M. Croker, secrétaire du gouvernement, qui a passé pour y avoir très bien fait ses affaires. Aussi il s'est enfui au moment de l'insurrection, déguisé en femme, en quoi il a agi prudemment. Ces vexations et la conduite inique des officiers du gouvernement ont achevé d'indisposer les esprits de tous les habitants en général, et quelques circonstances, dont nous allons rendre compte, ont amené l'insurrection.

Dans le courant du mois de juin 1810, quelques Français

proposèrent une assemblée de plaisir. L'on devait abattre à coup de fusil un oiseau de bois élevé sur une poutre, jeu connu dans tous les pays. Celui qui abat les restes de l'oiseau est le roi de la fête et pour célébrer sa royauté, on donne un bal.

Tous les habitants, sans distinction de nation, furent invités ; mais les Espagnols refusèrent. Le gouverneur fut invité. Il accepta, il tira le premier et après lui la plupart de ses officiers tirèrent. Les Espagnols donnèrent de fortes marques de mécontentement.

Le soir, les personnes qui avaient tiré l'oiseau donnèrent un bal ; les Espagnols en donnèrent un autre où ils invitèrent leurs amis et partisans. Pendant la nuit, des personnes de cette société allèrent au bal des Français pour les insulter, on jetait par les fenêtres des balles de fusil qui atteignirent plusieurs personnes. La réaction qu'eurent des personnes de la nation espagnole, considérées dans le pays et mieux intentionnées que les autres, qui passèrent la nuit au bal des Français, et leur présence arrêta le désordre.

Le sujet du mécontentement des Espagnols venait que cette fête était donnée peu de temps après que l'on eut reçu la nouvelle de la prise de Séville et la retraite de la junte de Léon, et ils prétendaient qu'elle avait été projetée par les Français en réjouissance de cet événement. Il est à croire pourtant que cette coïncidence avait échappé à tout le monde.

Le gouverneur n'y pensa pas non plus puisqu'il autorisa cette fête par sa présence. Néanmoins, cette opinion fut accréditée et le gouverneur, comme les autres, fit semblant d'y croire. Peu de temps après, on en fit un motif d'accusation contre ceux qui s'y étaient trouvés à la suite d'une affaire qui eut lieu le surlendemain.

Un particulier étant dans une chambre de cabaret, séparée d'une autre salle par une simple cloison de planches, à travers laquelle on pouvait voir et entendre, il fut à portée d'écouter la conversation qu'eurent ensemble cinq ou six Espagnols. Ces personnes, après avoir parlé avec chaleur des motifs d'animosité qu'ils avaient contre la

nation française, complotèrent de massacrer tous les Français qui étaient dans le bourg avec l'aide de leurs compatriotes. Ils devaient commencer par le gouverneur lui-même et désignèrent les premières victimes qui devaient tomber sous leurs coups.

Au sortir de ce lieu, ce particulier alla de suite avertir ceux qui étaient menacés. On devait même en prévenir le gouverneur, mais on ne put le faire, il était occupé et avait de la compagnie, de manière qu'il n'y eut pas moyen de lui parler.

Le soir venu, les Français se rassemblèrent, armés, dans deux ou trois maisons appartenant à ceux qui avaient été désignés pour être les premières victimes du complot, mais il n'y eut point de massacre.

Aussitôt que les Espagnols eurent connaissance des précautions que l'on avait prises, ils coururent au fort, firent un vacarme épouvantable. Le gouverneur étant survenu, ils accusèrent les Français d'avoir formé le complot de s'emparer du fort au nom de Joseph Napoléon, et d'être actuellement armés et rassemblés pour son exécution.

Ils désignèrent les chefs de cette expédition, pauvres gens incapables de former et de suivre un tel projet et qui étaient loin d'y avoir jamais pensé. Cependant, malgré l'absurdité de cette calomnie, elle fut crue et adoptée sans autre preuve. Le gouverneur voulait, dès le lendemain matin, faire arrêter ces prétendus chefs pour les envoyer à Pensacola, fers aux pieds et aux mains. Mais on ne put le faire assez promptement, d'autant plus, je crois, que l'on craignait que l'exécution n'en fut pas sûre ; de sorte que ces personnes eurent le temps de traverser le fleuve et de se mettre en sûreté sur le territoire des Etats-Unis.

Il fut ordonné à un grand nombre de Français de sortir du territoire espagnol sous vingt-quatre heures. Il en eut quelques-uns contre lesquels on ne put alléguer d'autres griefs que de s'être trouvés à la fête de l'oiseau de bois. Le gouverneur rendit une proclamation fulminante... Il menaçait des peines les plus graves ceux qui seraient soupçonnés



Admirables connaisseurs du monde nord-américain, les « coureurs de bois » furent utilisés aussi bien par les négociants, pour le compte de qui ils rabattaient les fourrures, que par les gouverneurs et les militaires. Bien que la plupart se voulussent les amis des Indiens, ils contribuèrent en définitive à désagréger leurs sociétés, en introduisant l'alcool, des habitudes de consommation étrangères aux mœurs traditionnelles, sans parler des épidémies. Certains, pourtant, allèrent jusqu'à se battre aux côtés des premiers habitants du Nouveau Monde (cl. Mary Evans picture).

d'être partisans de Napoléon ou qui auraient l'air de se réjouir des succès de l'ennemi. »

Riche Dupin nous indique que des personnes, qui étaient bien connues dans le canton de Baton Rouge et dans les cantons des environs, se réunirent pour établir une constitution.

Cette constitution fut approuvée par le gouverneur qui promit de la publier, mais qui ne la publia pas.

Parmi les innovations, on avait nommé une Cour de justice, dont les membres devaient être payés chacun selon son rang, mais la souveraineté de Ferdinand VII n'était pas mise en question.

Comme le gouverneur n'appliquait pas la nouvelle convention, les événements se précipitèrent et aboutirent à la prise du fort le 23 septembre 1810.

Les Français s'étaient réunis aux Américains, qui habitaient de l'autre côté du Mississipi, et ceux qui avaient été chassés revinrent en même temps que leur libérateur.

Riche Dupin ajoute : *« On a cru aussi que cette insurrection avait été concertée avec le gouvernement des Etats-Unis, mais il n'y a jamais eu de preuve bien évidente de ce fait, il est néanmoins assez probable. »*

Et puis maintenant, il va nous dire ce qui s'est passé après la prise du fort, ce sont les événements qui vont aboutir à son départ des Etats-Unis.

« Les jours qui suivirent la prise du fort furent remplis de trouble et d'alarme. Les travaux étaient suspendus. Chacun avait les armes à la main. Les marchands, seuls, gagnaient de l'argent, surtout les cabaretiers. Le désœuvrement et la crainte multipliaient les terreurs paniques que les chefs de l'insurrection se plaisaient à augmenter pour rendre les habitants plus faciles à surveiller. »

Il n'y avait pas de sûreté pour personne à sortir la nuit parce que la patrouille tirait sur ceux qu'elle rencontrait sans se donner le temps de les avertir. Il y a eu plusieurs exemples de personnes tuées ou blessées de cette manière.

La Floride, dans cette partie, n'est séparée du territoire des Etats-Unis que par le fleuve du Mississipi. Tous les jours quelques familles allaient chercher leur sûreté de l'autre côté du fleuve puis revenaient et retournaient encore, à la première nouvelle d'un danger prochain. Moi-même, j'ai été obligé de céder aux vives instances de ma femme et de ma famille et j'ai été passé une semaine chez un de mes amis qui demeurait de l'autre côté du fleuve. »

C'est à ce moment que se place un événement qui va contribuer à abattre le moral de Riche Dupin.

Sa fille aînée tombe malade et, après avoir traîné pendant 6 semaines, environ, va décéder le 23 novembre 1810, âgée de 13 ans moins quelques jours.

Il n'aura pas le temps de se remettre de ce choc qu'un nouveau coup du sort va le frapper.

Les insurgés ont créé un corps expéditionnaire de 2 000 hommes pour s'emparer de la place forte espagnole de Pensacola mais, avant leur départ en campagne pour les Etats-Unis, décident de prendre possession de la Floride occidentale. Les troupes américaines arrivent le 10 décembre avec 4 ou 5 chaloupes canonnières. Riche Dupin nous dit comment va se faire la prise de possession :

« Les troupes firent rebrousser chemin à celles de la Convention, envoyées pour l'expédition de Pensacola. M. Clairborne, gouverneur de la Nouvelle-Orléans, était aussi venu au Baton Rouge. Après beaucoup de pourparlers, de longues explications, les insurgés firent une espèce de capitulation, par laquelle les Etats-Unis s'engagèrent à protéger la Floride contre la vengeance de leurs anciens maîtres, à payer les frais de la guerre, et ils s'engagèrent encore à ne porter aucune atteinte aux propriétés, »

Après cela, les troupes de la Convention allèrent se mettre en bataille dans la plaine, et les troupes des Etats-Unis prirent possession du fort. Ils amenèrent le pavillon de la Convention et hissèrent, à sa place, le pavillon des Etats-Unis qui fut salué par les chaloupes canonnières. Mais le fort ne put rendre le salut parce que les canons étaient remplis de boulets et de mitrailles jusqu'à la gueule. Après cela, la tranquillité fut rétablie dans le pays.

Mais les nouveaux venus se conduisirent d'abord assez mal et devinrent, par la suite, extrêmement insolents. Huit ou dix jours après, il arriva un officier général qui annonça l'arrivée de 800 hommes de troupes. Comme il n'y avait pas assez de logements dans le fort pour tant de monde, il décida que l'on s'emparerait, pour y suppléer, de quelques maisons qui étaient bâties sur le terrain appartenant ci-devant au roi d'Espagne, mais dont la concession en avait été faite aux propriétaires de jouir longtemps ; on ne tint aucun compte de ces discours, parce que c'était une chose inouïe, dans les Etats-Unis, que l'on eut chassé des propriétaires de leur maison pour y loger des soldats.

Néanmoins, huit jours après, les troupes arrivèrent. Chaque compagnie se transporta à la maison qui lui avait été désignée d'avance et chassa les propriétaires pour s'y placer eux-mêmes. Je fus du nombre de ceux qui éprouvèrent ce malheur. Malgré mon état de maladie, je fus obligé d'abandonner ma maison comme les autres. Dans ce déménagement forcé et fait à la hâte, je perdis une partie de mes effets, et j'aurai couché dans la rue si un boulanger ne m'avait offert sa cabane pour retirer mes effets et ma famille. Ce fut alors que je formais la ferme résolution d'abandonner pour jamais cette terre où je n'avais éprouvé que des malheurs. Je fis mes préparatifs en conséquence, et je me trouvais prêt à partir au mois de mars 1811. »

Arrivé à la Nouvelle-Orléans le 14 mars, il pourra, grâce à des amis qui lui prêtent de l'argent, trouver un passage, pour lui et ses deux enfants, sur un petit navire, « La Jenny », qui emmène 15 à 16 passagers.

Il laisse sa femme à la Nouvelle-Orléans. Elle doit le rejoindre plus tard, mais je ne puis vous dire si elle a pu réussir à venir en France.

La traversée se fait dans des conditions épouvantables, le navire est très petit, élevé de deux pieds au-dessus de la surface de l'eau. Le logement des passagers est composé de deux petites chambres : l'une de six pieds sur six, l'autre de douze pieds sur six.

Ces chambres sont envahies par les odeurs provenant de la cale : *« Celle de l'eau croupie dans le fond du bâtiment, jointe à celle du fromage, de la morue, de l'ail et des oignons. »* Le temps est détestable : vents forcés et mer abominable, mais *« le bâtiment est léger comme un oiseau et navigue comme un poisson, ce qui va bien servir dans les différentes chasses que nous avons éprouvées. »*

N'oubliez pas que les bâtiments de guerre anglais font la chasse aux navires français, mais malgré cela. Le Jenny va atteindre Bordeaux et, le 28 mai, Riche Dupin et ses enfants seront sur la terre de France.

Le 1^{er} juin, il écrit à sa sœur, Mme Michallet, dont le mari est receveur général des Impositions de l'Ain, pour lui exposer sa situation. Il n'a pas un sou car il a tout laissé à sa femme. Il revient ruiné, malade, ayant perdu ses illusions, ses espérances, son dynamisme.

Sa famille le recevra. A Prony, Mme de Prony prend la charge des deux enfants, Mme Michallet va s'occuper de son frère et, lorsque celui-ci s'éteindra quelque temps plus tard, c'est le cimetière de Frans-les-Vernes qui recevra la dépouille de celui qui s'était embarqué avec tant d'enthousiasme, en 1791, 20 ans plus tôt, sur le « Citoyen de Paris ».

Robert PINET

Président de l'Académie
Maire des Compagnons du Beaujolais

LE COIN DES POETES

Le mythe des Roland est fidèlement entretenu au clos de la Platière à Theizé par leurs descendants, les Fierens et leurs familiers des « Amitiés Poétiques du Bois-d'Oingt ».

C'est l'une de ceux-ci, Marie-Louise Manus, qui nous envoie ces vers en souvenir de Mme Fierens-mère (décédée il y a 3 ans à Villefranche) avec qui elle avait cueilli des roses dans le clos... Nous nous unissons volontiers à ses hommages.

EN PENSANT AU « CLOS DE LA PLATIERE »

*Theizé-en-Beaujolais garde le souvenir
De Madame Roland qui venait vivre heureuse
Auprès de son époux et d'une enfant joyeuse
Dans la noble maison qui savait les unir.*

*Le flot de la Terreur tranchant leur avenir
Les entraîna tous deux dans une mort affreuse...
Leur fille et leurs amis à l'heure douloureuse
Sauvèrent le manoir qu'ils surent maintenir.*

*Depuis, et chaque jour, de l'oubli triomphants,
Ancêtres vénérés, bénis dans vos enfants,
Au foyer préservé, vos ombres sont paisibles...*

*Sous vos anciens portraits où j'ai souvent rêvé,
Vous inspirez la paix, présences invisibles
Par le calme infini d'un destin achevé.*

ROSES DE LA PLATIERE

Sonnet

*Vous fleurissez encor, roses de mousseline !
Votre parfum troublant est doux comme un baiser
Et, d'un blanc transparent que le jour vient roser,
Vos pétales de chair embaument la colline !*

*D'adorables boutons d'un rose de praline
Réhaussant votre teint pour l'idéaliser,
Vous avez la splendeur pure qui sait griser
Et votre port de reine avec grâce l'incline...*

*Je n'avais vu vos fleurs que sur d'anciens portraits
Au pastel atténué nous conservant les traits
Et le charme ingénu de tendres jeunes filles...*

*Souvenirs d'une aïeule aimée avec respect,
De Madame Roland vous apportez la paix
A ses enfants émus rêvant sous les charmillles...*

Marie-Louise MANUS
« Les Amitiés Poétiques
du Bois-d'Oingt »

HISTOIRES DES GENS SANS HISTOIRE OU LA VIE QUOTIDIENNE DANS UN VILLAGE BEAUJOLAIS : PROPIERES AU DEBUT DU XV^e SIECLE

On connaissait, jusqu'alors, assez mal la vie paysanne dans le Beaujolais médiéval. Si grâce aux chartes de franchises, aux registres consulaires, la vie des bourgeois est relativement bien en lumière, les documents sont quasi inexistantes pour ces gens sans histoire que sont les paysans.

Grâce à un registre des assises « le papier de Mgr Miles de Proprières », liste des infractions jugées par la justice seigneuriale de Proprières, ce qu'était la vie paysanne au début du XV^e siècle, dans un village de Haut Beaujolais, s'éclaire d'un jour nouveau.

Travaux, plaisirs, rixes, classes sociales apparaissent dans une lumière sinon totale, tout au moins suffisante pour nous permettre d'explorer en partie la vie quotidienne paysanne d'alors (1).

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE

La justice seigneuriale de Proprières est rendue par un juge qualifié de « juge de la terre et de la juridiction de Proprières ». La justice est exercée « pour le puissant homme N. seigneur ». Les juges de Proprières seront successivement Hugues Pelletier (1406), Etienne de Chaley, damoiseau et châtelain (1407-1417), Jean du Chatelar, clerc, notaire public (1418-...), Michel d'Arches, notaire royal (1428-1433).

De cette date à 1449, le registre présente une lacune, le 29 juillet 1449 les assises sont tenues par Jacqueton « de Croso » qualifié de « clerc ».

A partir du 1^{er} mars 1432, la justice rendue depuis 1406 au nom de Milon, seigneur de Proprières, est rendue désormais au nom de Pierre de Chandieu, nouveau seigneur de Proprières et de Fougères.

Le juge est assisté parfois par un lieutenant, tel Etienne Babillon.

Le procureur des causes est Nicolas Boisson qui cumule ses fonctions avec celles de sergent.

Les procureurs généraux sont au nombre de quatre en 1429, mais ils n'apparaissent guère.

Les sergents, au nombre de deux ou trois, exécutent les sentences portées par le juge seigneurial.

Un notaire tient le registre des assises qu'il contresigne. Le 15 octobre 1415, Johannes « de Quadrivio », notaire, prête serment devant le juge Etienne de Chaley de

respecter les droits et honneurs du seigneur, et de ne pas recevoir de contrats usuraires ou illicites (2).

Les assises ont lieu normalement quatre fois par an, c'est le cas en 1406 (3).

Elles se tiennent dans divers lieux. L'assise du 28 mai 1406 a lieu devant le jardin du curé de Proprières « avec la révérence due », ou bien chez un particulier, et assez fréquemment dans la partie haute de la maison du notaire Johannes « de Quadrivio » (4) ou devant cette demeure sans doute si le temps est beau.

Les assises se déroulent en public en présence de témoins, habituellement deux sont mentionnés nominativement, leurs noms étant suivis de la formule « et de plusieurs autres ».

LA NOBLESSE

Milon, seigneur de Proprières, apparaît en profil perdu. Peut-être descend-il de cette noble famille de Fougères qui apparaît à la fin du XI^e siècle avec le chevalier Létard (5).

« Monseigneur », c'est ainsi qu'on l'appelle, a fait l'aveu de sa seigneurie au seigneur de Beaujeu en 1374 (6).

Il réside soit dans son château de Proprières, soit dans sa maison forte de Fougères (7) (l'actuelle commune de Poule).

Il sait lire et écrire, et connaît même le latin, suffisamment pour écrire ses reçus dans une langue approximative qui le distingue des clercs qui rédigent les « assises ». C'est ainsi qu'il écrit « Heguo » pour « Ego », moi. On discerne dans cette graphie l'accent un peu traînant sur les voyelles du dialecte beaujolais qui devait être la langue maternelle de notre seigneur ; et il signe « Pourpières » (8).

Son principal plaisir est la chasse, à en juger par les « assises », mais il sait au besoin défendre ses droits comme

(2) Fol. LXXV v^o.

(3) Telle est aussi la règle dans la seigneurie de Beaujeu, cf. l'ordonnance de Marie du Thil, publiée par M. Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, 1956, p. 240.

(4) Dans la maison haute des héritiers d'Antoine de Alto Jugo (fol. XIII v^o) le 24 avril 1411 chez J. de Quadrivio, le 1^{er} octobre 1429.

(5) On connaît mal l'histoire et la généalogie des seigneurs de Proprières. Dans l'acte de 1327, le Lancelot de Proprières doit être le fils du Milon, mentionné dans le même document. Sur Létard de Fougères, cf. M. Méras, *Itinéraires romans en Lyonnais et en Beaujolais*, 1978, p. 83.

(6) La Roche Lacarelle, *Histoire du Beaujolais*, II, p. 192.

(7) L'actuel château, très remanié au XV^e siècle et surtout à la fin du XVI^e siècle.

(8) Fol. VI, VIII. Son contemporain, Antoine, seigneur de Beaujeu, savait également écrire, cf. son testament autographe, Huillard Breholles, *Titres de la maison de Bourbon I*, n^o 3109.

(1) Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à Mme Charnay, conservateur aux archives du Rhône, qui m'a signalé le registre des « assises de Proprières », conservé aux archives du Rhône, dans la série B.

on le vit dans une affaire de pilori placée dans la juridiction de sa seigneurie. Ce droit qui devait être fructueux, fut contesté à son père Lancelot. Milon finit par obtenir gain de cause en 1395 (9).

Il intervint également auprès d'Edouard II de Beaujeu, son suzerain pour Guillemain de Buxi, de Perreux, qui avait été enfermé sans cause « en fons de crot », c'est-à-dire dans une prison souterraine par le sire de Beaujeu « pour longtemps » (10).

Sa sœur Ancelise qui lui succèdera, n'apparaît plus ensuite dans la vie de la seigneurie, pas plus que son époux, seigneur de Chandieu.

L'HABITATION SEIGNEURIALE

Milon de Propières possède deux résidences : le château de Propières, défendu par plusieurs tours, où l'on enferme les délinquants, et la maison forte de Fougères à Poule. Nos textes ne les décrivent pas, et il ne semble pas qu'il subsiste des vestiges de cette époque dans les deux châteaux qui subsistent encore à Propières et à Poule (11).

LE CLERGE

Comme il n'existe à Propières ni prieuré, ni chapitre, le curé est le seul représentant de l'église, il semble jouir d'un assez grand prestige. Les assises sont parfois tenues « devant la maison dudit curé » (12) ou devant son jardin et il est qualifié de « seigneur curé de Propières » (13) ou de « discret homme curé de Propières ». Le curé Jean de Lafay est même nommé procureur général par Milon de Propières. Il paraît être issu d'une famille locale (14). Quand un objet précieux est perdu, il en annonce la perte à la messe, comme dans l'affaire de la disparition des filets de chasse (15).

LES PAYSANS

L'habitation

Notre texte nous donne quelques renseignements sur la maison des habitants de Propières. Cette maison pouvait avoir un étage au moins. C'est le cas de celle des héritiers d'Antoine de Alto Jugo (16) et de celle du notaire Johannes « de Quadrivio » (17).

La maison d'habitation paraît avoir une grange qui en est distincte (18). La famille de l'Espinacia possède un « hospitium » qui est une maison assez importante (19).

Le mobilier, matériel agricole, cheptel

Deux inventaires après décès nous donnent une idée du mobilier des paysans « notables » de Propières. Le premier intéresse Martin du Croux et sa femme Mariette.

Un coussin de plumes et une couette de plumes

(9) La Roche La Carelle, *op. cit.* II, p. 192 et Louvet, *Histoire de Beaujolais*, p. 284-285.

(10) Docteur A. Besançon, *Les Clains d'Edouard II, dernier seigneur de Beaujeu*, 1931, p. 52.

(11) Pour le château de Poule voir la note 7. Beaucoup de châteaux beaujolais ont été construits ou reconstruits après la guerre de cent ans, époque de grande prospérité en France, donc de construction ou de reconstruction intense.

(12) « Ante domum curati dicti loci » (fol. LV1 v°).

(13) « Domino curato de Porperis » (fol. LXII v°).

(14) Il est peut-être apparenté à Guichardus de Faya qui figure comme témoin (fol. L).

(15) Fol. XLVI v°.

(16) Fol. XIII v°.

(17) Fol. LXXVIII.

(18) Fol. LXXVIII v°.

(19) Fol. XXXVI v°.

garnissaient sans doute un lit non mentionné dans l'inventaire.

Deux grands coffres devaient contenir les vêtements et deux petits des objets plus précieux.

Notons également une table sur laquelle, parfois, on laisse imprudemment deux « blancs » qui sont dérobés sans façon (20).

Les ustensiles de cuisine sont les suivants : un trépied, une poêle à frire, une casserole, un mortier avec son pilon, une maie, un taille pain, un saloir.

Matériel agricole

Une charrue, une fourche en fer, deux faucilles, une faux, un chariot à deux roues composent le matériel agricole.

Le cheptel

Voyons le cheptel de la famille de Croux : quatre bœufs de traits, dont la paire vaut sept francs, trois vaches avec deux veaux, estimés 16 gros, deux chèvres avec deux chevreaux, six moutons avec trois agneaux.

Une gerbe de seigle estimée à une ânée de seigle doit être dans la grange, à laquelle permet d'accéder une échelle.

Le patrimoine d'Huguette, femme du clerc Johannes « de Quadrivio » paraît plus important et plus raffiné :

Le mobilier

Le mobilier comporte un lit, un coussin, une couette de plume et deux draps de toile, un grand coffre, un bon coffre fermant à clef, deux vases d'étain, une chaire, objet de luxe à cette époque, deux grands coffres, sans doute pour les vêtements, une table avec trois bancs.

Les ustensiles de cuisine sont un trépied de fer, deux poêles à frire, une casserole de bronze, une casserole en métal blanc, un chaudron, deux crémaillères, une maie, des ciseaux.

Matériel agricole

Deux chariots à deux roues, deux bennes, deux faucilles, une scie (?), deux barils vides, une pioche, deux petites bêches. A noter également quatre charretées de foin.

Cheptel

Deux bœufs de trait, six vaches tant grandes que petites, une jument et son poulain, deux porcs composent un cheptel relativement plus important que celui de la famille précédente.

Le mobilier est riche, plus varié également dans la succession d'Huguette « de Quadrivio ». Dans cet inventaire la distinction est faite entre la grange et l'habitation (21).

Les diverses parties de la maison

Une « grangia », ainsi qu'une cuisine sont mentionnées, sans qu'on puisse connaître par le contexte pour le premier de ces édifices, s'il s'agit d'une maison entière ou de la grange au sens moderne du temps (22). La maison peut avoir un étage « la camera alta », la chambre haute, elle est percée de fenêtres. On ignore son mode de couverture, chaume ou tuiles (23). Tous ces détails sont intéressants.

(20) C'est Antoine Babillon qui en est victime. Guillaume Jaqueton lui prend « duo albos supra mensam dicti Antonii » (fol. LXIII).

(21) Grangia.

(22) Cf. M. Gonon, *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle*, 1961, p. 265.

(23) Au XIII^e siècle encore, l'usage de la paille comme couverture est interdit dans les villes beaujolaises, la tuile doit la remplacer (cf. M. Mèras), *Le Beaujolais au Moyen Âge*, p. 226.



Maison beaujolaise du XV^e siècle, à Saint-Just-d'Avray
(Cliche C. Fiori. Archives départementales du Rhône)

car on a peu de vestiges archéologiques de maisons rurales des XIV^e et XV^e siècles en Beaujolais (24).

La « cour » est mentionnée également sans qu'on puisse savoir précisément si le mot possède le sens actuel (25).

LES PAUVRES

Peu de mentions relatives aux pauvres, sauf une relative à Jean Audrillart, de Grandris (26) dont l'amende est réduite compte tenu de sa pauvreté.

Aucune mention d'institution charitable à Propières, tel qu'hôpital, par exemple.

LES METIERS

En dehors des paysans qui forment la majorité des habitants de Propières, on relève quelques artisans.

Pierre de Lespinasse, qui est charpentier, âgé de 55 ans ou environ (en 1429), vit dans une maison à un étage, puisqu'il a « une chambre haute » (27), il est armé d'une petite épée qu'on lui vole en entrant par la fenêtre. Il est marié, et sa femme, peut-être querelleuse ou médisante, est battue « jusqu'à effusion de sang » par Etienne du Verneys.

Les forgerons sont Pierre « de Eyude », Jean et André « Nesthivo » (28), Pierre Houdin (29).

Pierre Guillot est meunier ce qui lui vaut d'être impliqué dans un procès avec le seigneur de Marzé à la suite de la vente d'un moulin et d'un mortier à sel (30).

(24) Peut-être une partie du manoir de Marzé remonte-t-elle à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle. Nous n'avons pas pu discerner les parties remontant au XIV^e siècle ou au XV^e siècle dans la maison de M. J. Dutraive à Charentay. Près de Saint-Just, une importante maison rurale paraît dater de la fin du XV^e siècle.

(25) « *In curte domus Anthonii Babillon* », fol. LXIII.

(26) *De grandis rivo*, fol. L v^o.

(27) « *Carpentator, etatis quinquaginta quinque annorum, vel circa* », L III. Sur l'incident voir plus loin.

(28) Fol. XX et XX II bis.

(29) Ou Oudin, fol. LXX.

(30) Fol. LIX.

Mais l'exercice de ces métiers n'est pas incompatible avec l'exploitation agricole ou la vie pastorale, puisque André Nesthivo possède des animaux qui divaguent dans la garenne seigneuriale, ce qu'il nie comme un beau diable (31).

Nos artisans sont, en fait, des paysans artisans, comme on en trouvait tant dans nos villages jusqu'à un passé assez récent.

L'ELEVAGE

Le bétail était une des richesses de Propières. La famille du Croux possède 4 bœufs de trait dont la paire vaut sept francs, trois vaches et 2 veaux ; ces derniers estimés 16 gros, et celle de Johannes « de Quadrivio » qui est un « cleric », 2 bœufs de trait, 6 vaches, une jument et son poulain (32).

Voilà quelques chiffres pour le gros bétail. Etienne Babillon possède également des bovins qu'il fait divaguer dans la garenne seigneuriale, ce qu'il nie bien sûr, mais on ignore le nombre des délinquants (33).

Un trafic de bovins est à noter. Philibert Boisson doit remettre 2 bœufs à Jean Namuz de la paroisse des Sauvages (34).

Guillaume « de Beloisii » possède une jument.

Ce gros bétail est souvent convoité, on va voir la razzia opérée par Philibert de Bière aux dépens des gens du seigneur de la Bussière. Pierre Arfoille voit sa vache blessée par un malfaiteur non identifié (35).

Le petit bétail comporte des chèvres et des porcs. Si les chèvres paraissent mener une vie sans histoire, fréquemment on fait divaguer les porcs dans les bois, tels ceux de

(31) Fol. XIV vo, Nesthivo ou Neschivo. Il s'agit du même personnage dont le nom a peut-être une graphie différente.

(32) Fol. LXX IIII. Pour les valeurs de ces monnaies voir plus loin le passage « les monnaies ».

(33) Fol. XII. On retrouve à plusieurs reprises de semblables divagations, au fol. LXX vo par exemple. Nicolas Boysson fait également divaguer ses animaux dans le pré de « Ripperie » (fol. XXII).

(34) Fol. LXIV.

(35) L vo.

Martin Broczart, qui sévissent dans le bois de Montarmey, et ceux de Thomas des Croux et d'Etienne des Mureaux dans la forêt d'Ajoux (36). Or, la glandée était réglementée très strictement (37) car fort importante pour l'élevage médiéval. Un sculpteur inconnu du XII^e siècle l'a représentée naïvement à un chapiteau de l'abbaye de Savigny (38).

Un « porc gros » vendu à la confrérie de Sainte-Catherine vaut 2 florins, qui égalent un franc.

On ignore en général le nombre de chèvres ou de porcs possédés par les habitants de Propières. Les inventaires cités plus haut pour le gros bétail donnent pour la famille du Croux, 2 porcs, 2 chèvres et 2 chevreaux, 6 moutons et 3 agneaux. Huguette, femme de Jean « de Quadrivio » ne possède que 2 porcs.

LA CULTURE DES CEREALES

Outre l'élevage, la culture des céréales était pratiquée à Propières. En premier lieu le blé. Il est cultivé sur les terres de Jean « de Quadrivio » (39).

Le seigle est également cultivé, ainsi que l'avoine qui apparaît dans un document antérieur. Une récolte de 400 gerbes de seigle et de foin est citée (40).

Le blé est parfois volé assez loin de Propières. Michel « au Roy » de Corcelles (41) est ainsi dépouillé de son blé, de « nuit et furtivement par Antoine Babillon et des complices ». Façon élégante de récolter sans semer (42).

La charrue est mentionnée dans un inventaire après décès. Le sillon est appelé la « reye » (43). A de nombreuses reprises, apparaît la meule « mola » sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit de meule de moulin, ou de meules de pailles ou de blé, faute de précision. Ces meules sont fréquemment volées (44). Elles peuvent être également saisies en cas de procès. On les trouve placées devant la maison (45).

La « claudura », la clôture, doit protéger les champs ou peut-être plus spécialement les prés (46).

LES FORETS

La région de Propières était riche en forêts, comme de nos jours. La grande forêt d'Ajoux est citée, elle paraît propice aux attaques, à en juger par la mésaventure du brave habitant de Poule appelé « Lo Plat » (47). Thomas des Croux y fait divaguer ses porcs, imité par Stephanetus des Mureaux (48).

Le « bois du mort » est dépouillé par une bande composée d'Antoine et Barthélemy Babillon, Colas Lusin,

Jean Delorme. « De Ulmo ». Un garçon mineur est aussi impliqué dans cette affaire, peut-être entraîné par Colas Lusin (49).

Dans le bois de « Montarmey » Martin Broczart fait divaguer ses porcs, ce qui lui vaut de payer 10 sous tournois d'amende (50). Dans ce même bois, Pierre Arfoilles s'empare de 3 pièces de chêne pour faire des roues de moulin et prétend que c'est Milon de Propières qui l'y a autorisé ! (51). La forêt de Montarmey paraît plantée de chênes (52), mais on trouve ailleurs du bois de sapin (53).

Pierre Boquandi, peut-être trop paresseux pour aller chercher son bois dans la forêt, se contente de voler une pièce de chêne dans le cimetière de Propières, et affirme qu'elle est de peu de valeur (54).

Tous les coupables ne sont pas de Propières. Thomas du For ou du Four vient de Poule voler des pièces de bois appelées « fouz » (des hêtres) pour garantir ses charrettes à deux roues (55), ce qui lui vaudra de payer un « mouton » d'or d'amende.

A qui appartenaient les bois mentionnés plus hauts ? Certainement au seigneur de Propières, puisque les infractions relevaient de sa justice. Chênes, sapins et hêtres composaient alors les essences de ces forêts du haut Beaujolais.

LA CHASSE

La chasse, on le sait, était fréquemment pratiquée au Moyen Age ; sport mais également nécessité.

Au XIII^e siècle, les Beaujeu se plaisaient à la chasse au faucon et Isabelle de Hainaut, dame de Beaujeu, tint à se faire représenter sur son sceau à cheval et faucon au poing (56).

Aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver des scènes de chasse dans les assises. Le mardi avant la nativité du seigneur (20 décembre 1407), Etienne Grisart et quelques autres allant à la chasse trouvèrent une truie sauvage qui s'échappait de la réserve de chasse du seigneur de Farge. Ils la poursuivirent jusqu'au pré de Combe qui se trouvait dans la juridiction du seigneur de Propières, Grisart s'avança vers la laie et la tua, ensuite son compagnon de chasse Martin des Croux conduisit l'animal sur son char à bœufs jusqu'à la maison forte du « noble et puissant homme Jean de Marchamp, dit Bataillart, seigneur du lieu de Farge » puis le seigneur de Farge fit envoyer les quatre pattes et la tête de la truie sauvage par son messenger, Benoît, à Nicolas Boisson, chaciolo de la terre de Propières (57).

(49) Fol. LI. LIII vo. LIV vo.

(50) Fol. V. VI

(51) Fol. LXV vo.

(52) Qu'on appelle coral (fol. LXII).

(53) Fol. XXXVIII et XXXVIII vo.

(54) Fol. XI vo.

(55) *Pro faciendi chausor(?) storum massodum* (fol. X, XII). Il s'agit des « massotes » voitures à deux roues (M. Gonon, *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle*, p. 214. On trouve dans les assises la forme « massodem » (accusatif) et massodum » Fouz : hêtres, cf. Gonon, *op. cit.*, p. 264.

(56) La chasse « n'est pas le privilège qu'elle deviendra à partir du XVI^e siècle, au moins quand il s'agit du petit gibier elle est en principe libre ». R. Grand, *L'Agriculture au Moyen Age*, 1950, p. 213. M. Méras, *Le Beaujolais au Moyen Age*, 1956, p. 154, rappelle le droit de capitainerie exige par Edouard II, P. Louvet, *Histoire du Beaujolais*, éd. L. Galle, I, p. 47, rappelle le privilège de « chasser aux bêtes sauvages à charger de donner au chatelain du lieu où la bête ira mourir la hure et les 4 pieds ».

(57) La remise de la tête et des 4 pattes était un signe de suzeraineté « La charte du Val de Senones, de 1284, stipule que si un habitant tue un cerf, un sanglier ou un ours, il doit à l'abbaye suzeraine la tête, les quatre pattes et un quartier de derrière » (R. Grand, *op. cit.*, p. 213). Ce principe est appliqué, on le voit, par le seigneur de Farges. On trouve également cette coutume en Haute Auvergne, où une pratique analogue était observée dans la vicomté de Murat (R. Grand, *op. cit.*, p. 213).

(36) Fol. V vo. fol. XIII vo.

(37) Voir la fondation de l'hôpital d'Aigueperse en 1100. Archimbaud le Blanc donne l'accès à ses forêts aux frères de l'hôpital pour engraisser les porcs au temps des glands (cf. M.-C. Guigue, *Cartulaire bourbonnais*, I, n° 12, p. 24-25, et M. Méras, *Itinéraires romans*, 1978, p. 81).

(38) M. Méras, *op. cit.*, p. 71.

(39) Fol. XX I bis.

(40) Acte du 23 novembre 1327 découvert par Mme Charnay. Le chiffre de 400 gerbes est donné, fol. XL vo.

(41) Sans doute ne s'agit-il pas de Corcelles près de Belleville, mais d'un Corcelles lieu-dit de Poule.

(42) Fol. LXXII et LXXII vo.

(43) Fol. LLI « lire seu reye » la « reye » désigne la raie (cf. M. Gonon, *op. cit.*, p. 114, ici d'après le contexte, c'est le sillon trace par le soc).

(44) Par Antoine Babillon par exemple, cf. fol. LXV vo.

(45) « Ante domum Johannis de Quadrivio », fol. LXX.

(46) Fol. LIII.

(47) Fol. XLII, au XII^e siècle, Pierre le Vénéral, De Miraculis, décrivait la forêt d'Ajoux.

(48) Fol. XIII vo X, XII. Un chapiteau du XII^e siècle, de l'abbaye de Savigny montre la « glandée » dans l'histoire du roi David. Ce droit est aussi mentionné dans la fondation de l'hôpital d'Aigueperse (Archives du Rhône, 17 G 15).



Assises de Propières (1406-1418)
(Cliché C. Fiori, Archives départementales du Rhône)

On chassait également les oiseaux avec des filets. Le « samedi » après la Toussaint 1429 (6 novembre), de bon matin, le noble et puissant seigneur Milon venant de sa maison forte de Fougères, à Propières, fit apporter par Hugon Bastard, de Marchampt, son serviteur, des filets pour prendre les perdrix, mais ce jour-là, le seigneur et son serviteur revinrent bredouilles et laissèrent en garde les filets à Pierre de Lespinasse, charpentier âgé de 55 ans, ou environ. Le dimanche suivant, Pierre de Lespinasse partit après le déjeuner chasser les perdrix avec Nicolas Boisson « chacipol et sergent de la terre de Propières ». Plus heureux que le seigneur Milon, ils trouvèrent des perdrix au pasquier appelé « de villa », près de l'habitation de Pierre de Lespinasse, on tendit, on ouvrit et on posa les filets, et comme il faisait presque nuit, Nicolas Boisson demanda aux voisins, les des Croux, de ne pas permettre à leurs animaux d'aller vers le pasquier, parce que Pierre de Lespinasse ne voulait pas enlever les filets avant le matin, afin de capturer les perdrix.

Pierre de Lespinasse s'en fut et revint le lendemain à l'endroit où il avait laissé les filets, croyant bien trouver les perdrix capturées. Hélas, les perdrix avaient disparu tout comme les filets.

Arrive alors un troisième larron, Philibert de Lespinasse alias de Bière, qui assure à Pierre de Lespinasse qu'on retrouverait bien les filets, mais deux ou trois jours après les filets n'avaient pas reparu et Pierre de Lespinasse raconta l'affaire au seigneur Milon.

Finalement, les filets furent rapportés de nuit dans la cour de Pierre de Lespinasse devant le cellier, Nicolas Boisson, interrogé, soupçonna fortement Philibert du larcin.

Jeanne, femme de Pierre de Lespinasse, âgée de 40 ans, fut interrogée avec Marguerite, femme de Martin Broczart, âgée de 50 ans, elle précisa que le curé avait annoncé la perte des filets à l'église de Propières.

Le suspect, Philibert de Lespinasse, alias de Bière, prétendit, lui, n'avoir vu ni les filets, ni Pierre de Lespinasse chasser et que ce dimanche-là, justement, il ne mit pas les pieds hors de sa maison, sinon pour aller chercher ses vaches vers le pré « de Comba ». Il les ramena dans leur étable, et ensuite il passa toute la nuit avec sa femme et son frère. Quand Pierre de Lespinasse l'interrogea, il répondit qu'il ne savait rien.

Ce fut au tour de sa femme Hugonette d'être interrogée. Elle confirma que son mari était resté le dimanche du vol à la maison, parlant avec elle « du coucher du soleil jusqu'au matin », mais elle nia qu'il fût allé chercher les vaches, car c'était son frère Guillaume qui les gardait dans le pré vers « la Chirette » et qui les avait ramenées à l'étable.

Guillaume confirma qu'il avait ramené les vaches au coucher du soleil, avec Julien des Croux, à la maison de son frère et confirma que ce dernier ne s'était pas absenté de toute la nuit.

Philibert jouissait, on le voit d'un solide alibi ! (58).

Comme le seigneur de Beaujeu (59), le seigneur de Propières possédait des garennes, dont les lapins tentent le jeune Michaut de Prabolein, qui en dérobe trois. Il comparait devant le tribunal pour ce vol avec son père Pierre. Heureusement Pierre Oudin se porte garant pour ce jeune écervelé (60). Colas Lusin et Jean Marcellin l'imitent, mais on ignore ici le nombre de lapins dérobés (61).

Le forgeron André Nesthivo, lui, n'attrape pas les « conils » mais fait divaguer ses animaux dans la garenne seigneuriale, ce qui est évidemment un délit que le coupable nie (62). Il est imité par Jean Ruere (63) et Pierre de Lespinasse, ces mauvais exemples étant aussi séduisants que profitables.

LES VIOLENCES

Quelques rixes sont à signaler. Dans la maison d'Etienne Babillon, Etienne « de les Foilles », de Saint-Germain-au-Mont, et Thomas « de Comba » buvaient ensemble. Etienne dut avoir le vin mauvais, car bien que Thomas ne lui ait fait « ni injure ni dommage », néanmoins « les Foilles » de sa propre autorité, « mû malicieusement » frappa et maltraita son compagnon de table jusqu'à grande effusion de sang, ce qui lui valut d'être condamné à payer 60 sous d'amende (64).

Autre rixe après boire entre Martin de Curruz et Pierre Roche chez Barthélemy Babillon. Ils échangent d'abord des paroles injurieuses, puis Martin « mû malicieusement » frappe Pierre Roche d'un pot d'étain, jusqu'à effusion de sang, ce qui lui valut de payer une amende de deux francs « en bonne monnaie » (65).

Quelles étaient les injures échangées entre les deux antagonistes ? Notre texte ne le précise pas.

Peut-être « Faux et traître » comme Pierre Gardete s'entendit traiter par Jean Azolier avant d'avoir la cheve-

(58) Fol. XLVI-XLVII. Est-ce pour cette affaire que Pierre de Lespinasse avoue une dette au seigneur de Propières « pour une douzaine de perdrix, six rouges et six noires », fol. LXXXVII vo.

(59) Si l'on ne possède pas de documents sur les garennes des seigneurs de Beaujeu, la toponymie nous indique peut-être où elles se trouvaient aux lieux-dits les Garennes ainsi qu'à Brouillé, situé un peu plus haut (commune de Beaujeu).

(60) Fol. LVIII, LXXI vo, LXXII vo.

(61) Fol. LXXII. Autres délits de chasse commis par le jeune Nicolas Lusin, fol. LVIII qui doit être le même que Colas Lusin.

(62) Fol. X, XII.

(63) Fol. LXXXVI vo. Il semble que Perroninus de Espinacia soit le même que Pierre de Lespinasse (fol. X).

(64) Fol. IIII. C'était le tarif habituel pour l'effusion de sang : cf. M. éras, *le Beaujolais au Moyen Âge*, 1956, p. 212.

(65) Fol. LXI.

lure tirée par ce personnage, bien que la victime fût, à son dire, « honnête et pacifique » (66).

Assez différente paraît l'attaque de Philibert Boisson contre Lo Plat, de Poule, dans la forêt d'Ajoux. Lo Plat fut frappé jusqu'au sang et le père de Philibert, qui était mineur, dut s'engager pour son fils (67).

Si l'on ne trouve pas d'affaires de meurtres, c'est à un véritable pillage que se livre Philibert de Lespinasse, alias Bière (67) en 1430.

Malgré les trêves existant entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, Philibert de Bière, à la tête d'une bande formée par Jean Droillet, dit Lo Manchot, Foillout et Jean du Teilz, alla de nuit à Bussières et là nos lascars volèrent dans la maison d'un habitant du lieu appelé Le Levrier, des bovins qu'ils vendirent ensuite.

Le seigneur de Rochebaron, dont relevait Bussières, se plaignit au seigneur de Propières et demanda restitution des bovins subtilisés.

Le sergent Nicolas Boisson, le principal accusé ayant confessé l'expédition, l'arrêta et le conduisit dans une des tours du château de Propières, où il l'enferma soigneusement à clef.

La serrure ne devait pas être très solide, car Philibert de Bière s'enfuit « où il voulut ». Heureusement, il avait des biens au soleil, et le sergent les mit « dans la main du seigneur de Propières » (69).

Antoine de Croseto, alias Babillon, Toine pour les amis, se contenta lui de voler du blé, de nuit et furtivement à Michel au Roy, de Corcelles (70).

Son sexe n'épargne pas à la femme du charpentier Pierre de Lespinasse, Jeanne, âgée de 40 ans, d'être frappée jusqu'au sang par Etienne du Verneys « malicieusement excité », à la suite de quel petit drame villageois ? (71), fût-elle impliquée dans l'affaire mystérieuse des filets de chasse ? C'est ce qu'il nous faut ignorer.

LES TRAVAUX PUBLICS

Propières possède de nombreux chemins qu'on entretient par des corvées dues par tous les habitants, semble-t-il, ces chemins sont marqués parfois par des croix, croix qui donnent son nom à la famille des Croux (72). Tous les « sujets de la terre » de Propières doivent réparer ces chemins et la peine en cas d'observation est de 60 sous parisis (73).

Cet entretien des chemins ne devait pas susciter un grand enthousiasme, car de fréquentes injonctions rappellent cette impérieuse obligation aux récalcitrants (74).

D'autres travaux doivent être accomplis, la clôture des prairies qui empêche la divagation hors des « saignes » des « animaux bovins » (75), une « levée de pierres bonne et suffisante » (76), le nettoyage de la fontaine de Saint-Didier (77).

(66) Fol. XXXIX vo. parti anglais (cf. J.-M. de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, 1868, II, p. 138-139 sur ce personnage qui avait épousé une fille naturelle de Jean sans Peur. Il était seigneur de Berze le Châtel en Bourgogne. Sur les trêves entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre, cf. *Titres de la maison de Bourbon*, II, n° 5400-5401). Des 1425, des trêves avaient été conclues entre les deux duchés (cf. La Mure, *op. cit.*, II, p. 141, note 1).

(69) Fol. LXI.

(70) Fol. L. Ce Corcelles paraît être un lieu-dit dans la région de Poule, mentionné dans un terrier du XVI^e siècle et non le Corcelles près de Belleville.

(71) Fol. LX.

(72) Fol. LXX, *apud cruceum des Croux*.

(73) Fol. XLIV.

(74) Fol. XXXIX.

(75) Fol. LXXXI vo. Les « saignes » sont des prés humides (voir M. Gonon, *op. cit.*, saigne, saignat, pré humide).

(76) Fol. L II, « *nam levatum lapidis bonam et sufficientem* ».

(77) Fol. XXXI. Jean Babillon, Jean de « Quadrivio », Pierre de Lespinasse et André Nesthivo sont appelés à nettoyer la fontaine Saint-Didier.

LA FAMILLE

Une douzaine de familles reviennent fréquemment dans nos textes, citons les Lespinasse ou Espinacia, alias de Bière, alias Biolier, les Roere ou de Ruere, les de Ulmo (Delorme), les Audin ou Oudin, alias Houdin, Odin, les Prabolein, les du Croux, les Babillon, alias de Bordes, alias de Croseto, les Boillart, les Brossart, alias Broczart, les Combier alias « de Quadrivio », les Alto Jugo, les Boysson.

Ce qui rend leur identification complexe, c'est l'usage des noms multiples : Johannes Babillon est le même personnage que Johannes de Bordes, et peut se nommer également de Crozet ! Voilà qui ne facilitera guère les recherches généalogiques !

Les mariages semblent se faire à l'intérieur de ces familles, la fille de Pétrus de Espinacia, alias de Bière, épouse Antoine Babillon, alias Biolier.

Notons dans un ménage une différence d'âge importante : Jeanne de Espinacia est âgée de 40 ans, alors que son mari en a 55, sans qu'on puisse généraliser.

Ces familles sont-elles nombreuses ? Habituellement on trouve deux enfants (78).

Dans certains cas, le gendre « filiaster » ne peut disposer de ses biens « au delà de 12 livres, sans la volonté du beau-père », c'est le cas d'Antoine de Espinacia qui doit aussi « labourer, cultiver comme il est tenu et comme il a promis suivant la forme des lettres de mariage et d'association, sinon on devrait diviser les biens communs suivant l'avis des hommes honnêtes, ses voisins » (79).

Un véritable contrat de mariage liait donc les époux, et une « association » avec le beau-père était prévue pour la culture du sol (80), mais à notre connaissance, il n'existe pas d'exemple subsistant de ces contrats qui seraient fort intéressants.

Aucune allusion aux enfants, sinon pour indiquer les mineurs dans les inventaires ou les affaires où ils sont impliqués. Nos documents, d'ailleurs, ne précisent pas l'âge de la minorité. Le mineur se manifeste « cum auctoritate patris » avec l'autorité du père (81).

LA MONNAIE

Nombreuses étaient les monnaies utilisées à Propières. L'argent semble y avoir circulé facilement. Comme on le sait, les monnaies de compte les plus fréquemment utilisées en Beaujolais, au XIV^e siècle, étaient la livre tournois et la livre viennoise. Ici, la monnaie viennoise paraît avoir disparu au profit de la livre tournois (82).

Parmi les monnaies réelles utilisées à Propières, citons le franc (83), le florin (84) qui vaut un franc, sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit du florin de Florence, ou de celui frappé en France le mouton d'or, qu'on peut identifier à l'agnel d'or (85), l'écu (86). Toutes ces monnaies réelles sont d'or et l'on précise parfois « au bon coin » pour les distinguer des monnaies dévaluées, à faible teneur de

(78) Stephanus Babillon, mort vers 1418, semble avoir eue deux fils Bartholomeus et Antonus Boillart, alias Boillert, deux aussi Bartholomeus et Hugo, les Espinacia Philibertus et Guillelmus sont frères.

(79) Fol. XXXI bis. L'interdiction de vendre quoique ce soit des biens meubles de l'Hospitium de Espinacia, sous peine de 60 sous, est renouvelée plus loin.

(80) On ne connaît ces « lettres de mariage » pour Propières que par cette allusion - *iuxta formam litterarum matrimonii* -.

(81) Fol. LI.

(82) Sur la livre viennoise, cf. E. Fournial, *Monnaie de Lyon et monnaie de Liège*, cahiers d'histoire, 1959, t. IV, p. 103.

(83) Fol. IV. Il valait 20 sous et correspondait à 1 l. tournois.

(84) Fol. IV.

(85) Fol. LIII. Sur l'agnel ou le mouton au début du XIV^e siècle, cf. J. Favier, *Philippe le Bel*, p. 202.

(86) LIV IX *est scilicet unum bonum cingit*. L'écu valait, semble-t-il, l'équivalent d'un franc, fol. XLIII.

métal précieux, très fréquentes, comme on le sait, pendant toute la durée du XIV^e siècle.

Les monnaies d'argent utilisées à Propières sont le blanc (87), le gros, mais bien entendu, on compte également en livres, sous et deniers, et là souvent on indique « de bonne monnaie » (88). La vieille monnaie étant plus appréciée que la nouvelle, dévaluée, il arrive qu'on précise « onze gros vieux » (89). La monnaie de Savoie est également citée (90).

Parfois des sommes relativement considérables apparaissent, le beau-fils de Pierre Oudin, Jaquet, doit se rendre prisonnier sous peine de 200 livres !

LA REMISE DU CAPUCHON

Si l'inculpé ne pouvait pas payer, une étrange cérémonie avait lieu, faute d'argent il remettait en gage son capuchon. Le couvre chef cautionnait donc le débiteur ; coutume que l'on ne trouve pas dans les chartes de franchises beaujolaises, mais qui existait en Lyonnais où les hommes qui avaient méfait devaient donner en gage leur chaperon à la commune (91). A l'instar des bourgeois de Lyon, nos paysans de Propières remettent leur capuchon ou leur chaperon au juge seigneurial (92).

LE VIN

Bien que la vigne ne soit pas cultivée à Propières, les habitants ne sont pas privés de cette précieuse liqueur. Fréquemment des « ânées » de vin sont mentionnées (93) ainsi que la « foletaria » (94). Etienne Buisson, sergent seigneurial interdit sous peine de 60 sous parisis à Jean Combiar alias « de Quadrivio » et à sa femme Perronette, ainsi qu'à toute autre personne de vendre du vin nouveau sinon au prix d'un blanc (95).

On loue 5 blancs un tonneau plein de vin (96) à Guillaume Charreton, des Ardillats. C'est sans doute le vin qui provoque les rixes au cours desquelles volent les pots d'étain (97).

Et malgré son nom, Philibert Boysson refuse de payer quatre ânées de vin à Antoine Babillon (98).

LES AGES DE LA VIE LES PRATIQUES RELIGIEUSES

Les enfants mineurs sont confiés à un tuteur, tels les enfants « impubères » d'Hugues Boillart qui sont placés sous la tutelle de Barthélemy Boillart, leur oncle (99).

Jean de Bordes, alias Babillon, un des enfants de cette

grande famille, fils de Barthélemy Babillon, agit en justice « avec l'autorité de son père », car il est mineur (100).

A quel âge finit la minorité ? C'est ce que nos textes ne précisent pas.

Faute de registres d'état-civil, il nous faut ignorer les dates de naissance, de mariage, de décès. On ne peut donc évaluer le taux de la mortalité infantile.

Quelques âges sont donnés : Barthélemy Babillon a 40 ans en 1430 (101). Son père Etienne est mort vers 1418 et a laissé une veuve (102). Nicolas Boisson est âgé de 60 ans (103). Pierre « de Espinacia », 55 ans (104), Marguerite Brossart, femme de Martin Brossart, 50 ans (105), Jeanne de Espinacia, 40 ans (106).

Quelques rares renseignements sur les pratiques religieuses. La messe est célébrée chaque dimanche (107). On sait aussi qu'il existe une confrérie vouée à sainte Catherine, confrérie qui doit se réunir pour banqueter, car elle achète un porc gras 2 florins (108).

Le cimetière, mentionné plusieurs fois, doit entourer l'église, mais on ne connaît aucun vestige de monument funéraire, qu'il concerne le seigneur ou ses habitants, à l'inverse de Poule, où l'on possède un témoignage sur le tombeau seigneurial (109).

MENUS ET GRANDS LARCINS

Le château de Propières servait parfois de coffre-fort pour des objets précieux, mais ils disparaissaient avec autant de facilité que les criminels qu'on y enfermait.

Jeanne, veuve d'Etienne Babillon, avait placé dans cette forteresse un coffre fermant à clefs, ce qui n'empêcha pas certains malfaiteurs, furtivement, de s'emparer de onze francs, parmi lesquels on comptait six écus d'or, trois bagues d'argent dont deux étaient brisées. Et pourtant, constate la victime du larcin, on a trouvé le coffre fermé comme il était auparavant ! Le ou les voleurs, car les auteurs eurent le bon goût de garder l'anonymat, devaient posséder de fausses clefs (110).

LES MESURES

Quelques mesures sont à signaler. On a vu tout à l'heure l'asnée, mesure de capacité du vin qui à Beaujeu valait 100 pots, et qui correspondait à la charge qu'un âne pouvait porter (112).

La mesure de capacité pour les grains, le bichet, est citée assez souvent. On note un cens de 2 bichets de seigle (113).

(87) Le blanc valait 5 deniers. Il doit son nom à la couleur de l'argent : le gros tournois valait primitivement 12 deniers : I sou, c'était une grosse pièce d'argent d'où son nom. « III or albus », fol. LXXIII. XX gros cum duobus den. Les livres, sous et deniers étaient des monnaies de compte.

(88) IV l. et scin d. bone monete, fol. LVII vo.

(89) De duobus franchis et undecim grossis veteribus.

(90) Fol. L. in moneta sabaudie.

(91) J. Deniau, La commune de Lyon, p. 133, indication aimablement communiquée par Mme Charnay et M. Picol.

(92) Fol. LX, LXIII, on assiste à cette « tradicio sui capucii » qui est assez fréquente dans nos textes.

(93) Fol. LIII, IV, asinatas vini.

(94) Fol. LXIX, « duxit versus foletariam ».

(95) Fol. LXXII vo « vinum de meys nisi ad unum album ».

(96) Fol. XXXI.

(97) Telle celle qui oppose Stephanus de les Foilles à Thomas de Comba, fol. IV.

(98) Fol. LIII, et voir aussi l'affaire concernant 6 ânées de vin qui oppose Barthélemy Babillon à Guillaume Moquet, fol. LXXV.

(99) Fol. LXXXII vo, voir aussi les inventaires après décès déjà mentionnés.

(100) Fol. LI.

(101) Fol. LVI.

(102) Fol. XXXVI, « Johanna relictia Stephani Babillon quondam ».

(103) Fol. LVI.

(104) Fol. LIV.

(105) Fol. XLVI vo.

(106) Fol. LX.

(107) Les proclamations sont faites « in eadem messe » fol. IX, ce qui semble indiquer une certaine fréquentation.

(108) Fol. IV.

(109) Louvet, *Hist. du Beaujolais*, 1903, t. 1, p. 327. L'inscription funéraire datée de 1272 était ornée d'un écusson chargé d'un rosier.

(110) Fol. XXXV.

(111) Fol. XXXVII.

(112) Ces mesures, comme on le sait, variaient d'un village à l'autre. On ne peut guère donner d'équivalence, cf. E. Longin, *Les anciennes mesures et monnaies de Beaujeu*, Bull. des sciences, Arts du Beaujolais, 103, p. 199, et pour le Forez, M. Gonon, *op. cit.*, p. 235-240. D'après Longin, le bichet vaut 2 mesures ou 2 quarterons, c'est-à-dire 24 coupons (mesures de Beaujeu).

(113) Fol. XXXIV.

Mais moins heureux que certains villages du Quercy, tels Caylus, Propières n'a pas conservé de mesures de pierre ou de métal.

LA GUERRE DE CENT ANS

La guerre apparaît lointaine mais présente, une brève allusion « au temps de guerre » dans une affaire intéressant Jacquet, le beau-fils de Pierre Houdin, et pour laquelle il devra se rendre prisonnier au château de Propières, sous caution de 200 livres, somme considérable (114).

Était-ce une expédition patriotique, la razzia du bétail faite au mépris des trêves par la bande à Philibert de Bière et nos brigands beaujolais, avaient-ils répondu à l'appel de la « bonne Lorraine » chantée par un autre mauvais garçon François Villon ? (115).



Plus d'un demi-millénaire s'est écoulé sur ces hommes, ces femmes et ces adolescents qui furent les contemporains de Jeanne, sur ces paysans de Propières qui vécurent dans les forêts d'Ajoux, à l'ombre du Saint-Rigaud et du Mont Tourvéon.

(114) Fol. LXX, LXXI.

(115) Sur le contexte politique de l'expédition de Philibert de Bière, voir la note 68.

Par la magie de quelques pages jaunies, où transparait en filigrane, le lion de sable de Beaujeu, les voilà revenus parmi nous pour quelques instants, ces paysans de Propières, eux qui furent mes bons compagnons pendant deux ans.

Grâce à vous ce soir, grâce à ces quelques feuillets, ces hommes à la vie tumultueuse et rude et dont quelques-uns d'entre nous sont les enfants lointains rentrent enfin dans l'Histoire et nos paysans de Propières contemporains de Jeanne d'Arc rejoignent par delà les siècles le connétable de France, Humbert, qui fut le compagnon de saint Louis.



Au terme de cette étude, il m'est agréable de remercier Mme Charnay, conservateur aux Archives du Rhône, pour m'avoir signalé ce texte et pour les diverses indications qu'elle m'a données.

On s'étonnera, peut-être, de ne voir pas citer la mine de Propières. En fait, dans le registre des assises, aucune allusion n'est faite à cette mine dont on connaît l'existence grâce à Louvet (*Histoire du Beaujolais*, I, p. 284). Cette mine de plomb argentifère produisait en 1458 et au début du 1459 d'après Louvet, 7 marcs, 16 onces et demie d'argent, trois deniers, 113 quintaux, 70 livres de plomb.

Mathieu MERAS

*de l'Académie de Villefranche
et du Beaujolais
Conservateur en chef des archives
de la région Rhône-Alpes*

LES TUMULTUEUX PROCES D'EDOUARD II DE BEAUJEU

Les procès d'Edouard II de Beaujeu sont bien connus. Grâce à mon prédécesseur G. Guigue, et au docteur Abel Besançon, les « clains » ont été publiés (1).

Récemment, Mme Charnay, conservateur aux Archives du Rhône, a retrouvé un cahier qui contient une liste de procès soutenus par Edouard II et qui complète utilement le travail du docteur Besançon (2).

Cette liste a dû être établie peu après 1400, lors de la prise de possession de la seigneurie de Beaujeu par le duc de Bourbon.



Un certain nombre de ces procès concernent les affaires personnelles des Beaujeu.

Comme on le sait, les Beaujeu, personnages fastueux, ont, surtout au XIV^e siècle, cruellement manqué d'argent. Antoine de Beaujeu s'était endetté vers le grand banquier lucquois Bartélémy Spifame (3). Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver un autre Spifame, Simon, parmi les créanciers des Beaujeu, en compagnie d'un autre « lombard » : Jehan dit Jacob Responde (4). Edouard II avait hérité de ces dettes assez lourdes.

D'autres prêts demandés par Edouard II avaient fait naître des procès. Le cardinal d'Amiens avait prêté un revenu de 60 livres au seigneur de Beaujeu, et Pierre le Buef, de Montargis, 30 F d'or en 1382, d'où procès en Parlement, au moins pour le dernier de ces débiteurs, car le cardinal accepta un accommodement (5).

Dans son procès contre Spifame qui le conduisit à la prison pour dettes, le seigneur de Beaujeu prit comme caution Guichard Dauphin, maître des arbalétriers du roi. Il en résultat un nouveau procès. Il semble que notre Beaujolais ait été condamné aux dépens qui s'élevèrent à 55 livres, 11 sous, 6 deniers (6).

Les alliances familiales des Beaujeu entraînaient, elles aussi, des procès. Nous trouvons ainsi un procès contre Simon, bâtard du Thil, et dans un autre sac de procès, le lucquois Simon Spifame voisine avec Audry du Thil, parent, comme Simon, de Marie du Thil, femme d'Edouard I^{er} de Beaujeu (7). Toutes ces causes importantes étaient introduites au Parlement.

(1) Abel Besançon, *Les clains d'Edouard II*, (1402), 1931, 84 p. sur Edouard II voir M. Méras, *Le Beaujolais au Moyen-Age*, 1956, pp. 133-162.

(2) Ce cahier de 7 feuillets sur papier, très endommagé, est conservé dans la série B. bailliage de Beaujolais. Il a été rédigé après la mort d'Edouard II, qualifié de « feu mons. de Beaujeu », fol. 1 vo.

(3) M. Méras, *Le Beaujolais au Moyen-Age*, 1956, pp. 131 et 146.

(4) Fol. 1 vo. un autre procès pour mons. de Beaujeu contre Simon Spifame, maistre Ailleaume Cathomaïée ; un autre procès... contre Jehan dit Jacob Responde, lombard, et le procureur du Roy. Sur Simon Spifame cf. M. Méras, *op. cit.*, p. 5 H.

(5) Fol. 5 «...un sac pour mons. de Beaujeu contre mons. le Cardinal d'Amiens super quodam reditu LX librarum » « Concordatum est » est mentionné en marge de l'affaire. Il s'agit de Jean de la Grange, évêque d'Amiens (1373-1376), cardinal en 1375, homme d'argent très détesté.

(6) Là aussi, il y eut transaction puisqu'on retrouve la même mention que dans la note ci-dessous. Fol. 1. Sur la caution de Guichard Dauphin, cf. M. Méras, *op. cit.*, p. 154.

(7) M. Méras, *op. cit.*, p. 95.

Un autre procès contre Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, était en appel au bailliage de Mâcon (8).

Citons également un différend entre Edouard II et le seigneur de Couzan qui paraît avoir été réglé (8 bis).



A ces procès, s'ajoutaient ceux qui opposaient le seigneur de Beaujeu à des villes ou des collectivités de la seigneurie.

On connaît les mauvaises relations qui existaient entre Edouard II et Villefranche, même si l'on doit ranger l'enlèvement de Mlle de La Bessée au rayon des légendes beaujolaises, on ne saurait nier que ce conflit n'ait contribué à accélérer la chute d'Edouard II (9).

On en retrouve la trace dans la liste des procès du seigneur de Beaujeu.

Audry Azoles, Guillaume Hugonet et le secrétaire d'Edouard II, Alexandre Maréchal sont en effet ajournés « en la cour de Parlement », avec Amiot, secrétaire de l'archevêque de Lyon « sur le fait des lettres de l'accord dont il estoit débat en Parlement » (10).

Sans doute à l'occasion de ce conflit, on trouve un certain Pierre Nadal, habitant de Villefranche, « soit disant sergent d'armes du roi notre Sire qui, par impression de son office, a fait et perpétué plusieurs rescousses (11), excez et abuz audit lieu de Villefranche », ce qui lui vaut d'être assigné par Monseigneur de Beaujeu devant le Connétable de France ou son lieutenant à la Table de marbre (12).

Dans un « grant sac », on trouve aussi « une cause pour Monseigneur de Beaujeu à nouveau contre les habitants de Villefranche qui le citèrent devant le bailli de Mâcon « sur les faits des boulangers qui faisoient trop petit pain ». La cause avait été renvoyée devant le bailli de Beaujeu, on fit une enquête parmi des témoins âgés (13) « sur la manière de certain accord que les diz de Villefranche avoient passé avec ledit Monseigneur de Beaujeu, et disoit Mondit S. que ledit accord avoit autrement esté escript qu'il n'avoit esté pourparlé », on publie ensuite l'enquête des témoins, car les habitants en appellent au bailli de Mâcon, représentant du roi. Il semble que le seigneur de Beaujeu fut condamné pour cette affaire en 1400 (14).

Un autre procès opposa Monseigneur de Beaujeu aux habitants de Villefranche « sur une sauvegarde qu'ils

(8) Antoine de Beaujeu avait épousé Béatrice de Châlon, cf. M. Méras, *op. cit.*, pp. 147-150, au sujet des démêlés d'Edouard II avec Béatrice de Châlon, qui fut un des plus importants procès de son règne.

(8 bis) « Facit compositio pro unione » lit-on en marge.

(9) Sur ce conflit, cf. M. Méras, *op. cit.*, pp. 155-158, sur le soi-disant enlèvement de la fille à la Bessée qu'on ne retrouve dans aucun texte contemporain d'Edouard II, cf. *ibid.*, p. 163.

(10) Il semble qu'il s'agisse de l'accord du 25 mai 1399, arbitré par l'archevêque Philippe de Thurey, cf. M. Méras, *op. cit.*, p. 158.

(11) Sur la « rescousse », droit des bourgeois de Villefranche depuis Antoine de Beaujeu, cf. M. Méras, *op. cit.*, p. 211.

(12) Dans la marge, on lit « Ledit Nadal prosequatur » « que ledit Nadal soit poursuivi ».

(13) « Valitudiniers » dit le texte.

(14) « Monseigneur de Beaujeu estant condamné (?) à Paris... l'an mil IIII C » L'affaire avait été introduite à Mâcon en 1398 (fol. 5).



Hommage du duc de Bourbon à Charles V

On reconnaît Edouard II de Beaujeu au 1^{er} rang, le 3^e à partir de la gauche. Copie de Gaignières d'une miniature du livre des Hommages de la Comté de Clermont

Bibl. Nat., Estampes, Ou 12, 1^{er} 8

avaient prise avec licence de faire taille ou collecte et sur certaine défense » (15).

Une autre affaire semble mettre aux prises non plus le seigneur de Beaujeu aux Caladois, mais deux bourgeois de Villefranche Mothe Cholon et Pierre Buandas à « certains juifs » sur une dette due à ces derniers. Comment le seigneur de Beaujeu était-il impliqué dans cette affaire ? C'est ce que nous ignorons (16).

Montmelas et ses habitants étaient également en procès avec Edouard II depuis 1397 au sujet des « corvées et chasses » (17). Le seigneur de Beaujeu paraît avoir été condamné en Parlement « sur le fait des corvées » dues par les gens de Montmelas (18).

Après Montmelas, voici Thizy. Là aussi, c'est la chasse qui oppose ses habitants au seigneur de Beaujeu (19) « pour le fait d'un sanglier ». Ils avaient été poursuivis devant les gens du seigneur de Beaujeu, dont ils avaient fait appel au bailli de Mâcon (20). Un autre différend opposait Thizy à son seigneur ; les habitants voulaient qu'il tint « ses assises foraines » (21) en la ville et non pas au château (22).

(15) L'affaire fut réglée : « *concordatum est* » lit-on en marge.

(16) « Non valet » indique la mention marginale (fol. 4) Edouard II devait 3 000 F d'or à des juifs de Trevoux. M. Meras, *op. cit.*, p. 137. Peut-être s'agit-il de cette affaire ?

(17) Fol. 3 vo., 4 vo. Montmelas est appelé Montmelard comme sur la plupart des documents médiévaux.

(18) Fol. 6 « Mons. fut condempné sur la recreance en Parlement »

(19) Fol. 2 vo.

(20) Fol. 2 vo.

(21) Son tribunal itinérant.

(22) Le texte porte (fol. 2 vo) « *les habitants du mandement de Thizy appellent sur ce qu'ils disoient que moult ne devoit tenir ses assises foraines en la ville et non pas au chastel et appellerent du bailli de Mâcon* » le « ne » doit être supprimé si l'on veut donner un sens à la phrase. le château se trouvait à l'emplacement de l'église Saint-Georges.

A Saint-Nizier, près de Beaujeu, Etienne Fournier, Pierre de Pontsarra, Martin Bochet, Etienne au Roux, Jehan Catillat, tous paroissiens du lieu, se disent censiers de Cluny et refusent de payer les « servis » (redevances) à Monseigneur de Beaujeu, d'où appel au bailli de Mâcon en 1394, suivi d'un appel au Parlement présenté par le seigneur de Beaujeu.

De Saint-Nizier (23), passons à Perreux, le fief d'Edouard II par excellence ; là encore, il éprouve quelques difficultés (24).

A Poule, c'est le « capitainage » et le « guet » qui entraînent un conflit par suite des « ordonnances faites du temps du mariage de la reine d'Angleterre », lesquelles entraîneront certaines « défenses » du bailli de Mâcon (25).

A Salles, Edouard II veut exiger « certain don et taille », qui sont refusés par Jean et Hugonet Julien et les autres habitants (26).

..

Edouard II semble avoir eu moins de procès contre le clergé que contre les villes de sa seigneurie.

Un différend l'oppose à l'archevêque de Lyon et à Barthelémy Dortain en 1397. Ce dernier se prétendait clerc et le seigneur de Beaujeu le fit capturer, d'où procès auprès du bailli de Mâcon qui ordonna qu'il fût restitué et que les

(23) Commune de Quincie, canton de Beaujeu.

(24) Fol. 3 vo. Edouard II avait été seigneur de Perreux avant d'être seigneur de Beaujeu. M. Meras, *op. cit.*, p. 133.

(25) Le procès fut poursuivi « *Prosequatur causa* » dit la note marginale, fol. 1 vo. Il s'agit du mariage d'Isabelle, fille de Charles VI, avec Richard II, roi d'Angleterre en 1396.

(26) Ici, l'affaire fut arrangée : fol. 2 vo. On retrouve la note « *concordatum est supra* ».

officiers du seigneur de Beaujeu qui le détenaient fussent appréhendés (27).

C'est une affaire de rapt qui opposa à nouveau Edouard II à l'archevêque ainsi qu'à un nommé Anthoine, la personne ravie était une nommée Ardoince (?), femme de Blas dit d'Anay (28), le ravisseur Anthoine fut réclamé en tant que clerc par l'archevêque au seigneur de Beaujeu qui devait le détenir. L'affaire fut évoquée par le bailli de Mâcon (1398).

De l'archevêque, descendons aux chanoines. C'est à ceux du chapitre de Beaujeu que s'attaque Edouard II. Les chanoines, en effet, refusent au seigneur de Beaujeu, suprême affront, « les clefs du chastel et de leurs coffres ». Le bailli de Mâcon, semble-t-il, donna raison au chapitre de Beaujeu, d'où un appel d'Edouard II (29).

Après les chanoines, un prêtre, Jean de la Roche, curé de Fourneaux, eut un procès avec Edouard II, procès qui fut arrangé.

Des collectivités civiles ou religieuses, passons maintenant aux particuliers de la région avec lesquels Edouard II eut maille à partir.

En premier lieu, apparaît le seigneur de Meximieux et « les hommes » du dit lieu (30) ; un procès est ouvert à Mâcon en 1400.

Deux bourgeois de Mâcon, Jean Saint-Pierre, Jean de Vermul (?) ont un procès avec Edouard II, le dernier appela du juge du petit scel de Montpellier, ce qui permet de s'interroger s'il ne s'agissait pas d'une affaire remontant à Antoine de Beaujeu, mort à Montpellier (31).

Certains de ces procès sont des conflits de compétence, tel celui soutenu contre Guillaume Gérinart, qui appelle du châtelain de Perreux, Jean du Molin et du Chacipol et sergent du même lieu au bailli de Mâcon, sur quoi Guillaume fut renvoyé en « la cour de Monseigneur de Beaujeu », mais Gerinart en appela de nouveau (32).

Le procès de Guichard du Vernay montre la procédure qui conduit le plaignant du juge ordinaire au juge des appels de la « terre de Beaujeu », le plaignant s'adressant au bailli de Mâcon, bien entendu le seigneur de Beaujeu fait appel de cet appel ! (33).

Parfois, Edouard II agit au mépris des droits du roi, d'où procès. A Jarnioux qui est « du ressort du roi et non pas de Beaujeu », le seigneur de Beaujeu accompagné de plusieurs gens armés se transporte de nuit. Le but de ce commando ? Emprisonner le chacipol et receveur de Jarnioux. D'où procès entre Louis de Gleteins et Edouard II devant le bailli de Mâcon, qui ordonne que les prisonniers seraient rendus à Louis de Gleteins qui les rendrait « brevi manu » au seigneur de Beaujeu. Jugement dont l'un et l'autre appellèrent.

Un habitant de Villefranche, Pierre Beliet, avait battu une femme ; on voulu le prendre ainsi que ses biens, mais ayant obtenu des lettres du bailli de Mâcon, malgré le seigneur de Beaujeu, un procès s'ensuivit (34).

Un autre habitant de Villefranche, Barthélémy de la Porte, fut emprisonné à Mâcon par un certain Crochat ; Edouard II réclama son sujet, sans doute par intérêt, car la

mise en liberté entraînait une amende payée à la juridiction qui élargissait l'emprisonné (35).

Négligeons d'autres procès relatifs à des particuliers et dont le sujet n'est pas précisé (36).

..

Etre « sergent et chacipol de Monseigneur de Beaujeu » n'était pas de tout repos. Jean de Tesche se livra à une « bateure » d'un de ces officiers, il fut emprisonné après avoir maltraité cet agent, mais il obtint une lettre du bailli de Mâcon « pour être ôté et relâché des prisons de Beaujeu ». Ce qui fut fait, mais le seigneur de Beaujeu en appela (37).

Un autre conflit de juridiction surgit au sujet d'une « composition », c'est-à-dire une amende après transaction infligée par le seigneur de Beaujeu. Guillaume Julien, pour on ne sait quel méfait « composa à quatre livres », mais il fait ajourner ensuite le procureur de Monseigneur de Beaujeu devant le bailli de Mâcon qui annule la « composition ». Le procureur seigneurial en appela à nouveau.

On doit relever aussi un procès important concernant un port (38). Le procureur du roi obtint des lettres « en cas de majesté » et fit défense à Edouard II de lever « aucun treu ou péage audit port ». Le seigneur de Beaujeu en appela. Une note indique que cette cause ne concerne pas le patrimoine seigneurial.

Un autre relevé que nous ne possédons pas intéressait les procès relevant du Parlement du Roi.

..

Comme on le voit, les procès que nous avons mentionnés étaient très variés. Outre les rapports parfois tumultueux du seigneur de Beaujeu avec ses sujets, ils nous permettent de connaître les relations entre le seigneur de Beaujeu et le représentant du pouvoir royal : le bailli de Mâcon.

En général, les intéressés faisaient appel au bailli de Mâcon, représentant du Roi, qui cassait, assez souvent semble-t-il, des décisions des officiers du seigneur de Beaujeu, d'où un nouveau procès devant le bailli de Mâcon (39).

Un bon exemple de ces procès complexes est celui de Mathé de Mans, qui est pris à Mâcon « pour plusieurs crimes et délits ». On le renvoie aux « gens de monsieur de Beaujeu », il semble que l'inculpé consente à « ester à droit » devant le bailli de Beaujolais.

On entrevoit également les bureaux de la seigneurie que dirige Alexandre Maréchal, secrétaire d'Edouard II, malgrément payé, puisqu'il assure avoir servi 7 ans sans gage (40) aidé par des « clercs » tel Huguenin Dalon.

Mathieu MERAS
de l'Académie de Villefranche
et du Beaujolais
Conservateur en chef des Archives
de la Région Rhône-Alpes

(27) L'affaire fut réglée, fol. 3 vo.

(28) Le nom de la ravie n'est pas très sûr, peut-être Blas est-il d'Anay.

(29) Sur ce procès, cf. M. Méras, *op. cit.* p. 161. Edouard II voulait avoir accès à des coffres où les archives de sa famille étaient conservées, les chanoines refusèrent pour on ne sait quel motif, crainte peut-être de voir disparaître des documents importants. Le procès conservé dans un sac ne fut pas retrouvé (« non reperit processum in sacco »).

(30) « Le seigneur de Massime ».

(31) M. Méras, *op. cit.*, p. 132. Antoine mourut le 14 août 1374.

(32) Fol. 3.

(33) Fol. 3 vo.

(34) Ce n'était pas sa femme, car on le sait, en ce cas, la justice seigneuriale n'intervenait qu'en cas de mort de la victime, cf. M. Méras, *op. cit.*, p. 212.

(35) Cf. A. Besançon, *op. cit.*, pass.

(36) Par exemple, contre Jean « de Valey loct de Cambiers » contre Jaquet et Perronin Chardon, frères et le procureur du roi, contre Etienne au Brux, Etienne Forneri, Pierre de Pontcharral, Martin Bochet et Jean Caillat.

(37) Jehan de Tesche est dit « parrochien de Cortibrio », s'agit-il de Cours ?

(38) Nous n'avons pu en relever le nom d'une façon précise, le texte étant très effacé, on lit, semble-t-il, « Aguly », que nous n'avons pu identifier.

(39) Quelques précisions sur le classement de ces procès. Ils étaient surtout contenus dans des sacs cotés de A à Z ; quand le nombre de ces sacs excédait celui de l'alphabet, on reprenait les lettres en les doublant. La « boîte » (boîte) paraît être l'exception, 52 procès sont recensés.

(40) A. Besançon, *op. cit.*, p. 24.



CHATEAU DE RAPETOUR

Le vieux château, situé à Theizé, que l'Association des « Amis de Rapetour » tente de sauver de la ruine, vient de retenir l'attention du Ministère de l'Environnement auquel la Commission Supérieure des Monuments Historiques a proposé d'inscrire plusieurs de ses éléments d'architecture extérieure et intérieure, sur l'inventaire supplémentaire de 1980. L'Académie avait consacré sa séance du 17 mai 1980 à cet émouvant témoin du passé beaujolais.

Le RAYONNEMENT DES NOMBREUX MEMBRES DE LA MAISON DUCALE DE BOURBON AUX XV^e ET XVI^e SIECLES

Présence de plusieurs d'entre eux dans notre région

Le sujet que j'entreprends de traiter aujourd'hui est extrêmement vaste, puisqu'il couvre deux siècles et embrasse neuf générations. J'ai cependant éprouvé très vivement le besoin de l'aborder car, à maintes reprises, j'ai constaté la facilité avec laquelle des erreurs étaient commises à son propos.

Il est à peu près certain que je tomberai parfois aussi dans quelque confusion ; pour que les rectifications soient plus aisées, je vais m'efforcer de rester dans une présentation schématique.

De tout temps, et jusqu'au siècle dernier, les historiens régionaux ont considéré le passage du Beaujolais entre les mains des ducs de Bourbon comme une calamité. Il me semble que ce genre de débat est complètement inutile, et ne relève pas du domaine de l'histoire. Par contre, il est fort intéressant de dessiner la courbe générale de l'évolution et d'en marquer les temps principaux par des jalons aussi descriptifs que possible.

On ne récrit pas l'Histoire, mais on peut tenter de la comprendre.

LA REFERENCE AU ROI LOUIS

On peut voir aux Archives départementales (IOG 1598), un acte de donation à l'Eglise de Lyon d'un reliquaire par Jehanne de Bourbon, comtesse de Forez, de l'année 1394.

Jehanne de Bourbon se définit ainsi : *filie de Mons. Louis, duc de Bourbon, fils de Jeu Mons. Loys Roy de France.*

Le Roy Loys est Louis IX, c'est-à-dire Saint-Louis qui avait marié son fils Robert avec Béatrix, Dame de Bourbonnais. Saint-Louis est décédé en 1270. plus d'un siècle avant la donation du reliquaire, mais la référence au prestigieux ancêtre est essentielle et domine toute la destinée de ce lignage de Bourbon, en réalité le troisième pour la province car il y en eut deux auparavant reliés par alliances féminines.

Le régime monarchique héréditaire n'a pas d'autre support que les lois de la génétique. Le chef est le représentant qui arrive le premier par ordre de primogéniture. La valeur du personnage n'intervient pas. Robert, fils de Saint-Louis, était faible d'esprit, le fils de Jehanne de Bourbon, comte de Forez, avait perdu la raison et le roi Charles VI était fou. Des régents suppléent à l'incapacité du souverain, mais respectent sa personne.

La loi salique, c'est-à-dire la nullité féminine, est française et date de Philippe V le Long, arrière-petit-fils de Saint-Louis. Robert n'était que le sixième fils du Roi, mais il n'en portait pas moins à sa descendance une portion de chance pour arriver dans un avenir plus ou moins lointain au trône de France.

LA REFERENCE AUX SAINTS ABBES

La formation et les origines des duchés sont en général assez obscures. Cependant, on peut tracer une sorte de schéma directeur dans lequel ils se retrouvent à peu près tous : émergence au temps de la décadence carolingienne d'un chef valeureux, vainqueur des envahisseurs ; rattachement de ce chef à la mouvance d'un suzerain, soit franc, soit anglais, soit germanique, modifications dans ce rattachement du fait de la guerre ou des alliances. L'hexagone fut lent à se former. La Savoie n'y vint qu'en 1860.

Le Bourbonnais issu de l'Aquitaine première se reconut un chef en la personne d'Adhémar ou Aimard dont on trouve la trace dans le Cartulaire de Cluny, car il fit donation à la célèbre abbaye de sa ville de Souvigny « *curtem Silviniaci* ». L'abbaye en conserva la gestion directe pendant assez longtemps et deux grands abbés vinrent y mourir et s'y faire inhumer. *Saint-Mayeul en 994 et Saint-Odilon en 1049.* Souvigny devint un lieu de pèlerinage. Forts de ce soutien spirituel, les ducs de Bourbon du XV^e siècle firent de Souvigny leur nécropole. On peut encore voir les chapelles, les tombeaux et leurs gisants.

Le prénom préféré des premiers Sires de Bourbon étant Archambault, leur capitale prit tout naturellement le nom de *Bourbon-l'Archambault*. On y voit les ruines de la forteresse, dont les parties les plus anciennes, trois tours, peuvent dater de Robert de France.

LA CREATION DU TITRE DUCAL

Robert de France avait reçu du Roi son père la terre de *Clermont en Beauvaisis* et portait, en quelque sorte comme nom personnel, celui de Clermont.

Cette dénomination suivra toute la descendance en la personne du jeune fils appelé à succéder à son père.

La mariage de Robert de France eut lieu en 1276.

Les armoiries adoptées étaient : *semé de fleurs de lys au bâton de gueules péri en bande brochant sur le tout.*

Le titre de duc fut décerné en 1327 au fils de Robert de France par le roi Charles IV le Bel et la pairie fut accordée, l'année suivante, par le roi Philippe VI. Le *nouveau duc*, Louis 1^{er}, mourut en 1342. Son fils était allié à la sœur du roi Philippe VI et leur fille deviendra Reine de France en épousant Charles V le Sage.

Au total, il y eut huit ducs de Bourbon en ligne directe dont six en possession du Beaujolais.

LES DUCS DE BOURBON, DE LEUR CREATION A LA DISPARITION DU TITRE DUCAL

Le deuxième duc, Pierre I^{er}, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. *Son fils, Louis II*, celui qui reçut le Beaujolais, eut un règne long et efficace. Il mourut en 1410, âgé de 73 ans.

Le quatrième duc, Jean I^{er}, fils du précédent, prisonnier des Anglais à Azincourt en 1415, ne dirigea pratiquement jamais son duché puisqu'il mourut en Angleterre en 1434.

Le cinquième duc, Charles I^{er}, eut de nombreux enfants. Néanmoins, ceux-ci disparurent sans héritier mâle, créant un problème dynastique.

Le sixième, le septième, le huitième ducs furent trois frères. *Jean II*, gendre de Charles VII, Roi de France, vécut jusqu'en 1488 ; son frère, *Charles II*, cardinal de Lyon, mourut la même année que lui, de sorte que le troisième, *Pierre II*, gendre du roi Louis XI, porta le titre jusqu'en 1503.

Au total, de ces trois ducs, ne subsistait qu'une fille légitime, Suzanne de Bourbon. Logiquement, la couronne ducal pouvait revenir à l'aîné survivant d'une branche cadette, la première par ordre généalogique.

Deux lignages existaient : celui des comtes de La Marche et celui des comtes de Montpensier.

Les comtes de La Marche remontaient à un fils du premier duc, Jacques, qui avait péri en 1362 à la bataille de Brignais, près de Lyon, bataille qui fut un horrible massacre, « horrenda cassatio ». Les mercenaires des Navarrais, surnommés les Tard-venus, y décimèrent la noblesse française.

Les comtes de Montpensier remontaient à un fils du quatrième duc, Jean I^{er}, qui tenait cette terre d'Auvergne de son épouse Marie de Berry.

Pierre II et son épouse Anne de France obtinrent du Roi des lettres dérogeant qui autorisaient leur fille Suzanne à hériter du Bourbonnais aux dépens de Gilbert de Montpensier, puis fiancèrent la petite fille au duc d'Alençon.

En 1503, peu de temps après un séjour à Villefranche, Pierre II, déjà très affaibli, sent sa fin proche et appelle à sa cour de Moulins le duc Normand pour la célébration du mariage. Mais il meurt avant. Anne de France et Charles d'Alençon se trouvent en désaccord, l'alliance ne se fera pas. Par contre, Anne de France opte pour Charles de Montpensier en remplacement du fiancé renvoyé. Charles de Montpensier n'est tout d'abord qu'un cadet, mais son père et son frère meurent l'un après l'autre à Naples, lui laissant tous les droits de sa maison, lesquels, ajoutés à ceux de son épouse, feront de lui le *neuvième duc de Bourbon*, Charles III.

En 1515, le roi François I^{er} le nomme connétable de France, charge qu'avaient portée également ses prédécesseurs Jean II et Pierre II. La bonne entente entre le Roi et le connétable est de courte durée. Par les femmes, François I^{er} appartient à la branche aînée des Bourbons et sa mère, Louise de Savoie, revendique une part d'héritage. On sait que finalement Charles III déserta au profit du souverain germanique Charles-Quint, fut tué devant Rome en 1527, laissant le Bourbonnais sans titulaire et sans descendant.

Quelques mois après, François I^{er} confisqua les biens du connétable, supprimant le titre de duc de Bourbon et rattachant la province à la couronne de France (juillet 1527).

LES LUTTES ET LES TRIOMPHE DES BRANCHES CADETTES

Au moment de la disparition du connétable, la famille descendante de *Jacques de La Marche* était en pleine

prospérité. Elle portait le nom de *Vendôme* que François I^{er} avait érigé en duché-pairie en 1515 pour Charles, lequel décéda en 1537, laissant trois fils particulièrement dynamiques.

Par ailleurs, une jonction s'était opérée avec la branche Montpensier, grâce au mariage d'une sœur du connétable avec un cadet de Vendôme, d'une génération antérieure et pourvue du titre de *La Roche-sur-Yon*.

Le connétable avait deux sœurs mariées, celle dont je viens de parler et une autre, duchesse de Calabre, de Lorraine et de Bar. En 1529, celle-ci reçut la baronnie de Mercœur en Auvergne, mais il fallut à la première attendre 1538 pour voir son mari doté du titre de duc de Montpensier et bien plus longtemps encore pour voir une partie de l'héritage consolider le titre du duc.

En effet, ce n'est qu'en 1560 que le roi François II remit à Louis de Montpensier la jouissance de Montpensier, du Beaujolais et de la Dombes.

Il n'y eut que trois ducs de Montpensier : Louis II, François et Henri. Ce dernier mourut en 1608, ne laissant qu'une fille. Les historiens leur octroient généreusement le nom de Bourbon-Montpensier, mais ils n'eurent jamais le Bourbonnais qui demeura entre les mains du Roi. Bourbon était leur nom de famille, sans être celui de leur titre.

Quant aux fils intrépides de Charles de Vendôme, ils entreprirent, dès la mort de Henri II, l'investissement acharné et méthodique du trône de France. Deux d'entre eux se firent réformés ; le troisième était cardinal de Rouen.

Comploter contre le Roi n'était pas une entreprise nouvelle dans la famille Bourbon. Charles I^{er} avait pris part à la Praguerie avec le jeune dauphin Louis âgé de 16 ans contre les ordonnances royales qui réorganisaient l'armée en tentant de supprimer les chefs de bandes. Le Roi réagit très vite, marcha sur le Bourbonnais et la ville de Clermont, prit Vichy, Cusset, Roanne. Les princes capitulèrent. Le Roi pardonna. Seuls, les comparses furent punis.

Le processus est toujours identique. Le Roi absout ses pairs et sanctionne les complices de petite importance.

La Praguerie, c'était en 1440 ; en 1465, Jean II participa à la Ligue du Bien public, dirigée cette fois contre le roi Louis XI, en principe pour protéger le peuple contre les mesures dictatoriales du souverain. Un historien a défini ainsi l'entreprise : « Chacun tendait à son profit » (Henri Baude). On se bat à Montlhéry, on menace Paris, le Roi résiste, négocie ; on traite à Conflans Sainte-Honorine en octobre 1465.

Un siècle plus tard, l'argument mis en avant s'appuie sur les doctrines religieuses. De Genève, Calvin conseille et encourage la lutte. Il effectue des collectes, fait passer de l'argent. Il entretient les convictions des fils de Vendôme, de nature plutôt tièdes en établissant auprès d'eux un savant théologien, brillant professeur et homme de lettres, Théodore de Bèze, originaire de Vézelay.

Les deux conspirateurs sont Antoine, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret et Louis, prince de Condé.

Leurs ennemis sont les Guise, parents de la Reine Marie Stuart, épouse de François II.

Tout commence dans l'ombre par des conjurations qui échouent : 1560, conjuration d'Amboise ; à Lyon (4 et 5 septembre 1560), conspiration de Maligny dirigée par un de Ferrières, issu de Bourbon et qui échoue.

Puis les hostilités éclatent au grand jour et jusqu'à l'Edit de Pacification de 1596, ce ne seront que des années de guerres intestines et cruelles, de combats sans cesse recommencés. Les situations dans ces combats fratricides sont tellement changeantes qu'il faut étudier chacune d'elles avec la précision d'un entomologiste pour ne pas

dire d'erreurs. Les documents écrits sont entachés de l'esprit de propagande le plus véhément. Aussi, ne marquerai-je que les étapes essentielles, en fonction des personnages qui nous intéressent.

1562 : invasion de Lyon, Mâcon, Pierrelatte, Saint-Marcelin, Montbrison par les troupes de François de Beaumont, dit le Baron des Adrets qu'on retrouve deux ans plus tard au service des catholiques.

18 février 1563 : Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré.

12 mars 1563 : Paix d'Amboise.

Septembre 1567 : Attaque par les troupes du prince de Condé avec 400 gentilshommes qui marchent sur Paris.

1568 : Paix de Longjumeau dite La Petite Paix.

1568 : Attaque dirigée par la Reine de Navarre et son fils Henri depuis La Rochelle.

1569 : Le prince de Condé est tué à Jarnac ; son fils le remplace, comme Henri de Navarre avait remplacé son père.

1570 : Paix provisoire à Saint-Germain.

1576 : Formation de la Ligue. Le cardinal Charles de Bourbon, frère de Antoine de Navarre et de Louis de Condé, et l'archevêque Charles de Bourbon, fils de Louis de Condé sont considérés par les Ligueurs comme des prétendants possibles au trône de France. Le premier sera même désigné comme Charles X. Ainsi, les Bourbon jouent sur les deux tableaux.

Décembre 1588 : Assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine, à l'instigation du Roi.

1^{er} août 1589 : Assassinat du roi Henri III qui désigne Henri de Navarre comme son successeur.

Les combats entre partisans et adversaires du Bourbon se déroulent avec violence et des manifestations d'hostilité atteignent toutes les familles rivales. Les campagnes sont dévastées. Des Etats Généraux avaient été réunis à plusieurs reprises en 1560, 61, 76, 88, 93 sans apporter de solution aux difficultés.

1593 : Henri de Navarre abjure le protestantisme et entre dans Paris.

1595 : La Ligue est battue à Fontaine-Française. Le cardinal et l'archevêque de Bourbon sont morts, l'un en 1590, l'autre en 1594. Qu'importe ! Le lointain arrière-petit-fils de Robert de Clermont et de Jacques de La Marche tué à Brignais est maintenant sur le trône de France à l'image du bon roi Saint-Louis.



Tant de souffrances et tant de tueries pour arriver à ce qui était inévitable, c'est-à-dire à remettre la Maison de France à celui qui se trouvait naturellement placé par ordre de primogéniture pour la recevoir !

FORMATION D'UNE GRANDE PROVINCE

Des tours sévères de Bourbon l'Archambault aux galeries du Louvre, que de chemin parcouru ! Que d'ombres évanouies de personnages qui, tous aux places que le sort leur avait adjugées, ont œuvré pour la maintenance et pour l'agrandissement de la gens à laquelle ils appartenaient. Les épouses apportaient des terres ou des titres dans leurs contrats. Les enfants, naturels ou légitimes, occupaient des postes utiles ; les garçons à la guerre ou dans l'Eglise, les filles dans des familles désormais alliées ou amies.

C'est à son épouse Anne Dauphine que le Duc Louis II dut l'agrandissement de son domaine. Anne Dauphine était d'Auvergne par son père et de Forez par sa mère. Forez, apparenté Beaujolais, puisque la deuxième race des sires de Beaujeu provenait en ligne masculine d'un cadet des comtes de Forez.

Au départ, le Bourbonnais ne couvrait pas tout le département actuel de l'Allier. En 1371, Anne Dauphine apporta en dot la *châtellenie de Thiers*. A partir de 1372, le Forez, privé de descendance mâle, entra dans la mouvance bourbonnaise. En 1374, le duc acquit Vichy puis la *Combraille* et *Château-Chinon*. En 1400, la donation du Beaujolais porta au Bourbonnais un promontoire avancé qui faisait du duc un vassal en terre d'Empire. En 1401, le duc maria son fils Jean avec Marie de Berry, la fille du duc aux Belles Heures. Marie de Berry eut en dot le tiers de l'Auvergne et la *châtellenie de Montpensier*. En 1402 enfin, le dernier sire de Thoire et Villars, marié avec Isabeau d'Harcourt, vendit au duc les *châtellenies de Trévoux*, du *Châtelard en Dombes* et d'*Ambérieux* en s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort qui survint en 1424. Isabeau d'Harcourt était nièce du duc par sa mère, Catherine de Bourbon.

Anne Dauphine connaissait bien la région car elle avait séjourné pendant cinq jours à Montmerle dont le château était la résidence préférée d'Eléonore de Beaufort-Turenne, épouse de Edouard II. D'ailleurs, le dernier comte de Forez avait été marié avec Jeanne de Beaufort-Turenne. Les liens de famille étaient étroits entre Bourbon-Forez-Beaujolais-Thoire et Villars.

Riche de tant de biens, le duc Louis transigea avec le Roi pour reconnaître que désormais, le Bourbonnais serait un apanage et non une terre allodiale, c'est-à-dire qu'en cas de fin de dynastie, la province serait rattachée au domaine royal.

A la mort de son mari, Anne Dauphine reçut le Beaujolais pour son douaire et assura la régence jusqu'à sa mort en 1417. Sa résidence était Cleppé où elle tenait sa petite cour. Village modeste aujourd'hui, dans lequel rien ne transparait des splendeurs passées et qui fournit ainsi une belle leçon d'humilité. En 1412, Villefranche fut assiégée par Amé de Viry, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon. Le siège dura deux mois, le duc Jean vint combattre pendant six jours, mais le reste du temps, la troupe était commandée par Hector, bâtard de Louis II et par Jean de Châteaumorand, époux d'une fille naturelle du père de Louis II. L'importance des bâtards peut paraître insolite au regard des mentalités contemporaines, mais en ces XV^e et XVI^e siècles, elle est constante. Les enfants illégitimes sont nombreux et ils apparaissent comme des sortes de doubles des personnages principaux dont ils tiennent l'emploi à la guerre ou dans la vie civile.

GUERRE ET PAIX

Marie de Berry, lorsqu'elle épousa le duc Jean 1^{er}, était déjà deux fois veuve : de Louis de Châtillon, comte de Dunois, et de Philippe d'Artois, comte d'Eu, Connétable de France, dont elle avait des enfants. Cette princesse, régente du duché pendant 17 ans, semble avoir fait *des efforts sincères pour amener un arrêt des hostilités entre sa province et la Bourgogne*, sinon entre la France et l'Angleterre. Une trêve avait été signée en 1414 entre le duc de Bourgogne et le duc Jean, avant sa captivité. D'autres le furent après et en 1425, *deux mariages furent célébrés* ; d'abord, Bonne d'Artois, fille du 2^e mariage, épouse le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et le 17 septembre, Charles de Clermont, futur duc de Bourbon, épousait une jeune sœur de Philippe le Bon, Agnès de Bourgogne. La cérémonie se fit à Autun. Entre temps, *une conférence de paix s'était tenue à Neuville-sur-Saône*, sans grand succès d'ailleurs, car les délégués étaient plus colériques que leurs maîtres.

Cela fit que *la guerre reprit*. Bourgogne envahit le Beaujolais et Bourbon attaqua le Charolais.

En 1435, *la paix générale fut signée à Arras*. Mais le remède était pire que le mal. Les troupes de mercenaires inemployées rongeaient les villages jusqu'à l'os pour assurer leur subsistance, se trouvant au chômage. Le Beaujolais subit sa part de dévastation car *des bandes dites des Ecorcheurs y campaient*, sous la houlette de capitaines plus ou moins Bourbon ; Charles 1^{er} qui y gagna le surnom de prince des Ecorcheurs, l'époux d'une *bâtarde de Jean*, Marguerite, appelé Rodrigue de Villondrando, un *bâtard*, toujours de Jean, Alexandre, ancien chanoine de Beaujeu converti au banditisme et qui finit ses jours au fil de l'eau, cousu dans un sac de cuir, *encore un bâtard*, Guy, Antoine de Chabannes et bien d'autres.

Marie de Berry, qui avait sa résidence à Sury-le-Comtal, effrayée, malade, vieillie, *se réfugia à Lyon* au cloître Saint-Jean.

PORTRAITS DE FAMILLE

Charles 1^{er} et Agnès de Bourgogne eurent *onze enfants* auxquels il faut ajouter *sept naturels* pour le duc.

Les filles eurent de belles alliances : Marie avec Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine (Châlons-sur-Marne 1444) ; Isabelle avec Charles le Téméraire (1454) ; Catherine avec Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres

Pierre II, Anne de France



(Bruges 1463) ; Jeanne avec Jean de Châlon, prince d'Orange (1467) ; Marguerite avec Philippe de Savoie (Moulins 1472), elle sera mère de Philippe le Beau enterré à Brou et de Louise de Savoie, mère de François 1^{er}.

Le fils aîné, Philippe, reçut le Beaujolais en apanage, il fut élevé à la cour de Bourgogne et mourut jeune. Le titre, sinon les bénéfices, passa au *cadet Pierre* qui prit le nom de Pierre de Beaujeu et le transmit à son épouse qui, de Anne de France, devint Anne de Beaujeu. *Jacques* mourut à 23 ans ; *Charles et Louis* furent d'Eglise, mais d'une manière assez curieuse. A la mort de l'archevêque Amédée de Talaru, le Chapitre de Lyon avait fixé son choix sur *Jean, bâtard de Bourbon*, abbé de Saint-André près d'Avignon et évêque du Puy depuis quelques mois. Jean était le frère naturel du duc de Bourbon et aussi de l'écorcheur Alexandre. Plusieurs membres du Chapitre contestèrent cette élection et Jean se désista en faveur de *son neveu Charles*, alors âgé de dix ans. Le choix fut admis, car l'enfant était filleul du Roi de France et neveu du duc de Bourgogne. Le Chapitre en escompta des bienfaits pour réparer les désastres de la guerre récente. Le pape fut en désaccord et nomma un autre archevêque Geoffroi Vassalieu ; mais Geoffroi mourut deux ans plus tard. Tout s'arrangea. Jean du Gué, évêque d'Orléans, fut nommé administrateur avec deux suppléants, Guillaume d'Albon et Jean d'Amanzé. Plus tard, *Jean de Bourbon, l'oncle devenu entre temps abbé de Cluny*, fut administrateur. *Charles de Bourbon, archevêque*, notaire apostolique, enfin cardinal fit son entrée dans son diocèse au milieu de fêtes somptueuses après avoir traversé Villefranche, le 17 septembre 1466. C'était un brillant représentant de la pré-Renaissance française, ami des lettres et des arts, excellent diplomate, aussi peu religieux que possible. Jean, abbé de Cluny, fut un bâtisseur à Cluny et à Paris pour la mise en route de la maison des Religieux, appelée Hôtel de Cluny. Ce groupe de personnages, aux actions consécutives, ont eu également à Lyon une bonne influence pour l'activité économique, le développement des foires et la construction d'édifices tels que le Palais abbatial et la Chapelle des Bourbon. Charles de Bourbon eut une fille naturelle, mariée à son maître d'hôtel, Gilbert de Chantelot, seigneur de La Chêze en Bourbonnais.

Louis fut un prélat encore plus particulier. Elevé à Louvain, en Flandres, il devint évêque de Liège ; mais les conséquences de la défaite de Charles le Téméraire se traduisirent, à Liège et à Gand, par des luttes violentes et des soulèvements. Louis de Bourbon fut tué par Guillaume de La Marck surnommé le Sanglier des Ardennes. Louis de Bourbon laissait *trois enfants naturels* dont Pierre qui épousa Marguerite d'Alegre, Dame de Busset, fondant la *branche des Bourbon-Busset*, toujours bien représentée. La légitimation des enfants de Louis fut toujours contestée et l'est encore. Busset est en Bourbonnais, près de Vichy.

Parmi les *enfants naturels de Charles 1^{er}*, deux méritent de retenir notre attention, *Pierre et Louis*, Louis beaucoup plus que Pierre. Pierre reçut plusieurs titres de capitaine-châtelain, dont celui du Bois-d'Oingt en 1476. Il eut deux filles naturelles : Antoinette qui épousa en 1492, Pierre Dienne, écuyer, également capitaine-châtelain du Bois-d'Oingt, et Catherine, mariée en 1492 à Pierre Holifant, archer de la garde du corps du duc de Bourbon, capitaine-châtelain de Chamelet. En 1584, Jean Holifant était seigneur de Prosnay à Saint-Laurent-d'Oingt.

Louis fut un personnage d'envergure nationale. Sa mère était Jane de Bournan ; il fut légitimé à Pontoise en 1463. Il portait le titre de comte de Ligny et reçut Roussillon en apanage. En 1460, Jean II l'établit *sénéchal du Bourbonnais, Auvergne, comté de Clermont, Forez puis lieutenant général pour toutes ses terres*. En 1462, il achète en Dombes Bézeneins et La Colonge puis reçoit le Châtelard à

la place de Roussillon et le Château de Juys en Dombes. On voyait encore ses armoiries dans la chapelle du Châtelard. En 1465, il épouse *une fille naturelle du roi Louis XI*. Jeanne, fille d'une Dame de Beaumont en Dauphiné.

On assiste ainsi à la formation d'un couple absolument identique à celui de Pierre et Anne de France. En 1466, il est nommé Amiral de France puis est chargé de missions diplomatiques dans lesquelles il excelle, notamment aux traités de Picquigny et Soleure. Il a la confiance de Louis XI ; c'est lui qui va reconnaître le corps du Téméraire avec Philippe de Commines. Il entre dans Arras avec le Roi, Pierre de Beaujeu et le cardinal de Bourbon. Il meurt en janvier 1487. Sa femme, *Jeanne, dite Madame l'Amirale*, est très souvent présente aux côtés de Anne de Beaujeu, Madame la Grant. Louis et Jeanne n'eurent qu'une descendance féminine, Suzanne, épouse de Jean de Chabannes, et Anne devenue baronne d'Arpajon. Lorsqu'on cite M. ou Mme de Bourbon dans notre région, il peut s'agir de Louis ou de Jeanne plutôt que de Pierre et de Anne. Quelques historiens en ont conclu que Anne était parfois appelée Jeanne. C'est inexact.

Jean II, qui n'a pas laissé de descendants légitimes, eut cependant trois fils naturels et deux filles.

L'aîné, Mathieu, fut surnommé le Grand Bâtard. Il reçut la seigneurie de Bothéon dont il fit rebâtir le château et celle de la Roche en Régnier. Il fut surtout un soldat, conseiller et chambellan de Charles VIII, présent à Fornoue, nommé Amiral de France et gouverneur de Guyenne, enfin sénéchal du Bourbonnais après la mort de Pierre II.

Charles combattit également en France, sous les ordres du maréchal de Saint-André, puis en Italie avec Charles VII. Il fonda par son mariage la branche des Bourbon-Malauze.

Hector fit une carrière ecclésiastique. Chanoine de Montbrison, évêque de Lavaur puis archevêque de Toulouse vers 1491.

Deux filles vécurent dans notre région. Dans les deux cas, il s'agissait pour le duc de solder une ancienne dette non remboursée. Les quelques titres déposés dans la corbeille de mariage réglaient la situation. Marguerite épousa Jean de Ferrières, fils de Guillaume, qui avait prêté de l'argent à Charles I^{er} pour se rendre à Arras en 1435. Le mariage eut lieu en 1462. Guillaume et Jean de Ferrières bénéficièrent du titre de bailli du Beaujolais, d'une pension, d'une dot de 3 000 livres payables en 9 ans, à prendre sur les revenus de Beaujolais, enfin des capitaineries de Chalamont, Montmelas, Pouilly-le-Châtel, Beauregard et Belleperche en Bourbonnais. Jean et Marguerite ont peut-être résidé à Pouilly-Le-Châtel. Les de Ferrières étaient possessionnés en Bourbonnais et en Bourgogne.

Marie épousa Jacques de Sainte de Sainte-Colombe à qui le duc devait de l'argent. Outre une dot de 2 000 florins, le duc donna la seigneurie d'Ambérieux que Pierre II changea plus tard contre le Thil, à Vaurenard, dont il fit une petite seigneurie avec justice. Marie et Jacques eurent un fils et une fille. Seule la fille eut postérité en se mariant avec Louis de Chevrier, seigneur de Saint-Maurice en Saône-et-Loire qui entra ainsi en Beaujolais.

LE ROI ET LES DUCS DE MONTPENSIER

Dans l'évocation que je viens de faire des membres de la famille de Bourbon, j'ai laissé peu de place aux mutations qu'aurait pu subir le Beaujolais du fait de leur présence. En réalité, les mutations furent peu nombreuses. La guerre occupa le terrain et, lorsque la paix fut revenue, la reconstruction se fit et les villes connurent la reprise des affaires dont quelques maisons aux détails gothiques portent encore le témoignage, à Villefranche, à Belleville, à Beaujeu. Administrativement, les structures changèrent

peu. Moulins contrôlait Villefranche et sa Chambre des Comptes, depuis 1410, nommait aux offices. Mais l'unité de base restait la prévôté, sorte canton rural, groupée autour d'une bourgade alors que les anciennes châtellenies s'appuyaient sur une forteresse isolée.

Il y avait six prévôtés : Villefranche, Beaujeu, Belleville, Chamelet, Perreux, Saint-Symphorien de Lay. Les anciennes châtellenies étaient : Tourvèon, Juliéna, Coux, Rogneins, Aloignet, Varennes, Pouilly-le-Châtel, Arginy, Limas, Amorges, Montmelas, Les Tours, Claveisolles.

Les capitaines étaient chargés de la défense, guet et garde. Les châtelains rendaient la justice dont le premier appel était à Villefranche, l'appel suprême au Parlement de Paris pour le Beaujolais et à Moulins pour la Dombes. Les receveurs, en argent ou en nature, encaissaient les revenus, quelques sergents veillaient à la bonne marche des institutions.

Le personnel du bailliage, chacun dans sa spécialité, regroupait au niveau régional les différents services et entretenait les relations avec le suzerain, duc ou roi.

Le bailliage royal succéda au bailliage ducal, lors de l'annexion de 1527.

La Dombes, séparée du Beaujolais, s'était vue doter d'un conseil souverain qui prit le nom de Parlement en 1538.

Lorsque le duc de Montpensier reçut la jouissance des terres qu'il réclamait, il put constater qu'il retrouvait un fruit vidé de sa substance. Il fit faire une enquête par son maître d'hôtel, François de Saint-Hilaire, et par son secrétaire, Etienne Fergon. Le résultat était clair. Partout, et spécialement dans le Beaujolais et la Dombes, « il n'y a aucune chose qui ne soit engagé et vandu ». Anne de France, puis Charles III, puis et surtout Louise de Savoie et François I^{er}, tous sans cesse à court d'argent, avaient tenté de tirer le maximum de profit immédiat des terres à leur disposition. Le cardinal de Tournon, lieutenant du Roi en Dauphiné, Lyonnais, Auvergne, Dombes, Bugey, Valromey, Forez et Beaujolais avait présidé aux opérations. En 1560-61, la situation était la suivante :

Beaujeu-Varennes était à Philippe Barjot, Quincié-Marchampt à son frère Guillaume, Belleville à Laodemice, veuve Strossy, ou Louise de Médicis,

Chamelet à Pierre Vincent, marchand à Lyon, Rogneins à Jehan de La Bessée et à sa nièce, fille de Véran, nommée Hélaïne,

Thizy, Montmelas, Perreux à Monsieur le duc de Nevers, Lay et Pouilly-le-Châtel à Jehan Fournel, lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon,

Tourvèon à noble Bertrand de Champdieu, seigneur de Poule,

Juliéna à M^e Anthoine du Lyon, conseiller au Parlement de Paris,

Coux et Aloignet au seigneur de Maugiron,

Arginy à nobles Claude et Pierre de Vinols de Lyon,

Claveisolles était seulement affermée.

En Dombes, Montmerle, Villeneuve, Le Châtelard, Lent

étaient à Jehan Cléberger dit le Bon Allemand de Lyon,

Trevoux à Madame la duchesse de Nemours,

Ambérieu à Thomas de Gadagne de Lyon,

Thoissey, acquis par Antoine de Gondy, avait été revendu à noble Loys Albany, sieur de Castellan,

Beauregard, d'abord à Clémence Violle, était passé à Jehan Baronnat, conseiller au Parlement de Grenoble.

Tous les autres droits seigneuriaux, sceau, greffes, péages, pêches, étaient également vendus ou affermés.

Toutes les ventes effectuées par le Roi portaient la clause de réméré ou clause réservant une possibilité de rachat. Le roi François II donna cette autorisation au duc qui y fit procéder tout aussitôt. Mais tout ce qui avait été aliéné par Anne de France et Charles III avant l'annexion ne put être



Charles III, Suzanne de Bourbon

repris. Une fois les rachats effectués, les biens furent mis en ferme avec des baux de plusieurs années. Cela dura environ trente ans, puis, inévitablement poussé par des besoins d'argent, le duc Henri, en 1602, fit établir un procès-verbal de visite de son domaine et décida de le mettre à nouveau en vente. Seulement, le mécanisme fut, cette fois, très différent. Au lieu de procéder châtelain par châtelain en bloc, on détailla les justices, paroisse par paroisse. Il en fut ainsi vendu en 1603-1604 une quarantaine qui créèrent autant de seigneurs du Beaujolais en réduction. Ces petites justices subsistèrent jusqu'à la Révolution avec un personnel de professionnels, juges, greffiers, sergents chargés de leurs intérêts. Progressivement, le nombre des justices s'éleva à 96 pour 56 seigneurs différents. Un seigneur regroupait en général plusieurs paroisses ou parties de paroisses. C'est cette situation que tout le monde s'accordait à considérer comme une calamité : les intéressés à cause des charges qu'ils supportaient, les administrés parce qu'ils estimaient que le petit personnel de justice n'avait pas la compétence de celui du bailliage et le suzerain lui-même parce que ses revenus étaient réduits. L'historien Louvet est sur le sujet d'une discrétion exemplaire. Il en parle, mais en mélangeant ses explications avec d'autres exemples de telle sorte qu'il en ressort une déroutante obscurité. Et, en 1779, le lieutenant particulier au bailliage, Benoît Vaivolet, écrivait dans un rapport : « Sous Henri de Montpensier, on ne manqua pas de couleurs pour adoucir tout ce que cette révolution avait d'irrégulier et de révoltant. Il suffit de dire que dans les procès-verbaux qui existent en la chambre du trésor de Villefranche, on voit les deux commissaires choisis épouser avec la plus grande sagacité les mesures pour dérober au Parlement la connaissance de ces démembrements.

C'est cependant, de ce nombre étonnant d'aliénations, de démembrements des six grandes prévôtés... continués pendant un siècle et demi toutes les fois que l'occasion s'en est présentée qu'est sortie toute cette effrayante quantité de hautes justices... qui a couvert les montagnes du Beaujolais de praticiens isolés qui, dans la même heure, font fonction de notaire, de juge, de procureur postulant, de greffier et même d'huissier. N'étant contenus par aucun lien, par l'œil d'aucun supérieur, ni par l'émulation et le bon exemple, ils joignent souvent l'ignorance la moins excusable aux pratiques les plus répréhensibles. »

Quel que soit le jugement de valeur porté sur l'opération, il faut reconnaître que le Beaujolais se trouvait structuré sur ce mode particulier pour deux siècles. Une

brève analyse des différentes positions sociales permettra de mieux comprendre l'état des choses. Représentant le prince seigneur de Beaujolais : les officiers du bailliage, une quarantaine de personnes. Receveurs des différents impôts : des fermiers, dont la fortune est proportionnelle à la valeur des impôts levés. Seigneurs hauts justiciers, familles nobles, d'ancienneté et d'origine diverses, en général faisant carrière dans les armées du Roi. Titulaires de rentes nobles foncières assis sur de beaux domaines. Enfin, propriétaires fonciers accumulateurs de censives, riches exploitants du sol.

Voici que la longue fresque étalée sur plusieurs siècles s'achève. Je suis conscient que les raccourcis sont toujours déformants et qu'on n'échappe pas aux images d'Épinal. Malgré ces restrictions, j'ai tenu à établir ce condensé pour servir de schéma directeur aux nombreux amateurs passionnés par l'histoire de notre terroir beaujolais qu'on ne peut jamais séparer de l'histoire générale de notre pays.

Mme L.-A. ODIN

Présidente des Amis
du Musée
Marius Audin de Beaujeu

COMPLEMENTS

Les rois de France, seigneurs du Beaujolais :

Louise de Savoie, mère de François 1^{er} : de 1524 à sa mort en 1531.

François 1^{er} érige le bailliage du Beaujolais en siège royal en 1532. Décède en 1547.

Henri II, couronné en 1547, décède en 1559. Epoux de Catherine de Médicis.

François 1^{er}, son fils, couronné en 1559, décède en 1560.

Le Beaujolais est d'abord remis à Catherine de Médicis pour son douaire (1559), puis rendu au duc de Montpensier, héritier du duc de Bourbon (1560).

Les ducs de Montpensier

Louis II, né en 1513, duc en 1538, décédé en 1582. Six enfants de Jacqueline de Longvic. Epouse ensuite Catherine de Lorraine, sans enfant.

François 1^{er}, né vers 1539, décédé en 1592. Epoux de Renée d'Anjou.

Henri, né en 1573, décédé en 1608. Epoux de Henriette Catherine de Joyeuse. Sa fille, enfant unique, née en 1605, épouse Gaston d'Orléans, puis décède en 1627, laissant une fille héritière, Anne Marie-Louise d'Orléans, qui demeurera célèbre sous les noms de Mademoiselle de Montpensier ou La Grande Mademoiselle. Elle décède en 1693. Gaston d'Orléans est mort en 1660.

BIBLIOGRAPHIE

LA MURE. — Histoire des ducs de Bourbon.

LOUVET. — Histoire du Beaujolais.

AUBRET. — Mémoires pour servir à l'Histoire des Dombes.

E. LONGIN. — Procès-verbal de la prise de possession des terres de Beaujolais et de Dombes.

Baux à ferme et vente des chatellenies et seigneuries du Pays de Beaujolais.

André LEGUAI. — Histoire du Bourbonnais (Presses universitaires de France).

F. DESHOULIERES. — Souvigny et Bourbon l'Archaubault. (Petites Monographies des grands édifices de France).

Alain DUFOUR. — Affaire de Maligny. Cahiers d'Histoire, tome VIII, 1963-3.

Archives du Rhône. — 10 G 1598 (1752).

Archives de l'Allier. — E. sup. 449.

HENRY DE LA ROCHE-NULLY

UN BEAUJOLAIS DE SAINT-DOMINGUE

La personnalité et les activités d'Henry Delaroché-Nully présentent des aspects divers, intéressants à plusieurs titres que je vais tenter de définir et d'analyser tour à tour.

1) M. Delaroché-Nully est issu d'une ancienne famille beaujolaise.

2) M. Delaroché-Nully est né à Saint-Domingue en 1753.

3) M. Delaroché-Nully a pris part aux événements militaires et politiques de la France en son temps.

4) M. Delaroché-Nully a été maire en Beaujolais des communes de Corcelles et de Saint-Lager.

5) M. Delaroché-Nully est l'oncle de M. Ferdinand Delaroché-La Carelle, l'historien bien connu du Beaujolais.

UNE ANCIENNE FAMILLE BEAUJOLAISE

Le patronyme Roche et ses dérivés De Roche, Desroches, Laroche, Delaroché est extrêmement courant dans toutes les provinces. Tous les récits régionalistes en fournissent de nombreux échantillons, que ce soit en Franche-Comté, en Bourgogne, en Dauphiné, en Auvergne, en Forez, etc. Le Beaujolais n'a pas échappé à la règle et il y eut entre les termes de 1331 et 1644 une seigneurie de La Cour (1) qui s'étendait dans des limites imprécises sur Jullié, Juliénas, Emeringes, chénas, Fleurie, Chanes, Lancié et qui appartenait à des « de La Roche ».

Le premier, Jeannin de La Roche était apparu dans le testament de Guichard VI pour la donation de la Poype de Lancié en qualité de familier du Seigneur. Pour introduire déjà un parfum d'exotisme, je dirai que, peut-être ce Jeannin pouvait appartenir au clan des « de La Roche » sur Ognon en Franche-Comté dont plusieurs membres furent, vers 1205-1308 seigneurs de Thèbes et d'Athènes (2). L'hypothèse est justifiée par deux remarques : la première que Guichard VI avait assisté sept ans avant sa mort au mariage de la fille du prince d'Achaïe (1324, testament 1331) et que vers 1450 ladite Poype de Lancié ou du Châtelard était entre les mains de Françoise Darbonnay de La Roche effectivement descendante de la famille de Franche-Comté.

Quoiqu'il en soit, cette famille de La Roche, de partages en partages aboutit à la vente d'une partie de ses droits aux Charrier qui devinrent seigneurs du beau château de La Roche à Jullié dit La Roche-Jullié ou La Roche-Charrier.

Les généalogistes ont un peu hâtivement rattaché MM. Delaroché Nully et La Carelle à ces glorieux, mais antiques personnages.

Il est plus probable qu'ils descendaient de Etienne de La Roche, échevin de Villefranche en 1573, lieutenant civil et criminel du Beaujolais en 1589, et par delà, de Claude de La Roche, notaire à Amplepuis en 1404.

Benoît Delaroché acquit Poncié en 1640. Son fils Claude est avocat du Roi en 1662, convoqué à l'arrière-ban du Beaujolais en 1693 au rang des « roturiers possédant fief ».

Claude épouse Anne Dephélènes qui lui apporte le Martelet à Limas. Le fils de Claude, David, épouse Anne de Grosbois qui lui apporte Grosbois à Ouroux tandis que sa sœur Marie-Marguerite épouse Jean-Baptiste Magnin, sieur de Pierreux à Odenas, né à Beaujeu qui fait entrer dans la famille Delaroché, La Carelle à Ouroux qui venait des Carrige, autre famille de Beaujeu. Diverses acquisitions complètent le patrimoine, en particulier la rente de Nully sur Matour qui relevait du chapitre d'Aigueperse.

L'EXIL A SAINT-DOMINGUE

Claude Delaroché déjà nommé eut treize enfants et dès cette génération se produit la mutation traditionnelle des familles en ascension. Après l'échevinage, l'acquisition d'offices, l'installation sur des domaines si possible seigneuriaux, on voit les enfants entrer dans les armées du Roi. Peut-être parce qu'il refusait de rester dans les ordres et qu'il préférait l'aventure, un petit-fils de Claude s'engagea et un de ses frères le suivit. Cela se passait vers 1742. Leur régiment les envoya à Saint-Domingue car il fallait pour ces colonies françaises encore en plein développement à la fois des colons pour la mise en valeur et des troupes pour protéger les installations. Depuis la réorganisation de la Compagnie des Indes par le bouillant Law, la Compagnie de Saint-Domingue y avait été adjointe et malgré la chute du système, la prospérité régnait toujours. Saint-Domingue dans l'île d'Haïti avait été découverte par Christophe Colomb ; mais depuis le traité de Ryswick en 1697, le nord de l'île était reconnu comme dépendance française et il le demeurera jusqu'en 1825. Saint-Domingue dut plaire aux jeunes Delaroché car un de leurs cousins les rejoignit et deux mariages eurent lieu sous ce beau ciel tropical.

David épousa Marie de Nadal dont le père commandait un fort du secteur ; deux garçons naquirent : Henry Delaroché qui reçut le titre de Nully et Jean-Marie qui reçut le titre de La Carelle (respectivement en 1753 et 1754).

LES EVENEMENTS MILITAIRES ET POLITIQUES DU TEMPS

Les deux frères, Henry et Jean-Marie, à l'image de leur oncle et de leur père, s'engagèrent dans les armées du Roi en choisissant de servir dans le deuxième Régiment des Mousquetaires. Cette sorte de garde personnelle du souverain se désignait par la couleur de la robe des chevaux : gris ou noirs.

Ils s'engagèrent en 1770, mais les Mousquetaires furent dissous en 1775, comme trop « privilégiés ». Les deux frères continuèrent leur carrière dans la cavalerie, mais ils se considéraient toujours comme « gardes du Roi » car en 1791, lorsque les menaces atteignirent Louis XVI, ils s'offrirent comme « otages » pour le Roi (3). Un de leurs cousins, également ancien mousquetaire en fit autant avec ses dix enfants.



Corcelles : maison ayant appartenu à M. de La Roche-Nully, aujourd'hui L'Eventail, telle qu'on pouvait la voir dans les années 1960

CORCELLES ET SAINT-LAGER

M. Henry Delaroché-Nully qu'on appelait simplement M. de Nully, avait comparu par procuration aux Assemblées de la Noblesse de Bresse. Il ne dut pas émigrer car ses biens ne furent pas saisis. En 1799, il épousa Geneviève-Françoise-Jeanne Tircuy de Corcelles, fille de François-Joseph Tircuy, ancien seigneur de Corcelles.

Par cette alliance, M. de Nully devint propriétaire à Corcelles de quatre maisons et de 71 arpents de terre (4).

Un arpent valait 13 coupées 793/1 000 soit un hectare (99,99925 ares).

A Saint-Lager, M. de Nully possédait également plusieurs maisons et environ 110 arpents de terre. Son frère M. de La Carelle, était propriétaire de plusieurs autres maisons et de 90 arpents environ (5). Ces biens se répartissaient en plusieurs points de la commune : Godefroy, Gorge de Loup, Beauvoir, Briante, Bel Air. Les terres étant plutôt groupées sur le canton de Briante, on appelait le domaine « Briante ». Toutes ses possessions sur Saint-Lager pouvaient venir d'un oncle qui les aurait achetées en 1772.

Depuis 1796, le maire de Corcelles se nommait Jean-Baptiste Laroche. Il démissionna le 18 mars 1810, peut-être pour raison de santé, et le 24 juin suivant il fut remplacé par Henry de Nully. Cette nomination appelle deux remarques : d'abord sur les sentiments légitimistes de M. de Nully qui semblent s'être un peu attiédés. Attiédés ou résignés ? Bien entendu, le maire était à la nomination du préfet. Deuxième remarque concernant la résidence principale du nouveau maire qui était à Saint-Lager. Corcelles n'étant qu'une habitation secondaire, la maison en question est celle occupée actuellement par la Coopérative de vente de vins « L'Eventail », au centre du village de Corcelles.

Les conseillers municipaux n'acceptaient pas cette désignation, cependant elle fut renouvelée le 6 avril 1813 avec un nouveau conseiller : Jean-François-Hyacinthe Tircuy de Corcelles, beau-frère de M. de Nully.

Survient la chute de l'Empereur qui ramène le roi Louis XVIII : tout le conseil de Corcelles prête serment de fidélité à l'exception d'un conseiller.

L'Empereur s'évade de son île d'Elbe : nouvelle prestation de serment : M. de Nully est absent et M. de Tircuy refuse. La fidélité à l'Empereur est battue en brèche.

La nouvelle municipalité des Cent Jours sera élue d'une manière originale, presque au suffrage universel. Une circulaire du Préfet appelle les citoyens actifs à concourir à l'élection des autorités municipales. Il y a 39 présents et le maire est M. Laroche Jean, fils de Jean-Baptiste. L'existence de cette magistrature est brève. Le 16 août 1815, par arrêté préfectoral, M. François Tircuy de Corcelles est

nommé maire de Corcelles et M. de Nully, maire de Saint-Lager.

En 1821, la maison de Corcelles (L'Eventail) fut vendue à M. Laroche. Le nom du propriétaire variait à peine.

LA DESCENDANCE DE M. DE NULLY

M. de Nully et Mlle de Corcelles eurent trois fils et une fille. Deux fils partirent au Mexique. L'aîné eut une fille qui épousa M. Edouard Claret de Fleurieu.

Le fils de M. de La Carelle fut maire d'Ouroux en 1812, conseiller d'arrondissement en 1813. Il avait épousé Mlle Colabeau de Juliéna, petite-fille du dernier marquis de Villié-Morgon. M. Mignot de Bussy.

La descendance de M. de La Carelle doit être éteinte. Ainsi de Poncié à Briante, en passant par Saint-Domingue, avons-nous fait revivre une famille beaujolaise dans son évolution et dans ses rapports avec son milieu d'origine.

Pour terminer, regagnons les rangs des Académiciens de Villefranche. M. Delaroché Claude, roturier possédant fief, avocat du Roi au Bailliage, s'était rendu célèbre parmi les fidèles de notre auguste assemblée par sa brillante éloquence. On le nommait M. de Poncié. Il est mort en 1717.

Je vais lui exprimer mes remerciements pour sa collaboration posthume dans un quatrain à la manière de son temps.

A M. de Laroche, académicien fondateur
*« Les Muses vous aimaient, vous fûtes immortel.
 Du destin de vos fils, Bellone guida le cours.
 Pareils à toute Roche, élément éternel,
 Vos talents ont ce soir supporté nos discours ».*

Mme M.-L.-A. Odin
 Présidente des Amis du Musée
 Marius-Audin de Beaujeu
 Membre du Comité de l'Académie

COMPLEMENTS

- 1) Ne pas confondre La Carelle à Ouroux avec La Carelle à Saint-Etienne-des-Oullières.
- 2) M. de La Carelle, maire d'Ouroux, conseiller d'arrondissement est l'historien du Beaujolais.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Aveux et dénombremens des fiefs du Beaujolais.*
2. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° 2096, août 1968.
3. *M. de Clavière. Assemblée des Trois ordres de la Sénéchaussée du Beaujolais.*
4. *Archives communales de Corcelles.* Notes recueillies par M. Joannès Odin (1908-1977).
5. *Registres du cadastre de Saint-Lager.*

COMMENT ON VIVAIT AU DEBUT DU SIECLE DERNIER SELON LE JOURNAL INTIME DE LA MERE DE LAMARTINE

Vous savez qu'il y a aujourd'hui deux façons – qui s'opposent – de concevoir l'histoire. Certains voudraient continuer de la voir et de la montrer événementielle, c'est-à-dire traitant des grands événements, des grands hommes et du déroulement des faits à l'échelle au moins d'une nation. D'autres, qui prédominent actuellement dans l'Université, veulent que, des chancelleries et des champs de bataille, l'histoire passe dans les rues et dans les foyers, analysant « la vie de tous les jours » du commun des mortels, d'où sortent les courants d'idées.

Je vous préciserai tout de suite que ces deux écoles, à mon avis, auraient tort toutes les deux si elles tenaient à leur système exclusivement. Ainsi je déplore que l'on passe aujourd'hui sous silence devant mes petits-enfants à l'école, ces combats déterminants, ces portraits prestigieux, ces affaires d'Etat, sans la connaissance desquels on est comme étranger dans sa propre famille.

Maintenant que cette profession de foi m'aura, j'espère, épargné l'injustice d'être classé parmi les contempteurs de l'histoire événementielle, je serai plus à l'aise pour sacrifier, ce soir, à l'autre conception en essayant de reconstituer la vie quotidienne de Français moyens au début du siècle dernier.

Ce me sera aussi l'occasion de vous présenter un document d'une rare valeur en tant que tel, jusqu'alors inédit, mais qu'une grande maison d'édition parisienne doit prochainement mettre à la disposition du public. Je veux parler du journal intime qu'a tenu, de 1801 à 1829, la mère de Lamartine – avec le souvenir de laquelle vous serez en pays de connaissance, puisqu'elle est née à Lyon, qu'elle a été éduquée, jusqu'à son mariage, au chapitre noble de Salles-en-Beaujolais, qu'elle a ensuite accompli sa vie de femme dans le Mâconnais, avec de fréquents déplacements dans la région lyonnaise.

Car, s'il est vrai que pour reconstituer une époque, la recherche de sources multiples n'est pas à dédaigner, il se trouve que ce journal intime de la mère d'un grand homme fournit déjà, à lui seul, de quoi se faire une large idée de l'existence que l'on menait, autour d'ici, il y a de 160 à 180 ans.

D'abord, il s'agit d'un témoignage copieux, qui couvre 12 cahiers et 1 350 pages manuscrites : de quoi faire, par l'intervention de l'imprimeur, un fort volume de 450 pages. Vous qui auriez envie d'écrire un livre, mais qui êtes effrayé par la somme de travail que cela représente, prenez exemple sur Mme de Lamartine-mère = quelques lignes seulement écrites le soir avant de se coucher, et le livre finit insensiblement par être fait...

Autre raison pour laquelle ce journal intime suffit en lui-même à nous documenter sur son époque : celle qui le rédige n'est pas une intellectuelle. Elle a de l'éducation, du vernis, l'esprit très vif. Mais elle n'a pas, à proprement parler, la tête philosophique. Le domaine des idées ne lui est connu, en littérature, en politique, en religion, que par des idées reçues : Jean-Jacques Rousseau est le diable déguisé en ermite, il n'y a de bon gouvernement que celui d'un roi héréditaire et absolu, Dieu est la source de tout et doit être adoré en tout... Aussi, dans son journal, contrairement à ses contemporaines, telles que Mme Roland, Mme de Genlis, Mme de Staël, elle n'écrit pas pour raisonner, mais bien – et c'est en cela qu'elle sert notre propos – pour rendre compte, et pour rendre compte moins de ce qu'elle pense et de ce qu'on pense autour d'elle, que de ce qu'elle fait, de ce qu'on fait.

Quand j'aurai ajouté que, bien qu'élevée chez les princes de la Maison d'Orléans, dont son père était le surintendant des domaines et sa mère la gouvernante des enfants princiers – elle fut ainsi la compagne de jeu du futur roi Louis-Philippe – elle avait été amenée, à partir de son mariage contracté en 1790, du fait des misères de la Révolution, du fait que son mari était le troisième fils d'une famille de six enfants, du fait de ses grossesses rapprochées – huit enfants en douze ans – elle avait été amenée, dis-je, à vivre un début de vie de femme modeste, besogneux, où l'aide des domestiques – qui n'étaient pas un luxe à l'époque – n'empêchait pas qu'elle dût mettre elle-même, comme on dit, la main à la pâte, eh bien, on reconnaîtra que cette position, qu'elle avait eu d'ailleurs le mérite d'accepter avec plus encore d'entrain que de résignation, la désigne, à nos yeux, comme un chroniqueur qualifié de ce que, déjà, l'on pouvait appeler : les petites choses de la vie.

Autre trait qui complète sa qualification : elle partagea bientôt sa vie entre la ville et la campagne, sans préjudice de déplacements à Paris. Mobilité qui lève le caractère restrictif qu'aurait eu un témoignage seulement rural ou seulement urbain.

Quand elle commence à tenir son journal, en juin 1801, où en est-on et où en est-elle ? Le pays sort tout juste du grand chamboulement de la Révolution et s'en remet au génie de Bonaparte, Premier Consul depuis un an et demi, du soin de restaurer l'ordre, la prospérité, la paix. Et, en effet, les luttes d'opinion s'effacent, le code civil s'élabore, l'industrie et le commerce se développent, la paix sera bientôt signée avec l'Angleterre – seule puissance encore en guerre contre la France. Mieux : les églises se sont rouvertes, et un Concordat, sur le point d'être conclu avec le Pape, va faire rentrer la religion dans les institutions.



Alix de Lamartine de Pratz
(Archives de l'Académie Française)

Dans cette période de soulagement et de renouveau, Mme de Lamartine et son mari habitent une maison de maîtres sans prétention, au milieu des vignes, dans le village de Milly, entre Mâcon et Cluny. Le mari, toutefois, vient d'acquérir, à deux lieues de là, le château de Saint-Point — en triste état, mais tout de même symptomatique d'un début d'aisance. Quatre filles vivent à la maison : Cécile, Eugénie, Césarine, Suzanne. Une cinquième, Sophie, naîtra l'année suivante. Alphonse, qui est l'aîné, a été mis en pension à Lyon trois mois plus tôt. Deux enfants sont morts en bas âge. Durant les 27 ans que Mme de Lamartine tiendra son journal, il se passera bien des choses : la reprise des guerres, la prodigieuse trajectoire et la chute dramatique de l'Empire, le retour des Bourbons ; des mariages, des naissances, des morts, la révélation d'Alphonse comme grand poète... Mais les mœurs, le confort, la science, n'évolueront guère. A ce moment, ce que nous appelons le progrès chemine doucement, en profondeur. On peut parler, en généralisant, de la façon dont on vivait au temps de Mme de Lamartine, car entre le mode de vie de 1801 et le mode de vie de 1829, la différence est insensible.

Tout au plus constate-t-on une évolution dans certaines coutumes comme, par exemple, l'heure et la dénomination des repas. Dans les premières années du siècle, la journée comprend un repas principal, qu'on appelle le dîner, et deux collations : le déjeuner matinal et le souper du soir. Chez les Lamartine, on prenait le dîner, semble-t-il, entre une et trois heures de l'après-midi. Mais quand Mme de Lamartine séjourne chez sa sœur, Césarine Carra de Vaux, qui réside tantôt à Lyon, tantôt dans sa maison de campagne de Marcilleux, à côté de l'actuelle centrale nucléaire du Bugey, elle souffre de tiraillements d'estomac car on n'y dine qu'à cinq heures. Et quand il arrive qu'un mariage ait lieu un jour où la religion prescrit de faire maigre — et de ces jours-là il y en avait pas mal — on attend minuit pour attaquer le repas de noce.

Or, cette sœur Carra de Vaux était simplement en avant de la mode qui tendait à repousser l'heure du dîner vers la fin de l'après-midi et décalait donc d'autant l'heure du déjeuner. En septembre 1829, ça y est ! Mme de Lamartine parle d'aller *déjeuner* chez un de ses voisins, à deux heures.

Nous n'insisterons pas sur la composition des repas ; il est notoire qu'ils étaient alors beaucoup plus abondants

que les nôtres. Pour peu que l'on eût des invités, agneau, lièvre et cochon figuraient aisément au même menu. Et il n'apparaît pas que les médecins s'en souciaient. La diététique leur était encore étrangère. Ils s'entendaient toutefois quand vous étiez malade, et quelle que fût votre maladie, à vous vider proprement le corps. Tous les moyens leur étaient bons : lavements, saignées, purges, vomitifs... et certains, par dessus le marché, vous infligeaient des diètes qui duraient jusqu'à 15 jours !

Au mois de mai 1802, le mari de notre chroniqueuse pique une bonne grippe. La fièvre se soutient pendant dix jours. Alors, pour la faire tomber, on administre une purge qui, paraît-il, « fait merveille ». Mais comme le rétablissement complet n'est pas immédiat — ce qui se conçoit ! — on purgera le malade encore deux fois en l'espace de quatre jours. Si bien que, sa grippe terminée, il lui faudra recevoir de nouveaux soins à cause de son état d'épuisement.

La même année, une des filles, Eugénie, qui a 5 ans et donne tous les signes d'un asthme précoce — le mot sans doute, n'existait pas encore : la mère parle d'oppression et le médecin consulté, retiré à Azé après avoir fait une brillante carrière à Paris, diagnostique « une fièvre lente et une humeur qui se portait sur la poitrine » — la petite Eugénie, donc, est « soignée » (entre guillemets) avec de l'ipécacuana — qui est un vomitif — puis deux purges, ensuite un vésicatoire au bras pour y faire venir des cloques, et le tout conjugué avec une diète très sévère. La mère note dans son journal que « ces remèdes n'ont pas fait grand bien ». Nous ajouterions volontiers, n'est-ce pas ? — Encore heureux qu'ils ne lui aient pas fait grand mal !

Il y a de quoi, d'ailleurs, être confondu par, à la fois, l'ignorance réelle des médecins de cette époque si proche de la nôtre à l'échelle historique, et la sûreté de soi qu'ils affectaient. Leur vocabulaire sentencieux usait d'un petit nombre de termes au contenu très vague, qu'ils associaient diversement entre eux selon les cas. Avec les humeurs, toujours prêtes à passer d'une partie du corps à l'autre, les fièvres, plus souvent tierces et quartes que simples, les rhumatismes, tantôt goutteux tantôt laiteux, etc. ils arrivaient à expliquer tout sans être pour cela explicites.

Quant aux remèdes, outre les différents moyens d'évacuation que nous avons vus, on remarque ceux-ci : le lait d'ânesse pour les humeurs de poitrine ; contre la toux, rien de tel qu'un emplâtre de poix entre les épaules (la poix, c'est de la résine) : l'inflammation du contact entraîne un abcès qu'il suffit de crever pour guérir ; une femme souffre-t-elle des glandes de ses seins ? Le mal ne devrait pas résister à une application de betteraves rouges râpées cuites dans un peu de lait ; d'autres, pour le même mal — alors très répandu : peu de femmes, après avoir mis un enfant au monde, échappaient, qu'elles allaitassent ou non, à ce qu'on appelait un dépôt de lait, et certaines en mouraient — d'autres médecins, donc, recouraient plutôt aux cataplasmes de ris de veau. Mais, pour soigner cette affection, la préférence de Mme de Lamartine va encore à un remède de bonne femme qui consiste à laisser pendre entre les deux seins un bouquet de myrte...

Son fils Alphonse est singulièrement éprouvé par son passage de l'adolescence à l'âge adulte, ce qui est le propre d'un tempérament hypersensible : maux de tête, nervosité... On l'envoie consulter un grand médecin de Lyon. Prescription : des bains de jambes avec de la moutarde, des sangsues, et, au printemps, du lait d'ânesse dans lequel on aura éteint un fer rouge. Et l'année suivante, sa mère — qui, en s'aidant de manuels de médecine pratique, donnait elle-même volontiers des soins au petit monde qui l'entourait — lui guérira un mal de poitrine grâce, dit-elle, à du bouillon de poulet avec du cresson et de la guimauve...

Pour les maux d'yeux et de dents, la mère du poète consigne, dans son journal, un remède qui lui semble sans

doute assez efficace pour mériter d'être transmis aux générations futures : c'est d'appliquer sur la tempe – je cite – « une mouche sur laquelle on a mis deux ou trois petits escargots de vigne écrasés dont on a ôté la coquille ». On laisse la mouche jusqu'à ce qu'elle tombe, et voilà !..

On la verra aussi tenter, pour sa fille Suzanne, qui est dans un état désespéré, qui ne supporte plus aucun aliment, un moyen dont l'effet réaliste dépasse les audaces imaginées cinquante ans plus tard par les Goncourt : Zola, Rimbeau, pourtant à l'affût de ce qui surprend et de ce qui choque : Mme de Lamartine prend à gages une nourrice pour que celle-ci donne le sein à la pauvre Suzanne, elle-même déjà mère de famille. Bientôt, d'ailleurs, la nourrice écouterait les mises en garde que d'autres lui prodiguent contre la contagion, et préférerait renoncer à la rétribution considérable qui lui est versée, plutôt que de poursuivre son office. On en engagera une autre, mais vainement : Suzanne est condamnée...

Il y avait aussi des engouements qui duraient l'espace d'une mode : pour le quinquina, pour l'eau de goudron, pour l'eau de Seltz, pour les décoctions de graines de courge...

Oui, on est frappé, quand on parcourt ce journal intime, par la place que tenaient dans l'esprit de ces gens – qui menaient pourtant une vie sans pollution, sans hormones, sans surmenage nerveux... – les préoccupations de santé. Et les mortalités précoces que l'on y dénombre sont là pour démentir le soupçon de maladies imaginaires. Au début du siècle dernier, en France, l'état de santé n'était pas bon. Et on trouve dans notre journal le reflet de cette fragilité, de cette déficience physique et morale, de cette langueur qui caractérisent la génération du romantisme et que les contemporains appelleront le mal du siècle. Chez les Lamartine, ce sont les enfants du siècle : Césarine, née en 1799, et Suzanne, née en 1800, qui succomberont à 24 ans de ce manque de vitalité. Ceux qui sont nés avant, et celle qui naîtra après, dépasseront – sauf un garçon et une fille morts en bas âge – la moyenne de vie de cette époque. Les jeunes femmes, dira-t-on, étaient éprouvées par les grossesses rapprochées. C'est vrai, mais cela a été de tous les temps où les femmes ne pouvaient pas, ou ne savaient pas, ou ne voulaient pas user de moyens contraceptifs. La tuberculose ? Il est notoire qu'elle sévissait largement dans les années 1830. Mais les signes cliniques, rapportés par Mme de Lamartine au sujet de ses pauvres filles Césarine et Suzanne, ne s'apparentent nullement à ceux de la tuberculose, en tout cas pulmonaire. Et d'ailleurs, nous savons maintenant que le bacille de Koch ne trouve prise que sur les organismes déficients. Je serais plutôt tenté, pour ma part, d'expliquer la disposition morbide de ces enfants du siècle par le fait que, nés entre la saignée de la Révolution et la saignée de l'Empire, ils avaient la délicatesse des fleurs écloses entre deux tempêtes.

Mais au fait, quel temps pouvait-il faire au début du siècle dernier ? Car si nous plaisantons volontiers ce qu'il y a d'incertain dans les prévisions météorologiques, nous sommes encore moins avancés dans le pouvoir de reconstituer les conditions météorologiques de jadis. Eh bien, là encore, notre journal intime nous apporte de précieux éléments d'information. Je devrais plutôt dire : de précieux éléments de comparaison, car ce qui nous intéresse, n'est-ce pas ? c'est de savoir si les caprices saisonniers d'aujourd'hui sont bien des phénomènes nouveaux.

Or, la lecture de ce journal nous enseigne que si les bizarreries du temps étaient alors différentes, il n'y avait pas moins des bizarreries. Ainsi, l'hiver 1803-1804 a été d'une singulière douceur, au point que, dès les premiers jours de février, les arbres fleurissaient. Ce beau temps se soutint jusqu'à la fin du mois de mars, où il tourna à la pluie. Les rigueurs de l'hiver attendirent, hélas ! le 21 avril

pour se manifester. L'on imagine combien cette gelée tardive sur la végétation avancée fut catastrophique ! Et voilà qu'au début de juin, il fait une « chaleur horrible », mais qui cède la place, en août, à une longue période de pluie, de sorte que, je cite, « les blés germent sur la terre, les raisins pourrissent, toutes les rivières sont débordées ». Ce qui s'accompagne de l'étrange phénomène d'une invasion de sauterelles qui « dévorent la campagne. C'est un véritable fléau, écrit notre narratrice. L'on craint aussi qu'elles ne corrompent l'air lorsqu'elles crèveront ». En septembre, retour de la canicule. Et, malgré toutes ces alarmes, toutes ces inquiétudes, les vendanges faites à la mi-octobre, sont d'une abondance exceptionnelle. Enfin, dans les derniers jours de novembre, surgit un froid intense et à Noël, la Saône charriera des glaçons.

L'année suivante, 1805, il fait mauvais temps, hiver comme été, les premiers grands froids surviennent le 24 septembre et la récolte de vin est désastreuse.

Je passe sur les années qui n'ont rien présenté de très remarquable, en mentionnant toutefois, qu'en 1807, les vendanges ont commencé dès le 21 septembre, et qu'en 1809, il a gelé en mai et en octobre. D'une façon générale, le climat était plus continental qu'aujourd'hui, avec des hivers plus rigoureux, des poussées de froid allant jusqu'à moins -17° en 1810, et des étés chauds. On relève également la fréquence des gelées tardives et des grêles de juin-juillet, auxquelles les Lamartine, qui tirent leurs principaux revenus de leurs vignes, sont particulièrement sensibles. Et je m'arrêterai à l'année 1822, où, à la fin d'un hiver d'une rare douceur, le 22 février, qui était le mardi-gras, les habitants de votre région ont ressenti, à 8 heures et demie du matin, la secousse d'un tremblement de terre – secousse assez violente pour que Mme de Lamartine, couchée tard cette nuit-là à cause d'une réception qu'elle donnait, en fût réveillée en sursaut. Et le beau temps persista si bien qu'à la fin de mai les foins étaient faits, que la canicule s'installa dès les premiers jours de juin et que les vendanges commencèrent au mois d'août !

Toutefois, la grande année de vin de ce premier tiers de siècle fut 1825. On n'avait pas vu semblable alliance de qualité et de quantité, paraît-il, depuis 1762 !

Mais dès le 22 octobre, il neigeait, et en janvier le thermomètre descendait à -9°.

Bien entendu, les hivers rigoureux avaient, entre autres effets, celui d'accroître et de mettre en évidence la détresse des pauvres. De nos jours, le dénuement absolu est considéré comme inadmissible et sa prévention relève du service public. Du temps de Mme de Lamartine, la pauvreté était une sorte d'état de nature, partie intégrante et inséparable de la société, impossible donc à supprimer, mais que les mieux lotis se devaient de soulager. Les choses étant ce qu'elles étaient, il est certain que la charité prenait toute la valeur d'une vertu. Une vertu qui pouvait s'exercer par initiative individuelle et par action collective. Les associations et bureaux de charité foisonnent, qui s'occupent à répartir les ressources que les collectes leur ont procurées. A-t-on fait admettre un malheureux dans un hospice, que le protégé n'est pas pour autant tiré d'affaire. Les pensionnaires de l'hospice de Bicêtre, à Tournay, n'ont pour toute pitance que du pain et de l'eau, et Mme de Lamartine doit se débattre au sein du bureau, qu'elle préside, pour faire donner de la soupe à une vieille femme placée par son organisme dans cet établissement.

Lors du rude hiver de 1810, la même œuvre installe, dans trois endroits de Mâcon, un local chauffé par un poêle à charbon. Les pauvres « se réunissent là, ils y travaillent, et, ajoute l'auteur du journal, que je cite, les dames du quartier surveillent un peu pour qu'il n'y ait pas de querelle ».

170. ... en milieu de la journée ...
 cependant un bon ...
 par le soir, et plusieurs ...
 parviendront par ...
 non isolé dans ...
 les ...
 fort ...
 pour ...
 ou le ...
 à ...
 le ...
 d' ...
 facile ...
 elle ...
 fait ...
 de ...
 incommode ...
 y ...
 expérimenté ...
 et ...
 de ...
 tout ...
 maison ...
 de ...
 et ...
 la ...
 son ...

Une page du journal intime d'Alix de Lamartine de Pratz

Les propriétaires-viticulteurs d'un certain niveau social avaient leurs vigneron, qui travaillaient en métayage. Advenait-il une mauvaise année de vin, que, pour aider leurs vigneron à subsister, les propriétaires devaient leur faire des avances sur la récolte suivante. Que cette nouvelle récolte fût également mauvaise, et tout le monde, pour une longue année, se trouvait dans la gêne.

Il est arrivé aux parents du futur grand poète et Tribun, de connaître des moments difficiles. On a beau posséder, encore faut-il, pour bien vivre, que les revenus rentrent. D'ailleurs, si les Lamartine étaient assez bien-nés et assez riches pour être classés parmi les notables, leur niveau et leur mode de vie s'apparentaient à ceux, disons, de la bourgeoisie aisée. C'est pourquoi, j'ai cru pouvoir les considérer comme représentant une moyenne. Il n'est, du reste, pour s'en convaincre, qu'à leur appliquer ce mode généralement infaillible de mesure sociale qu'est l'évaluation de la distance des rapports entre parents et enfants. Plus on s'élève dans la hiérarchie sociale et plus cette distance est grande. Or, on vivait là vraiment en famille. Alphonse dira dans ses « Confidences » le rôle capital de sa mère dans son éducation. Ses sœurs auraient pu en dire autant.

Voici, selon notre journal intime, comment se déroulait une journée d'été en 1806, à Saint-Point, alors que la mère a sous sa coupe 5 filles, s'échelonnant de 13 à 4 ans. Mère et filles vont à la messe de 7 heures, dans la petite église voisine du château. Puis elles déjeunent. Puis, quelques soins de ménage avant d'étudier en commun la Bible, la grammaire et l'histoire de France — ce qui conduit jusqu'au dîner de midi — une heure. Là, récréation d'une bonne heure. Ensuite reprise des occupations culturelles, lecture, etc. jusqu'au goûter, après lequel on s'exerce la mémoire en apprenant des textes par cœur. Le petit troupeau se rend alors de nouveau à l'église pour dire un

chapelet, puis se promène, toujours sous la houlette de la mère, jusqu'à la nuit. Enfin, écrit cette dernière, « à la veillée, pendant que je joue aux échecs avec mon mari, les enfants s'amuse et apprennent quelques vers des fables de La Fontaine ». Même quand les enfants seront plus âgés, les occupations changeront, mais filles et mère partageront la même vie.

Les travaux ménagers y tiennent d'ailleurs plus de place qu'il n'y paraît dans l'emploi du temps que je viens de reproduire. On fait, en famille — d'autres passages du journal nous l'apprennent — de la pâtisserie, des confitures, de la musique...

Deux opérations importantes jalonnent l'existence du foyer : le soutirage des vins et les lessives. Mais ce sont des travaux de force, que l'on fait faire. Les lessives à elles seules mobilisent plusieurs domestiques ou femmes de charge, car, à la campagne, elles n'ont lieu, semble-t-il, que trois fois par an : à l'automne, au printemps et au milieu de l'été — de sorte que l'accumulation du linge leur donne chaque fois un caractère massif.

Ah ! les domestiques ! Ce qui frappe le plus à leur sujet dans le document qui nous renseigne, c'est moins leur nombre — évidemment d'un autre âge — que le pouvoir — pouvoir paternel ou paternaliste — exercé par les maîtres, non seulement sur le service des domestiques, mais également sur leur esprit. Et Mme de Lamartine s'en explique si naturellement qu'il n'y a pas de raison pour que ce qui se passe chez elle ne se passe pas ainsi ailleurs. En 1801, elle a 6 domestiques pour 8 maîtres — 9 quand Alphonse est en vacances.

À la fin de l'année 1825, où les fêtes regroupent certains membres de la famille maintenant dispersés, notamment, Alphonse, sa femme, sa fille, sa belle-mère... où l'aisance des parents, aussi, s'est étoffée, la maisonnée compte 11 domestiques à la cuisine. En écrivant « à la cuisine », la maîtresse de maison laisse supposer que l'effectif complet ne se limitait pas à ceux-là. Et quand on observe la façon dont elle gouverne son personnel, on se rend compte que l'expression « avoir charge d'âmes » méritait alors pleinement d'être prise au sens propre.

Ainsi, parmi les qualités requises, la piété a pour le moins autant d'importance que le goût du travail et l'honnêteté. Il arrive même que l'exigence de la piété aille jusqu'à celle de l'orthodoxie. On lit dans notre journal, à la date du 24 novembre 1803 : « J'ai donné ce matin congé à ma cuisinière que j'avais depuis six ans, mais que je gardais toujours à contre-cœur quoiqu'elle eût des qualités, mais une humeur si difficile que tous mes autres domestiques m'inquiétaient à cause d'elle. J'avais encore d'autres raisons : ses principes religieux sont exagérés et tiennent beaucoup au jansénisme, ce qui était dangereux pour ma femme de chambre qui est un excellent sujet et qui commence aussi à donner dans cette erreur. » Ce que la redactrice appelle jansénisme tient en somme à un excès de rigorisme. Mais après son premier mouvement de colère, la patronne temporise. « Je me suis raccomodée avec ma cuisinière et décidément je la garde encore, écrit-elle dix jours plus tard. Peut-être trouverais-je bien plus mal, et elle est si attachée à mes enfants que cela me touche. » À la fin de janvier 1804, la réconciliation semble se fortifier. « J'ai moins d'inquiétude sur la façon de penser de ma cuisinière, lit-on. J'ai découvert qu'elle s'adresse à un confesseur approuvé, et je craignais le contraire. » Eclaircie, toutefois, de courte durée. Le 16 février, il y a crise ouverte à l'office. C'est en principe jour maigre, mais l'évêque a permis de faire gras, et Mme de Lamartine, qui supporte mal les restrictions alimentaires, profite de la dispense, alors que la cuisinière s'en tient au maigre et entraîne les quatre autres filles de service à suivre son exemple, ce qui est évidemment une manifestation de désaveu à l'adresse de la patronne. Cette fois, la mesure est comble. La trop

puritaine domestique est finalement renvoyée, ainsi que deux femmes de chambres qui lui donnaient ouvertement raison.

Et pourtant, à suivre le comportement de cette maîtresse de maison telle qu'elle se montre au fil des années, on serait plutôt tenté de lui reprocher un abus des obligations religieuses imposées à ses serviteurs. Ceux qui manqueraient sans excuse valable à la messe du dimanche seraient aussitôt chassés. Et si, à la campagne, le trop mauvais temps, des enfants malades... empêchent la maîtresse et certains domestiques d'aller célébrer le jour du Seigneur, à l'église paroissiale éloignée de deux kilomètres, l'ancienne chanoinesse de Salles réunit son petit monde dans sa chambre et c'est elle qui dit la messe. Périodiquement, elle provoque des réunions semblables, après le dîner de midi, et donne lecture d'un évangile médité ou de quelque autre texte édifiant — par exemple « Le Magazine des Pauvres », qui doit probablement exhorter les pauvres à se satisfaire de leur condition. Et, à partir de l'été de 1802, elle institue, pour les gens de la maison au complet, la prière en commun tous les soirs.

Ces pratiques sont acceptées sans murmure, et nous avons vu que les scrupules religieux d'une cuisinière pouvaient aller plus loin encore que ceux d'une ancienne chanoinesse. D'autres traits, saisis à la même source, portent à croire que l'entreprise de déchristianisation des pouvoirs révolutionnaires, n'a produit d'effet que superficiellement, dans les institutions religieuses, sans atteindre pour autant les racines de la foi. Pour une réaction d'humeur de vigneron à qui M. de Lamartine, le père, interdit de vendanger un dimanche de beau temps, parce que c'est dimanche, combien de témoignages d'attachement quasi-superstitieux au dogme, à la règle, relève-t-on parmi le petit peuple ! Le plus significatif et le plus impressionnant se rapporte à cette paysanne enceinte qui meurt, pour s'être bourrée d'œufs durs, alors qu'elle souffrait de diarrhée. Son salut éternel n'inspire pas d'inquiétude : elle a reçu l'extrême-onction ? Mais son enfant ? Le laissera-t-on à jamais exclu du séjour céleste ? Alors, on se dépêche d'ouvrir le ventre de la morte afin d'ondoyer le fœtus ! Et le grand souci de Mme de Lamartine, à qui l'on raconte la chose, c'est que l'enfant eût été encore vivant quand lui fut administré le sacrement.

Comme on l'a vu, la maîtresse de maison règne sans partage sur son intérieur. Mais elle n'en reconnaît pas moins l'autorité supérieure de son mari. C'est de lui qu'elle tient ses pouvoirs. L'ordre divin le veut ainsi. Ne point s'y soumettre serait péché. L'épouse de Pierre de Lamartine écrit formellement qu'elle le regarde « comme l'organe de la volonté de Dieu à son égard ».

Cet état de soumission, d'obéissance, a d'ailleurs commencé avant le mariage. Je veux dire que la jeune fille, de ce milieu et de cette époque, admet qu'il revienne à ses parents, en fait à son père, de choisir son futur mari, et sans même concevoir, semble-t-il, qu'il pût en être autrement. De sorte que les motifs qui déterminent le choix tiennent essentiellement aux questions d'intérêt. Sur les cinq filles que les Lamartine ont mariées, une seule, Eugénie, la seconde, a épousé un homme dont elle était amoureuse, car il était beau et avait eu le temps — résidant à Mâcon comme elle — de la fréquenter. Par bonheur, il était également riche et bien-né. Sans cela, elle aurait dû s'en passer. A trois de ses sœurs : Cécile, Césarine et Sophie, les parents ont donné des maris franchement laids. Celui qui fut attribué à Suzanne n'était pas mal de sa personne, mais veuf avec deux filles.

Les fiançailles ne traînaient pas. Les futurs ayant été mis une fois en présence l'un de l'autre, l'élu retournait chez lui pour ne reparaitre que la veille du mariage, ou au mieux une semaine avant. Cette présentation initiale s'appelait

l'entrevue, et marquait une concession par rapport à la génération précédente : une sœur de Mme de Lamartine n'avait jamais vu, avant le jour de ses noces, celui qui devint son mari. Il est possible, même probable, que si la jeune fille eût éprouvé lors de cette « entrevue » une répugnance insurmontable, les parents auraient abandonné le projet — ou alors cette « entrevue » n'aurait pas eu de raison d'être.

Mais au moins, dans les quatre cas que nous venons d'évoquer, les filles étaient tellement faites à l'idée que le choix de leur époux ne leur appartenait pas, qu'elles auraient, semble-t-il, accepté n'importe qui. Et, qu'on le veuille ou non, les cinq demoiselles de cette famille ont aimé leur mari, avec qui elles ont formé d'excellents ménages.

Jusqu'au fils, Alphonse, qui n'imaginait même pas qu'il pût se passer du consentement paternel. Ce qui rendit d'ailleurs laborieuse la conclusion de son mariage. Car son élue — oui, c'était tout de même lui qui avait choisi — était une Anglaise protestante. Et M. de Lamartine, le père, exigeait une identité de religion. Il fallut que la jeune fille abjurât la religion réformée pour que tombât l'opposition paternelle.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les rapports entre mari et femme : sur la vie sociale ; les mondanités, les distractions, les visites de voisinage... ; sur l'instruction, la scolarité... (ainsi, les élèves pensionnaires n'avaient qu'un congé par an, du premier samedi de septembre au deuxième lundi d'octobre) ; sur la mentalité publique, les actes de probité, les courants d'idées... Que sais-je ? Mais la nuit n'y suffirait pas, et je crains d'avoir déjà beaucoup éprouvé votre attention.

Aussi je vous propose de dire juste encore quelques mots, pour terminer, sur les transports — qui n'ont pas attendu le train, l'auto et l'avion, pour tenir une grande place dans la vie des humains.

Si au début du siècle dernier, les voyages et déplacements couvraient de moins grands espaces qu'aujourd'hui, ils étaient tout aussi fréquents. La bougeotte est un mal qui tient à la nature humaine, il a été et sera de tous les temps. Nous négligerons, si vous le voulez bien, les moyens individuels ou privés, qui sont connus (cheval, voiture, char à bancs...) pour observer les transports publics.

Sur le trajet Chalon-Lyon, il y avait le choix entre deux moyens principaux : les diligences routières et les diligences d'eau. Dans chacune de ces catégories régnait un régime de libre concurrence, de sorte que plusieurs entreprises de transport offraient des avantages différents, les unes de confort, les autres de relativement bon marché. Pour aller à Lyon et en revenir, les Lamartine, et la plupart des gens de leur milieu, ont une préférence pour la diligence d'eau, que deux chevaux hâlent au fil de la Saône : on y est moins cahoté que sur la route, et cela coûte moins cher. Bien entendu, en période de crue et de gel à glace, le service est interrompu. Dans le sens Lyon-Mâcon, c'est-à-dire en remontant le courant, le départ a lieu entre 4 et 6 heures du matin, arrivée dans la soirée. Dans le sens inverse, on quitte Mâcon de bon matin pour atteindre Lyon vers 15 heures.

Par la route, sans doute certaines entreprises relient-elles les deux villes dans la journée. En tout cas, lorsque Mme de Lamartine a emprunté cette dernière voie, ce fut pour quitter Mâcon en fin de matinée, dîner au relais-auberge de la Maison-Blanche, coucher à Villefranche, et arriver à Lyon le lendemain à midi.

On pouvait aussi se présenter à un relais de poste avec une voiture à soi, ou avec une voiture de louage, dans laquelle on se faisait conduire à destination, par postillon et chevaux de poste, qui se remplaçaient à chaque relais.



Diligence versant dans un précipice, d'après une gravure en couleurs de Jazet
(Collection Musée Postal, Paris)

C'est ce que fit la mère d'Alphonse en septembre 1813, pour aller à Paris chercher son fils qu'elle croyait gravement malade, d'après des nouvelles faussement alarmistes. Elle loua un cabriolet à Mâcon - 10 francs par jour, ce qui, pour l'époque, confinait au luxe (le salaire moyen ouvrier était de 3 francs par jour, le kilo de pain bis coûtait 25 centimes et le kilo de pain blanc 50 centimes) - partit un samedi matin à huit heures, et par Chalon, alla coucher à Saint-Emiland, 17 kilomètres avant Autun. Le lendemain dimanche, arrêt à Autun pour y entendre la messe, et coucher à Vermenton, soit une vingtaine de kilomètres avant Auxerre. Lundi, c'est-à-dire le troisième jour : Auxerre, Joigny, Sens et coucher à Villeneuve-la-Guyard, 12 kilomètres avant Montereau. Et l'on arrive à Paris le mardi dans l'après-midi, après avoir visité, au passage, le château de Fontainebleau. En tout, donc : trois jours et demi à quatre jours.

Pour finir, je relèverai un moyen de communication dont la mention a de quoi intriguer, car la rédactrice du journal intime dit comment il s'appelle et ce qu'il procure, mais non comment il fonctionne. On sait ce qu'il fait sans savoir ce qu'il est. Le nom de ce moyen de communication : le celerifère. Grâce à lui, la mise au monde d'un garçon par Suzanne de Montherot, quatrième fille des Lamartine, mise au monde intervenue à Lyon le 21 février 1822, à deux heures du matin, est connue à Mâcon à midi.

Il a suffi, rapporte la grand-mère, que son gendre lui écrive tout de suite par le celerifère.

J'ai employé à dessein le terme de moyen de communication, car, faute de toute autre explication, on ne sait s'il s'agit d'un moyen de transport rapide, auquel le gendre aurait confié sa lettre, ou s'il s'agit d'un moyen de transmission analogue au télégraphe. Si l'on consulte les encyclopédies, on y voit que ce nom de celerifère désignait jadis un véhicule rudimentaire à deux roues, sorte d'ancêtre de la bicyclette, mû par les pieds donnant des poussées sur le sol : on conçoit mal un tel véhicule parcourant, en une matinée, les 60 kilomètres de Lyon à Mâcon. Et s'il s'agit d'une espèce de télégraphe, pourquoi ce nom de celerifère ?

Michel DOMANGE

N.D.R.L. - Nous avons trouvé la réponse à cette question dans « L'Almanach de la Ville de Lyon » pour l'année considérée - 1822 - à la page 367 : « Exploitation générale des Celerifères en poste » - « Quai Saint-Vincent n° 38. Faisant le trajet de Lyon à Dijon en 24 heures de marche ; partant tous les jours à 3 heures du matin, et arrivant le même jour à Chalon. La même entreprise continuera la route jusqu'à Paris à compter du 1^{er} mai. »

Le bébé était né à la bonne heure, et le gendre était parfaitement bien informé.

LAURENT MOURGUET CREATEUR DE GUIGNOL

Sa vie, son théâtre, son œuvre

Parler de Guignol, qui n'a pas de jambes (et a une tête de bois), et de Laurent Mourguet, le créateur des marionnettes à manches, c'est associer le physique et l'esprit. L'un et l'autre sont tellement imbriqués que, pour nous Lyonnais, ils ne font qu'un.

En quelques phrases je résumerai la naissance, la vie de Mourguet, la création de ses marionnettes, son œuvre et l'héritage qu'il nous a légué, continuant à amuser et faire rire petits et grands, et aussi faire connaître Lyon et ses marionnettes dans les cinq parties du monde. Notre ville peut s'enorgueillir d'en être le berceau, mais, à notre époque, la radio, la télévision, les divertissements sportifs de tous ordres en ont bien diminué l'attrait.

Laurent Mourguet est né en 1769. Grâce à de patientes recherches, Desvernay a retrouvé son acte de baptême. Les registres des paroissiens de l'église Saint-Nizier à Lyon mentionnent en ces termes le premier pas dans la vie de notre héros : « *Le 3 mars, j'ai baptisé Laurent Mourguet, né aujourd'hui, fils de sieur Benoît Mourguet, maître marchand fabricant, et demoiselle Jeanne Marie Trigon, son épouse. Parrain, sieur Laurent Mourguet, maître du dit art. Marraine, demoiselle Marie Vivier, épouse de sieur Antoine Trigon, maître du dit art, qui n'a signé pour ne savoir, de ce en guise et reprise.* ».

Suivent les signatures de Benoît Mourguet, Laurent Mourguet, Gillet-Roux, Trigon, Reignier et Gaudin, vicaires.

Dès lors, dans le petit logement de canut de Benoît Mourguet, les vagissements du bébé se mêlent au bourdonnement des métiers dits « à la tire » qui ne s'arrêtent presque jamais. La mécanique inventée par Jacquard n'existe pas encore. La jeune famille prospère d'ailleurs plus rapidement que les affaires et l'année suivante, alors que le bébé Laurent s'essaie à faire ses premiers pas, la jeune mère met au monde un second fils, François. Le père, canut, besogne avec ardeur. Le jeune Mourguet grandit, s'amuse dans les rues avoisinantes, les abords de l'église, la rue Mercière, la rue de la Poulaille, la rue Gentil où dans ces vieilles boutiques étroites et sordides sommeillent d'insoupçonnables trésors façonnés par des artisans multiples penchés sur leurs établis ou leurs métiers.

En 1778, Laurent Mourguet a 9 ans. Son frère François est d'un an plus jeune. Ils sont tous deux déjà attentifs à l'art du tissage, initiés par leur père. Ils seront tous deux taffetassiers. L'atelier est obligé de s'agrandir et la famille au complet s'installe en rue Saint-Georges, de l'autre côté de la Saône, au cœur de la canuserie, à cette époque en pleine expansion, comme l'on dirait de nos jours. La famille elle aussi s'agrandit : quatre garçons naissent : Jean-Marie, Benoît, Laurent, Antoine, et une fille Jeanne.

C'est donc sept jeunes bouches que Benoît Mourguet doit nourrir. Dès l'âge de 15 ans, Laurent n'est plus apprenti chez son père. Bien doué, adroit, assimilant rapidement son métier, aidé par une excellente mémoire, il se révèle vite bon ouvrier en « soye » mais délaisse sans doute son instruction au bénéfice de sa profession manuelle. Nous retrouverons plus loin cet homme génial, inventif, pratiquement illettré, sachant à peine lire et encore moins écrire.

La vingtième année approche et, comme disent les gones de chez nous, il commence à lorgner du côté des fenottes les plus chenues du quartier. Bientôt, dans la maison même où il loge, il « reluque » une canante demoiselle, ouvrière en soie comme lui, et semble s'apercevoir qu'elle répond à ses regards (Prosper Gien). Il l'épouse donc le 22 novembre 1789. C'est Jeanne Esterle, fille de Jean Esterle, vigneron à Sainte-Foy-lès-Lyon, petit coteau ensoleillé qui mûrit un vin léger, petit cousin du beaujolais-village. Madame Odin, lors de plusieurs conférences qu'elle fit à la Verchère du Lyonnais, société qu'elle préside avec dévouement, a vanté les délicieuses qualités de ce jus de la treille, sans pour autant mettre en parallèle les appellations contrôlées de notre Beaujolais.

Mourguet, ce qui est bien normal, veut avec sa jeune épouse se destiner à la fabrication des étoffes en soie. Mais les années révolutionnaires vont les obliger à en décider autrement. La révolte gronde, les denrées et le pain deviennent rares et chers. Les métiers ne tissent plus ou presque plus. Les fabricants, sorte de féodalité appeurée, ferment leurs portes, arrêtent leur fabrication. Les massacres, que dirige Challier, dénommé le « bourreau de Lyon », ajoutent encore à la misère et la jeune famille qui a vu naître le premier de ses six enfants n'a plus de travail. L'hiver augmente la détresse des canuts et le froid ajoute encore à la misère du peuple.

Au début de l'année 1795, le ménage Mourguet quitte Saint-Georges pour venir habiter place de la Boucherie à Saint-Paul, où une plaque, sur le mur de cette maison, fut fixée et inaugurée par la société des Amis de Guignol. Le docteur Locard, président de cette société, prononça, le jour de l'inauguration, un discours rappelant aux passants la mémoire de Guignol. C'était le 7 mai 1960.

Laurent renonce à la navette. Il faut essayer de vivre. Canut, fils de canut, petit-fils de canut, que faire devant ce chômage forcé ? Travailleur, il ne manque pas d'imagination ni d'a propos. Il vendra tout ce que les marchands forains débitent sur les foires avec tant d'habileté : remèdes souverains, baumes indispensables, vulnérables, préparations plus ou moins bénéfiques pour conjurer les mauvais sorts, guérir les entorses. Cela devient une révélation pour notre homme de choisir ce nouveau métier. Toujours

poussé par le besoin matériel, il deviendra affaneur (dans le glossaire des gones de Lyon, Vachet dit que le baron de Raverat, dans un article de la Revue du Lyonnais en 1878, a circonscrit ce mot au sens général de portefaix). Mais Laurent est de petite constitution, presque chétif et il ne peut s'adapter à ce métier ni continuer cette besogne.

Son portrait existe au musée de Gadagne, peinture à l'huile. Ses yeux sont vifs, son visage rond dénote de la malice, digne ressemblance avec sa poupée sculptée. Dès la fin de 1797, nous le retrouvons exerçant sur les marchés et les foires l'art d'arracheur de dents, que l'on appelait « charlatan ». Le dessinateur Jacques de Boissieux a souvent dessiné leurs portraits. Puis Mourguet ouvre même une officine de dentiste (il fallait moins de diplômes qu'aujourd'hui) et, pour attirer la clientèle – j'allais dire allécher – il imagina d'adjoindre un petit théâtre de marionnettes, sans doute pour faire prendre patience aux opérés, imitant en cela ce qui a été pratiqué ailleurs. Polichinelle ou Giromo, Pierrot ou Colombine. Les spectateurs s'amusent des réparties de Polichinelle et bientôt notre opérateur commence à pressentir sa voie.

En avril 1804, l'arracheur de dents a disparu et il s'installe dans le jardin du Petit Tivoli, dans le quartier des Brotteaux, à l'angle actuel du cours Roosevelt et de l'avenue de Saxe, où se trouvent déjà une variété d'attractions, jeux d'adresse, exercices de farces, escarpolettes (les canuts disent déjà balançoire), avec un humble théâtre de marionnettes. Mais pour jouer il faut un compère et c'est en la personne de Lambert Grégoire Ladre, comédien forain mais plutôt violoneux, connu populairement sous le nom de Père Thomas, que Mourguet trouvera son collaborateur. Ils joueront la comédie avec des poupées à fils, importation italienne, et la popularité de l'un et de l'autre ira en grandissant. Cette année-là, les deux compères, pour des raisons ignorées, ne sont plus de « collagne ». Ils se séparent et font bande à part. Le divorce est consommé. Les marionnettes à fil ont fait long feu et paraissent fastidieuses.

Les esprits ont changé (déjà) et comme, dans le bois, il a déjà sculpté Gnafron à l'image de son compère Ladre, c'est sous son propre visage qu'il va figurer Guignol : son salsifis, cheveux tressés, ajoutera du pittoresque à son personnage. Il coiffera sa tête d'un couvre-chef de cuir qui cachera également la nuque et les oreilles.

Souventes fois je me suis interrogé sur l'origine de cette coiffure unique par sa forme et son originalité, personnifiant ainsi cette marionnette en lui imbriquant un caractère particulier. Curieusement, j'ai fait visite au Musée des marionnettes de Gadagne pour élucider cette énigme. Nous avons appris plus haut que Mourguet était affaneur ou portefaix. Sans doute fréquentait-il les mariniers de la Saône et du Rhône. Ces hommes portaient des coiffures de cuir les préservant du froid. L'on retrouve dans ce musée, en même temps que les premières marionnettes qu'ont connues les mains de Mourguet, une tête d'homme sculptée, placée autrefois à la proue d'un bateau en signe d'ornement et coiffée elle-même par du cuir cachant nuque et oreilles. Il est certain que Laurent s'est inspiré de ce couvre-chef pour coiffer son Guignol.

L'abbé Lavarenne émet une autre hypothèse et dit dans un almanach des « Amis de Guignol » que cette coiffure était primitivement un tricorne très en usage à cette époque et que celui-ci ayant reçu un « cuchon » de coups de racine d'Amérique (voyez tavelle) en a aplati les bords et qu'il a pris définitivement la forme que nous lui connaissons.

Je pense que ce n'est que pure imagination. Quant à la queue de cheveux serrée et noire qui descend de la nuque de cette tête de bois, nous Lyonnais la nommons « salsifis », ce légume du même nom. Les canuts, comme les gones d'aujourd'hui, avaient les cheveux longs et pour

éviter qu'ils viennent se mêler aux fils de leur métier, ils faisaient une tresse.

Mais le génie de notre homme va trouver sa conclusion et sa voie en créant la marionnette à manches, délaissant celle à fils. Il introduira l'index de la main dans le creux de la tête de sa poupée, le pouce et le doigt majeur dans les manches des bras.

Vers 1805-1808 (les dates ne sont pas rigoureusement exactes), pour la première fois paraît le théâtre définitif de Guignol. A Lyon, les péjus et les gnafts sont des savetiers, regroleurs, tantinet ivrognes, mais dont le « beaujolais » est une source, non point d'eau mais de joie et Gnafron sera le digne représentant du troisième fleuve qui arrose Lyon et gargarise les amygdales de nos concitoyens.

Pourquoi Mourguet a-t-il baptisé sa marionnette « Guignol » ? Qu'il s'attribue à lui-même et qu'il donne ce patronyme singulier ? Faut-il admettre avec certains historiens qu'il vient de « tord-ciel » ou « guigne-ciel » ? et que les gones l'auraient ainsi surnommé ? Ou bien encore que ce nom proviendrait de Chignol, bourg de Lombardie dont serait natif un personnage ayant servi de modèle à Mourguet ? Ou bien, troisième supposition, ne serait-ce pas le nom d'un saute-ruisseaux se nommant Guy et habitant tout proche de Mourguet ? Je me rallie certainement à la première hypothèse car Mourguet, en homme de bon sens, a déjà donné un nom à toutes ses poupées : sa fenotte : Madelon, son fils : Cadet : le regrettier : Canezou, puis d'autres tels que Tardiveau, Mme Grosminet, et le docteur Molasson. Des noms, en somme, du terroir mais transformés, attribuant à chacun un caractère propre à sa profession.

Mourguet s'est « rabiboché » avec son ami Ladre et dès lors ils joueront ensemble en parcourant inlassablement les divers quartiers de la ville et des environs de Lyon. De Saint-Georges à la Croix-Rousse, le peuple adopte Guignol. Dans cette ville qui fut la gaie capitale de la Renaissance française mais où la tristesse et l'hypocrisie sont devenues vertus, où l'argent prime tout, Guignol est le seul à oser rire de tout et même de l'argent. Villefranche-sur-Saône a eu les faveurs de son théâtre. Question intéressante et agréable pour élucider les dates de son séjour dans la capitale du Beaujolais. Mourguet a de la famille et c'est dans ce milieu qu'il puisera ses acteurs. Tout enfant, Estienne, son fils aîné, et Rose Pierrette ont assisté aux petits spectacles que leur père jouait pour eux seuls, à la veillée. Ils s'imprégnèrent de ce genre chansonnier et la descendance « guignolesque » est assurée.

La richesse n'est point le fait de ce théâtre. La vie est dure et le créateur de Guignol, sur les dernières années de sa vie, s'expatriera pour Vienne (Isère). Les hardes et quelques meubles qui sont dans le logement de la place Boucherie-Saint-Paul sont embarqués sur le bateau d'un ami marinier et c'est par le Rhône que Laurent et sa femme accostent à Vienne, leur nouvelle et dernière résidence.

D'après les archives de cette ville, Mourguet se fera journalier. Il loge rue des Serruriers. Son ménage est recensé mais cet expatrié est pratiquement analphabète. La fiche de recensement, mal rédigée et de surcroît par une mauvaise écriture, reste presque illisible et l'on inscrit Mourguet, Tussier Josserand Michel. Pourtant la nostalgie de son théâtre le tourmente. Il édifiera un nouveau castelet et là, par ses propos et ses histoires, ce grand-père fera rire une génération de petits gones viennois, et ainsi jusqu'à sa mort le 30 décembre 1844, à l'âge de 73 ans.

Mais, me direz-vous, puisque Mourguet et son épouse étaient peu instruits, comment se fait-il que les pièces classiques du répertoire de Guignol aient été inventoriées et soient parvenues jusqu'à notre époque ? Sa fille, Rose-Pierrette, née en 1804, avait épousé un Josserand et ils tiennent, en association avec Etienne Mourguet, le frère,

un théâtre Guignol au Caveau des Célestins, place des Célestins à Lyon. C'est la première salle permanente et nous sommes en 1833. Les enfants et successeurs immédiats de Laurent Mourguet ont inscrit ou rédigé des cahiers.

Jean-Baptiste Onofrio, érudit contemporain, avait par devers lui les notes écrites et cédées par Rose-Pierrette. Assidu, fidèle aux séances du théâtre Guignol (les mauvaises langues disaient qu'il y assistait en cachette de sa femme), il consignait ces pièces sur son carnet et classait tout ce qu'il avait vu et entendu. C'est grâce à cet avocat, né à Lyon en 1814, inscrit au Barreau de Lyon, puis substitut près du Tribunal de Saint-Etienne, ayant appartenu pendant vingt ans à la magistrature lyonnaise, siégeant à la Cour de cassation, disparu en 1893, que nous avons la fortune de posséder une dizaine de pièces classiques du répertoire, depuis « Les Frères Coq » jusqu'au célèbre « Déménagement ». Ces pièces furent imprimées par l'éditeur Scheuring en 1865, ouvrage introuvable et sur lequel, familièrement, l'auteur, appelé Janis par ses intimes, n'a pas voulu apposer sa signature, redoutant sans doute les foudres de son épouse, et gardant ainsi l'anonymat.

A cette époque, les théâtres se multiplient, souvent éphémères. On en comptera jusqu'à 18. Mais le centre est toujours le caveau « Une cave oblongue avec le théâtre au fond. Son rideau, qui représente le quai des Célestins. La bière mousse sur toutes les tables. La fumée des pipes monte en spirale à la voûte et vous couronne de ses nuages blanchâtres » (Gaston Baty).

Succinctement, nous avons décrit la vie de Mourguet. Il nous est agréable de connaître et d'analyser l'esprit de notre Guignol, héritage des mœurs locales, spirituel et drôlatique à la fois. Nous retrouvons dans ses pièces l'esprit populaire de cette époque, encore humaine aujourd'hui :

*« Guignol a l'esprit de malice
De nos canuts des jours d'antan,
Car si le grain de sel y glisse
Soyez sûr qu'il est bon enfant. »*

Le caractère de ce personnage est celui d'un homme du peuple, bon enfant, assez enclin à la bamboche, n'ayant pas trop de scrupules mais toujours prêt à rendre service aux amis. S'ignorant sûrement mais fin et de bon sens, qui ne s'étonne pas facilement, qu'on dupe sans beaucoup d'efforts en flattant ses penchants mais qui parvient toujours à se tirer d'affaire. Sa marionnette c'est tout cela. Emotion pure quand par le jeu de cette tête de bois, par le langage un tantinet sifflant, par l'irréel qu'elle dégage, nous suivons ses yeux immobiles, grands ouverts, sachant les rendre expressifs par ses inclinations de tête penchée et ostentatoire, ses bras sans coudes accentuant à dessein l'étonnement, la joie et la détresse.

Je ne puis résister à l'envie de vous citer un passage de la scène 4^e tirée de la pièce : « Marchand de veau » :

Monsieur Toutou, qui est médecin, parlant à lui-même : « L'Académie des Sciences vient de faire un rapport superbe sur un sirop nouvellement découvert qui guérit toutes les maladies... le sirop de mon veau. Je suis seul médecin dans ce pays. Il faut que je me hâte de mettre à profit cette belle découverte... Malheureusement le veau est très rare. Je sais bien qu'il y en a un chez Guignol... un de mes anciens malades... Mais voudra-t-il me le vendre ? »

Guignol, entrant : « Ah ! c'est vous Monsieur Tuetout ! »

Toutou : « Voyons, Monsieur Guignol, je ne me nomme pas Monsieur Tuetout mais Toutou ».

Guignol : « Allons ! on peut bien vous appeler Tuetout, au moins cette année ! Ils y ont tous passé, vos malades... Y'en a ben une soixantaine ! ».

Toutou : « J'en ai sauvé six... Vous êtes un ingrat ! car vous êtes des six... je vous ai bien tiré de votre fièvre ! »



Dessin inédit de Charles Ludin (1867-1949)
Membre des artistes français
Père de l'auteur

Guignol : « C'est moi qui me suis tiré de vos griffes. Ah ! vous y allez joliment, diète absolue, quarante ventouses et vingt sangsues... Si j'avais pas eu le voisin qui m'a apporté une bonne soupe aux choux et un bon troc de lard arrosé de Juliéas, qui est le meilleur remède contre les attaques d'apoplexie y a ben longtemos que je serais dans la grande guérite ! »

Ne croirait-on pas entendre du petit Molière dans « Le médecin malgré lui » ?

Guignol s'adressant à Gnafron : « Ben sûr que j'ai péché dans la Saône, à Montmerle avec des boyaux de poulet en guise d'asticots. Le bouchon s'est enfoncé. J'ai donné un coup sec, j'ai tiré et amené un marteau de maréchal... mais voilà le plus beau... le marteau est tombé dans un buisson où il y avait un lièvre dedans et j'ai tué le lièvre ».

Gnafron : « Il était bien bon ce lièvre que nous avons mangé avec la Madelon ! ».

Après Onofrio qui a fait école dans la publication des pièces classiques, nous trouvons comme auteur Pierre Rousset, principal écrivain de Guignol de 1865 à 1895 environ ; puis, sous le patronage de la Société des Amis de Guignol et sous l'impulsion de son premier président fondateur Justin Godard, qui fut également président de l'Académie de Villefranche, a été imprimé un nouveau recueil de pièces édité par Pierre Masson en 1925.

Nombreux sont encore les écrivains ayant dirigé leur plume pour parler de nos têtes de bois et les faire jouer. Les citer, quelle gageure ! Néanmoins il ne faut point omettre Albert Chanay, cet inépuisable pourvoyeur de nos marionnettes. Sa fécondité extraordinaire, sa rapidité, sa verve font de lui, si l'on peut dire, l'Alexandre Hardy du théâtre Guignol. Pour terminer cette nomenclature d'hommes ayant lié leur nom à la vie des marionnettes lyonnaises, rendons hommage à l'abbé Lavarenne, l'aumônier de notre société, fin lettré, pur Lyonnais, auteur sous le nom d'emprunt de Jean de Verrières, qui a publié et joué de drôlatiques pièces, ainsi que « Chante clair, Guignol ! » en collaboration avec Sachois et dont il m'est agréable de vous lire cette tirade :

L'étrangère :

« Le secret de ta gloire, alors ? »

Guignol :

« Tout le secret

C'est que, des Lyonnais, je suis, moi, le plus vrai,
Que je les représente et que je les résume,
Avec mon salsifis, ma voix qui chante brume,
Mon beau nez arrondi, tout mon visage enfin :
Le gone Perrachois, le gone Guillotin,
Le Croix-Roussien surtout, tous ceux-là sont mes frères
Et j'étends mes cousins jusqu'à la Mulatière.

L'étrangère :

« Mais tous les Lyonnais ne te ressemblent pas ? »

Guignol :

« Si, si... Regarde mieux encore... et tu verras !
C'est moi qui suis leur seul et vivant interprète ;
Ils ont du moins mon cœur s'ils n'ont pas tous ma tête !
Cela va t'étonner encore car tu crois
Peut-être que je n'ai qu'une cervelle en bois
Et que sous mon habit le vide seul habite !
Non, j'ai mon cœur aussi qui sent et qui palpite :
Comme un vrai Lyonnais, je suis un bon enfant,
A l'œil plein de malice, au regard triomphant,
Habile à dénicher les moindres ridicules
Que je crève d'un mot comme un creve des bulles.
Nous autres, Lyonnais, nous avons dans le nez
Tous les extravagants, les déséquilibrés ;
Mais lorsque nous raillons du meilleur cœur, ah ! sache
Que souvent sous le rire une douleur se cache.
Nous ne la montrons pas : ce n'est pas notre goût ;
Car, dédaigneux et fiers, nous n'avons pas du tout,
Après avoir pleuré, l'habitude de mentir,
Pour les faire sécher, nos cœurs à la fenêtre,
Mais lorsque la colère ou l'amour du dedans
Eclate !... Ah ! nom d'un rat, quel pétard, mes enfants !
C'est alors que l'on voit les Lyonnais nos pères
Porter leur écu d'or et leur cierge à Fourvière ;
Puis, plus tard, n'aimant pas le métier d'assassins,
Dire : zut ! un beau jour aux blagueurs Jacobins ;
Puis, plus tard, les canuts descendre sur la place
En criant : Il nous faut ou du pain ou Loyasse !
— Comprends-tu, maintenant, étrangère ? Oui ? Non ? Si ?
Ah ! tu voulais savoir pourquoi l'on m'aime ici ;

Le voilà, cette fois, le fin fond du mystère :

Guignol est le portrait de tout leur caractère,

*Car les vrais Lyonnais sont tous, ainsi que moi,
Des cœurs incandescents sous des têtes de bols.*

Tout en décrivant mon sujet, je voudrais, pour conclure cette apologie de Mourguet et de la création de Guignol, citer quelques gandoises de la plaisante sagesse lyonnaise qui, à coup sûr, imprégnée par l'esprit guignolesque, a légué ce caractère caustique aux fils des canuts.

Catherin Bugnard, en l'occurrence Justin Godard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Pierres Plantées, laquelle académie existe toujours malgré son silence, a publié, en 1958, ce petit livre de poche que tout un chacun devrait poser au chevet de son lit et méditer, le soir, avant de s'endormir. Le texte en est de Emile Leroudier dit Claudius Mathevet, un des fondateurs des Amis de Guignol.

« Mefie-toi des gones que savent faire rien de rien : ils sont capables de tout ! »

« Pour ce qu'est de la chose de l'amour, n'y sois pas regardant, parce que vois-tu, que t'en uses ou que t'en uses pas, ça s'use. »

« Si t'as deux amis et une femme, t'as trois personnes contre. »

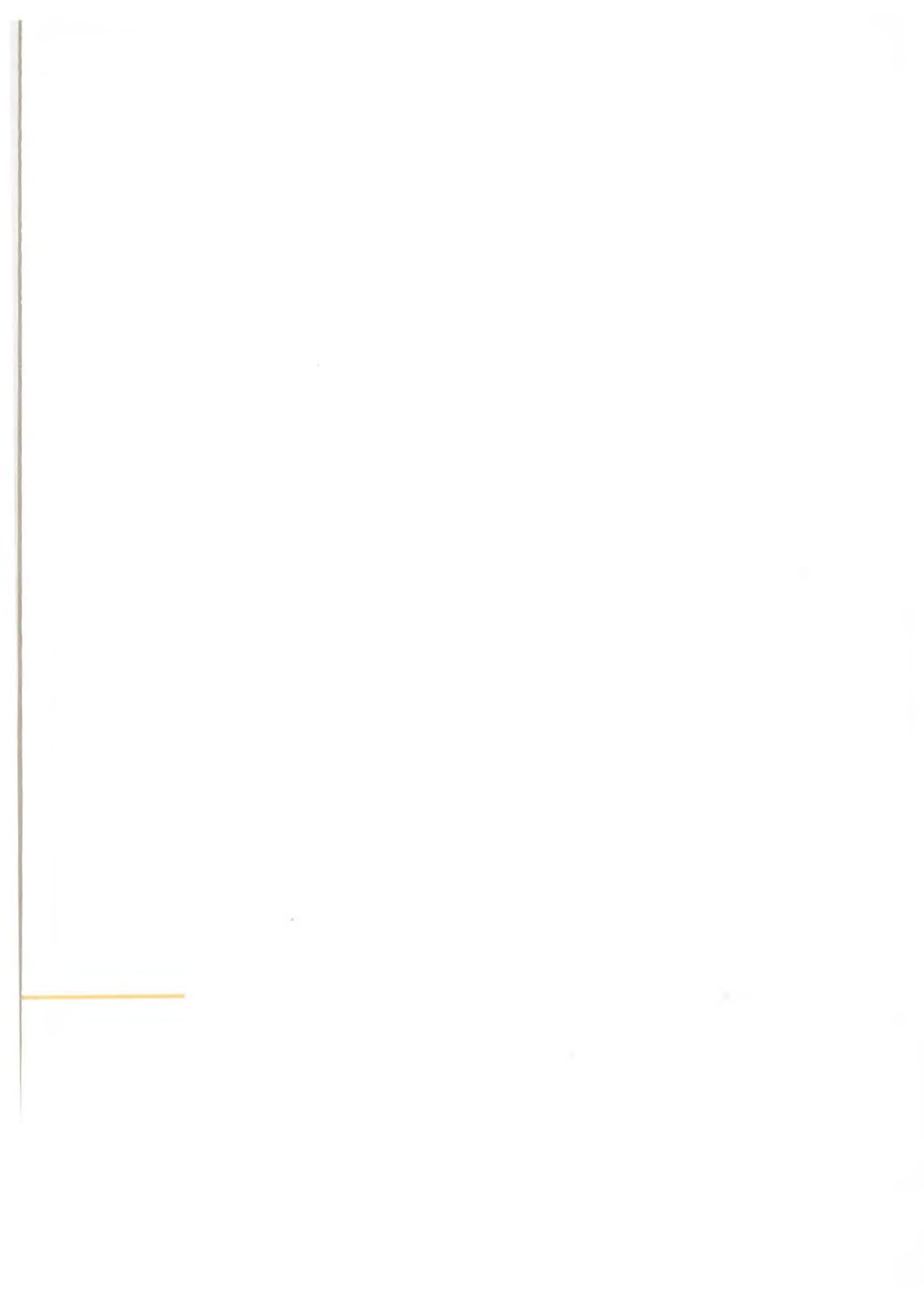
« Vois-tu, bien des fois qu'arrive que malgré ses sous, un homme riche ne soye quand même qu'un pauvre homme ». »

Et cette dernière, sagesse d'une haute philosophie populaire et qui terminera ma longue et fastidieuse cause-rie.

« Quand on te mènera à Loyasse, t'auras beau avoir ramassé tout et plus et même davantage, tu n'emporteras que ce que t'auras donné ». »

Louis LUDIN

de l'Académie de Villefranche
et du Beaujolais
Président de la Société des Amis
de Lyon et de Guignol





Association régie par la loi de 1901

Achevé d'imprimer
le 15 avril 1981

Dépôt légal : 2^e trimestre 1981

La couverture est l'œuvre de Lucien Ancel, membre de l'Académie

Publications Périodiques Spécialisées
LYON-TREVOUX